This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

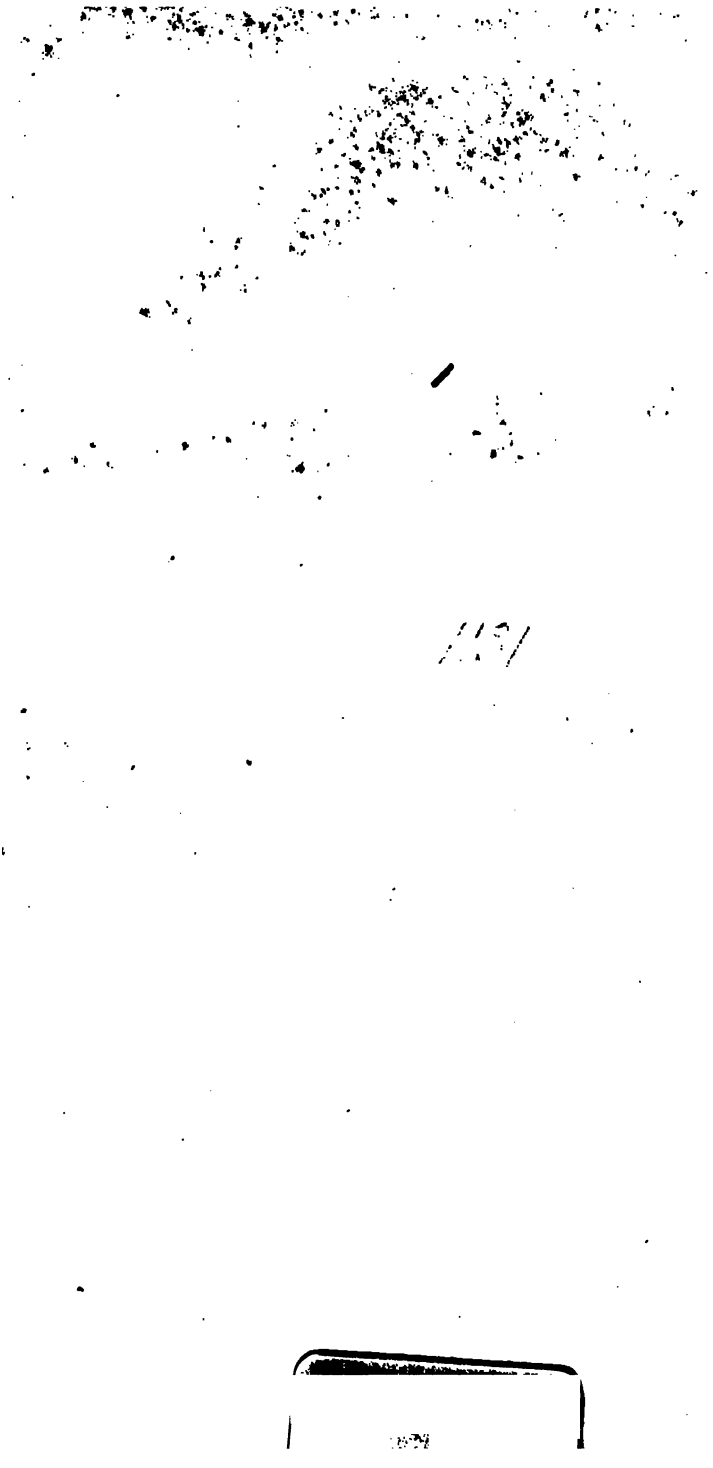

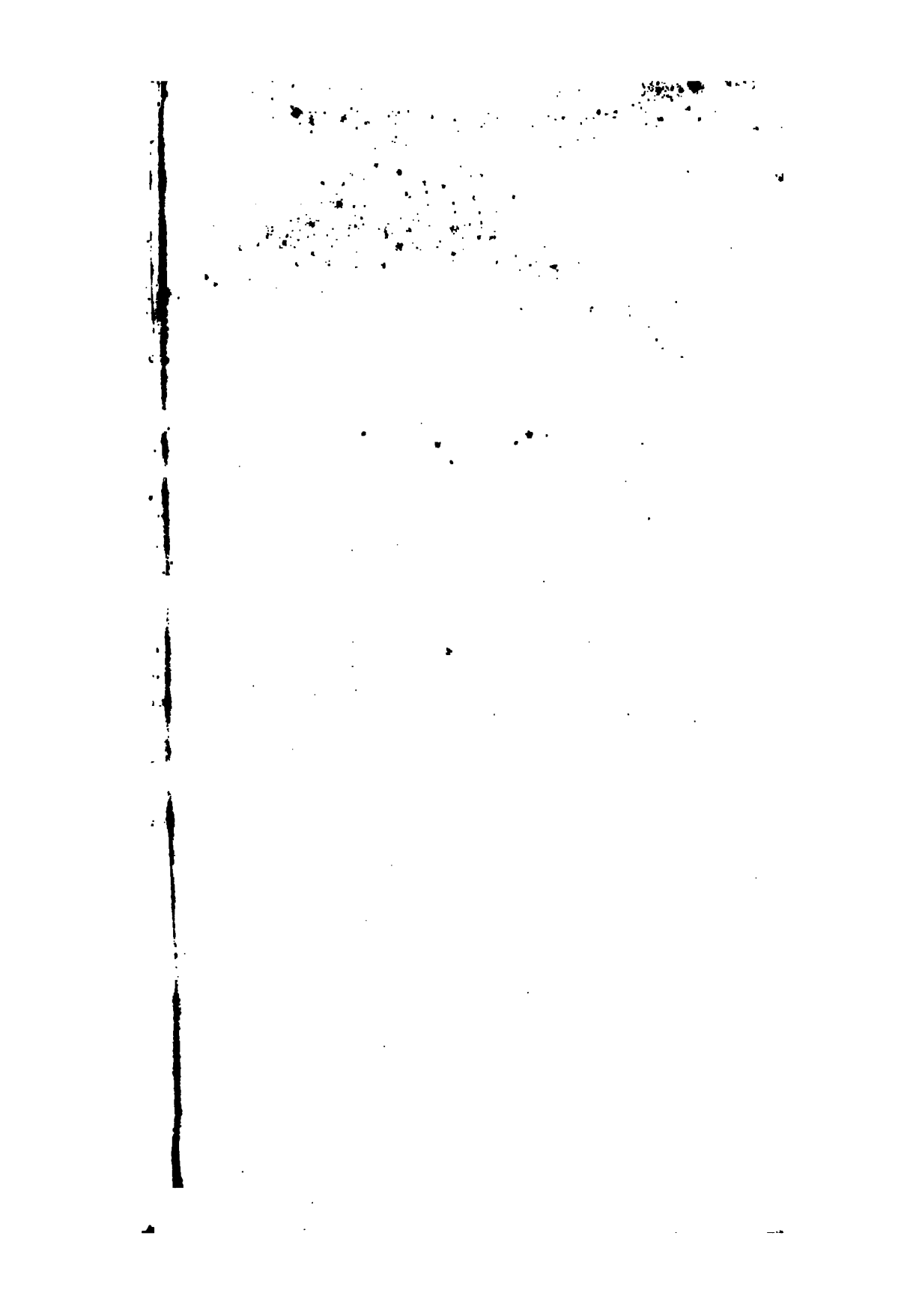

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

SECONDE SÉRIE. — IXe VOLUME.

FOREIGN
BOUL. LIBR.
PERIODICALS

NANCY,
IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

1867

Soc. 2048. 2

CATALOGUE DESCRIPTIF DES OUVRAGES

DE

FERDINAND DE SAINT-URBAIN

ET DE

CLAUDE-AUGUSTIN DE SAINT-URBAIN

GRAVEURS EN MÉDAILLES,

PAR M. BEAUPRÉ.

Les médailles auxquelles Ferdinand de Saint-Urbain doit sa célébrité et son rang parmi les grands artistes, n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour être décrites. Un numismate nancéien, Mory d'Elvange, s'en est occupé au siècle dernier[1], et nous n'aurions pas songé à en donner un nouveau catalogue, si celui qu'il a publié, à la suite de son Essai historique sur les progrès de la gravure en médailles chez les artistes lorrains, n'était devenu rare à ce point que plus d'un admirateur des ouvrages de Saint-Urbain a dû, après d'inutiles recherches, se contenter de l'avoir en copie manuscrite.

1. Avant Mory d'Elvange, Dom Calmet avait donné dans sa Bibliothèque lorraine une liste des médailles de Saint-Urbain; mais elle est fort incomplète et peu descriptive. Il en sera question ultérieurement.

La publication d'une notice biographique sur Ferdinand de Saint-Urbain[1], plus complète et surtout plus exacte que ce qu'on lit à son sujet dans l'Essai historique de Mory d'Elvange, nous a paru l'occasion de donner un catalogue descriptif de ses ouvrages et de ceux de Claude-Augustin de Saint-Urbain, son fils et son élève. Leurs travaux sont inséparables. On ne connait de ce dernier qu'une médaille où il ait inscrit son nom; mais de graves présomptions autorisent à lui attribuer, à dater d'une certaine époque, une active coopération à celles que son père a signées. Nous ferons même voir qu'au nombre de ces dernières il en est plus d'une à lui restituer entièrement.

Ce catalogue est divisé en huit séries pour lesquelles nous avons, en les intitulant de même que Mory d'Elvange, suivi autant que possible l'ordre de son catalogue, parce que nous aurons souvent occasion de le citer.

1re Série[2]. Suite des ducs et duchesses de Lorraine, autrement dite le Médaillier de Lorraine;

1. Ferdinand de Saint-Urbain, par M. H. Lepage. Cette notice, écrite sur des documents authentiques, fait partie des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, année 1866. Il en a été fait un tirage à part.

2. Pour suivre l'ordre chronologique de l'émission, il aurait fallu commencer par les médailles et monnaies exécutées par Ferdinand de Saint-Urbain en Italie; mais la plupart sont sans date, et elles appartiennent à des séries différentes. Nous ne connaissons peut-être pas toutes les monnaies qu'il a gravées pour les papes Innocent XII et Clément XI, bien moins encore celles des pontificats d'Innocent XI et d'Alexandre VII, leurs prédécesseurs, pour qui Saint-Urbain aurait aussi travaillé de son art, si nous en croyons Mory d'Elvange qui, du reste, ne cite aucune monnaie à l'appui de cette assertion.

2e. Médailles particulières de Lorraine, ou médaillons et jetons de Léopold et de la famille ducale;

3e. Médailles des maisons de Bourbon-Orléans et de Bourbon-Espagne;

4e. Médailles des hommes illustres;

5e. Suite et médailles particulières des papes;

6e. Jetons de la ville de Nancy et autres;

7e. Monnaies;

8e. Mélanges.

Nous comprenons, dans cette dernière série, les médailles projetées, mais de l'existence desquelles on n'a jusqu'à présent aucun indice; nous n'en faisons guère qu'une mention sommaire, en renvoyant pour plus de détails au catalogue de Mory d'Elvange, et aux pièces justificatives de la notice biographique.

Les personnages auxquels sont consacrées les médailles que nous avons à décrire, y sont presque tous en buste : aussi pour être exact, ne nous servirons-nous que rarement du mot *tête*, quoique généralement usité en numismatique. S'il nous arrive de mentionner la tête à part, ce sera seulement quand elle se présentera ceinte d'une couronne, d'une tiare, d'un diadème, ornée ou couverte d'une manière quelconque. Nous éviterons par là de fastidieuses répétitions, car la plupart des personnages ne sont représentés qu'avec une chevelure plus ou moins abondante, naturelle ou factice. Désigner suffisamment le personnage dont l'effigie est au droit de la médaille; dépeindre le revers aussi exactement que possible; ne rien omettre des légendes et inscriptions: relever la signature du graveur partout où elle se trouve; donner le diamètre de chaque pièce : voilà, ce nous semble, les éléments constitutifs d'une bonne description. Et si,

pour ne citer qu'un exemple, nous avons satisfait à ces exigences de la numismatique en décrivant la médaille de Cassini, on ne nous reprochera probablement pas d'avoir gardé le silence sur l'immense perruque qui couvre la tête et les épaules de ce savant académicien[1].

Les documents que nous aurons à citer sont, notamment :

1° Dissertation historique et chronologique sur la suite de médailles des ducs et duchesses de la maison royale de Lorraine, par le R. P. Dom Augustin Calmet, abbé de Senones[2]. *S. l.* 1736, petit in-4° de 70 pp., frontispice gravé et tableau replié.

1. Ce que la numismatique et l'iconographie, qui procèdent à peu près de même dans leurs descriptions, pourraient avoir à noter au sujet de la perruque à la Louis XIV, dans le portrait d'un contemporain de ce monarque et de la régence de Philippe d'Orléans, ce ne serait pas la présence, mais l'absence de cette coiffure à boucles flottantes. Elle a, pendant plus de trois quarts de siècle, fait partie du costume obligé pour les gens de quelque distinction, habitant la France et les pays circonvoisins, et la mode, dans ce long intervalle, n'a guère apporté que de légers changements à sa structure.

2. Le catalogue des ouvrages de Dom Calmet, rédigé par Dom Fangé, pour faire suite à la vie de son oncle qu'il a publiée en 1762, ne fait mention de cette dissertation que comme d'un extrait des recherches de notre savant bénédictin sur les médailles des ducs de Lorraine. Lorsqu'elle reparut, en 1762, dans une réimpression faite à Florence (2 vol. in-fol. portr.), l'abbé de Willemin, chanoine de la primatiale de Nancy, et ancien aumônier de la duchesse de Lorraine, la revendiqua, prétendant qu'elle était son ouvrage, à cela près que la mettant au jour en 1736, on en avait altéré la diction en plus d'un endroit, et essayé d'en défigurer autant que possible le fond et la substance. D'un autre côté, M. H. Lepage fait connaître, dans une note de son ouvrage sur Ferdinand de Saint-Urbain, qu'il existe aux archives de Lorraine un manuscrit de la dissertation, qui diffère du texte imprimé par quelques variantes, et contient, outre beaucoup d'additions et de corrections faites par Dom Calmet, huit pages en-

2° Essai historique sur les progrès de la gravure en médaille chez les artistes lorrains, suivi d'un catalogue de tous les ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain, connus en Lorraine... par M. de Mory d'Elvange. *Nancy*, 1783. In-8° de 46 pp.

3° Le médaillier de Saint-Urbain, pp. 7 à 15 du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1853-54.

4° Ferdinand de Saint-Urbain, par M. Henri Lepage, pièces justificatives, pp. 334-368 des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1866.

Ire SÉRIE.

SUITE DUCALE OU MÉDAILLIER DE LORRAINE.

Cette suite de médailles paraît avoir été exécutée tout entière dans l'intervalle de 1727 à 1731. Depuis quelque temps Saint-Urbain, « pour instruire son fils, l'occupait » à graver sur ses originaux plusieurs têtes de ducs et » duchesses de Lorraine[1], » lorsque Léopold en ayant eu connaissance, voulut voir ce qu'il avait fait et savoir ce qu'il ferait, en donnant suite à cette œuvre qui n'était encore qu'un essai. L'artiste ayant exposé ses vues, le duc les approuva, lui ordonna de continuer, et afin d'encourager cette belle entreprise, sans y prendre une part

tières de sa main. L'examen attentif de ce manuscrit tout entier, mis en regard du texte imprimé, aiderait probablement à reconnaître jusqu'à quel point la revendication de l'abbé de Willemin est fondée; mais c'est une question d'attribution bibliographique étrangère au travail que nous avons entrepris. *Non hic est locus.*

1. Placet de Saint-Urbain au duc François III, à la date du 12 avril 1731, et pièces imprimées à la suite, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e année, 1853. — 54, pp. 7 à 15. — Dissertation historique... p. 6.

directe, il souscrivit, comme on dirait aujourd'hui, pour trente exemplaires de la suite en bronze, au prix de 6 livres par médaille, et dix en argent pour lesquels il serait délivré à Saint-Urbain trente marcs de vieille argenterie dont il rendrait compte, après l'ouvrage fait.

Il fut aussi convenu que Saint-Urbain fournirait au prix de 40 livres qui fut ensuite porté à 50, trente boites ou médailliers en bois « couvert de vernis de la Chine, « en forme d'écaille, avec les armes de S. A. R., lesdites » boites garnies de cuivre et en dedans de velours vert, » avec les trous pour les médailles[1]. »

Le nombre des médailles pour la suite entière, fixé d'abord à trente, dont quinze seraient livrées en 1727, et quinze en 1728, fut porté plus tard à trente-huit, Léopold ayant voulu y faire entrer trois médailles des comtes de Vaudémont, ancêtres de René II, et « cinq » autres pour faire voir d'où descend Gérard d'Alsace[2] », ce que bien des gens, à ce qu'il paraît, ignoraient encore en Lorraine.

Lorsque Léopold mourut en 1729, Saint-Urbain n'avait encore satisfait qu'en partie aux livraisons qu'il devait effectuer; mais au 12 avril 1731, son travail étant terminé, la somme qui lui était due fut fixée à 5,670 livres, « pour parfait paiement », est-il dit, » des médail- » liers et médailles qu'il doit fournir à S. A. R., et payée » le 17 du même mois » ce qui suppose la fourniture faite.

A la mort de Léopold, les dix suites en argent pour

1. Placet du 12 avril 1731.

2. On rencontre encore quelquefois de ces boîtes plus ou moins endommagées.

lesquelles il avait souscrit étaient encore à frapper, Saint-Urbain n'ayant pas reçu la vieille argenterie qui devait en fournir la matière. Il rappela à François III la convention faite à ce sujet, lui demandant s'il voulait qu'elle fut exécutée; le duc répondit négativement et les choses en restèrent là.

En mai suivant, Saint-Urbain s'adressa à la Chambre des Comptes, cour des monnaies de Lorraine, pour obtenir l'enregistrement de la permission que lui avait donnée le duc François III de frapper ou faire frapper, à la Monnaie, un certain nombre de médailles et de jetons dont la liste était jointe à sa requête[1]. Dans cette liste qui comprend, à quelques pièces près, tout l'œuvre de notre artiste, la suite des ducs et duchesses de Lorraine figure pour 36 médailles, après lesquelles vient immédiatement le médaillon des alliances, quoique alors il ne fût pas encore achevé.

La Chambre des Comptes statua conformément à sa requête. Ainsi, à compter de 1731, libéré de ses engagements envers le souverain, Saint-Urbain n'eut plus à satisfaire qu'aux demandes du public, et l'on peut croire qu'il y eut à cette époque une émission, non seulement de la suite ducale, mais encore d'autres médailles parmi celles qu'il avait gravées à différentes époques, et dont les coins lui appartenaient également. Il en existe en argent des unes et des autres; mais furent-elles émises à cette époque et pour le compte de Saint-Urbain? Nous en doutons, au moins en ce qui est relatif au médaillier de Lorraine : car un prospectus de cette suite que nous

1. Elle est imprimée tout au long dans les pièces justificatives de la notice biographique. V. n° VI.

avons vu, imprimé et daté de 1733, n'annonce que des médailles en bronze; nous inclinons même à croire que ces médailles en argent n'ont été frappées qu'après l'acquisition par François III des coins de Saint-Urbain, et qu'elles l'ont été à Vienne, soit à la monnaie, soit dans quelques dépendances du cabinet impérial des médailles.

En traçant l'historique de la suite ducale, nous n'avons rien dit d'une difficulté que l'artiste eut à vaincre, et qui n'était pas des moindres. Il s'agissait de trouver, en remontant de René d'Anjou à Gérard d'Alsace, des portraits des ducs et des duchesses, assez authentiques pour que leur reproduction par la gravure en médailles ne parût pas une œuvre d'imagination. Saint-Urbain s'en était déja occupé avec son fils, lorsqu'il n'avait encore en vue que de fournir à celui-ci des modèles de médailles à graver, et que son esprit n'élaborait guère que comme un rêve l'idée d'une entreprise numismatique; ses recherches redoublèrent d'activité, quand l'approbation de Léopold lui donna l'espoir fondé de conduire cette œuvre à bonne fin. D'un autre côté, dès qu'on sut en Lorraine que le souverain s'y intéressait, ce fut à qui viendrait en en aide. Les galeries de tableaux et les cabinets des curieux, trop souvent inaccessibles, s'ouvrirent devant l'artiste qui se proposait de mettre au jour une suite métallique des ducs et duchesses de la maison de Lorraine. Son appel retentit jusqu'aux derniers confins du pays, et, de l'abbaye de Stutzelbronn au comté de Bitche, où nos premiers ducs allaient fréquemment se livrer, tantôt aux plaisirs de la chasse, tantôt aux exercices de la dévotion, où plusieurs d'entre eux avaient leur sépulture, on vit arriver avec l'abbé Fournier, supérieur de ce mo-

nastère, bon nombre de portraits dans lesquels, comme cela se voit souvent, la peinture ignorante ou peu soucieuse de l'art ne s'était attachée qu'à saisir la ressemblance. De tous côtés, on s'empressa d'indiquer à Saint-Urbain et à son fils l'église et le cloître où le vitrail de quelque chapelle, la pierre ou le marbre de quelque monument funèbre, conservait l'image d'un ancêtre de Léopold, et on fouilla jusque dans les archives des couvents pour leur montrer des sceaux à l'effigie ducale dont ils purent, faute de mieux, prendre l'empreinte ou le dessin. De là des portraits qui, comme le dit la Dissertation historique, « sont tous tirés, ou des monnoies, des sceaux, » des tombeaux, des statues, des bas-reliefs et des pein- » tures, ou d'autres monuments certains et anciens, » avantage que fort peu de maisons, même anciennes » et souveraines de l'Europe, pourroient se procurer. » Quant aux portraits des ducs depuis René d'Anjou jusqu'à Charles V, nous pouvons dire avec certitude qu'ils abondaient en Lorraine.

Telle est la suite de médailles que nous allons décrire. Dans cette première série de notre catalogue, comme dans celles qui suivront, nous donnerons le droit et le revers, les légendes et inscriptions de chaque pièce, ainsi que le diamètre pris, au droit et un peu largement, de l'extérieur du cordon circulaire ou du grènetis qui forme la bordure[1]. Mory d'Elvange en a signalé plusieurs

1. De cette série comme des autres, les monnaies et jetons exceptés, il n'est pas rare de rencontrer des pièces dont les bords n'ont pas été façonnés. Ce sont probablement les dernières frappées à la monnaie de Nancy. Restées en cet état après la mort de Saint-Urbain, elles durent être, comme les autres, partagées entre son fils et ses deux filles, et plus tard dispersées.

comme rares à différents degrés, il en est même quatre qui, suivant lui, sont à peu près introuvables en dehors des suites complètes[1]. Elles l'étaient peut-être de son temps; mais bien des collections de médailles ont été dispersées depuis 1783, et il est à croire que le Musée impérial de Vienne, ayant plus d'une fois mis en œuvre les coins vendus à François III par les héritiers de Ferdinand de Saint-Urbain, la rareté de certaines pièces, indiquée par des demandes plus fréquentes pour celles-là que pour les autres, les aura fait tirer séparément à un plus grand nombre d'épreuves. Aussi croyons-nous que dans les médailles de la suite ducale, prises ensemble ou séparément, il n'y a de vraiment rare que les épreuves bien conservées des premiers tirages : leur beauté les fait reconnaître aisément. Néanmoins, pour ces pièces, comme pour celles des autres suites, nous reproduirons les indications qui se trouvent au catalogue de Mory d'Elvange où la lettre R répétée quatre fois, est la plus haute expression d'une rareté que nous n'entendons pas garantir.

Nous avons dit plus haut que la liste de mai 1731, porte à 36 le nombre des médailles dont il s'agit, outre le médaillon des alliances qui ne parut qu'en 1736. Ce nombre est aussi celui qu'on relève sur la liste donnée par Dom Calmet, dans la Bibliothèque lorraine. Et cependant, le placet du 12 avril 1731[2] énonce que chacune des suites fournies par Saint-Urbain contient 39 médailles. D'où vient cette différence? Si elle n'était que d'une médaille, nous l'expliquerions par l'omission volontaire de celle qui porte au droit l'effigie de Nicolas de Vaudémont, régent de Lorraine pendant la minorité de Charles III, un acci-

1. Catal. pp. 13 et 14.
2. P. 9 du Journal déja cité.

dent survenu au coin n'ayant permis d'en retirer qu'un petit nombre d'exemplaires intacts. Mais quelle est la seconde? Serait-ce la deuxième médaille de Charles V, celle où l'on a substitué, à la tête de la duchesse Eléonore-Marie, une inscription qui occupe tout le revers? Mais alors il faudrait dire pourquoi cette pièce, supposé qu'elle ait été comprise dans les trente suites dont le duc a reçu livraison, ne se trouve que très-rarement dans celles qui ont été livrées au public, à ce point que Mory d'Elvange n'en a, dit-il, découvert que quatre exemplaires. Aurait-on compté pour deux la médaille de Nicolas d'Anjou, dont il existe aussi deux revers? Mais il est constant que, par une cause quelconque, le second revers, celui qui est sans alérion, a été substitué au premier qui est de la dernière rareté[1]. Renonçons à expliquer ce qui est inexplicable, et tenons-nous en au chiffre effectif de 37, le médaillon des alliances y compris. Voilà la suite ducale : nous décrirons ensuite les trois pièces dont il vient d'être question.

Le diamètre des N^os^ 1 à 36 inclusivement varie de 46 à 47 millimètres. Dans toutes ces médailles, sur les deux faces, excepté au revers du n° 2, un grènetis sépare la légende du cordon circulaire. La plupart ont, au delà de ce cordon, une marge que nous ne comptons dans la mesure que pour un millimètre, quoiqu'elle aille souvent au delà.

« Comme on n'a pas eu moyen », est-il dit, dans la liste de 1731, « de découvrir aucun portrait des princes, » pour les cinq premières médailles ci-après, on a gravé » des inscriptions pour en tenir lieu. Ces inscriptions

1. V. Mory d'Elvange. Catal. pp. 17 et 19.

» mettent au fait de la généalogie et des vertus singu-
» lières que ces princes ont eues. »

1° Hugues, comte d'Alsace. Au lieu de portrait, une inscription en 12 lignes[1] :

HVGO | COMES ALSATIÆ | ET FERRETI | EX VXORE HILDE-
GARDE | FILIOS GENVIT | 1° EBERHARDVM | LOTHARINGORVM.
| 2° HVGONEM | EGINSHEIMIENSIVM. | 3° CONTRAMNVM |
HABSBVRGORVM | PRINCIPVM SATORES.

Revers. Un olivier arraché qui se partage en trois branches. Au tronc est suspendu un écusson sur lequel on lit : HUGO COMES ALSAT.; la branche principale porte l'écu aux trois alérions de la maison de Lorraine; la branche latérale de droite (à la gauche du spectateur), l'écu au lion armé et lampassé de la maison d'Eginsheim; la branche latérale de gauche (à la droite du spectateur), l'écu fascé de la maison de Hapsbourg : POTENS. IN. TERRA. SEMEN. EIVS.

2° Eberhard. Au lieu de portrait une inscription en 15 lignes :

EBERHARDVS | ALSATIAE COMES. | HVGONIS ALSATIAE | ET
FERRETI COMITIS FILIVS. | BADIVAM ANGLORVM | SANGVINE
REGIO ORTAM | SOROREM EDGITAE | OTHONI. I. IMPERATORI
NVPTÆ | DVXIT VXOREM. AN. CMXXX. | ET EX EA PROLEM
SVSCEPIT | ADHELEIDEM IMPERATORIS | CONRADI SALICI MA-
TREM. | GERARDVM METENSEM. C. | ET ADALBERTVM | COMI-
TEM ALSATIÆ.

Rev. l'arbre généalogique de la maison de Lorraine, chargé de 40 cartouches dont l'un est en blanc et les 39 autres portent le nom en abrégé de chacun des comtes

1. Nous indiquons, comme il est d'usage, la séparation des lignes par des traits verticaux.

d'Alsace et des ducs de Lorraine qui figurent dans le médaillier, et de plus celui de François III :

AB EBERHARDO. HVGONIS. PRIMO GENITO. LOTHARING. DVCES.

Cette médaille sert à ranger toute la suite.

3° Adalbert. Au lieu de portrait, une inscription en 13 lignes :

ADALBERTVS | ALSATIAE METARVM | SARRAGOVIAE COMES. EBERHARDI ALSATIAE | COMITIS FILIVS. | PIIS OPERIBVS | INCLITVS. | IN ABBATIA BOSONISVILLÆ | QVAM VIVENS FONDAVERAT | TVMVLATVR | CVM VXORE IUDITHA | COMITISSA LVXEMBVRG | ANNO, MXXXIV.

Rev. Une main tenant la bible ouverte sur un autel. INCONVVLSA. FIDES.

4° Gérard II. Au lieu de portrait, une inscription en 13 lignes[1] :

GERARDVS. II. | SARRAGOVIAE COMES | FILIVS ADALBERTI. | ARMIS POTENS ET STRENVVS. | GISELAM FREDERICI. II. | COMITIS LVXEMBVRG. FILIAM | CONRADI SALICI IMPERATORIS | NEPTEM DVXIT VXOREM. | ET OBIIT ANNO. MXXXXVI. | QVI GERARDI ALSATII | PRIMI DVCIS HEREDITARII | LOTHARINGIAE | FVIT PATER.

Rev. Un lion marchant vers la gauche et tenant un sceptre dans sa gueule. E. FORTI. FORTITVDO.

5° Albert. Au lieu de portrait, une inscription en 15 lignes[2] :

ALBERTVS | ADALBERTI ALSATIAE | COMITIS FILIVS. | GERARDI. II. FRATER NATV MAIOR | AB HENRICO. III. IMPERATORE | DVX MOSELLAN ET MARCHIO CREAT. | DVM VICTOR DE GODEFRIDO. II. | CVIVS DVCATV DONATVS FVERAT |

1. La Dissertation historique a divisé cette inscription en 12 lignes.

2. Treize lignes dans la Dissertation historique.

INCAVTVS REDIT | TANDEM IPSE VICTVS | OCCVBVIT ANNO. MXLVIII. | QVO MORTVO GERARDVS. III | NEPOS EIVS IN HEREDITATEM | LOTHARINGIAM | PRIMVS OBTINVIT.

Rev. La carte géographique du duché de Lorraine. POSSESSIO. EIVS. NEPOTVM. HEREDITAS. — R R R R[1].

6° Gérard d'Alsace. Buste cuirassé à droite, la tête laurée. GERARDVS. ALSATIVS. D. G. DVX. LOT. ET MARCHIO. Sous l'épaule S. V. Rev. Hadvige de Namur. Buste à gauche. HADEWIDIS. NAMVRCENSIS. DVCISSA. LOT. ET MAR. A l'exergue S. V. — R R R.

7° Thierry. Buste couronné à droite. THEODERICVS. D. G. DVX. LOTH. ET MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Gertrude de Flandres. Buste à gauche. GERTRVDIS. FLANDRENSIS. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHIONISSA. Sous l'épaule S. V. — R R.

8° Simon Ier. Buste cuirassé à gauche, la tête casquée. SIMON. I. D. G. DVX. LOTH. et MARCHIO. Sous l'épaule S. V. Rev. Adelaïde de Saxe-Querfort. Buste à droite. ADELEYDIS. QVERFORDIENSIS. DVCISSA. LOT. ET MAR. A l'exergue S. V. — R R R.

9° Mathieu Ier. Buste à gauche. MATTHAEVS. I. D. G. DVX. LOTH. ET MARCHIO. Rev. Berthe de Souabe. Buste à gauche. BERTHA. SVEVA. DVCISSA. LOTH. ET MARCHION.

10° Simon II. Buste à gauche, un bonnet sur la tête. SIMON. II. D. G. DVX LOTH. et MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Ide de Vienne. Buste à gauche. IDA. VIENNENSIS. DUCISSA. LOTH. ET MARCHION. Sous l'épaule S. V.

11° Ferry de Bitch. Buste à droite, la tête couverte d'un berret. FREDERICVS. I. DE BITCH. D. G. DVX. LOTH.

1. Il y a, dit Mory d'Elvange, de très-belles épreuves du médaillier où cette pièce n'est que coulée.

ET MARCHIO. Sous l'épaule S. V. Rev. Ludomille de Pologne. Buste à gauche. LVDOMILLA. POLONICA. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHIONISS. A l'exergue S. V.

12° Ferry. Buste à gauche, un bonnet sur la tête. FREDERICVS. II. D. G. DVX. LOTHAR. ET. MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Agnès de Bar. Buste à gauche. AGNES. BARRENSIS. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHIONISSA. — R R R R.

13° Thiébaut 1er. Buste à droite. THEOBALDVS. I. D. G. DVX. LOT. et. MAR. COMES. METENSIS. ET. DASBVR. A l'exergue S. V. Rev. Gertrude de Dasbourg. Buste à gauche. GERTRVDIS DASBVRGENSIS. DVCISSA. LOT. ET. MARCHIONISSA. A l'exergue S. V.

14° MATHIEU II. Buste à droite. MATTHAEVS. II. D. G. DVX. LOTH. ET. MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Catherine de Limbourg. Buste à gauche. CATHARINA. LIMBVRG. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHION.

15° Ferry III. Buste à droite, un petit bonnet au sommet de la tête. FREDERICVS. III. D. G. DVX. LOTH. ET MARCHIO. A la tranche du bras S. V. Rev. Marguerite de Navarre. Buste à gauche. MARGAR. NAVARR. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHION. A l'exergue S. V.

16° Thiébaut II. Buste à droite, un petit bonnet au sommet de la tête. THEOBALDVS. II. D. G. DVX. LOTH. ET. MARCHIO. Sous l'épaule S. V. Rev. Isabelle de Rumigny. Buste à gauche. ISABELLA. RVMINIACENSIS. DVCISSA. LOTH. MARCHIONISS. A l'exergue S. V.

17° FERRY IV. Tête à droite. FREDERICUS. IIII. D. G. DVX. LOTH. ET. MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Elisabeth d'Autriche. Tête à gauche, couverte d'un voile. ELIZABETH. AVSTRIACA. DVCISSA. LOTH. et MARCHIONISSA. Sous l'épaule S. V. — R R R R.

18° Raoul. Tête à droite. RADVLPHVS. D. G. DVX. LOTH.

ET. MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Marie de Blois. Tête à gauche. MARIA BLESENSIS. DVCISSA. LOTH. ET. MARCHIONISSA.

19° Jean I^er^. Buste cuirassé à gauche, IOHANNES. I. D. G. DVX. LOTH. ET. MARCHIO. A la tranche du bras S. V. Rev. Sophie de Virtemberg. Buste à gauche. SOPHIA, VIRTEMBERG. DVCISSA. LOTH. ET. MARCH. Sous l'épaule S. V. — R R.

20° Charles II. Buste à droite. CAROLVS II. D. G. DVX. LOTH. ET. MARCHIO. A l'exergue S. V. Rev. Marguerite de Bavière. Buste à droite, la tête couverte d'un voile. MARGAR. A. BAVARIA. DVCISSA. LOTH. ET MAR. Sous l'épaule S. V. — R R R.

21° René d'Anjou. Buste à droite, la tête couronnée. RENAT. I. D. G. R. IER. SICIL. D. AND. CAL. LOT. BAR. PROV. COM. Sous l'épaule S. V. Rev. Isabelle de Lorraine. Buste à gauche. ELIZABETH. A. LOT. REGINA. IER. SICIL. DVCISSA. CAL. LOT. BAR. A l'exergue S. V.—R R R.

22° Jean d'Anjou. Buste à droite, la tête coiffée d'une espèce de toque. IOAN. II. ANDEG. D. G. DVX. LOTHARINGIAE. Sous l'épaule S. V. Rev. Marie de Bourbon. Buste à gauche. MARIA. DE BORBONIA. DVCISSA. LOTHARINGIAE. A l'exergue S. V.

23° Nicolas d'Anjou. Buste cuirassé à droite. NICOLAVS. I. ANDEGAVENSIS. D. G. DVX. LOTHARINGIAE. A la tranche du bras S. V. Rev. Une inscription en 12 lignes :

IOANNIS. II. | ANDEG. FILIVS. | NATVS ANNO MCCCCXLVIII. | DESPONSVS. AN. MCCCCLXVI. | ANNAE LVD. XI. FRANC. REGIS | FILIAE. | ITERVM ANNO MCCCCLXXII. | MARIAE. | CAROLI BVRGUND. | DVCIS FILIAE | ET OBIIT COELEBS | XXIIII. IVLII MCCCCLXXIII.

Deuxième revers substitué au premier que nous ferons connaitre ultérieurement[1].

Les trois médailles qui suivent sont celles de trois comtes de Vaudémont. Le premier, fils puîné de Jean Ier, est la tige de la branche cadette de Lorraine qui, dans la personne de René II, succéda à la couronne ducale, après la mort de Nicolas d'Anjou dernier représentant de la branche aînée dont il descendait par son ayeule, fille du duc Charles II.

24° Ferry I, comte de Vaudémont. Buste cuirassé à droite. FRIDER. I. COM. VAD. IOH. I. LOT. DVC. FILIVS. ET. FRATER. CAROLI. II. LOT. DVCIS. A la tranche du bras S. V. Rev. Marguerite de Joinville. Buste à droite. MARGARETA. DE. IOINVILLA. COMITISSA. VADEMONTANA. Sous l'épaule S. V. — R R R R.

25° Antoine, comte de Vaudémont. Buste cuirassé à gauche. ANTHONIVS. COMES. VAD. FRIDERICI. I. COMITIS. VAD. FILIVS. A l'exergue S. V. Rev. Marie d'Harcourt. Buste à gauche. MARIA. HARCVRIENSIS. COMITISSA. VADEMONTANA. A l'exergue S. V.

26° Ferry II, comte de Vaudémont. Buste à droite, la tête couverte d'un berret. FRIDER. II. COM. VAD. ANTHONII. FILIVS. ET. PATER. RENATI. II. LOT. DVCIS. Rev. Iolande d'Anjou. Buste à gauche, la tête couronnée. IOLANDIS. RENATI. I. ANDEG. REG. IER. SIC. D. C. L. B. FILIA. VXOR. FRIDERICI. II. COM. VAD. à l'exergue S. V. — R.

27° René II. Buste à droite. RENATVS. II. D. G. REX. SICILIAE. IER. LOTH. DVX. Rev. Philippe de Gueldre. Buste à gauche. PHILIPPA. A. GEL. REG. SICIL. IER. LOTH. DVCISSA.

1. V. Infra, n° 38.

28° Anthoine. Buste à droite, la tête couverte d'une toque. ANTHONIVS. D. G. LOTHOR. ET. BAR. DVX. Sous l'épaule S. V. Rev. Renée de Bourbon. Buste à gauche, la tête couverte d'une coiffe. RENATA. DE. BORBONIA. LOTHOR. ET. BAR. DVCISSA.

29° François Ier. Buste à droite, la tête couronnée. FRANC. I. D. G. LOTHOR. BAR. GEL. DVX. Sous l'épaule S. V. Rev. Christine de Danemark. Buste à droite. CHRISTINA. A. DANIA. LOTH. BAR. GEL. DVCISSA.

30° Charles III. Buste à gauche. CAROLVS. III. D. G. CAL. LOTH. BARR. GEL. DVX. A l'exergue S. V. Rev. Claude de France. Buste à droite. CLAVDIA. A. FRANCIA. CAL. LOTH. BAR. GEL. DVCISSA.

31° Henry II. Buste à droite. HENR. II. D. G. DVX. LOTH. MARCH. DVX. C. B. G. A. l'exergue S. V. Rev. Marguerite de Gonzague. Buste à gauche. MARGAR. A. GONZAGA. DVCISSA. LOT. C. B. G.

32° François II. Buste à droite. FRANC. II. D. G. DVX. LOTH. MARCH. D. C. B. G. Rev. Christine de Salm. Buste à gauche. CHRISTINA. A. SALMIS. LOTH. C. B. G. DVCISSA. A la tranche du bras S. V. — R R.

33° Charles IV. Buste à droite. CAROLVS. IIII. D. G. DVX. LOTH. MAR. D. C. B. G. A la tranche du bras S. V. Rev. Nicole de Lorraine. Buste à gauche. NICOLAA. A. LOTH. DVCISSA. LOTH. C. B. G. — R R.

34° Nicolas-François. Buste à droite. [1]NFRANC. D. G. DVX, LOTH. MARC. D. C. B. G. A la tranche du bras S. V. Rev. Claude de Lorraine. Buste à gauche. CLAVDIA. A. LOTH. DVCISSA. LOTH. C. B. G.

35° Charles V. Tête laurée à droite. CAROLVS. V. D. G.

1. Les deux lettres NF en une seule.

DVX. LOT. MAR. D. C. B. G. Rev. Eléonore-Marie d'Autriche. Buste à gauche. ELEON. MAR. AVSTRIACA. REGINA. POL. DVCISSA. LOT. C. B. G. Sous l'épaule S. V.

36° Léopold. Buste à droite. LEOPOLDVS. I. D. G. DVX. LOT. BAR. REX. IEROSOL. A l'exergue S. V. Rev. Elizabeth-Charlotte d'Orléans. Buste à droite. ELIZ. CAR. AVRELIAN. REGIA. LOT. BAR. DVCISSA. A la tranche du bras S. V.

37° Médaillon dit des Alliances. Au droit, une inscription en 13 lignes, surmontée d'un alérion :

DVCVM | ET DVCISSARVM | LOTHARINGIÆ. | EX ANTIQVIS ET CERTIS | MONVMENTIS DECERPT. | HISTOR. CHRONOL. ET GENEALOGICA | SERIES. | REGNANTE FELICITER | FRANCISCO III. | LOTHARIN. ET BARRI DVCE | HIEROSOLYMOR. REGE | REST. | MDDCXXXVI. — Diamètre 70 millimètres.

Pour décrire le revers, nous empruntons, en l'abrégeant autant que possible, l'explication qu'en donne la Dissertation historique où nous remarquons l'oubli de la légende MVTVIS FVLGENT HONORIBVS, qui est entre le blason de Lorraine et ceux des duchesses, ainsi que des mots AVGVSTINVS. SAINT-URBAIN. F. à l'exergue.

L'écu des armes pleines de Lorraine couronné, orné, avec le sceptre que termine un alérion, et la main de justice passés derrière en sautoir, le tout sous le pavillon royal, et occupant le milieu du revers. Il est, comme on sait, à huit quartiers dont quatre en chef : Hongrie, Naples, Jérusalem et Aragon ; et quatre en pointe : Anjou, Gueldres, Julliers et Bar. Sur le tout, la bande aux trois alérions éployés ; supports deux aigles couronnés, portant au col la croix de Lorraine et tenant élevée, à la droite de l'écu, la bannière de Lorraine, à la gauche celle de Bar. Autour, trente-deux écussons couronnés

dont 31 offrent les armes de toutes les duchesses de Lorraine, dans l'ordre suivant : Namur, Flandres, Saxe, Souabe, Vienne, Pologne, Bar, Dagsbourg, Limbourg, Navarre, Rumigny, Autriche, Blois, Wirtemberg, Bavière, Lorraine, Bourbon, Joinville, Harcourt, Anjou, Gueldres, Bourbon, Danemark, France, Gonzague, Salm, Lorraine, Lorraine, Autriche, Orléans, Autriche. Le 32e écusson est blanc. Au-dessous de chaque blason, une inscription donne en abrégé le nom de la duchesse et celui de la maison dont elle est issue. Ainsi HAD. NAM. pour la première, et THER. AUST. pour la dernière.

Ce revers est un chef-d'œuvre de gravure en médailles, — R. R.

Après la suite ducale, arrêtée comme on vient de le voir à 37 pièces, nous avons à décrire trois médailles dont il a été question et qu'il convient d'y joindre quand on peut les trouver, ce qui est rare, surtout pour la première et la dernière.

38° Nicolas d'Anjou, mêmes buste et légende qu'au N° 23, dont le coin a servi de nouveau. Rev. Une inscription en 11 lignes surmontée d'un alérion et ornée au bas de deux palmes en sautoir. DESPONSVS ANNO | MCCCCLXVI | ANNAE LVD XI. FR. REGIS | FILIAE. | ITERVM AN. MCCCCLXXII | MARIAE. CAROLI | BVRGVNDIONVM DVCIS | FILIAE. | OBIIT COELEBS XXIIII. IVLII | MCCCCLXXIII. — R R R R.

Le coin du revers s'est cassé, suivant Mory d'Elvange qui assigne à cette pièce le plus haut degré de rareté, n'en ayant vu, dit-il, que quatre exemplaires. L'auteur des notes manuscrites[1] qu'on rencontre sur quelques

1. Elles sont de M. Recouvreur suivant les uns, de M. Raulin de Sommerviller suivant les autres. Tous deux amateurs de médailles, et surtout de médailles lorraines, sont cités par Mory d'Elvange comme possédant l'œuvre de Saint-Urbain.

exemplaires de l'*Essai historique*, prétend au contraire que la seconde inscription, celle du n° 23, a été gravée parce qu'on était mécontent de la première. Pour en être certain il suffira, ajoute-t-il, de comparer l'une à l'autre.

Nous avons décrit sous le n° 23 la seconde médaille de Nicolas d'Anjou, qui diffère de la première en ce que, gravée en plus petites capitales, les mots *Joannis.II.Andeg. filivs. natvs. anno MCCCCXLVIII.* y ont été ajoutés. L'alérion et les palmes n'y reparaissent pas, ce que nous regrettons, tout en reconnaissant que cette seconde inscription a sur la première le mérite d'être plus complète et mieux exécutée.

39° Nicolas de Vaudémont. Buste cuirassé à gauche, couronne de comte. NICOLAVS. A. LOT. COM. VAD. TVT. CAR. III. ET. LOT. B. ADM. CVM. CHRISTIANA. A. D. A la tranche du bras S. V. Rev. Christine de Danemark ; même buste et légende qu'au n° 32 dont on a fait servir le coin.

Cette pièce est connue sous le nom de médaille des Régents de Lorraine. Nous croyons qu'elle a été exécutée pour faire partie du médaillier de Lorraine, quoique, au dire de Mory d'Elvange, elle ne se trouve pas dans les premières épreuves dont le duc a fait présent, c'est-à-dire dans les exemplaires à 30 médailles. Un accident arrivé au coin du revers, pendant le tirage, est cause qu'on n'en rencontre guère que des exemplaires écornés jusqu'au grènetis.

40° « Charles V. Mêmes buste et légende qu'au n° 35. » Rev. cette inscription, que nous empruntons à Mory » d'Elvange : « *Nic. Francisci filius natus Viennæ* 2 » *apr. anno* 1643. *Carolo* 4° *patruo succedit mense* » *septemb. anno* 1674. *sponsus Eleonoræ Mariæ*,

» *Austr. Polon. Reginæ Ferdinandi III Imperatoris* » *filiæ, die* 6. *Febr. an.* 1678. *Mortuus Weselli,* 18 » *Aprilis* 1690. »

» Ce revers, ajoute-t-il, « est un essai des inscriptions » historiques qu'on devait frapper au revers de toutes les » têtes des ducs à l'imitation de la collection des Rois de » France, frappée en jetons jusqu'à Louis XIV[1].

» Jusqu'à ce jour « dit-il encore[2], » « je n'en ai découvert que quatre épreuves..» R R R R. —

A la suite ducale ainsi composée on joint, pour compléter la série des ducs de Lorraine, une médaille gravée à Vienne par Donner.

François III. Buste à droite, la tête nue. FRANCISCUS III. D. G. DUX. LOT. BAR. REX. IEROSOL. A l'exergue M. DONNER. Rev. Buste de Marie Thérèse tourné à gauche. MARIA. THER. AVSTRIACA REGIA. LOT. BAR. DVCISSA. A l'exergue M. D.

Cette pièce, du même module que celles de la suite, est d'une belle exécution. On ne la rencontre pas communement. Nous ignorons à quelle époque elle a été gravée, et nous remarquons que la dissertation historique publiée en 1736, sous le nom de Dom Calmet, ne la mentionne pas; autrement il faudrait supposer que la légende de la médaille qui y est indiquée tout de suite après celles qu'a gravées Saint-Urbain[3], a été inexactement

1. Ce projet, dont la première idée appartient au Prince Charles Alexandre de Lorraine, aurait fourni une seconde suite de médailles, mais il n'a pas été réalisé.

2. Essai historique pp 19 et 41-46.

3. Cette légende appartenait sans doute à la médaille que Saint-Urbain devait graver pour compléter la suite ducale, et à laquelle sa mort, en 1738, aura fait substituer celle de Donner.

transcrite, car au lieu de *Austriaca Regia* on devrait y lire *Archidux Austriæ*.

IIe SÉRIE.

MÉDAILLES PARTICULIÈRES DE LORRAINE, OU MÉDAILLONS ET JETONS DE LA FAMILLE DUCALE, SOUS LES RÈGNES DE LÉOPOLD ET DE FRANÇOIS III.

Les médaillons sont au nombre de dix et presque tous d'une grande beauté. Frappés à différentes époques des régnes de Léopold et de François III, ils n'ont pas l'égalité de module que présentent les trente-six pièces du médaillier de Lorraine, destinées à former une suite. Tous ont au delà de la légende un grènetis qui la contourne. En les mesurant, nous avons reconnu qu'il y a entre les exemplaires du même médaillon, indépendamment d'une épaisseur assez variable, une différence d'un à trois millimètres. Cela tient apparemment à ce qu'après leur sortie du coin, on les aura façonnés par un nouveau travail d'ou ils sont sortis, les uns rognés jusqu'au cordon circulaire, généralement assez saillant, qui semble devoir être leur bordure à tous, les autres avec une marge plus ou moins grande au delà de ce cordon. Cette seconde bordure, quand elle n'est pas trop large, donne à la pièce une certaine élégance, et l'on peut croire que la possibilité de la ménager n'a pas été sans intention; mais variable comme elle est, ce n'est pas de là qu'il faut partir pour prendre le diamètre, mais bien du cordon même, en le comprenant dans la dimension mesurée avec deux millimètres de marge environ[1]. C'est ce

1. Cet appoint d'un millimètre et demi à deux millimètres est une moyenne de marge entre des exemplaires d'une même médaille diver-

que nous avons fait pour les médaillons, de même que pour les médailles qui composent la première série et pour celles qui seront décrites ultérieurement, en ne les mesurant que du côté de la tête, parce que le cordon circulaire ne laisse pas toujours un champ égal sur les deux faces. Il n'en est pas de même pour les jetons qui, comme les monnaies, sont strictement circonscrits dans leur bordure saillante, soit qu'elle se présente tout unie, soit qu'on l'ait marquée par un grènetis.

Toutes les pièces de cette série, à peu d'exceptions près que nous prendrons soin d'indiquer, figurent sur la liste de 1731.

1° Charles V. Buste tourné à droite. CAROLVS. V. D. G. DVX. LOT. MAR. D. C. B. A la tranche du bras les initiales S. V. peu distinctes, mais répétées nettement au bas du revers. Revers. L'aigle de Lorraine planant dans les nues, d'où il lance des foudres sur les croissants qui surmontent un obélisque et plusieurs grands édifices. VIRTVS. GERMANORVM. A l'exergue PANN. VINDICATA.

Diamètre 54 millimètres. Sujet du revers, la délivrance de la Hongrie reconquise sur les Turcs.

2° Léopold, Buste tourné à droite. LEOP. I. D. G. LOT. BAR. D. REX. IER. P. P. ET. DELITIVM. Sous le buste S. V. distincts. Rev. Hercule abattant de sa massue un rocher dont les débris vont combler une vallée, et ouvrant ainsi un passage à Mercure, dieu du commerce, qui suit le héros à quelque distance, marchant sur une voie déjà aplanie. VITAE CONSVLIT ATQVE VIAE. A l'exergue MDCCV et S. V.

Diamètre 57 millimètres.

sement façonnés sur le bord. Le cordon circulaire se montre quelque fois plus large et plus saillant, en sorte que le diamètre n'est plus le même dans la même pièce coupée net au delà de cette bordure.

Sujet. Le comblement d'une vallée profonde, repaire des malfaiteurs dans la forêt de Haye, et la sécurité rendue aux voyageurs sur la route désormais viable qui traverse cette vallée, dans la direction de Nancy à Toul.

» Cette médaille est « dit Mory d'Elvange, » un des plus » beaux revers que Saint-Urbain ait donnés..... Tout son » art s'est déployé dans l'exécution... Elle est très re- » cherchée. Le coin après une trentaine d'épreuves s'est » cassé. RR. On la trouve en bronze et en argent. » Nous croyons que Mory a été mal informé. Si le coin eût été cassé, verrions-nous ce médaillon sur la liste des pièces pour la frappe desquelles Saint-Urbain demandait, en 1731, la permission de se servir du balancier de la Monnaie ?

Une notice sur cette médaille, communément appelée *le Grand Hercule*, a paru dans le *Journal de Soleure* des mois d'avril et mai 1703, avec gravure de ses deux faces. Il en existe une réimpression sans figure, 2 ff. pet. in-f. *de l'Imprimerie de Gaydon*, à Nancy.

3° Léopold. Buste tourné à droite. LEOPOLDVS. I. D. G. DVX. LOT. BAR. REX. IER. Revers comme au médaillon précédent, à cela près que le Mercure n'y est pas. SECVRITAS. PVBLICA. A l'exergue MDCCV. Sans signature.

Diamètre 55 millimètres.

Le module de cette pièce étant inférieur à celui des autres médaillons de Saint-Urbain, la tête est aussi plus petite.

Le revers de ce médaillon fut, au dire de Mory d'Elvange, « formé des débris du coin du Grand Hercule, en » en changeant la légende, rabaissant le fond et suppri- » mant le Mercure sur lequel s'était faite la fêlure... Jus- » qu'à ce jour je n'en ai pu voir que deux épreuves..... R R R R ». L'auteur inconnu des notes critiques avec

lesquelles on rencontre quelquefois le Catalogue des ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain est d'avis que le Grand Hercule et celui-ci, dont le module en plus petit, sont deux médaillons et deux coins différents. « Le Petit Hercule a été réformé », dit-il, « comme une idée trop » peu développée, on en a frappé fort peu, ce qui fait que » les épreuves en sont si rares » Nous nous rangeons à cette dernière opinion ; toutefois, il convient de le dire, l'exemplaire du Petit Hercule qui nous a été montré[1] présente des imperfections qu'on pourrait prendre pour des traces de remaniement, si l'on ne savait que le coin du Grand Hercule existait encore en 1731.

4° Léopold. Mêmes tête et légende qu'au Grand Hercule. Sous le buste aussi S. V. plus ou moins distincts. Rev. Un autel où sont posés en sautoir une épée et un sceptre terminé par un alérion. Au-dessus, une couronne de chêne, qu'une cicogne voltigeant tient du bec et de l'une de ses pattes, et qu'elle va déposer sur l'autel. PACI. POPVLORVM. VTRVMQ. LITAVIT. A l'exergue MDCCVI.

Diamètre 59 millimètres.

Sujet. La neutralité gardée par Léopold entre la France et l'Empire d'Allemagne, alors en guerre : aussi cette pièce est elle connue sous le nom de *la Neutralité*.

C'est, dit Mory d'Elvange « une de celles qui flattèrent » le plus le cœur de Léopold et qu'il donnait le plus vo- » lontiers. On la voit en or, en argent et en bronze. CC.»

Ce médaillon est décrit dans la DISSERTATION HISTORIQUE sur une médaille frappée en l'honneur de Son Altesse Royale par le R. P. Hugo... *Nancy. Dominique*

1. A Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry-Solet, et nous avons quelque raison de croire que c'est un des deux qu'on a fait voir à Mory d'Elvange.

Guaydon, 1706. pet. in-8° de 6 ff. et 27 pp.; dans le texte 3 fig. gravées par Claude Charles, au nombre desquelles le médaillon dont il s'agit, en sens inverse de l'original.

5° Léopold. Mêmes tête et légende qu'au Grand Hercule. Rev. Une inscription : POSTICVM. HVNC. CHORVM. ECCL. F. F. MINO. DE. OBS. A. RENATO. II. LOT. ET. BAR. DVCE. IEROS. ET. SICIL. AN. MXVID. CONSTRVC. IVNXIT. LEOPOLD. I. DVX. LOT. BAR REX IEROSOL. AVITAE PIETATI — HAERES. AERAE. CHRI. — M.DCCVII. DIE. X. AVG.

Diamètre : 56 millimètres.

Cette médaille ne nous est connue que par une épreuve en plomb[1], qui du reste la fait voir telle que Mory d'Elvange l'a décrite au catalogue des ouvrages de Saint-Urbain, et dans son Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et de Bar[2]. Il n'en a vu, dit-il, que deux épreuves[3], et il la donne pour une pièce de la dernière rareté. On peut présumer en effet que cette médaille n'ayant pas grand intérêt, il n'en a été tiré d'épreuves que celles qui, suivant l'usage, ont dû être déposées sous la première pierre du chœur des Cordeliers de Nancy, et quelques autres en nombre fort restreint,

1. Du cabinet de M. Thiéry-Solet.

2. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy.

3. Nous possédons une épreuve du revers ajustée par un travail d'orfèvre à une autre tête que celle qui, commune aux deux médailles du Grand Hercule et de la Neutralité, reparaît dans celle dont il est question. Léopold y figure en buste cuirassé, tel absolument qu'on le voit au droit de la médaille des grands chemins datée de 1727 (V. ci-après n° 8). Le diamètre, qui n'est que de 52 millimètres, a été évidemment écourté à la tête et au revers qui sont maintenus ensemble par un cercle frangé de manière à figurer un grènetis. Cet assemblage hétérogène, destiné à tenir lieu de la médaille, est encore un témoignage de sa rareté. Ce n'est peut-être pas le seul qu'on ait fait dans le même but, en tous cas il est postérieur à 1727.

pour être distribuées lors de la consécration de l'édifice. Il n'en est pas question dans la liste de 1731.

6° Léopold. « Même tête que le Petit Hercule, » suivant » Mory d'Elvange. « Rev. Une inscription qui annonce la » construction de l'église Saint-Sébastien par ces mots » AVSPICIIS ET BENEFICIIS LEOPOLDI. I. LOTH. BARRI. IEROSO. » REGIS[1] HOC S^TI^—SEBASTIANI DELVBRVM ASSVRGIT DIE XXIX » IVLII M.DCCXX.»

« Cette médaille, au rapport de feu M. Willemin dans ses notes, a été frappée en or et en argent pour être déposée sous la première pierre de cette église. Jusqu'à » ce jour, je n'ai encore vu que celle qui m'a été communiquée à sa mort... M. Dordelu à qui je la montrai, n'en » connaissait que le projet qui diffère de la médaille par » une croix de Lorraine entre deux roses qui devait surmonter l'inscription. R R R R.»

N'ayant pas vu cette pièce, j'ai dû citer textuellement ce qu'en dit Mory d'Elvange. Si la tête est réellement celle du Petit Hercule, son diamètre doit être de 55 millimètres. Elle ne doit pas être moins rare que celle du chœur des Cordeliers. Il n'en est pas non plus question dans la liste de 1731.

7° Léopold. Buste tourné à droite. LEOPOLDVS. I. D. G. DVX. LOT. BAR. REX. IEROSOL. Sous le buste S. V. Rev. Une femme sur un bige, ou char à deux chevaux, courant au galop sur une route qui aboutit à un pont où déjà est parvenu Mercure, courant aussi, le caducée dans la main droite, une bourse dans l'autre. Elle tient de la

1. En complétant cette inscription à l'aide de l'abbé Lionnois, Hist. de Nancy. T II p. 580, nous ne sommes pas encore sûr de la donner exactement, n'y trouvant pas le mot *Ducis* à la place duquel devrait être au moins l'initiale D.

main droite un sceptre terminé par une croix de Lorraine. VIARUM. PERVIUS. USUS. Sous le pont S. V. A l'exergue. MDCCXXVI.

Diamètre : 62 millimètres.

Les grands travaux que Léopold fit exécuter en 1725 et 1726, pour les ponts et chaussées de ses états, sont le sujet du revers.

C'est le P. Marion, prémontré, qui a fait graver ce médaillon, et il l'a dédié au duc Léopold dans un petit in-4° de 12 pp. intitulé : EXPLICATION du médaillon frappé en l'honneur de son Altesse Royale au sujet de la construction nouvelle des Ponts et chaussées dans les duchés de Lorraine et de Bar. 1726. *Nancy, François Midon.* 1726 : Les deux faces y sont figurées par une gravure *S. Crox fecit.* Trois R, à la fin de la description que Mory donne de cette pièce, sont l'expression de sa rareté.

8° Léopold. Buste cuirassé tourné à droite, l'ordre de la Toison d'or pendant au cou, le manteau ducal agrafé sur l'épaule. LEOPOLDVS. I. D. G. DVX. LOT. BAR. REX. IER. Sur la tranche du bras. S. V. Rev. Un cavalier marchant au pas vers la droite sur un grand chemin, à l'entrée d'un pont à deux arches. D'un côté l'Abondance représentée par une femme qui se repose sur le rivage, de l'autre une borne surmontée d'un Mercure à mi-corps. A droite et à gauche des roches et des forêts. Au fond un autre pont de deux arches. PROVIDENTIA PRINCIPIS. A l'exergue VIAE. MUNITAE. MDCCXXVII. Il y a des épreuves en argent.

Diamètre : 63 millimètres.

Sujet. Mory d'Elvange dit que le revers désigne le moment de la construction des premiers ponts dans les fonds des Bois de Hayes, sur la route de Toul. Nous pensons que cela est inexact, la voie qui traverse ces fonds a été

ouverte en 1705, comme le témoignent les médaillons nos 2 et 3, et dès cette époque il a fallu des ponts pour traverser le grand aqueduc de la forêt de Haye. Il s'agit donc ici, non pas de l'établissement de ces premiers ponts, mais de leur reconstruction sur une base plus large et plus solide; plus probablement encore de tous les travaux du même genre dont la Lorraine est redevable à Léopold qui, au rapport de Dom Calmet, entreprit et fit exécuter en moins de trois ans, de 1725 à 1727, « près de quatre » cent mille toises de France de chemins publics, plus de » quatre cents ponts dont douze sur des rivières considé- » rables.» V. DISSERTATION sur les grands chemins de Lorraine. *Nancy, J. B. Cusson* 1727. in-4° de 28 pp. où le médaillon dont il s'agit est figuré par une assez belle gravure. *Seb. Ant. p. à Nancy* 1727.

9° François III. Buste à droite, revêtu du manteau ducal et portant l'ordre de la Toison d'or. FRANCISCVS III. D. G. DVX. LOT. BAR. REX. IER. Au bas sur un pli du manteau S. V. Rev. Un rocher à gauche, où quelques branches d'arbres forment un bûcher sur lequel le Phénix paraît se consumer, puis renaître aux rayons du soleil. A droite deux palmiers. ALTER ET IDEM. A l'exergue. VIXIT LEOPOLDVS. FRANCISCUS REGNAT. XXVII. MARTII. MDCCXXIX.

Diamètre : 62 millimètres.

Il est presque inutile de dire que l'avénement à la couronne ducale de François III, succédant à Léopold son père, est le sujet du revers. V. DISSERTATION sur un médaillon frappé en l'honneur de son Altesse Royale François III, duc de Lorraine et de Bar... à l'occasion de son avénement à la couronne en l'année 1729. S. l. In-4° de 15 pp. où ce médaillon est représenté par une gravure anonyme.

10° La duchesse douairière régente. Buste à droite, un voile sur la tête. ELIZ. CAROLA. AVRELIANENSIS. DVCISSA ET REGENS. LOT. BARR. A l'exergue S. V. Rev. La duchesse assise sur un trône, et tenant un gouvernail de la main droite. L'autre main est étendue vers la Lorraine personnifiée dans une femme debout, respectueusement inclinée, ayant la main gauche posée sur la poitrine et s'appuyant de l'autre main, dans laquelle elle tient un rameau d'olivier, sur un écu parti aux armes de Lorraine et de Bar ; derrière elle, une cicogne DECORI. GENTIS. PRÆSTANS. VIRTVTEM. A l'exergue M.D.C.C.XXIX.

Diamètre : 58 millimètres.

La régence de la duchesse est, comme on voit, le sujet du revers. Il a paru à l'occasion de cette pièce un in-4° de 8 pp. où elle est figurée par une gravure *C F Nicole f.* et qui a pour titre, DISSERTATION sur un médaillon frappé au sujet de la régence de son Altesse Royale Madame. *Nancy* 1729.

A ces médaillons, dont les coins avaient fourni des épreuves antérieurement à 1731, ajoutons pour mémoire celui-ci, qui est le deuxième de la liste annexée à la requête de Ferdinand de Saint-Urbain.

Son Altesse Royale Léopold 1^er^ de G. M. (glorieuse mémoire) et S. A. R. Madame du même côté ; pour revers la famille Royale.

Ce médaillon et les deux derniers que nous venons de décrire appartiennent à la même époque ; mais celui-ci a-t-il été frappé ? c'est ce que nous ignorons, car il n'est pas décrit, ni mentionné ailleurs que sur la liste de 1731. Toutefois on peut croire qu'il a été gravé.

Nous ne connaissons pas davantage la médaille que Saint-Urbain eut, par arrêt de la chambre des comptes de

Lorraine, permission de graver conformément aux dessins joints à sa requête et de frapper à la Monnaie, à l'occasion du mariage d'Elizabeth Thérèse, l'une des filles de Léopold avec le roi de Sardaigne. Fut-elle même gravée ? on peut en douter, en raprochant la date de cette permission, donnée le 1er mars 1737, de celle de la mort de Saint-Urbain qui eut lieu le 10 janvier 1738, à l'âge de 80 ans. Au reste, si l'existence de cette médaille nous était bien attestée, nous croirions volontiers que dessinée par le père elle fut exécutée par le fils.

JETONS.

On en compte cinq.

1° Charles V. Tête laurée à droite. C. V. D. G. L. B. D. REX. I. VICTOR. BARBA. NA. A l'exergue S. V. Rev. Un aigle froudroyant les croissants, répétition en petit et avec de légers changements du revers du médaillon n° 1, ET. VALIDE. ET. SUBITO. A l'exergue PANN. VINDICATA.

Diamètre : 25 millimètres.

Même sujet qu'au médaillon.

L'ordre chronologique amène les trois autres jetons que nous allons successivement décrire, et qui ont été frappés en 1714 et 1715, par ordre et aux frais de l'hôtel de ville de Nancy[1].

2° Le prince Léopold Clément, fils aîné de Léopold. Buste à droite. LEOP. P. R. LEOP. I. ET. ELIS. CAR. AVREL. F. Rev. Deux aigles dirigeant leur vol vers le soleil, et un aiglon qui s'efforce de les suivre, en voltigeant au-dessus de la terre. SI. FORTE. ASSEQVAR. A l'exergue NANC. PRIM. INGR. URB. OPT. 1714.

Diamètre : 26 millimètres 1/2.

1. Archives de Nancy, par M. Henri Lepage, t. II, p. 334.

« Le revers », dit le P. Hugo, en s'adressant au jeune prince, « représente deux aigles qui se lancent par leur » vol vers le soleil. La première qui porte sur son esto- » mach la croix de Lorraine, et qui est la plus voisine de » cet astre, est le simbole de Charles V votre grand-père, » ce héros chrétien, qui par ses vertus incomparables a » porté son essor jusqu'auprès du soleil, la figure de la » divinité. La seconde qui suit les traces de la première » et se guinde par la même route vers le soleil, exprime » Son Altesse Royale, votre père, qui marche sur les » vestiges de votre ayeul, et tend à la même immortalité » par les mêmes vertus. La petite aiglon voltigeant au » dessus de la terre, et qui déjà s'élève dans l'air pour » suivre au vol les deux aigles qui la dévancent, c'est » vous même, Monseigneur, qui animé par l'exemple de » vos pères, secondé par les louables inclinations d'un » naturel heureux, vous efforcez par votre application de » copier ces deux grands modèles, d'imiter leur conduite, » de perpétuer en votre personne, leur sagesse, leur » prudence, leur religion et leurs autres qualités». EXPLICATION de la médaille frappée par ordre de l'hôtel de ville de Nancy en l'honneur de Monseigneur le Prince Royal pour sa première entrée dans la ville de Nancy, le 25 de novembre 1714. *Nancy, J. B. Cusson* 1715 in-4° de 8 pp. à la dernière desquelles le jeton dont il s'agit est représenté par une gravure signée *H. F.* (Houat).

Ce jeton est en or dans le cabinet de l'Empereur à Vienne.

3° Le prince François-Etienne (depuis François III), fils puiné de Léopold. Buste à gauche. FRANC. STEP. PR. A. LOT. LEOP. I. ET. ELIS. C. AVREL. F. II. A l'exergue, S. V. Rev. Deux oliviers penchés dont les branches s'en-

trelacent. SPES. ALTERA GENTIS. NANC. PRIM. INGR. VRB. OPT. 1714.

Diamètre : 26 millimètres 1/2.

Sujet du revers « contemplez » dit le P. Hugo au jeune prince « ce petit olivier qui vous désigne ; voyez comme » il embrasse de ses rameaux le grand olivier qui repré- » sente Monseigneur votre frère, et dans cette figure » muette reconnaissez la mesure de vos devoirs et de » votre union. » EXPLICATION de la médaille frappée par ordre de l'hôtel de ville en l'honneur de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince François-Etienne de Lorraine, pour sa première entrée dans la ville de Nancy, le 25 de novembre 1714. *Nancy, J. B. Cusson* 1715 in-4° de 7 pp. à la dernière desquelles le jeton décrit est représenté par une gravure signée comme la précédente.

Les deux jeunes princes accompagnaient leur père qui, remis en possession de sa capitale occupée jusque-là par une garnison française, vint, après seize ans de règne, y faire sa résidence. Jusque-là il avait constamment habité le château de Lunéville. L'évacuation de la Lorraine par les troupes françaises avait commencé au mois de septembre précédent.

4° Elizabeth-Charlotte, duchesse de Lorraine. Tête à droite. ELIS. CAR. AVRELIAN. LEOP. I. CONIVX. FIDELISSIMA. AVGG. OPT. MATER. A l'exergue S. V. Rev. Vénus Uranie debout, ayant à ses côtés cinq enfants dont trois sont nus et les deux autres couverts d'une draperie, ET. ADHVC. NOS. PROLE. BEABIT. AN. REGNI. 17. A l'exergue NANC. VRB. OPT. 1715.

Diamètre : 34 millimètres.

Sujet. La duchesse entourée de ses trois fils et de ses deux filles.

Cette pièce a été décrite par le P. Hugo. EXPLICATION de la médaille frappée en l'honneur de Son Altesse Royale Madame, par ordre de l'hostel de ville de Nancy le 14 juillet 1815. *Nancy, J. B. Cusson.* 1715 in-4° de 8 pp. où elle est figurée par une gravure anonyme qu'on sait être de J. Ch. Houat[1].

5° Elizabeth Charlotte, duchesse douairière de Lorraine, princesse de Commercy. Tête à droite. ELIS. CAR. AVREL. LEOP. I. LOT. BAR. D. AVG^A. SVPR. PRINC. COMMARC. A l'exergue S. VRB. Rev. Les écus accolés des maisons de Lorraine et d'Orléans, surmontés d'une couronne. GLORIA COMMARCHII. A l'exergue ACCEPTO. A. PRINCIPAT. COMMARC. FIDEI. SACR. 1737.

Diamètre : 27 millimètres 1/2.

La signature de ce jeton, qu'on ne trouve qu'en argent, diffère de celle que portent presque toutes les médailles de Ferdinand de Saint-Urbain. Cette particularité et l'âge avancé de ce dernier, octogénaire en 1737, le font attribuer à Claude-Augustin de Saint-Urbain : ce que confirme Durival dans sa Description de la Lorraine et du Barrois[2].

Le petit nombre de médailles qu'on a de cet artiste nous a déterminé à les décrire avec celles de son père, dans l'ordre adopté pour chaque série. Durival[3] dit bien qu'il travailla encore en Lorraine au commencement du règne de Stanislas ; mais il ne cite, et on ne connait aucun ouvrage qui puisse lui être attribué.

1. Archives de Nancy. t. II p. 334.

2. T. I. p. 151.

3. Ibid. p. 163.

IIIe SÉRIE.

MÉDAILLES POUR LES MAISONS DE BOURBON-ORLÉANS ET DE BOURBON-ESPAGNE.

Ces médailles sont au nombre de dix : la première et la seconde à l'effigie de la princesse Palatine, duchesse douairière d'Orléans et mère du Régent, autrement désignée sous le nom de Madame ; sept autres dont la série, connue sous la dénomination de Suite du Régent, forme l'histoire métallique de ce prince; la dernière offrant l'image de Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV. Les neuf premières pièces sont bordées d'un cordon circulaire, sans grènetis; la première et la dernière sont des médaillons, celle-ci n'est entourée que d'un grènetis.

1° La Princesse Palatine. Buste tourné à gauche. ELIZ. CAR. PALAT. RHENI. D. AVREL. MATER. FELICIT. PVBLICAE. A l'exergue S. V. Rev. Junon debout, la tête tournée à gauche; à ses pieds un paon. FECVNDITAS. CONSERVATRIX. GALLIAE. A l'exergue S. V.

Diamètre : 56 millimètres.

Il a été tiré de ce médaillon quelques épreuves dont l'épaisseur est plus que double du module ordinaire. Il est sur la liste de 1731, et l'on y chercherait vainement une autre médaille à la même effigie.

2° Cependant Mory d'Elvange décrit[1] une médaille du diamètre de 44 millimètres 1/2 (20 lignes, dit-il) qui est celui de la suite du Régent et ayant deux revers différents, l'un à l'effigie de la duchesse de Lorraine fille de Madame, *du même coin que celle du médaillier* c'est-à-dire 47 millimètres, l'autre à celle du Régent. PHILIPPVS. DVX

1. Catal. p. 26, nos 2 et 3.

AVRELIANENSIS. Il n'en a du reste vu que trois épreuves avec le premier revers et une avec le second.

Ces détails peuvent déjà faire présumer que de la médaille en question, il n'a été gravé que la tête à laquelle on aura, par ûn procédé de rengrénement que rendait facile le diamètre de deux faces dont la différence n'excède guère 3 millimètres, adapté, sur les trois premières épreuves connues de Mory d'Elvange, un revers appartenant au Médaillier de Lorraine, et sur la quatrième une tête de la suite du Régent. Tel était déjà notre avis avant de l'avoir vue, et après l'examen que nous avons été à même d'en faire, nous croyons pouvoir ajouter que, selon toutes les probabilités, il n'existe de cette tête de la princesse Palatine que des épreuves d'essai, et que le graveur, peu satisfait de son ouvrage, n'a pas cru devoir y donner suite. La voici décrite.

Tête à gauche. EL. CAR. PALAT. RHENI. DVC. AVREL. MATER. FELICITATIS PVBLICAE. A l'exergue S. V. Diamètre 44 millimètres 1/2. Le revers qui appartient évidemment au médaillier de Lorraine est celui de la médaille de Léopold, n° 36 de cette suite.

Nous nous faisons scrupule de compter pour deux médailles, comme l'a fait Mory d'Elvange, cette tête de la princesse Palatine, associée à deux revers différents qui sont empruntés l'un et l'autre à des pièces décrites dans notre catalogue.

On peut se demander si cette pièce qui, comme celles de la suite du Régent dont elle a d'ailleurs les dimensions, est sans grènetis entre la légende et le cordon circulaire, n'était pas destinée à faire partie de cette suite. En ce cas l'infériorité de son exécution, apparente au premier coup d'œil, a dû la faire rejeter, et l'artiste en aura gravé une

seconde d'après le même dessin, mais en plus grand module, abandonnant ainsi, peut-être par des raisons de convenance, l'idée de la faire entrer dans une série de médailles où la tête de la mère ne se serait montrée qu'au revers de celle du fils. De là le médaillon décrit ci-dessus.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à un revers de médaille que décrit encore Mory d'Elvange[1], et qu'il ne connait que par une empreinte en étain. Cette pièce, dit-il, « n'est pas supérieure et me laisse quelques doutes ». A nous aussi, par les raisons qu'il donne et encore par d'autres. Passons donc à la suite du Régent.

Cette série se compose de sept pièces portant toutes au droit l'effigie du Régent tourné à droite. Pour toutes aussi, à l'exception peut-être de la première, cette face de médaille a été gravée deux fois[2] et présente autour de

1. « Je possède », dit-il, « une empreinte en étain d'un revers de » même diamètre que les médailles précédentes (44 millimètres 1|2), » qui paraît copié d'après le dessin d'une médaille de 30 lignes (68 mil- » li.) gravée par Rœthiers pour Madame la Duchesse d'Orléans. Cette » princesse y est représentée assise sur un pavillon, tenant d'une main » un bâton royal et de l'autre un miroir; à ses pieds deux lions cou- » chés. A l'exergue 1717. — Feu M. Le Febvre, conseiller à la cour, » au rapport de M. Dordelu dans ses notes, tenait de Saint-Urbain » lui-même cette médaille en original. Nous n'avons pu la trouver, et » je n'en ai jusqu'à ce jour vu que l'empreinte que je viens de dé- » crire. Elle n'est pas supérieure et me laisse quelques doutes; S. A. » R. Monseigneur le Prince Charles ne la connaissait pas. »

Mory d'Elvange aurait pu ajouter qu'il n'est pas vraisemblable que Saint-Urbain ait eu en 1717, dans toute la vigueur de son talent et à l'apogée de sa réputation, l'humble pensée de graver, pour en faire une médaille signée de son nom ou de ses initiales bien connues, cette copie réduite de l'ouvrage d'un autre artiste.

2. Sur les sept médailles de la suite du Régent, Mory d'Elvange n'en cite que trois avec la légende *Philippvs dux Aurelianensis*. Nous en possédons une de plus et nous savons qu'il y en a d'autres.

la tête deux légendes différentes : l'une qui paraît avoir l'antériorité PHILIPPVS. DVX. AVRELIANENSIS, l'autre en plus petites capitales PHILIPPVS. AVRELIANENSIVM. DVX. REGENS. La tête n'a que des différences imperceptibles à l'œil nu, si ce n'est dans les boucles de la chevelure, naturelle ou factice, qui au sommet couvrent plus ou moins les traits inférieurs des lettres formant le mot DVX de la première légende. Les revers n'ont point été changés.

Le diamètre de ces pièces varie de 43 à 44 millimètres. Elles portent toutes à l'exergue du droit les initiales S. V. qui sont répétées au revers dans les nos 3, 4, et 6. La suite entière est sur la liste de 1731 et il en existe, selon toutes les probabilités, des épreuves en argent contemporaines de la première émission.

3° Le Régent. Rev. Buste du jeune Roi Louis XV tourné à droite, la tête laurée. LVDOVICVS. XV. D. G. FR. ET. NAVAR. REX[1].

4° Le Régent. Rev. Ce prince debout, en costume héroïque, tenant un gouvernail de la main gauche, et faisant de la droite le geste du commandement. Devant lui, une femme inclinée dans l'attitude du respect, la main posée sur l'écu de France. DEVOTVM. ET. FELIX. GALLIAE. OBSEQVIVM. A l'exergue M.DCC.XV.

Elles sont du reste plus rares que celles qui portent la seconde légende et si, comme nous en avons fait l'expérience, il est difficile de compléter cette suite, c'est surtout quand on veut l'avoir en pièces de la première émission.

1. Si cette pièce se présentait isolément, nous devrions mettre le Roi de France au droit et le duc d'Orléans au revers. Mais, en la cataloguant comme ici, avec la suite de médailles dont elle fait partie et qui se nomme la suite du Régent, nous ne sommes pas soumis à l'ordre des préséances et c'est à la tête du Régent que nous donnons la place d'honneur.

Sujet du revers, l'avénement du duc d'Orléans à la régence du Royaume.

5° Le Régent. Rev. Ce prince debout et en costume héroïque fait don de la corne d'abondance à Minerve, déesse des sciences et des arts. PACE. VBIQVE. PARTA. ALIT. ARTES. A l'exergue M.DCC.XVI.

Sujet : la protection accordée aux arts par le Régent.

6° Le Régent. Rev. La Justice tenant d'une main la balance, de l'autre l'épée, AERARIVM. RESTITVTVM. A l'exergue, MDCCXVII.

Sujet : l'établissement d'une chambre de justice pour faire rentrer les deniers dans le trésor royal.

7° Le Régent. Rev. Une femme versant de la main gauche la corne d'abondance, et tenant de la droite une tessère marquée de 10 points. LIBERALITAS AVGVSTA. A l'exergue TRIB. DECIMAE. REMISSO.

Sujet : la remise de l'impôt du dixième denier, ordonnée par le Roi, de l'avis du Régent.

8° Le Régent. Rev. Minerve debout, les armes de France sur son bouclier, et les attributs des sciences et de la guerre à ses pieds. GALLICA VINCIT. A l'exergue MCCXX. et C. S. V. I.

Sujet : l'état florissant des académies royales.

9° Le Régent. Rev. Foi jurée sur un autel. IVNXIT. MVTVO. CVM. FOEDERE. GENTES. A l'exergue LVD. I. HISP. REG. ET. MAR. LVD. EL. AVREL. CONNVBIVM. M.D.CCXXI.

Sujet : le mariage de Mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, avec le Prince des Asturies, fils aîné du Roi d'Espagne.

Cette médaille termine la suite du Régent.

10° Philippe V, roi d'Espagne. Buste tourné à droite. PHILIPPVS. V. HISPANIARVM. REX. A l'exergue F. S. VRBANI.

Rev. Neptune sur une conque, au milieu des flots, dissipant la tempête. SIC. CVNCTVS. PELAGI. CECIDIT. FRAGOR. VIR. AE. I.

Diamètre : 48 millimètres 1/2.

L'aspect du royaume de Naples et Sicile, légèrement profilé sur le revers, semble indiquer, à défaut de date, que ce beau médaillon a été frappé en 1718 qui est l'année où Philippe V, ayant armé une flotte considérable dont la destination fut quelque temps problématique, s'empara de Palerme, puis de Messine, et en moins de deux mois envahit toute la Sicile. Mais ses succès, comme on sait, se changèrent en revers, et si le Roi d'Espagne, avec sa flotte, put se croire maître des mers, il ne tarda pas longtemps à être détrompé.

Nous voudrions bien expliquer ce revers par une conjecture moins hasardée; mais il fallait trouver mieux.... Peut-être avons-nous rencontré juste, et alors le revers gravé par Saint-Urbain, à la gloire de Philippe V, ne serait que l'expression numismatique d'une rodomontade espagnole.

IVe SÉRIE.

HOMMES ILLUSTRES[1].

MÉDAILLONS, MÉDAILLES ET JETONS.

1° Baglivus. Buste tourné à droite. G. BAGLIVUS. MED. IN. ROM. ARCHIL. P. ET. SOC. REG. LOND. COLL. A l'exergue S. V. Revers. Le trépied d'Esculape et quelques instru-

1. L'ordre alphabétique a été suivi pour cette série. Celui des dates eut été préférable; mais il n'y en a pas sur toutes les pièces qui en font partie.

ments de chimie. VNAM. FACIEMVS. VTRAMQVE. A l'exergue MD.CCIIII. Cordon circulaire.

Diamètre : 40 millimètres.

Nous avons inutilement cherché ce personnage dans les principaux répertoires de biographie, sous le nom de Baglivus et sous celui de Baillif. Tout ce que nous en savons, la médaille nous l'a appris : c'est qu'il était au commencement du XVIIIe siècle, professeur de médecine à Rome, peut-être aussi chimiste, et que la Société royale de Londres le comptait parmi ses membres.

2° L'abbé Bignon. Buste en robe tourné à droite. Une calotte au sommet de la tête. I. P. BIGNON. ABB. S. QVINT. DEC. S. GERM. COMES. CONS. ACADEMM. REGG. SCIEN. ET. INSCRIPT. PR. Rev. Minerve casquée, ayant pour cimier un serpent ; elle tient de la main droite un bouclier chargé d'une croix enlacée de pampres, et de la gauche une lance ; à ses pieds une chouette : ET. MINERVA. COMES. A l'exergue S. V. Double cordon circulaire.

Diamètre : 56 millimètres.

Le revers n'a pas besoin d'explication ; le nom de l'abbé Bignon[1] et les titres dont il est suivi dans la légende en disent assez.

3° Le médaillon de l'abbé Bignon existe avec un autre revers dont nous n'avons vu qu'une épreuve surmoulée. C'est, dit Mory d'Elvange, « une pyramide autour de la-» quelle sont assises la religion, la science et la justice.

1. Les initiales des prénoms, et le titre d'abbé de Saint-Quentin, auraient dû empêcher Mory d'Elvange de confondre Jean-Paul Bignon avec son père et son aïeul qui portent tous deux le prénom de Jérôme.

» TRIVM OPVS R R R. » Il n'en connaît du reste qu'une épreuve avec ce revers[1].

4° Callot. « Pour revers le Temple de Mémoire auquel » Callot est parvenu par ses rares talents dans ses ou- » vrages. »

C'est en ces termes qu'une médaille gravée par Saint-Urbain en l'honneur de Jacques Callot est mentionnée sur la liste de 1731. Cela suppose que les coins des deux faces existaient à cette époque. Cependant, dit Mory d'Elvange, « le Prince Charles croyait que cette mé- » daille et celle du prince Eugène avaient été projetées, » mais jamais exécutées. MM. Duval et Dordelu étaient » du même avis. Ce que je puis assurer, c'est que jus- » qu'à ce jour je n'ai pu découvrir personne qui en ait » même vu le modèle. »

N'aurait-elle été que gravée? Cela est probable, sauf peut-être quelques épreuves d'essai de la tête seulement, réunies par le balancier à la tête de Saint-Urbain. Mais l'existence du coin paraît certaine en présence de la liste de 1731, et de ce qu'on lit dans la *Bibliothèque Lorraine*[2] où Dom Calmet donnant la liste des coins de médailles gravés par Ferdinand de Saint-Urbain, tant à Rome qu'en Lorraine, y mentionne *Jacques Callot... Revers : Ferdinand de Saint-Urbain, tous deux graveurs lorrains.* On en trouverait au besoin la confirmation dans le témoignage de madame Vaultrin, fille de Saint-Urbain, que cite aussi Mory d'Elvange, et qui, graveur elle-même, a

1. L'épreuve que nous connaissons est à la bibliothèque publique de Nancy. Elle provient de Mory d'Elvange, et c'est sans doute sur ce revers qu'il l'aura fait surmouler ; elle y est du reste exactement conforme.

2. Au mot *Saint-Urbain*.

dû coopérer aux ouvrages de son père, et en tous cas devait les connaître. Les deux listes, il est vrai, ne sont pas d'accord sur le revers ; mais cela peut tenir à l'existence connue de quelqu'une des épreuves d'essai dont nous venons de parler. Il n'en faut pas plus pour autoriser une erreur. Ajoutons que le coin de la médaille à l'effigie de Saint-Urbain n'existait pas en 1731, qu'il n'a été gravé que plus tard, qu'on ne lui connaît pas de revers, et que celui de la médaille de Callot laissait peut-être à désirer. Les choses étant ainsi, on conçoit aisément que, négligeant ce revers, on ait inscrit les deux effigies de Callot et de Saint-Urbain, se faisant ou pouvant se faire revers l'une à l'autre, sur la liste des coins achetés par François III[1] des héritiers de Saint-Urbain, et probablement encore aujourd'hui dans le cabinet impérial à Vienne. Les énonciations des deux listes peuvent ainsi se concilier.

5° Cassini. Buste tourné à droite. IO. DOM. CASSINVS. ARCHIGYM. BONON. PRIMAR. ASTRON. ET. R. ACAD. Rev. La méridienne de Bologne. FACTA. COPIA. COELI. A l'exergue BONON. M.DC.VC. et FER. D. S. V. Double cordon circulaire.

Diamètre : 61 millimètres.

Le célèbre Cassini, né en 1623 à Perinaldo, ville du comté de Nice[2], mort en 1712, remplissait à Bologne une chaire d'astronomie, lorsque, en 1653, la restauration de l'église de sainte Pétrone lui fournit l'occasion de donner à la méridienne qui y était tracée le prolongement nécessaire pour déterminer les hauteurs du soleil, durant toute l'année. C'est le sujet du revers de ce médaillon, gravé et sans doute frappé lors d'un voyage que Cassini

1. Bibliothèque Lorraine, ibidem.

2. Aujourd'hui département des Alpes-Maritimes.

fit, en 1695, à Bologne où résidait Saint-Urbain qui était alors graveur des monnaies du pape. Ce savant avait été appelé en France par Colbert en 1661; des lettres de naturalisation y avaient fixé sa résidence, et il était depuis 1672 directeur de l'observatoire de Paris.

6° Olivier Cromwell. Buste à gauche, la tête laurée. OLIVAR. D. G. R. P. ANG. SCO. ET. HIB. ETC[1]. PRO. Rev. Masaniello. Buste à gauche, la tête couverte d'une espèce de bonnet phrygien. THOMAS. ANIELLO. DE. AMALPHI. Sur le bras S. V. Grènetis et double cordon.

Diamètre : 46 millimètres.

La pensée qui a inspiré la composition d'une médaille où Masaniello figure au revers de Cromwell, manque assurément de justesse; mais elle n'a pas besoin d'interprétation.

7° Freind. Buste à gauche. IOANNES. FREIND. COLL. MED. LOND. ET. REG. S. S. Sous l'épaule S. V. Rev. Hippocrate debout, dans le costume antique, présentant la main à un médecin en toque et en robe aux pieds duquel on voit une urne, une cornue, et une équerre. MEDICINA. VETVS. ET. NOVA. A l'exergue VNAM FACIMVS VTRAMQVE. et S. V. Grènetis et double cordon.

Diamètre : 56 millimètres.

Jean Freind, médecin anglais, naquit en 1674 et mourut en 1728; il était alors premier médecin de la Reine d'Angleterre. Ses succès dans l'art de guérir, ses leçons de chimie et ses écrits lui acquirent de son vivant une grande célébrité. On a de Freind, entre autres ouvrages, une histoire de la médecine depuis Gallien jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, et un commentaire sur le

1. ETC est exprimé par l'abréviation autrefois en usage, suivie d'un c.

traité des fièvres d'Hippocrate. C'est sans doute à ce livre que la médaille dont il s'agit fait allusion par son revers et ses légendes.

8° Le Cardinal Gossadin. Buste à droite. Une calotte au sommet de la tête. VLYSSES. I. S. R. E. PRESB. CARD. GOSSADINVS. PRAEF. RAVEN. LEG. A. Rev. Minerve, comme au n° 2, sauf quelques différences. Ainsi la chouette qu'on voit aux pieds de la déesse est ici en cimier sur le casque, entourée d'un cercle lumineux, et la croix du bouclier est rayonnante au lieu d'être enlacée de pampres. MINERVA SACRA. Cordon circulaire.

Diamètre : 57 millimètres.

Nous avons vainement cherché le cardinal Gossadin, préfet de Ravenne et légat, dans les principaux répertoires de biographie; mais nous ne sommes pas allé plus loin, pensant que s'il ne méritait pas d'être oublié, ce n'était pas à nous à réparer cette injustice.

9° Jean Guillaume, Electeur Palatin. Buste à droite. IOH. WIL. D. G. C. P. R. S. R. I. ELEC. ET. ARCHIDAP. Sous l'épaule S. V. Rev. La religion catholique personnifiée dans une femme qui est debout, la main droite tenant haut une croix. Auprès de cette figure, un autel antique sur lequel elle pose un livre à côté d'un encensoir; de l'autre côté une cigogne dévorant un serpent. INVICTO. RELIGIONIS. RESTITVTORI. Cordon circulaire.

Diamètre : 46 millimètres.

Cet électeur palatin, remis en possession de ses états par la paix de Ryswyck, prit occasion d'un des articles du traité de 1697 pour interdire à ses sujets protestants l'exercice de leur religion, dans tous les lieux où il y avait une église catholique. Tel est le sujet de la médaille en question qui dut être frappée antérieurement à 1705, car

alors, pour apaiser des plaintes incessantes, et craignant sans doute les suites que le mécontentement des protestants pouvait avoir, Jean Guillaume ne crut pouvoir mieux faire que de rétablir dans ses états, par une déclaration donnée à Dusseldorf où il avait sa résidence, la liberté des trois religions autorisées dans l'Empire.

10° Malpighi. Tête à gauche. MARCELLUS. MALPIGHIVS. BONON. PHIL. ET. MED. COLLEG. A l'exergue S. V. Rev. La Science personnifiée dans une femme à demi-couchée sur une espèce de tombeau, et examinant des plantes à la loupe. TVTISSIMO. LVMINE. EXHIBITO. Sur la face du monument un insecte grimpant et les mots STAT. SOLIDO. A l'exergue MDCXCIII. Grènetis.

Diamètre : 36 millimètres.

Malpighi, célèbre anatomiste italien, né en 1628, mort en 1694. Les études profondes auxquelles il se livra, qu'il étendit jusqu'aux insectes, et surtout aux plantes, le font considérer comme un des créateurs de l'anatomie végétale sur laquelle on a de lui un ouvrage important, publié à Londres en 1675, et dont plusieurs réimpressions attestent le succès.

Voilà l'explication du revers qui, dans quelques exemplaires de la médaille, est remplacé par la tête de Baglivus déjà décrite, ou par celle de Sbaralba dont il sera question ultérieurement. Le cabinet numismatique de l'abbaye d'Etival possédait ces deux revers, au rapport de Mory d'Elvange.

Les médailles de Baglivus, de Malpighi et de Sbaralba ont été sûrement gravées à Bologne, alors que Saint-Urbain y résidait, ainsi que celle du Cardinal Gossadin, et c'est là qu'elles ont dû être frappées pour la première fois. Celle de Malpighi n'est pas sur la liste de 1731, d'où l'on

pourrait conclure qu'elle n'a pas été refrappée, et cependant on la rencontre presque aussi souvent que les deux autres.

11° Marsigli. Buste cuirassé, tourné à gauche: ALOYSIVS. FERDINANDVS. COM. MARSILIVS. A l'exergue S. V. Rev. la ville de Bologne éclairée par un soleil radieux. NIHIL. MIHI. A l'exergue BONON. SCIENT. ACAD. SOCIO. ET. MOECENATI. OPT. AN. S. MDCCXXXI. Grènetis et cordon.

Diamètre : 60 millimètres.

L'Institut académique de Bologne a fait frapper ce médaillon[1], pour illustrer la mémoire du comte de Marsigli dont les soins et les libéralités avaient, en 1712, contribué à sa fondation pour une large part. Né en 1668, Louis Ferdinand de Marsigli consacra la première partie de sa vie à la guerre où il se distingua, et la dernière à la culture des sciences qui le consola d'une disgrâce imméritée. On a de lui un grand nombre d'ouvrages publiés à Londres, à Amsterdam et ailleurs, la plupart sur la géographie, les antiquités et l'histoire naturelle; quelques-uns sont encore estimés. Il mourut en 1730 à Bologne, sa ville natale, où l'avaient envoyé malade les médecins de Marseille qu'il habitait depuis plusieurs années. Fontenelle a fait son éloge dans l'histoire de l'Académie des sciences dont Marsigli était associé étranger, en même temps qu'il était membre de la Société royale de Londres.

Ce beau médaillon a été frappé au nombre de 25 en argent et 200 en bronze. Sa date et la collaboration de

1. Voir, au n° VII des pièces justificatives de la notice biographique, l'arrêt de la Chambre des Comptes rendu le 16 juillet 1732 sur la requête de l'académie de Bologne. La date de 1731, que porte la médaille de Marsigli, est sans doute celle de la délibération de cette académie, ensuite de laquelle le coin a été gravé.

Claude-Augustin de Saint-Urbain aux ouvrages de son père, alors âgé de 73 ans, autorisent la conjecture qu'il ne fut pas étranger à son exécution.

12° Newton. « Médaille de trente lignes, commencée et » non finie », dit Mory d'Elvange. « Feu M. Duval, biblio- » thécaire de S. M. I., en avait une carte d'épreuve... ; » d'après cette carte, j'ai coulé une épreuve en plomb sur » laquelle j'ai fait un creux pour en passer quelques » épreuves en étain. Le coin, au rapport de M. Duval, » n'est pas trempé et la rouille l'a flétri. Non frappée. » Pour ce Newton, « continue-t-il », on devait frapper un » revers à peu près semblable à celui que Dassier, gra- » veur de la Monnaie de Genève, a donné à sa médaille » de Newton. »

Cette médaille est sur la liste de 1731. « Le chevalier » Newton célèbre savant d'Angleterre. Pour revers un » mausolée qui comprend les découvertes qu'il a faites » dans les sciences. » De ces termes rapprochés de ce que rapporte Mory d'Elvange, il paraît résulter que les coins de la tête et du revers ont été gravés, qu'ils existaient en 1731 et que plus tard, probablement à Vienne, Jameray Duval les a vus, mais détériorés par la rouille.

13° Le Cardinal Norris. Tête à gauche, couverte d'un bonnet carré. HENR. CARD. NORIS. VERON. S. R. E. BIBLIOTH. Rev. Une colonne surmontée du monogramme du Christ, à laquelle est attaché un écusson portant les lettres C L. V (1655) ; sur le piédestal on lit AN. CHR NAT. De chaque côté de la colonne une figure assise, lui faisant face. Celle de droite est une Minerve dont la main gauche est posée sur des faisceaux, tandis que l'autre tient une statue antique. La figure de gauche est une femme tenant des deux mains un objet que l'on peut prendre pour des palmes,

ou pour une torche ; à ses pieds, semble sortir de terre une autre figure dont on ne voit que la tête et les deux bras. HISTORIA. VINDICATA. A l'exergue CHRONOL. REST. Grènetis et cordon.

Diamètre : 36 millimètres.

« Pour sujet du revers », dit Saint-Urbain, dans la liste de 1731 « ses savants ouvrages sur la chronologie, expri- » més par deux figures assises qui sont l'Orient et l'Oc- » cident dont il est traité dans les livres de ce Cardinal ». Il faut bien accepter cette explication, puisqu'elle nous vient de l'artiste lui-même.

14° Odescalchi. Tête à droite. LIVIVS. I. ODESCALCVS. A l'exergue, S. VRBANI. OP. Revers. Une femme à demi couchée, déroulant des plans entassés près d'elle sur un rocher. D. G. SIRM. ET. BRAC. DVX. A l'exergue S. VR.

Diamètre : 43 millimètres.

Cette médaille, évidemment exécutée en Italie, n'est pas sur la liste de 1731. Il en est de même de celle qui suit. Elles sont rares, au moins en France ; Mory d'Elvange n'a vu de l'une et de l'autre que 2 exemplaires.— R R R.

15° Odescalchi. Tête à droite. LIVIVS. ODESC. D. G. SIRM. ET. BRAC. D. Sous l'épaule S. V.; à l'exergue, 1699. Rev. un château flanqué de tours, dominant un port ou un lac où flottent quelques embarcations. Derrière, de vastes jardins et au fond des montagnes. TVETVR ET ARCET.

Diamètre : 60 millimètres.

Mory d'Elvange paraît croire que c'est le port d'Ancône qui est figuré au revers ; c'est plutôt, suivant son contradicteur, à l'avis duquel nous nous rangerions de préférence, le château de Bracciano, sur le lac de ce nom, à quelques lieues de Rome. Livius Odescalchi, neveu du

pape Innocent XI, était, comme on le voit par la légende, Duc de Bracciano.

16° Renauld duc de Modène. Buste à gauche. RAYNALD. I. DVX. MVTIN. REG. MIRANDOL. IT. A l'exergue S. V. Rev. Un navire voguant à pleines voiles vers un port. CITIVS. TENEBIT. — R R R.

Diamètre : 63 millimètres.

Ce médaillon passe pour un des plus beaux qu'ait exécutés Saint-Urbain. Ce que l'histoire rapporte de Renauld, duc de Modène, ne justifie en rien le revers, et l'on se demande à quel événement de la vie de ce triste personnage il fait allusion.

17° « Jacques de Ste-Marie, de ara cœli Card. de St-Ange. Médaillon de 18 lignes frappé en Italie. Rev. Jean Philippe prieur de St-Etienne ».

Nous copions littéralement cette mention d'une médaille que nous n'avons pas vue, et dont nous aimerions à trouver une autre description. Mory d'Elvange ajoute qu'il n'en a vu qu'une épreuve, aussi lui assigne-t-il le plus haut degré de rareté (R R R R).

18° Sbaralba. Tête à gauche. IO. HIERONYMVS. SBARALBA. DOC. COLLEG. ET. BONON. ANAT. LECT. EMERIT. Rev. Un arbre dont les rameaux superflus tombent sous la serpe. INVTILES. AMPVTANS. Grènetis.

Diamètre : 36 millimètres, comme à la médaille de Malpighi dont l'exécution est tout à fait semblable. Le module de ces deux pièces et de la médaille du Cardinal Norris les a fait quelquefois classer parmi les jetons.

Sbaralba, non moins ignoré de nos jours que Baglivus, était professeur d'anatomie à Bologne. Le revers de sa médaille et l'inscription qui l'accompagne font sans doute allusion, soit à ses leçons, soit à quelque ouvrage de cri-

tique où il aura, comme on dit, élagué les broussailles de la science.

Sa médaille n'est pas sur la liste de 1731. Elle ne porte pas les initiales S. V. qui se voient sur toutes les autres médailles de Saint-Urbain. Ne serait-ce pas parce que la tête était destinée à faire revers à celle de Malpighi, anatomiste comme Sbaralba, mais avec plus de renom, et à un rang plus élevé dans la science. C'est ainsi qu'on la rencontre quelquefois, et ces deux têtes réunies par le balancier pourraient bien constituer la médaille de Malpighi, telle que l'artiste l'avait originairement conçue, et qu'elle se montra dans les premières épreuves.

19° Ferdinand de Saint-Urbain. Tête à gauche. EQVES. FERDIN. DE. S^{T}. URBAIN. LOTH^{S}. ARTIS NVMMARIÆ PRINCEPS.

« Médaille de 24 lignes qui n'a jamais » dit Mory d'Elvange « été frappée en bronze. J'en connais quatre » épreuves en plomb. La première appartient à Madame » Vaultrin, sa fille ; la seconde, à M. Viard, son gendre ; » la troisième, à M. Jolly ; la quatrième, à M. Dupré de » Geneste[1], sécrétaire perpétuel de l'académie de Metz, à » qui je l'ai donnée et d'après laquelle j'en ai fait couler » quelques-unes en cuivre. »

1. Le Catalogue de Mory d'Elvange étant imprimé depuis plus de 80 ans, nous avons cru inutile de répéter, dans les citations que nous en avons faites, les noms des personnes chez qui il a vu certaines médailles plus ou moins rares. Leurs cabinets sont dispersés depuis longtemps, et l'on s'informerait en vain de ce qu'est devenu le plus riche de tous, celui de M. Jolly, régisseur des domaines de Lorraine. Si nous nous écartons ici de cette règle, c'est par ce qu'il s'agit d'une médaille peu connue, à l'effigie de Saint-Urbain lui-même, et dont M^{me} Vaultrin sa fille, et M. Viard son gendre possédaient des épreuves. Circonstance qui permet de croire à son authenticité.

Nous avons décrit la tête[1], d'après une galvanoplastie exactement conforme à l'épreuve en creux qu'a possédée M. Viard. Le diamètre que nous ne pouvons donner qu'à partir du grènetis, à défaut du cordon circulaire qui n'existe pas, est de 53 millimètres. La liste des coins de médailles de Saint-Urbain, insérée par Dom Calmet dans la *Bibliothèque Lorraine*, mentionne cette tête comme faisant revers à celle de Callot[2]; mais elle n'est pas sur la liste de 1731. Les termes dans lesquels est conçue la légende dont elle est entourée, nous disposent à croire qu'elle n'a pas été gravée par Ferdinand de Saint-Urbain, ni peut-être de son vivant, et qu'elle est l'œuvre de Claude Augustin qui, lui, pouvait sans inconvenance appeler son père *artis nummariæ princeps*.

Ve SÉRIE.

MÉDAILLES DES PAPES.

Cette série se compose de la suite des papes, depuis Jean XXI et Boniface VIII, son sixième successeur, jusques et y compris Alexandre V. Vient ensuite une médaille à la tête de saint Pierre, par laquelle il y a toute apparence que cette suite devait commencer, et que, pour cette raison, nous décrirons la première. Puis des médailles particulières de Clément XI et de Clément XII.

1. Cette tête vient d'être reproduite par un artiste messin, M. Bellevoye, déjà connu avantageusement par sa médaille des Eaux de Gorze et par plusieurs gravures à l'eau forte, exposées à Nancy l'an dernier. La médaille originale paraîtra peut-être quelque jour autrement qu'en plomb et en galvanoplastie; en attendant, celle de M. Bellevoye a sa place tout indiquée à la suite de l'œuvre de Saint-Urbain.

2. V. ci-dessus 4°.

La suite des papes a dû être gravée à Bologne, durant le pontificat d'Innocent XII (1691—1700) et au commencement de celui de Clément XI, son successeur, pour quelque entreprise de numismatique historique formée par Saint-Urbain lui-même, ou par quelque autre artiste, sous les auspices du souverain pontife. En tous cas, on comprendra facilement que le graveur, déjà célèbre, des monnaies d'Innocent XII ait dû prendre part à cette œuvre. Il y fournit pour son contingent 16 médailles.

Qu'était-ce que cette entreprise? Devait-elle embrasser, à compter de saint Pierre, toute la série des papes dont la figure était ou pouvait être connue par les monuments? Quels furent les collaborateurs de Saint-Urbain, et quelles sont les médailles qu'ils exécutèrent? Nous ignorons tout cela. Fut-elle continuée après le départ de notre artiste, rappelé en Lorraine par le duc Léopold? Nous en doutons. En tous cas, la suite n'alla pas au-delà d'Alexandre V; les médailles que Saint-Urbain a gravées pour Clément XI et Clément XII, plus petites ou plus grandes, se présentent sous un module différent, et on n'en connait pas d'autres[1]. Une autre raison de croire que l'entreprise ne fut pas poursuivie, c'est que Saint-Urbain resta possesseur des coins qu'il avait gravés, et que tous, sans exception, figurent sur la liste des médailles dont on a vu par sa requête[2] qu'il se proposait, en 1731, de tirer de nouvelles épreuves pour en disposer à son gré. Mais ce n'est pas une raison péremptoire, car il se peut

1. Le Catalogue de Mory d'Elvange décrit comme médailles plusieurs pièces à l'effigie d'Innocent XII; mais il est maintenant reconnu que ce sont des monnaies.

2. Pièces justificatives de la Notice biographique sur Ferdinand de Saint-Urbain. V.

que l'artiste, en s'obligeant à fournir un certain nombre de médailles pour un prix déterminé, se soit réservé la propriété des coins. On a vu plus haut qu'il en fut ainsi pour le médaillier de Lorraine, et l'on ne peut expliquer que par une convention analogue l'existence en sa possession des coins des médailles particulières de Lorraine, compris aussi dans la liste de 1731.

Mais c'est assez errer dans le domaine des conjectures, reprenons notre travail descriptif.

Disons d'abord qu'à toutes les pièces de la suite des papes, excepté au saint Pierre, il y a un grènetis circulaire, outre le cordon qui borde la médaille, et que leur diamètre varie de 39 à 40 millimètres. Le saint Pierre en a 42.

1° Saint Pierre. Buste à droite, la tête nimbée tournée vers la droite. S. PETRVS. APOSTOLORVM. PRINCEPS. A l'exergue S. V. Revers. La Religion catholique personnifiée par une femme debout près d'un autel, entourée d'un cercle de lumière, la main droite tenant haut un calice, la gauche posée sur la bible que représente un livre ouvert. Sur la face de l'autel, deux clefs en sautoir. SVPER. HANC. PETRAM. ÆDIFICABO. ECCLESIAM. MEAM.

A quelques accessoires près, la figure du revers ne diffère en rien de celle de la médaille de Jean Guillaume, électeur palatin. Elle est de la même grandeur, mais sur un champ plus étendu.

2° Jean XXI. 1276-1277.

Buste à droite, la tête tiarée[1]. IOANNES. XXI. PONT. MAX. Rev. Une croix au bâton de laquelle sont attachées vers le bas deux clefs en sautoir; plus haut flotte un guidon

1. L'adjectif est hasardé, mais il a le mérite d'une abréviation.

sur lequel on lit EVROPA. A. BARBARIS. AB. IMPIIS. ORBE. LIBERATO.

Ce pape, élu en 1276, mourut l'année suivante. La liste de 1731 explique le revers par l'établissement sous son pontificat d'un ordre de chevalerie pour exterminer les Sarrasins et autres idolâtres. Les bénédictins, auteurs de L'*Art de vérifier les dates*, gardent le silence à ce sujet; mais Platina, *de vitis et gestis summorum pontificorum*, rapporte que ce pape, qu'il nomme Jean XXII[1], *legatos tum ad Paleologum, tum ad reges occidentales misit qui eos suo nomine cohortarent ut, pace inter se inita, arma in Saracenos et hostes christiani nominis pararent.* Le but est le même, comme on voit; la différence est dans les moyens.

Jean XXI étant mort en 1277, il y a un intervalle de 17 ans, et l'on compte jusqu'à cinq papes entre lui et Boniface VIII qui vient immédiatement après, dans la suite des papes de Saint-Urbain, et dont le pontificat ne commença qu'en 1294. A partir de là, cette suite est sans interruption.

3° Boniface VIII. 1294-1303.

Buste à droite, la tête tiarée. BONIFACIVS. VIII. PONT. MAX. Sous l'épaule S. V. Rev. Une inscription en cinq lignes : IOBILEO | PRIMVM. IN | ECCLESIA | INSTITVTO | AN. MCCC.

On lit dans L'*Art de vérifier les dates :* « L'an 1300, » Boniface donna une bulle datée du 2 février, par la-

1. C'est bien le même pape, que Jean XXI « auparavant nommé » Pierre, Portugais de naissance, Cardinal évêque de Tusculum » suivant les bénédictins, et Jean XXII *natione Hispanus patria Ulyxibonensis, Petrus antea vocatus, ex episcopo Tusculano pontifex creatus,* suivant Platina.

» quelle il accordoit des indulgences à ceux qui visite-
» roient cette année, et toutes les centièmes années sui-
» vantes, l'Eglise des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul:
» ce qui attira un concours prodigieux de pèlerins à
» Rome.»

4° Benoit XI. 1303–1304.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. BENEDICTVS. XI. PONTIFEX. MAX. Rev. Une inscription en cinq lignes : PACANDAE | ITALIAE | STVDENS | IMMATUR E (*sic*) | EREPTVS.

L'histoire témoigne de la sagesse de Benoit XI, et de ses heureux efforts pour la pacification de l'Italie.

5° Clément V. 1303-1314.

Buste à droite, la tête nue. CLEMENS. V. PONT. MAX. A l'exergue S—V. Rev. L'affliction de Rome, personnifiée par une guerrière assise sur un monceau de pierres. Elle est accoudée sur un genou, la tête appuyée sur sa main. A ses pieds la haste, les faisceaux et le *clipeus*, attributs du peuple romain jetés en désordre. APOSTOLICA. SEDE. IN. GALLIAM. TRANSLATA. A l'exergue S. V. — R R.

On sait que ce pape, redevable à Philippe-le-Bel de son élection, et désireux de conserver l'appui de ce monarque, transféra en 1309 le saint-siége à Avignon où il resta 68 ans. Les Romains appelaient ce temps des années d'exil et de captivité.

La médaille de Clément V est rare. Mory d'Elvange la compte avec raison parmi les beaux revers de Saint-Urbain.

6° Jean XXII. 1316–1334[1].

1. Après la mort de Clément V, le saint siége fut vacant pendant plus de deux ans.

Buste à droite, la tête mitrée. IOANNES. XXII. PONT. MAX. Rev. Job sur son fumier. DNS. DEDIT. DNS. ABSTVLIT. A l'exergue S. V. — R R R R.

Nous cherchons vainement, pour expliquer ce revers, ce qu'avait de commun avec Job le pape Jean XXII qui mourut ,dit Platina, *relicta in thesauris tanta vi auri quantam nullus ante se pontifex.* Vingt-trois millions de florins, suivant Villani. Ce qui fait dire à l'abbé Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, que ce pape ne se souvenait plus de l'Evangile où Jésus-Christ dit à ses disciples, : *Que votre trésor soit dans le ciel, et ne thésaurisez point sur la terre.*

Est-ce une allusion à ce que le pontificat lui fut disputé par un anti-pape, créature de Louis roi de Bavière ? Mais si la déposition de Jean XXII, que la liste de 1731 donne pour explication à ce revers, fut prononcée par quelques cardinaux soumis à l'influence de ce prince, elle ne fut jamais effective, et il n'y avait pas deux ans que l'antagonisme durait entre lui et Nicolas V, quand ce dernier, amené à ses pieds, fut contraint de faire abjuration.

Quoi qu'il en soit du revers au point de vue historique, la médaille n'en est pas moins une des plus belles de la suite. Mory d'Elvange dit qu'elle est presque introuvable.

7° Benoit XII. 1334-1342.

Buste à droite, la tête tiarée. BENEDICTVS. XII. PONT. MAX. Rev. Une inscription en quatre lignes : TECTIS | VETERIS | BASILICAE | RESTITVTIS.

Pontifex autem rem spœius tentatam omittens, rapporte Platina, *œdes pontificas cum turribus et pometis incohoavit ac perfecit, suoque jussu impensa que basilicæ sancti Petri tectum restituit.*

8° Clément VI. 1342-1352.

Buste à droite, la tête nue. CLEMENS. VI. PONT. MAX. Rev. La Porte Sainte. IVBILEO. EX. C. AD. L. ANNVM. REDVCTO.

« Ce pape, à la prière des Romains, accorda pour la » cinquantième année l'indulgence que Boniface VIII » avoit établie pour la centième. Sa bulle, donnée le 27 » janvier 1343, est la première qui compare cette indul- » gence au Jubilé de l'ancienne loi. » L'*Art de vérifier les dates* — *CLÉMENT VI.*

Ajoutons, pour expliquer la prière des Romains, que la première célébration du Jubilé, en 1300, avait apporté à Rome tant de richesses que les Allemands l'appelaient *l'année d'or*.

9° Innocent VI. 1352-1362.

Buste à droite, la tête tiarée. INNOCEN. VI. PONT. MAX. Rev. Moïse à genoux demandant grâce à Dieu pour Israël, dont les tentes sont figurées à gauche. AVT. DIMITTE. EIS. AVT. DELE. ME. R.

Nous croyons que le revers de cette médaille fait allusion aux instantes prières que Innocent VI dut adresser au Ciel pour ses sujets, lorsque les brigands, connus sous le nom de Grandes Compagnies, étant entrés dans le comtat d'Avignon, où ils étaient attirés par les richesses de la cour pontificale, y commirent en 1361 tous les excès imaginables, sans tenir aucun compte de l'excommunication fulminée contre eux par une première bulle du pape, et se moquant de la croisade dont les menaçait une seconde.

Cette médaille est recherchée pour son revers.

10° Urbain V. 1362-1370.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. URBANVS.

V. PONT. MAX. Rev. Les bustes de saint Pierre et de saint Paul. GLORIA. ET. HONORE. CORONASTI. EOS. « En 1368, » Urbain V tira les chefs de saint Pierre et saint Paul de » la Chapelle de Saint-Jean de Latran où ils étaient ren- » fermés sous l'autel, pour les mettre dans de nouveaux » reliquaires d'argent, du poids de 1200 marcs. » — L'*Art de vérifier les dates.* URBAIN V.

11° Grégoire XI. 1370–1378.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. GREGORIVS. XI. PONT. MAX. Rev. L'Arche d'alliance portée par quatre lévites marchant vers la gauche. ET. REVERSA. EST. IN. LOCVM. SVVM. A l'exergue S. V. — R.

Médaille recherchée pour son revers et assez rare. Le retour de l'Arche d'alliance y figure celui de la cour pontificale à Rome où Grégoire X alla faire sa résidence, au commencement de 1377, ayant quitté Avignon malgré les efforts du Roi de France pour l'y retenir.

12° Urbain VI. 1378-1389.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte à oreilles. VRBANVS. VI. PONT. MAX. Sous l'épaule S. V. Rev. La Porte Sainte. IVB. EX. QVINQVAGESIMO. AD. TRIGESIMVM. TERTIVM. ANN. REDVCTO.

Il est presque inutile de dire que la réduction du jubilé à trente trois ans, par bulle du 11 avril 1389, est le sujet du revers.

C'est de ce pape qu'on a dit *Urbano ex humanis erepto, nemo qui potuerit lachrymas dare non inventus est.*

13° Boniface IX. 1389–1404.

Buste à droite, la tête tiarée. BONIFACIVS. IX. PONT. MAX. Rev. La Porte Sainte. AN. MCCCC. IVB. TERTIO. CELEBRATO.

Sujet expliqué par l'inscription du revers.

14° Innocent VII. 1404–1406.

Buste à droite, la tête tiarée. INNOCEN. VII. PONT. MAX. Rev. Un rocher battu des vents. NON COMMOVEBITVR.

Le revers fait probablement allusion au soulèvement des Romains qui, en 1405, obligea ce pape à se retirer à Viterbe d'où il ne retourna à Rome que l'année suivante, les Romains lui ayant fait satisfaction.

15° Grégoire XII. 1406–1409.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. GREGORIVS. XII. PONT. MAX. Rev. Les armes pontificales c'est-à-dire, les clefs de saint Pierre en sautoir sous la tiare. UT HÆC CVSTODIAS.

Revers de Monnaie, employé pour une médaille.

16° Alexandre V. 1409-1410.

Buste à gauche, la tête tiarée. ALEXANDER. V. PONT. MAX. Sous l'épaule S. V. Rev. David à genoux recevant de Samuel l'onction royale. VNGE. EVM. IPSE. EST. A l'exergue S. V.

Le sujet du revers de cette médaille, une des plus belles de la suite des papes, est expliqué par Saint-Urbain lui-même dans la liste de 1731. C'est, dit-il, « le bon choix » qu'on fit de ce pape, exprimé par Samuel qui oint » David.»

Ici s'arrête la suite, proprement dite, des papes de Saint-Urbain. Nous en sommes aux médailles particulières d'Innocent XII, supposé qu'il y en ait, de Clément XI et de Clément XII.

Du premier de ces papes nous connaissons un certain nombre de pièces que Mory d'Elvange donne pour des médailles, et qui ne sont autre chose que des monnaies d'or et d'argent de différents modules, exécutées par Saint-Urbain qui y a mis sa marque. Nous les renvoyons

à une série particulière, et de toutes les descriptions que Mory d'Elvange a faites de prétendues médailles d'Innocent XI, il en est une seule à laquelle nous nous arrêterons, parce qu'il s'agit d'un bronze.

Innocent XII, année 8, bronze de quinze lignes. Revers les clefs de saint Pierre sous un parasol. *assagium generale....* R R R R[1].

Est-ce une médaille; est-ce une monnaie? Le Supplément au Glossaire de Ducange va nous répondre au mot *Assagium.*

« ASSAGIUM adde *assagium generale:* sæpius legitur in » numismatibus Romanorum pontificum quod toties repeti, quoties nova cuditur *moneta,* docet Moulinetus » qui vocem hanc ab asse accersit...

» ASSAGIUM. Examinatio, probatio, Gallice *Essai,* olim » *Assay,* Italice *Assagio...*[2]

ASSAIARE. Examinare, probare, Gallice *faire essay.* Vox monetariorum.

C'en est assez, croyons nous, pour faire rejeter le bronze en question au nombre des monnaies. C'est une monnaie d'essai, comme on en connaît de la plupart des états souverains, comme on en a frappé en France, et même de nos jours. Mory d'Elvange la signale comme très rare, ce que nous croyons sans peine, les monnaies d'essai n'étant jamais frappées qu'à petit nombre. Ainsi on ne connaît pas, à ce qu'il paraît, de médailles du pontificat d'Innocent XII.

17° Clément XI. 1700–1721.

1. N° 28 de son catalogue.

2. Nous renvoyons, s'il le faut, à la suite de cet article qui est la confirmation du précédent.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. CLEMENS* XI* PONT* MAX*. A* II. A l'exergue S. VRBANI. OP. Rev. La Méridienne tracée dans les thermes Dioclétiens, APTATA. SAECULA. VERBO. DEI. A l'exergue GNOMONE. ASTRONOMICO. AD. VSVM. KALENDARI. CONSTRVCTO. — R.
Grènetis et cordon circulaire.

Diamètre : 53 millimètres.

Le revers de ce médaillon est tout expliqué.

18° Clément XI.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. CLEMENS. XI. P. M. AN. III. Sous l'épaule S. VR. Rev. Une fontaine où les eaux sont amenées par un aqueduc qui serpente au travers d'un pays montueux. En avant un port dont l'entrée éclairée par un phare est défendue par deux tours. HAVRIETIS. IN. GAVDIO. Sans grènetis.

Diamètre : 34 millimètres.

Le sujet du revers parait être l'établissement d'une fontaine sur le quai d'un port, celui de Civita Vecchia, suivant Mory d'Elvange.

19° Clément XI.

Buste à droite, la tête tiarée. CLEMENS. XI. PONT. M. A. VI. Sous l'épaule S. V. Rev. Le pape sur son trône, dans l'action de prêcher. Le globe terrestre à ses pieds. IPSVM. AVDITE. A l'exergue NANCEII CVS. Grènetis, guirlande et filet circulaires.

Diamètre : 40 millimètres.

« Les homélies exprimées par S. S. les prononçant, » sont le sujet du revers.» Liste de 1731.

Cette médaille frappée à Nancy témoigne que malgré l'éloignement, les relations de Saint-Urbain avec la cour pontificale continuaient encore en 1706.

20° et 21° Clément XI.

Buste à droite, la tête couverte d'une calotte. CLEMENS. XI. PONT. MAX. A. XVIII. Sous le bras S. V. Rev. La Sapience divine figurée par une femme assise sur un trône et rayonnant de lumière. Sa main gauche tient un livre et la droite un sceptre avec lequel elle montre un œil rayonnant. LVCET. IN. VVLTV. EIVS. A l'exergue S. V. Grènetis et cordon circulaire. R.

Diamètre : 52 millimètres.

Ce médaillon, assez rare, se rencontre avec un autre revers qui l'est bien plus, suivant Mory d'Elvange à qui nous en empruntons la description.

Clément XI. « Même tête. Rev. La Pyramide décrite » au revers de Bignon...[1] mais avec légende : AETERNA » FELICITAS ORBIS ROMANI R R R. Ce revers est un rhabil- » lage; Saint-Urbain, après avoir effacé le *Trium opus* » du revers de Bignon, a recreusé le champ pour placer sa » nouvelle légende qui surpasse le champ de deux épais- » seurs de lettres : ce qui s'aperçoit à la simple vue et » devient plus sensible en faisant en plomb le creux qui, » pour les figures se rengrève (*sic*) exactement sur l'une » et l'autre médaille. »

» Ce n'est point un rhabillage » dit à son tour l'annotateur du catalogue de Mory d'Elvange; « il y a apparence » que Saint-Urbain a jugé le revers de cette médaille plus » digne de Clément XI, que de l'abbé Bignon. »

En ce cas, ce serait un nouveau coin. Il ne nous appartient pas de décider entre Mory d'Elvange et son contradicteur, au sujet d'un revers de médaille que nous n'avons pas vue. Quoi qu'il en soit, la tête de Clément XI avec ce revers qui diffère par la légende de celui de l'abbé Bignon,

1. V. Médailles des hommes illustres 2°.

antérieurement décrit, est une seconde médaille de ce pape, et nous devons l'inscrire sans craindre de surcharger inutilement le catalogue de l'œuvre de Saint-Urbain, comme dans le cas où ce revers reparaitrait sans aucun changement[1].

22° Clément XII. 1730–1740[2].

Buste à droite, la tête tiarée. CLEMENS. XII. CORSINVS. PONTIFEX. MAXIMVS. Sous l'épaule S. V. Rev. Minerve tenant de la main gauche une branche d'olivier, et portant une urne sur le bras droit replié. REPARATIO FELICITATIS PVBLICAE. A l'exergue MDCCXXX. Grènetis et cordon circulaire. R R.

Diamètre : 61 millimètres.

L'abolition d'une partie des impôts, et la recherche de ceux qui avaient malversé sous le dernier pontificat (celui de Benoit XIII) sont les actes les plus remarquables du gouvernement de Clément XII.

23° Clément XII.

Mêmes tête et inscription. Rev. Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple. EJICIEBAT VENDENTES ET EMENTES.

Diamètre : comme ci-dessus.

C'est un second revers de la même médaille, faisant allusion aux mêmes faits d'une manière plus directe. Il est ainsi que l'autre sur la liste de 1731. Mory d'Elvange ne parait pas en avoir eu connaissance. Nous croyons ce revers plus rare que le précédent. — Ce beau médaillon passe pour être de Saint-Urbain fils à qui, dit-on, il sauva

1. S'il est vrai que la médaille est rare, l'absence de ce second revers sur la liste de 1731 où le premier est mentionné, pourrait jusqu'à un certain point donner raison à Mory d'Elvange.

2. Clément XII n'est pas le successeur immédiat de Clément XI ; il y a entre eux deux autres papes.

la vie, le pape ayant intercédé pour lui. Cela est possible ; disons cependant qu'il était gravé et peut-être frappé depuis quatre ans, lorsque des lettres patentes de la duchesse douairière régente, en date du 17 mars 1734, commuèrent les peines auxquelles Claude-Augustin de Saint-Urbain *aurait pu être condamné pour des crimes de faux dont il était accusé*. V. la Notice biographique et le n° xv des pièces justificatives.

Les monnaies d'or et d'argent d'Innocent XII et de Clément XI, que Mory d'Elvange a rangées parmi les médailles des papes, sont reportées dans la série des monnaies, et nous avons compris en une même série, sous le titre de *Mélanges*, les modèles et projets de médailles restés sans exécution, au moins à ce qu'il paraît, les médailles de dévotion, les sceaux et les cachets.

VI^e^ SÉRIE.

JETONS.

JETONS DE LA VILLE DE NANCY.

La ville de Nancy a fait graver des jetons par Saint-Urbain et par son fils. Frappés en bronze, en argent, quelquefois même en or[1] la Chambre ou conseil de ville les distribuait en présents. Ces jetons, pour la plupart, ne portent pas les initiales s. v. ni aucune autre indication du graveur; mais il est certain, par des documents existant aux archives municipales, que ceux dont l'émission a eu lieu de 1078 à 1737 sont tous de Ferdinand, ou d'Augustin de Saint-Urbain.

1. Archives de Nancy, t. II p. 80. Le XVII^e^ siècle en offre plus d'un exemple. V. Ibidem. *passim*.

Il en est de trois sortes.

Les premiers, qui sont les plus nombreux, font voir au droit la perspective de la ville de Nancy, son *pourtraict*, comme on disait au XVI^e^ siècle; au revers ses armes. Chaque membre du conseil de ville, à son entrée en fonctions, en recevait soixante dans une bourse de satin brodée d'un côté à ses armes ou à son chiffre, et soixante en bronze dans une bourse en cuir[1]. Ce nombre était, à ce qu'il parait, le même pour tous les officiers municipaux, quel que fût en dehors du conseil le rang et l'importance de quelques-uns d'entre eux; seulement il arrivait parfois que ceux-ci recevaient encore de la ville des jetons à leurs armes.

Dans les seconds, la perspective de la ville a pour revers les armes du personnage en l'honneur duquel ils ont été frappés. C'était d'ordinaire le bailli de Nancy, ou un magistrat de la Cour Souveraine, de la Chambre des Comptes ou du bailliage, ayant rendu à la cité des services d'une certaine importance. Un coin gravé tout exprès, et le coin du droit des jetons ordinaires servaient à frapper sur les deux faces ceux dont il est question. Mais cette distinction

1. Cet émolument des membres de la Chambre de ville, établi par un règlement du duc Henry II en date du 28 novembre 1616, et encore en usage sous les règnes de Léopold et de François III, fut remplacé sous le gouvernement de Stanislas et depuis, par une somme d'argent équivalente au prix des jetons. Le premier budget imprimé de la ville de Nancy, dans l'aperçu qu'il donne des dépenses de 1788, l'évalue à 264 livres 5 sous pour chaque officier municipal, et à 395 livres pour le maire royal. Les bourses et jetons d'argent et de cuivre offerts à chaque intendant et à chaque gouverneur, nouvel entrant, ce qui avait encore eu lieu en 1755 et 1759, y sont évalués à 572 livres 17 sous pour le premier, et à 1230 livres 2 sous pour le second. — L'exonération de toutes ces dépenses fut votée, le 11 novembre 1789, par l'assemblée générale des représentants de la commune.

était rare, et les bourses données en présent par la ville de Nancy, même à des gens très haut placés[1], ne renfermaient la plupart que des jetons à ses armes.

Dans les troisièmes on ne voit rien qui rappelle la ville de Nancy. Au droit : les armes du personnage qui a reçu d'elle ce témoignage de gratitude ; quelque emblème ou allusion figurée, et d'ordinaire une devise. Le conseil de ville n'était pas plus prodigue de ces jetons que de ceux dont nous venons de parler.

Nous allons maintenant passer en revue les jetons de ces trois catégories que nous connaissons, ou que nous trouvons mentionnés avec ou sans description.

I.

1° La ville de Nancy vue du côté qui fait face au cours de la Meurthe. Elle est flanquée de quatre bastions, et les deux tours de St-Léopold[2] y sont représentées sans flèche. Au bas un alérion. Légende entre deux grènetis : IETTON DE LA CHAMBRE DE VILLE DE NANCY. Revers. Ecu orné de palmes, coupé en chef de Lorraine en plein, en pointe d'argent à un chardon tigé, arraché et arrangé de deux feuilles piquantes. NON INVLTVS PREMOR. Au bas, 17—08[3].

Diamètre 27 à 28 millimètres.

Ce jeton est rare ; Mory d'Elvange n'en a pas eu connaissance.

2° La ville de Nancy représentée comme ci-dessus. Au bas un alérion. Même légende entre deux grènetis. Rev.

1. V, Archives de Nancy, t. II *passim*. Il s'en faut bien qu'on connaisse des jetons aux armes de tous ceux qui y sont dénommés.

2. Eglise des Bénédictins, aujourd'hui détruite.

3. V. Archives de Nancy par M. H. Lepage, t. II, p. 326.

Même écu également orné de palmes, mais plus richement; même devise. Au bas 1723[1].

Diamètre : 28 millimètres.

3° La ville de Nancy vue du même côté, mais avec trois bastions seulement ; il y a des flèches aux tours de St-Léopold. Entre deux grènetis IETTON DE LA CHAMBRE DE VILLE DE NANCY 17—29. Un alérion entre les deux premiers et les deux derniers chiffres du millésime. Rev. Même écu entouré d'un lambrequin ; même devise.

Diamètre : 28 millimètres.

Ce jeton paraît avoir été gravé par Augustin de Saint-Urbain[2],

4° La ville de Nancy, comme ci-dessus, même légende, entre le grènetis du bord et un filet circulaire. Date 17—33. coupée aussi par un alérion. Rev. même écu et même devise qu'au jeton précédent.

Diamètre : 28 millimètres.

Ce jeton est certainement l'ouvrage de Saint-Urbain fils[3]. C'est le dernier des quatre qu'on peut appeler les jetons proprement dits de la ville de Nancy, les deux premiers datés au revers, le troisième et le quatrième au droit ; ils forment la première catégorie de ceux que nous avons à décrire. Les coins du droit ont servi pour les jetons de la deuxième catégorie, frappés jusqu'en 1733, et comme on n'en a pas gravé au delà de cette époque, ils ont encore dû être mis en œuvre jusqu'à la fin du règne de François III.

Nous avons donné le diamètre de chacun des jetons ci-

1. V. Archives de Nancy. t. II. p. 343, t. III. p. 43.

2. V. Ibidem. t. III. p. 350.

3. V. Ibidem. t. II. p. 356.

dessus décrits, et l'on a vu que les trois derniers ont 28 millimètres. Telle est aussi, disons-le une fois pour toutes, afin d'éviter de fastidieuses répétitions, la dimension de ceux qui suivent, jetons de la ville de Nancy et autres, à quelques exceptions près que nous prendrons soin d'indiquer[1].

Il est presque inutile de dire que les jetons de la seconde catégorie ont tous, comme ceux de la première, un alérion dans la légende du droit.

II.

5° La Ville de Nancy. IETTON DE LA CHAMBRE DE VILLE DE NANCY, sans date. Revers aux armes de Bagard. Ecu orné de feuillages et surmonté d'un casque. D'azur à trois anneaux cordelés d'or et flamboyant de gueule, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueule[2].

Diamètre : 28 millimètres.

Le droit paraît appartenir au jeton de 1708 et plus pro-

1. Cette dimension de 28 millimètres est quelquefois dépassée, mais elle ne va pas au delà de 28 millimètres et demi.

2. Cette description héraldique et les suivantes sont la plupart tirées de l'Histoire de Nancy, par l'abbé Lionnois (Tome II, pp. 137-156), du Nobiliaire de Lorraine de Dom Ambr. Pelletier et d'autres livres du même genre. Il a fallu y recourir pour des médailles de petite dimension comme celles-ci, où les émaux ou couleurs du blason ne sont pas toujours indiqués nettement, et dont quelques-unes ne nous sont connues que par des exemplaires plus ou moins frustes dans lesquels il n'y a de distinct que les légendes et les figures, ou par des empreintes en plomb, non moins défectueuses. Et quant aux jetons dont nous n'avons trouvé mention nulle part, M. de Bonneval a bien voulu les déterminer et les décrire ; son obligeance éclairée nous a ainsi épargné plus d'une méprise.

bablement à celui de 1723, ce qui, en tout cas, ne s'accorde pas avec l'assertion de l'abbé Lionnois, car il assigne au jeton dont il s'agit, frappé, dit-il, pour Antoine Bagard, conseiller d'état, premier médecin du duc Léopold, la date de 1700, déjà fort contestable en ce qu'elle est antérieure de deux ou trois ans au retour de Saint-Urbain en Lorraine.

Antoine Bagard avait été médecin stipendié de la ville de Nancy; son fils Charles Bagard, qu'il eut pour successeur dans tous ses emplois, et qui vécut jusqu'en 1776, fut une des grandes célébrités médicales de l'ancienne Lorraine.

6° La Ville de Nancy. Même légende. Revers aux armes de Hanus et de Pombillot. Ecus accolés, ornés, sous une couronne de comte. A dextre, d'azur à une jumelle d'or en fasce, accompagnée en pointe d'un Léopard de même, au chef d'or orné de deux coquilles d'azur (Hanus). A sénestre, d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un daim au naturel, au chef cousu de gueule, chargé de deux molettes d'or (Jourdin de Pombillot). Sans date. R.

Le droit est celui du jeton de 1723 dont on aura employé le coin, et qui représente la ville avec quatre bastions.

Charles Arnould Hanus, conseiller d'état, maître des comptes était en 1727 membre du conseil de ville.

7° La Ville de Nancy. Même légende. Revers aux armes de Labbé et de Bourcier. Ecus accolés, ornés, sous une couronne de comte. A dextre, de gueule à deux bourdons de pèlerin d'argent, parti de gueule à la croix ancrée d'argent, écartelé d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueule et de deux roses d'argent (Labbé). A sé-

nestre, d'azur au Panthère[1] d'or, moucheté de sable, tenant une croix fleuronnée de même, armé, lampassé et allumé de gueule (Bourcier). A l'exergue 1728.

Cette date n'étant que poinçonnée sur l'exemplaire en argent que nous avons sous les yeux[2], nous inclinons à croire que ce jeton est sans millésime. C'est du reste ainsi qu'il est décrit et figuré par Mory d'Elvange dans son Recueil manuscrit déjà cité[3]. Le droit est donc encore celui du jeton de 1723.

8° La Ville de Nancy. Même légende, 1729. Même revers.

Diamètre : 29 millimètres.

Le droit de ce deuxième jeton aux armes de Labbé et de Bourcier est, comme on voit, celui du jeton de 1729 décrit précédemment sous le n° 4, et dont on aura fait servir le coin nouvellement gravé.

Claude-François Labbé, comte de Coussey, était secrétaire d'Etat des ducs Léopold et François III; ses armes accolées à celles des d'Olivier reparaissent sur un autre jeton, frappé longtemps après pour Jean Charles Labbé, comte de Coussey, seigneur de Rouvroy, secrétaire d'Etat du Roi de Pologne et premier président de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois.

9° La Ville de Nancy. Même légende, sans date. Revers aux armes de Le Febvre. Ecu orné sous une couronne de comte; d'azur à trois pals d'argent, surmonté d'un chef de gueule chargé de trois étoiles d'or. R.

Le droit est encore celui du jeton de 1723.

1. Dans le langage, nous sommes tenté de dire l'argot héraldique, Panthère est masculin comme aigle est féminin.

2. A la Bibliothèque publique de Nancy.

3. Page 27.

10° La Ville de Nancy. Même légende. 17—29. Même revers.

Les deux jetons aux armes de Le Febvre ne diffèrent au droit que par le millésime, ce qui provient de l'emploi du coin de 1723 pour le premier, et de celui de 1729 pour le second. Le revers est identique dans l'un et dans l'autre.

Nicolas-Joseph Le Febvre était, comme on sait, premier président de la Chambre des comptes de Lorraine.

Il existe un troisième jeton aux armes de Le Febvre[1], mais frappé selon toute apparence dans les premières années du règne de Stanislas. Ferdinand de Saint-Urbain était mort, et son fils avait quitté la Lorraine. Aussi ne citons-nous cette pièce que pour mémoire. Elle est peut-être de Mme Vaultrin de Saint-Urbain dont on ne connait pas tous les ouvrages, ou de Nicole.

11° La Ville de Nancy. Même légende. Sans date. Revers au armes de Maimbourg et de Le Febvre. Ecus accolés, ornés, sous une couronne de comte. A dextre, d'azur à deux colombes affrontées d'argent, posées sur un montjoie d'or, surmontées en chef d'une étoile de même, écartelé de gueule à un bièvre d'or (Maimbourg). A sé-

1. L'abbé Lionnois fait mention de ce jeton, différent des deux autres en ce qu'il est de la grandeur d'un écu, et qu'au lieu de la perspective de la ville de Nancy on y voit ses armes. C'est aussi ce qu'en dit Mory d'Elvange (Recueil métallique déjà cité) en ajoutant que la différence de dimension est remplie par une bordure de feuillages, et plus loin : « La forme moderne du revers semble annoncer que ce » jet fut frappé pour Claude François Le Febvre, fils du président, » conseiller d'Etat des ducs Léopold, François III et Stanislas, pro» cureur général à la Chambre des comptes de Lorraine, mort en » 1746. » D'après le dessin qu'il en donne, cette observation nous a paru exacte.

nestre, d'azur comme ci-dessus nos 8 et 9 (Le Febvre). R.

12° La Ville de Nancy. Même légende 17—29. Même revers.

Ces deux jetons, comme les deux précédents, ne diffèrent que par l'absence au premier d'un millésime qui se trouve au second ; et c'est évidemment par la même cause.

Léopold-Christophe Maimbourg, qui avait épousé Thérèse Le Febvre, était en 1727 membre de la Chambre de ville, en même temps que conseiller à la Cour souveraine.

13° La ville de Nancy. Même légende, sans date. Revers aux armes de Saulnier et de Thibault. Ecus accolés, ornés sous un casque fermé. A dextre, d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'une rose de même boutonnée d'or en pointe. (Saulnier) A sénestre, d'argent au caducée d'or mis en pal, couronné de même. (Thibault). Au bas 1727.

Ici reparait encore au droit le coin du jeton de 1723.

Marc-Léopold Saulnier, lieutenant général au baillage de Nancy était en 1727 membre du conseil de ville.

14° La ville de Nancy. Même légende, sans date. Revers aux armes de Tornielle et de Lambertye. Ecus accolés, ornés, sous une couronne de marquis, supportés par un lion et un griffon. A dextre, de gueule à l'écusson d'argent chargé d'une aigle de sable couronnée, accompagnée de deux courges ou massues de même (Tornielle). A sénestre, d'azur aux deux chevrons d'or. VNA STEMMATVM GLORIA VIRTVS. (Lambertye). R.

C'est encore le coin de 1723 qui reparaît au droit de ce jeton, qui est en argent à la bibliothèque publique de Nancy, et au revers duquel on voit distinctement deux cimeterres, et non deux courges ou deux massues, comme

nous venons de le dire, d'après la description qu'en donne le Simple crayon... de la noblesse de Lorraine et Bar... par Husson L'Ecossois.

Anne-Joseph de Tornielle, marquis de Gerbéviller, était en 1721 et mourut en 1737 Grand-bailli de Nancy. Il avait épousé en 1700[1] Antoinette-Louise de Lambertye qui lui survécut jusqu'à la fin de 1738, et dont l'épitaphe se voyait dans l'église des Cordeliers de Nancy.

Assurément la teneur de cette épitaphe, rapportée par l'abbé Lionnois[2], ne permet pas de croire que Anne-Joseph de Tornielle ait eu une autre épouse, dans le temps qui s'écoula entre 1700 et 1737. Cependant il faudrait le supposer pour admettre comme certaine, disons mieux, comme possible l'existence d'un autre jeton que l'Histoire de Nancy mentionne en ces termes[3].

« En 1729, la ville fit frapper plusieurs jetons ; mais le » plus rare aujourd'hui est celui dont elle fit hommage à » Joseph comte de Tornielle, marquis de Gerbéviller... » Au droit est la Ville de Nancy. Au revers, sous une » couronne de marquis, sont les armes de Tornielle, ac- » colées à celles de Bassompierre, supportées par un lion » et un griffon..... Ce beau jeton, encore du burin de » Saint-Urbain, porte pour légende : *Unà spes malum,* » *gloria, virtus.* Ce Joseph de Tornielle étoit le repré- » sentant de la noblesse à l'Hôtel de ville de Nancy... »

Assurément un Tornielle ne pouvait que représenter la noblesse de Lorraine, partout où elle était représentée ; toutefois dans la liste des membres du conseil de ville de

1. Archives de Nancy, t. III p. 355.
2. Histoire de Nancy, t. III, p. 311.
3. Tome II, p. 152.

Nancy, que nous avons sous les yeux[1], nous ne trouvons pas *Joseph*, mais *Jean-Joseph* de Tornielle qui, comme nous l'avons dit, était Grand-bailli de Nancy à l'époque où nous venons de lire que fut frappé le jeton dont il s'agit. Il y a là omission d'un prénom; ce n'est pas chose rare sous la plume d'un historien. Nous retrouvons pour supports des armes le lion et le griffon du jeton qui précède; mais voici une autre devise : *Unà spes, malum, gloria, virtus,* au lieu de *Una stemmatum gloria virtus.* Elles se ressemblent fort, non par le sens qui est bien différent, mais par les mots, dont le premier et les deux derniers se trouvent dans l'une et dans l'autre : aussi faut-il dire que la légende aura été mal lue par le dessinateur ou par l'abbé Lionnois. Restent les armes des Bassompierre, au lieu de celles des Lambertye, c'est-à-dire trois chevrons d'or au lieu de deux sur un champ d'azur. C'est probablement encore une de ces erreurs qui ne sont pas sans exemple dans les descriptions héraldiques, mais c'est du côté de l'abbé Lionnois qu'elle est à notre avis, car après bien des recherches et des informations, nous n'avons trouvé aucune indication d'un mariage entre un Tornielle et une Bassompierre, tandis que celui d'Anne-Joseph de Tornielle avec Antoinette-Louise de Lambertye est un fait attesté.

Ainsi les deux jetons ne font qu'un. C'est celui que nous avons décrit, sauf rectification de la légende, s'il y a lieu[2], ce que nous ne croyons pas.

1. Archives de Nancy, t. II pp. 139-172.

2. Mory d'Elvange mentionne aussi, dans son recueil manuscrit, un jeton aux armes de Tornielle et de Bassompierre que du reste il ne dit pas avoir vu, et au sujet duquel il se contente d'ajouter que la réunion de ces armes annonce probablement une alliance entre les

Cependant on peut objecter qu'à l'exemple de ce qui s'est fait pour Le Febvre et pour Maimbourg, un jeton gravé pour le comte de Tornielle, Grand-bailli de Nancy, et nous croyons pouvoir assigner à celui que nous avons décrit la date de 1725 à 1726[1], a pu être frappé de rechef en 1729. Il n'y a là assurément rien que de possible et de vraisemblable; mais l'abbé Lionnois ne dit pas que le millésime 1729 soit inscrit sur le jeton mentionné par lui; il indique seulement cette date, comme il en a indiqué d'autres qui parfois ne sont rien moins qu'exactes : nous avons été à même de le constater.

Le diamètre des jetons que nous venons de décrire est de 28 millimètres à 28 millimètres et demi.

III.

15° Aux armes de Bassompierre et de Beauvau.

Ecus accolés sous une couronne de marquis. A dextre, d'argent à trois chevrons de gueule (Bassompierre). A sénestre, lozangé d'or et de sable. Rev. Les flambeaux de l'Amour et de l'Hymen qu'un feu céleste vient d'allumer, posés en sautoir. ARDEMVS EODEM. Sans date.

Diamètre : 29 millimètres.

L'abbé Lionnois fait mention de ce jeton frappé, dit-il, en 1704, pour éterniser la mémoire de l'alliance contractée entre les maisons de Bassompierre et de Beauvau, par le mariage de Charles-Louis, marquis de Bassompierre avec Marie-Louise de Beauvau. L'écu de sénestre est bien

deux familles. L'écu de Tornielle est, suivant lui, de gueule à l'écusson d'or chargé d'une aigle à deux têtes de sable, et la devise du jeton telle que la donne l'abbé Lionnois.

1. V. Archives de Nancy. Tome II, pp. 346 et 347.

celui des Beauvau; mais le mariage dont il s'agissait en 1704 d'éterniser la mémoire, remonte à une date antérieure de plus de cinq ans. En effet, le 18 avril 1699 il en était né un fils, Louis-François, et Charles-Louis de Bassompierre avait cessé de vivre huit mois après la naissance de ce fils[1].

L'abbé Lionnois s'est trompé. C'est du mariage d'un autre Bassompierre qu'il s'agit : Léopold-Clément qui épousa le 22 décembre 1734 Charlotte de Beauvau-Craon, abbesse de Poussay, fille de Marc, marquis de Beauvau, prince de Craon, grand-écuyer du duc Léopold, etc., et de Marguerite de Ligniville.

Le jeton décrit n'a donc pas été frappé en 1704, mais en 1734 ou 1735.

16° Aux armes de Custine et de Nettancourt. Ecus accolés, ornés de palmes sous une couronne de marquis. A dextre, écartelé au 1er et au 3e d'argent à une bande de sable accompagnée de deux cotices de même, aux 2e et 4e de sable semé de fleurs de lis d'argent (Custine). A sénestre de gueule à un chevron d'or (Nettancourt). Rev. Un guerrier tenant de la main droite une épée et de la gauche une clef. A gauche à ses pieds S V. Légende : DIVORVM CVSTOS ET VRBIS. A l'exergue, CACVLVS. (*sic*). R R R.

Le marquis de Custine était gouverneur de Nancy en 1711.

17° Aux armes de Du Chatelet. Ecu orné, surmonté d'une couronne de marquis et supporté par deux griffons. ADHVC SPES DVRAT AVORVM. D'or à la bande de gueule, char-

1. Le 22 décembre 1699. Archives de Nancy. Tome III. pp. 348 et 364.

gée de trois fleurs de lis d'argent. Rev. Un aiglon sortant de son nid et dirigeant son vol vers un soleil issant de la gauche. En avant du rocher sur lequel repose le nid, un trophée d'armes. NON DEGENER ORTV. Sans date.

Diamètre : 29 millimètres.

On lit dans l'Histoire de Nancy[1] que ce jeton a été frappé à l'occasion de la naissance de Florent-Louis Du Châtelet, fils de Florent-Claude, Marquis du Châtelet-Lomont, et de la célèbre Gabrielle-Emilie de Bréteuil, l' *Uranie* de Voltaire. Florent-Louis étant né le 20 novembre 1727, on peut assigner au jeton dont il s'agit[2] ce millésime, ou celui de 1728.

18° Aux armes de Lenoncourt. Buste à droite. C. GASP. MARCH. DE LENONCOVRT. Sous les dernières boucles de la chevelure S. V. Rev. Minerve tenant de la main droite une lance, et de l'autre s'appuyant sur un bouclier d'argent chargé d'une croix engrelée de gueule. A ses pieds un trophée d'armes. Légende sur une banderole: IN HOC SIGNO VINCES. A l'exergue. CALC. NANC. 1710. — R R R.

Diamètre : 28 millimètres.

L'abbé Lionnois dit que ce jeton rappelle le projet conçu

1. Tome II p. 152.

2. On peut douter qu'il ait été exécuté aux frais de la ville de Nancy à laquelle le marquis Du Châtelet-Lomont, résidant en France était personnellement étranger. — Un autre Du Châtelet, Honoré-Henry-Arnoud-Anne, marquis du Châtelet-Trichateau, fut nommé en Décembre 1706 bailli de Nancy, et l'on trouve dans les archives de cette ville la mention de 640 jetons d'argent gravés par Saint-Urbain, pour être distribués tant à ce bailli qu'aux nouveaux conseillers et officiers de la Chambre de Ville. Mais il est dit expressément que ce sont des jetons aux armes de la ville, et tel n'est pas celui dont il est question. V. Archives de Nancy (1707 et 1709), tome II, pp. 39 et 326.

par C. G. de Lenoncourt, de la fondation d'une académie des belles-lettres et d'une bibliothèque publique à Nancy, projet présenté à Léopold qui d'abord l'agréa, puis resté sans exécution par suite de quelques intrigues.

19° Aux armes de Lunati-Visconti. — Ecus accolés, ornés, sous une couronne de marquis. A dextre parti : au premier d'azur à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or, accompagnée de trois croissants montant d'argent, posés un et deux ; au deuxième d'argent au guivre de Milan engloutissant un enfant de gueule (Lunati-Visconti). A sénestre, fascé et contrefascé d'or et de gueule de quatre pièces, chargée chacune d'un lac d'amour (Roquefeuille). Rev. un Suisse debout, sabre au côté, tenant de la main gauche une hallebarde et de la droite appuyé sur une canne. PRO PRINCIPE VT PRO ARIS. A l'exergue à gauche 1711, et plus bas au milieu CALCVLVS.

Ferdinand de Lunati-Visconti, qui en 1698 avait suivi le duc Léopold à sa rentrée en Lorraine, était en 1711 commandant de sa garde Suisse.

20° Aux armes de Richard.

Ce jeton ne nous est connu que par ce qu'en rapporte l'abbé Lionnois[1] « Nous trouvons encore, dit-il, un jeton » que nous croyons avoir été frappé en 1723, par ordre » de la ville de Nancy pour Nicolas Richard, seigneur de » Bacourt et de Lesse, procureur-général de l'empereur » François, après la cession de ses états, pour la liqui- » dation en Lorraine, conseiller intime des finances de » S. M. I. et son commissaire des fermes générales pour » la Toscane. Il porte au droit les armes de Richard, d'ar- » gent à un alérion d'azur. Au revers la figure symbo-

1. Histoire de Nancy. Tome II pp. 155-156.

» lique de la vigilance, ayant un coq à ses pieds, une » couronne dans la main droite et une lampe allumée » dans la gauche. La légende est *Partum virtute vigi-* » *lantia custodit.* A l'exergue 1723.

Au nombre des membres du Conseil de ville figurent, en 1723 noble Nicolas Richard, et en 1724 Nicolas Richard, seigneur de Malzéville, maître des comptes, qui reparaît encore en 1730[1]. C'est pour lui probablement qu'a été exécuté le jeton décrit par l'abbé Lionnois.

Mory d'Elvange a donné, vers la fin de son Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine et de Bar, le dessin de ce jeton dont il ne dit mot dans le texte de ce manuscrit. Il est conforme à la description de l'abbé Lionnois, son diamètre est de 28 millimètres.

JETONS DIVERS.

1° Aux armes du Duc de Deux-Ponts.

Ecu orné, écartelé au 1er et au 4e de sable au lion d'or armé, lampassé et couronné de gueule; au 2e et au 3e fuselé d'argent et d'azur en bande, surmonté d'une couronne de prince souverain de l'Empire. Au bas à droite un alérion. Revers. Un palmier auquel la Victoire, aidée d'un génie suspend un écusson où est inscrit le mot VOTIS. Au dessus, NOVUM BIPONTII. SÆCVLVM. A l'exergue, AVSPICIA, DVCATVS MDCCXXXIV.

Ce jeton est octogone, il a un diamètre de 31 millimètres. Son existence et celle du suivant, décrits tous deux d'après des empreintes qui se voient en marge d'un registre de la Chambre des comptes de Lorraine, a été signalée pour la première fois, croyons-nous, par la publi-

1. Archives de Nancy. Tome II pp. 168-170.

cation que M. Henri Lepage a faite de deux requêtes présentées à cette juridiction par Ferdinand de Saint-Urbain, et de trois arrêts datés de 1734, 1735 et 1736, portant permission de graver ces jetons et de les faire frapper au balancier de l'hôtel des Monnaies[1].

Christian, duc de Birschweiler, devenu en 1733 duc de Deux-Ponts, par accommodement avec l'électeur palatin, prit possession du duché le 1er avril 1734, sous le nom de Christian I.

2° Aux armes du duc et de la duchesse de Deux-Ponts.

Ecus accolés, ornés, sous une couronne de prince souverain de l'Empire. A dextre, comme ci-dessus (Deux-Ponts). A sénestre, tiercé en fasce le premier et le deuxième partis de deux, le troisième mi-parti. Au 1er quartier, d'azur au lion couronné d'argent, l'écu semé de croisettes de même; au 2e de sable à l'aigle impériale d'or; au 3e et au 8e, d'or à la fasce de gueule; au 4e d'or à deux lions léopardés de... l'un sur l'autre; au 5e d'or au lion de.... couronné; au 6e de sinople au sautoir d'argent, l'écu semé de croisettes de même; au 7e d'or au lion passant de...[2] (Nassau-Saarbruck). Revers. La Lune entre deux nuages sur un ciel parsemé d'étoiles. Au-dessous une ville, probablement celle de Deux-Ponts. AFFERT. CVM. LVCE. QVIETEM. A l'exergue, M.DCCXXXIV et un alérion.

Diamètre : 29 millimètres.

1. V. la notice biographique, nos VIII et IX des pièces justificatives.

2. En donnant les figures de ce quartier, du 4e et du 5e, nous laissons en blanc les émaux que n'indique pas au n° 2 la planche jointe à la notice biographique.

Charlotte-Louise, fille du comte de Nassau-Saarbruck, fut mariée en 1729 à Christian, alors duc de Birschweiler.

On remarquera que dans la requête de Saint-Urbain il est aussi question d'une médaille à frapper en or, en argent et en bronze. C'est une pièce un peu plus grande que celles du Médaillier de Lorraine. Elle est à l'effigie de Christian I, et l'on y voit au revers ce prince recevant l'hommage du duché de Deux-Ponts personnifié dans une femme à genoux. Ferdinand de Saint-Urbain, qui avait été chargé de graver cette médaille, en confia l'exécution à Nicole son élève, et celui-ci l'a signée. On croit que Saint-Urbain en a fourni le dessin.

3° Aux armes de la ville de Bar.

Ecu couronné, d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bar adossés de même, brochant sur le tout. Dans le champ, 17-36. † IETS. DE. LA. CHAMBRE DE. VILLE. DE. BAR[1]. Revers. Trois pensées tigées et feuillées. PLVS PENSER QVE DIRE, chacun de ces mots précédé d'un fleuron.

Diamètre : 29 millimètres, comme au jeton de la ville de Bar frappé en 1686, dont celui-ci ne diffère que par la date et par le fleuron qui n'a que quatre pétales au lieu de cinq.

2° Aux armes de Poirot.

Ecus accolés, ornés, surmontés d'un armet. A dextre, d'azur à trois pals d'argent surmontés en chef de trois étoiles d'or, et pour cimier une étoile de l'écu (Poirot). A sénestre, d'argent, à une rose de même acostée de trois étoiles de même. Revers. Un essaim d'abeilles. NON SIBI SED. DOMINO. A l'exergue 1736.

Diamètre : 30 millimètres.

Le Nobiliaire de Dom Pelletier fait voir l'écu de dextre

1. V. la notice biographique, n° XII des pièces justificatives.

en regard de l'article *Poirot,* où sont dénommés quatre individus de ce nom, le père et les trois fils. Nous inclinons à croire que celui pour qui ce jeton a été frappé, et que la requête de Saint-Urbain à la Chambre des comptes[1] ne désigne que sous le nom de *Poirot,* sans prénom, *intéressé dans les fermes de S. A. R.*, est François Poirot secrétaire intime du duc Léopold, marié à Catherine Dorion dont le père n'était point anobli, ce qu'indique l'argent sur argent de l'écu de sénestre, vrai blason de fantaisie.

La requête de Saint-Urbain fixe le nombre auquel ce jeton a dû être frappé à 120 jetons d'argent; il n'en existe pas en bronze, à ce qu'il parait. Et quant aux jetons du duc et de la duchesse de Deux-Ponts, les arrêts de la Chambre des comptes en fixent aussi le nombre : il est pour le premier de 260 en argent et 100 en cuivre jaune, et pour le second de 190 en argent et 100 en cuivre jaune.

Nous aurions désiré, pour la satisfaction de certains amateurs de médailles à qui la rareté d'une pièce importe plus que sa beauté et son intérêt historique, pouvoir donner partout, dans ce catalogue, des chiffres d'émission appuyés comme ceux-ci de documents officiels. Mais, excepté la médaille du comte de Marsigli et le jeton de Corberon ci-après décrit, nous n'avons guère à fournir d'autres indications de rareté que celles du catalogue de Mory d'Elvange, devenues, comme nous l'avons dit, fort incertaines, si elles ne l'étaient pas au temps où il écrivait.

5° Aux armes de Corberon.

Ecus accolés, ornés, surmontés d'une couronne de comte et d'un mortier. A dextre, d'azur à un chevron d'or

1. V. pièces justificatives de la notice biographique n° XI.

cantonné de trois tours (Corberon). A sénestre, d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux gerbes et d'un soleil en pointe (Laudreau). NIC. DE CORBERON. PR. PRÉSIDENT. D'ALSACE. FRANÇOISE. SVZANNE DE LAVDREAV Revers. Deux flambeaux d'amour en sautoir. ARDEMVS EODEM. A l'exergue : au milieu du bas 1730, à gauche un alérion et à droite S V.

Diamètre : 29 millimètres.

Ce jeton, frappé au nombre de 120 en argent et dont nous savons qu'il existe quelques épreuves en bronze, ceux du duc et de la duchesse de Deux-Ponts sont les seuls, à notre connaissance, que Saint-Urbain ait gravés pour des personnages étrangers à la Lorraine. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres que le hasard fera découvrir ultérieurement, frappés peut-être ailleurs qu'à la Monnaie de Nancy dont les balanciers n'étaient, comme nous l'avons dit plus haut, mis en œuvre qu'ensuite d'une permission du duc enregistrée par arrêt de la Chambre des Comptes. En tous cas, les registres de cette juridiction ne mentionnent que ceux-là.

VIIe SÉRIE.

MONNAIES.

MONNAIES DE LORRAINE.

« Toutes les monnaies, » dit Mory d'Elvange, « frappées » de 1703 à 1736, l'ont été sur les dessins ou sous la di- » rection de Saint-Urbain. Il a signé par prédilection le » grand Léopold d'argent de 1710. C'est la seule de ses » monnaies qu'il ait jugée digne de cet honneur; il en » est cependant quelques autres, tels que les grands Léo- » pold de 1704, 1705, les testons de 1704 qui sont de deux

» coins différents, de 1703, 1709, 1711 et leurs sous-di-
» visions, qui méritent d'être conservés. On doit ajouter
» à ce nombre les Léopold d'or de 1710, 1716, 1717,
» 1718, 1719, 1722, 1724, 1725; les écus d'argent et leurs
» sous-divisions sous les années 1718, 1719, 1720, 1721,
» 1722. Les d'Aubonne de 1724, 1725 présentent des
» beautés d'exécution qu'on trouve rarement dans les
» monnaies. Parmi les sept qu'on trouve pour Fran-
» çois III, on n'estime que le ducat d'or de 1736 et l'écu
» d'argent de la même année, aux armes pleines soute-
» nues de deux aigles; mais on croit qu'il n'en donna
» que le dessin, et qu'elles furent exécutées par Augustin
» son fils.»

Saint-Urbain ayant, comme on le verra plus loin, signé toutes les monnaies qu'il a gravées pour le pape Innocent XII, on peut s'étonner de ne trouver ses initiales que sur une seule des monnaies de Léopold, qui sont la plupart d'une beauté remarquable[1]. Pourquoi ? Nous n'en savons rien, et nous n'entrevoyons pas même par conjecture la raison de leur absence, si ce n'est dans le bon plaisir du prince, à qui il ne convenait peut-être pas qu'il y eût trace d'un autre nom que le sien sur les monnaies à son effigie. Quant aux monnaies de François III, nous sommes d'autant plus porté à croire qu'elles ont été gravées par Augustin de Saint-Urbain, que nous ne ferions pas grande difficulté de lui attribuer l'exécution des médailles postérieures à 1731 que son père a signées. Mais

1. Les autres monnaies de Léopold et celles de François III sont décrites et figurées dans les Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine par F. de Saulcy. *Metz* 1841 in-4° p. 217-227, 231 et 232 du texte, et planches XXVIII-XXXIV.

comme d'autres artistes[1] ont pu concourir, sous la direction de Ferdinand de Saint-Urbain, à la gravure des monnaies de Léopold et de son successeur, et que, les connussions-nous ces artistes, il nous serait impossible de faire la part de chacun, nous inscrivons seulement dans ce catalogue le grand écu que Saint-Urbain a signé. En voici la description.

Léopold, tête à droite dans un grènetis circulaire. LEOPOLDVS. I. DG. LOT. BAR. REX. IER. Sous l'épaule S. V. Revers. Ecusson rond, orné et couronné, à la bande chargée de trois alérions. IN TE DOMINE SPERAVI. 1710. Diamètre : 40 millimètres.

MONNAIES DES PAPES.

Mory d'Elvange rapporte que Saint-Urbain, établi à Bologne, fut successivement le graveur des papes Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII ; mais il ne cite aucun monument monétaire des deux premiers pontificats où l'on voye son nom ou sa marque, et nous ne sommes pas à même de suppléer à ce silence. Ajoutons que plus de dix monnaies différentes d'Innocent XI nous ont passé sous les yeux, toutes en argent, grands et petits écus, et pas une ne porte cette marque, tandis que le nom d'Hameranus y paraît plusieurs fois. D'Innocent XII il ne décrit que deux monnaies[2]; mais c'est probablement parce qu'il n'a vu que celles-là. Nous ne pouvons pas supposer que connaissant *de visu*, comme il semble le dire, huit autres pièces qu'il décrit aussi, il eût commis l'erreur évidente de les ranger parmi les médailles, et nous

1. Par exemple Nicole, vers 1733.

2. N^os^ 25 et 33 de son catalogue, aux Médailles des papes.

aimons mieux croire qu'il a été trompé par un rapport inexact. Ces huit, que nous avons sous les yeux, ne sont pas les seules pièces que Mory d'Elvange donne pour des médailles ; il en est encore d'autres au sujet desquelles son contradicteur a donné carrière à une critique assez malveillante, mais peut-être fondée. Ne les connaissant pas autrement, nous ne pouvons que répéter ce que l'un et l'autre en ont dit[1].

1° « Innocent XII. Année 5. Médaille d'or de 10 lignes. » Rev. La colombe retournant à l'arche. R. (20) — N[a] » *Monnaie appelée double pistole ; il y en a encore* » *une autre de même valeur, à l'effigie de Clément* » *XI et au revers la Porte Sainte.* Clavsit anno » 1700. *Elle est aussi de Saint-Urbain*[2]. »

2° Innocent XII, monnaie d'argent. Tête à droite, couverte d'une calotte (comme dans la plupart des monnaies que nous décrirons). INNOCEN. XII. PON. M. AN. V. Sous l'épaule S. VR. Rev. Le pape à genoux sur un prie-Dieu. FIAT. PAX IN. VIRTVTE. TVA. A l'exergue, les armes d'un cardinal, probablement celui qui était à Rome ce qu'on appelait jadis en Lorraine, le maître de la monnaie[3].

Diamètre : 37 millimètres.

3° « Innocent XII, année 5, médaille d'argent de 21

1. A chaque description de Mory d'Elvange nous ajoutons le numéro sous lequel elle est dans son catalogue. Les notes de son contradicteur sont en italique.

2. Celle d'Innocent XII est figurée dans les Monnaies en or qui composent une des parties du cabinet de l'Empereur. *Vienne* 1769, in-fol. Innocent XII, tête à droite INNO. XII. P. M. A. VI. A l'exergue, F. D. S. V. Rev. La Colombe retournant à l'arche, une branche dans le bec. NVNTIA PACIS.

3. Monétarius.

» millimètres. Rev. Le Pape au conclave. PACEM LOQVETVR » GENTIBVS. Ses armes à l'exergue. — R R R[1]. (22)

4° « Innocent XII, année 6; même revers que la pré- » cédente. — R R. (23)

» Innocent XII, année 6, même tête. Le revers n'est » pas de Saint-Urbain, et présente le Pape siégeant au » centre des cardinaux. A l'exergue les armes du Pape » accompagnées des lettres T. P. O. S. et du millésime » 1696 (24). N[a] *C'est une monnaie de Borner et non* » *de Saint-Urbain. Le nom de Borner se lit en toutes* » *lettres au bas de l'effigie*[2].

5° Innocent XII. Monnaie d'argent. Les armes du Pape surmontées des clefs de saint Pierre et de la tiare : Trois vases posés 2 et 1. Innocen. XII. PONT. MA. A. VII. Rev. Jésus-Christ portant du bras gauche le globe du monde surmonté d'une croix. IPSE. EST PAX. NOSTRA. A ses pieds, les armes d'un cardinal comme au n° 2. A l'exergue S.V. O. P. et 1698. R R R (25). Diamètre : 32 millimètres.

Mory d'Elvange dit aussi que c'est une monnaie, et à ce propos on lit dans la note manuscrite : *Ici l'auteur ouvre les yeux pour les refermer aussitôt.* Effectivement il donne la pièce qui suit pour une médaille.

6° Innocent XII. Buste à droite. INNO. XII. P. M. AN. VII. A l'exergue S V. Rev. l'Arche de Noé s'arrêtant à la cime d'un arbre. FACTVS. EST. IN. PACE. LOCVS. EIVS. A l'exergue S. V. et les mêmes armes qu'au n° 3. — R R R (26).

1. Ici comme ailleurs nous reproduisons, sans les garantir, les indications de rareté que nous trouvons dans le catalogue de Mory d'Elvange.

2. Inutile de dire pourquoi nous ne donnons pas de numéro à cette pièce.

Diamètre : 37 millimètres.

7° Innocent XII. Buste à droite. INNOCEN. XII. P. M. AN. VIII. A l'exergue S. VRBA. OP. Rev. Saint Pierre debout, tenant ses clefs dans la main gauche, le bras droit élevé dans l'action d'un prédicateur ; son auditoire est assis par terre. GRATIA. VOBIS. ET. PAX. MVLTIPLICETVR. A l'exergue S. V. OP. et les mêmes armes qu'au n° 3 entre les chiffres du millésime 1698. — R R R (27).

Diamètre, 45 millimètres.

8° « Innocent XII, année 8, bronze de 15 lignes. Rev. » les clefs de Saint Pierre sous un parasol. *Assagium* » *generale* — R R R R (28).

Les mots *assagium generale* indiquent évidemment une monnaie d'essai, ainsi que nous l'avons dit[1] au sujet de cette pièce que Mory d'Elvange donne pour une médaille.

9° Innocent XII. Buste à droite. INNOCEN. XII PONT. M. A. VIII. A l'exergue HAMERANVS. F. Rev. Les Israëlites ramassant la manne. EGREDIATVR. POPVLVS. ET. COLLIGAT. A l'exergue MDCIC (1699) et S. V. — R R R. (29).

Diamètre : 45 millimètres.

Saint-Urbain n'a gravé, comme on voit, que le revers de cette pièce, un des plus beaux qui soient sortis de son burin.

10° Innnocent XII. Buste à droite. INNOCEN. XII. PONT. M. A. IX. A l'exergue S. V. Rev. Saint Jean prêchant dans le désert. PARATE. VIAM. DOMINI. A l'exergue 1699. SV. — R R R (31).

Diamètre : 36 millimètres.

1. V. *supra*. Médailles des papes entre 16 et 17.

Le revers de cette pièce n'est pas inférieur à celui du numéro précédent.

11° Innocent XII. Buste à droite. INNOCEN. XII PONT. M. A. IX. A l'exergue S V. Rev. la Porte Sainte. ANNO REMISSIONIS. M.DCC. A l'exergue, les armes d'un cardinal et S. V. — R R R R. (32).

Diamètre : 36 millimètres.

12° « Innocent XII, année 9, monnaie d'argeut de 14 » lignes. Au droit les armes du pontife qui sont trois pots » à l'eau. Rev. la Porte Sainte, *anno remissionis* 1700. — R R R R (33).

« N^a *Il y a apparence que l'auteur a manqué* » *d'exactitude en écrivant la légende de cette mon-* » *naie. J'en ai une semblable à la désignation qu'il* » *en donne, excepté qu'on y lit* anno propitiationis » 1700 *et non* remissionis. »

13° Innocent XII. Buste à droite. INNOCEN. XII. PONT. MAX. A. IX. A l'exergue S. V. Rev. La Porte Sainte et de chaque côté un ange embouchant la trompette. ANNO. IVBILEI. M.DCC. A l'exergue S. V. et les armes d'un cardinal. — R R R. (34).

Diamètre : 35 millimètres.

Belle et rare monnaie.

14° « Clément XI. Médaille de 20 lignes. Rev. Une » porte murée portant une croix rayonnante au centre. » *Portam Sanctam clausit a Jubilei* (1700). Sous la » porte *Roma.*—R R R. N^a *Monnoie. Erreur de date.* »

15° Clément XI. Ici se place, si elle est réellement de Saint-Urbain, la double pistole à l'effigie de Clément XI, indiquée par le contradicteur de Mory d'Elvange. V. ci-dessus n° 1.

Toutes ces monnaies d'argent, à l'exception du n° 2, sont plus ou moins rares au dire de Mory d'Elvange, et nous le croyons aisément.

VIIIe SÉRIE.

MÉLANGES.

Ce que nous dirons de relatif à cette série, composée de pièces à peu près inconnues, et que nous ne pouvons guère inscrire ici que pour mémoire, sera emprunté aux documents publiés par M. H. Lepage, dans l'appendice de sa notice biographique sur Saint-Urbain, et à l'Essai historique de Mory d'Elvange, dont nous nous bornerons à extraire ce qui peut entrer dans un catalogue, cet ouvrage quoique imprimé depuis plus de 80 ans, n'étant pas tellement rare qu'on ne puisse y recourir pour les détails que nous aurons omis. Les observations que nous y joindrons seront très succintes, excepté pour les jetons dont il va être question.

1° 59 jetons dont 57[1] tirés des trois premiers livres des Métamorphoses d'Ovide et une dédicace, en tout 60.

Un *mémoire instructif* sur ces jetons en donne la liste avec quelques détails qui les concernent[2]. On y voit qu'ils peuvent former une bourse pour jouer à l'ombre; qu'ils sont parfaitement bien *gravés* et du diamètre de 13 lignes (29 millimètres) y compris la bordure; que chacun d'eux contient un sujet tiré d'Ovide; que tous les revers présentent le médaillon d'Ovide P. OVID.

1. Le 58e, sujet : Pyrame et Thisbé est aussi tiré des Métamorphoses, livre IV.

2. Il est tout au long dans les pièces justificatives de la Notice biographique, n° VI.

NASO. différemment accompagné pour chaque livre des Métamorphoses. au Ier deux sphinx acculés, au IIe le Temps et le fleuve du Tibre, au IIIe Cybèle; que tous ces jetons sont d'argent au titre de 11 deniers 12 grains, et le poids des soixante d'environ un marc.

A ne lire que cela, on peut croire que ces jetons sont gravés; on se demande même s'il n'ont pas été frappés, et le mémoire instructif peut être pris pour le prospectus d'un ouvrage exécuté, sur le point d'être livré au public à qui il ne s'agit plus que de le faire connaître. Mais il n'en est pas ainsi ; ce mémoire qui n'est que l'annexe d'une requête présentée à la Chambre des comptes, Cour des Monnaies de Lorraine, est mentionné dans l'arrêt du 4 mai 1731 rendu sur cette requête, et cet arrêt ordonne l'enregistrement de la permission donnée le 14 avril précédent par le duc François III à Ferdinand de Saint-Urbain, graveur de la monnaie, d'y frapper ou faire frapper des médailles et des jetons, ceux-là même dont il est question. S'ils n'étaient pas frappés, ils étaient au moins gravés, dira-t-on. Non pas entièrement, quoique en dise le mémoire instructif, car Saint-Urbain déclare dans sa requête qu'il ne présente pas les empreintes de ces jetons, mais qu'il aura l'honneur de les faire voir à la Chambre des comptes *quand les coins seront en état.*

Les coins ont-ils été mis en état ? ont-ils été mis en œuvre ? Nous l'ignorons, nous n'avons pas encore vu un seul des jetons dont il s'agit, et il n'est pas à notre connaissance qu'un autre les ait vus, ni qu'il en soit question ailleurs que dans le mémoire instructif dont le rédacteur, Jérôme Roussel, de l'Académie des beaux-arts, ne nous est pas moins inconnu.

2° Il existe dans les Archives de la Chambre des Comptes

de Lorraine deux arrêts rendus en 1737, sur la requête du marquis du Châtelet de Haraucourt à qui ils permettent de faire fabriquer en l'Hôtel de la Monnaie 700 jetons d'argent à ses armes et devises, suivant les empreintes attachées au placet. Mais il n'y a plus ni placet, ni empreintes ; le mot *fabriquer*, appliqué à des jetons comme à des monnaies, comprend sans doute la gravure et la frappe, et la fabrication à l'hôtel de la Monnaie de Nancy suppose au moins que l'une et l'autre devaient se faire sous la direction de Saint-Urbain. Mais celui-ci étant mort moins de trois mois après ces arrêts, l'existence du jeton dont il s'agit fût-elle constatée, le concours de notre artiste à son exécution resterait au moins douteux.

5° Parmi les mêmes documents on trouve aussi, daté du 14 septembre 1734, un arrêt de la Chambre des Comptes qui permet au fermier général des tabacs de faire frapper à l'hôtel de la Monnaie douze coins ou carrés de matrices et poinçons, ci-devant gravés par Saint-Urbain, pour la marque des plombs attachés aux rôles des tabacs fabriqués dans les manufactures de la ferme. Ces plombs dont un dessin accompagne la requête portaient : au droit l'écu mi-parti de Lorraine et de Bar, accosté de deux croix de Lorraine, au revers l'inscription TABAC DE LORRAINE, avec la date de 1731. Nous n'en avons jamais vu, et l'on peut croire que s'il en existe encore, c'est en nombre très voisin de l'unité. Au seul point de vue de la rareté, qui souvent fait attacher un prix à des choses infimes, ces espèces de sceaux mériteraient déjà quelque attention ; gravés par Saint-Urbain, leur place est marquée dans le catalogue de ses ouvrages.

L'appendice épuisé, voyons ce que dit Mory d'Elvange dans son ouvrage déjà cité.

4° Nous y trouvons d'abord (Papes n° 17) une médaille de chapelet à l'effigie de saint Pie V « que Saint-Urbain » a faite, pour les capucins de Nancy et qui ne se trouve » qu'en cuivre jaune. Rev. Saint Félix de Cantalie. Dia- » mètre 7 lignes. R.»

5° » Même tête. Revers au nom de Jésus (Ibidem 18). R.

6° » Même tête. Revers, l'agneau paschal. *Ecce agnus* » *Dei.* C C. (Ibidem 19). »

7° Modèle de médaille à l'effigie d'Innocent XII, supérieurement exécuté, dit Mory d'Elvange (Ibidem 30), en cire grise sur ardoise. « Une Charité tenant sur son bras » un enfant, en ayant un couché à ses pieds, verse une » bourse dans la main d'un vieillard couché, à côté duquel » un jeune enfant lève les mains vers sa bienfaitrice ; der- » rière le vieillard sont deux femmes qui s'empressent de » recueillir les dons de la Charité, et dont l'une tient un en- » fant sur son bras. Pour légende *Pietati. Pont. opti.* Il est probable que la médaille se trouve en Italie[1] « ajoute Mory d'Elvange ; à quoi son contradicteur répond : » *c'est le modèle d'une monnaie qui a été exécutée* » *avec quelque différence par Bonner sous Inno-* » *cent XII, et qui existe à Nancy.*»

8° Autre modèle (Ibidem 42) « Une Religion debout, » s'appuyant sur une croix qu'elle embrasse. Un encen- » soir fume à sa droite, à sa gauche est un autel chargé » d'un voile. » Suivant une note communiquée à Mory

1. Nous avons catalogué ce modèle de revers et ceux qui suivent, comme représentations de médailles ou de monnaies qui existent réellement, mais qui, à ce que nous croyons, frappées en Italie, ne sont pas venues à la connaissance de Mory d'Elvange. Peut-être ne sont-ils pas tous l'ouvrage de Ferdinand de Saint-Urbain.

d'Elvange, ce serait le modèle du revers d'une médaille l'effigie de Clément XI.

9° Autre modèle (Ibidem 43) « de 24 à 25 lignes, pré-
» sentant une femme couronnée qui tient sur les fonts de
» baptême un jeune enfant auquel le pape administre le
» sacrement. La légende *Hic est qui baptisat,* séparée
» en deux par un Saint-Esprit. Ce pape paraît ressembler
» à Clément XII ; cependant Mme Vaultrin, à qui je l'ai fait
» voir, prétend qu'il était (le revers) destiné pour Clé-
» ment XI. Si cela est, il pourrait bien désigner la nais-
» sance d'un fils du Prétendant qui naquit et fut baptisé
» à Rome le 31 décembre 1720. »

10° « Petit ovale de 9 lignes de longueur portant deux
» têtes, l'une de Notre-Seigneur, l'autre de saint Pierre,
» exécutées sur pièce et supérieurement travaillées. C'est
» une espèce de modèle en cuivre qui appartenait à feu
» M. Dordelu, à qui Saint-Urbain lui-même en avoit fait
» présent (Ibidem 45).

11° « On voit chez M. Joly un modèle de Saint-Urbain
» en cire du diamètre de 16 à 18 lignes... ; il présente un
» vaisseau en pleine mer avec la légende *te duce.* Rien
» n'indique pour quel sujet il a été fait, et si la médaille
» a été frappée c'est probablement en Italie. » (Ibidem 46).

12° Nous terminons le catalogue des gravures en creux de Ferdinand de Saint-Urbain par quelques indications, que donne Mory d'Elvange, sur les cachets gravés par cet éminent artiste.

« Parmi ces cachets, au rapport de feu Mgr le prince
» Charles, on en distinguoit un singulier fait pour le duc
» de Modène. Ce cachet représentoit un squelette ; l'ar-
» tiste y avoit déployé cette énergie mâle, cette hardiesse
» expressive qui caractérise le génie. Ce morceau devint

» l'objet de l'admiration des connoisseurs, et fixa sur les
» ouvrages de Saint-Urbain le nom flatteur d'*opera di-*
» *vina* qu'ils leur donnent... D'autres cachets qu'il grava
» en Lorraine méritent quelques éloges... De ce nombre
» sont un sceau gravé pour Armand de Lorraine, évêque
» de Bayeux; des cachets pour S. A. R. le duc Léopold,
» pour Messieurs les princes d'Elbeuf et de Craon, Mes-
» sieurs de Custine, d'Olivier, de Forcelles. Il fit encore
» des cachets pour le duc d'Havré, le prince de Vaudé-
» mont, Messieurs du Chatelet, Lunati, de Mahuet, Maim-
» bourg, Bourcier, Lefebvre, Bagard, etc.»

Mory d'Elvange dit que Saint-Urbain s'essaya dans la gravure à l'eau-forte par un portrait de Charles V à mi-corps, estampe de 10 pouces sur 8.

Un portrait du duc François III, gravé par lui[1], devait paraître en tête de la Dissertation historique attribuée à Dom Calmet, dont l'impression, qui devait se faire à Nancy en 1729, fut différée par des causes inconnues et n'eut lieu qu'en 1736, à Vienne à ce qu'il paraît. N'était-il que projeté? En tout cas celui qui décore le volume n'est pas signé de lui, et on lit au bas *Geremias Jacobus Sedelmayr sculp. Viennæ.* Peut-être en a-t-il fourni le dessin?

Mory d'Elvange, en intitulant son catalogue, a pris soin d'ajouter qu'il ne comprend que les ouvrages de Saint-Urbain *connus en Lorraine.* Nous faisons la même réserve en terminant celui-ci, car des recherches intelligentes et persévérantes, à Vienne dans le cabinet impérial, à Rome et à Bologne où notre grand artiste a débuté dans sa carrière et travaillé longtemps, aboutiraient sans doute à de précieuses découvertes. Les médailles frappées ne

1. V. p. 14 du Journal déjà cité de la Société d'Archéologie lorraine.

s'y trouveraient peut-être pas en grand nombre, mais les monnaies dont on a perdu le souvenir, les coins gravés, les essais et projets de médailles reparaîtraient au jour, et l'on aurait le dernier mot sur plus d'une question, parmi celles que nous avons essayé de résoudre.

Le mérite le plus réel d'un catalogue est d'être exact, et aussi complet que possible. Tel est, croyons-nous, celui que nous donnons des ouvrages de Ferdinand et de Claude-Augustin de Saint-Urbain[1]. Quant aux appréciations, nous avons cru devoir nous en abstenir, parce que la valeur artistique est toujours contestable, et la valeur vénale trop sujette à variations.

1. Nous nous proposions d'y ajouter une note descriptive des gravures en médailles de Madame Vaultrin, Marie-Anne de Saint-Urbain; mais ce travail pouvant faire double emploi avec les extraits du Journal de Nancy, que M. H. Lepage a donnés à la fin de la Notice biographique, nous avons dû y renoncer.

Gérard de Haraucourt à Magnieres.

(15e de l'exécution)

STATISTIQUE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

LES PIERRES TOMBALES

PAR M. ALEXANDRE JOLY.

(SUITE.)

PIERRES TOMBALES DES HARAUCOURT-MAGNIÈRES.

La petite église de Magnières, curieuse à plus d'un titre, renferme, encastrées dans le dallage de son pavé, un certain nombre de pierres ou de fragments de pierres tombales, avec inscriptions et figures des anciens seigneurs du lieu, notamment toute une branche de la maison de Haraucourt, de la grande chevalerie lorraine : les Haraucourt-Magnières et leurs alliances, qui ont rempli des emplois éminents ou joué un rôle actif, important, dans les événements contemporains.

3° GÉRARD DE HARAUCOURT, BAILLI DE NANCY.

La première, en date, est celle de Gérard de Harau-

court, bailli de Nancy. Pierre oolithique des environs de cette ville; longueur, 2m 70; largeur, 1m 10; figure de vieillard en costume du temps, au trait et gravée en creux, accompagnée des armoiries de sa maison : *d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent paré d'un lion de sable ;* ou de ses alliances en parties indéchiffrables, à l'exception de celles de Lenoncourt : *d'argent à la croix engrellée de gueules.*

L'inscription, en caractères gothiques, est : « *Cy gist, hault et puissant seigneur : messire Gérard de Haraucourt, ault seigneur du Breci, de Magniers, de Baïon, en ptie, fondateur de ceste chapelle ; en son vivant bailli de Nanci, conselher et chambelan, seneschal monseigneur le duc de Lorraine qui trépassa le.....* 1540[1]. »

Gérard de Haraucourt fut un des principaux officiers de l'armée lorraine et catholique, employés dans la guerre des rustauds, en 1525. A l'appel du duc Antoine, la noblesse s'étant donné rendez-vous à Nancy, ouvrit la campagne en son absence. « Ces susdits seigneurs contes, barons, chevaliers, vassaulx, gentilz-hommes de son hostel et autres, repartirent à enseigne déployée dudit Nancy ;..... en très belle ordonnance, pour tirer, droit, en la ville et chasteau de Vy ;..... et marchaient, moult triomphalement, en bataille, soubz la charge et conduicte de messire Gérard de Harracourt, sieur d'Orme, chambellan dudit prince et sénéchal de Lorraine..... »[2]

En raison, sans doute, de son âge avancé, peu compatible avec les fatigues et les privations de la guerre,

1. Planche III.

2. Volcyr. Liv. I, ch. IV.

Gérard de Haraucourt fut détaché, par le prince, au Val de Saint-Dié, dans le but de garder les passages, de contenir les peuples prompts à se soulever ; de pourvoir aux approvisionnements de l'armée, et de protéger la rentrée des troupes, inquiétées dans les défilés des Vosges, par des bandes de luthériens cachés dans les montagnes.

Le texte de Volcyr, dégagé de ses ambages et circonlocutions ordinaires, est ici des plus explicites. « On avoit diligemment pourveu ez citez, chasteaulz, villes et bourgs situez et assiz sur frontières, ès lieux lymistrophes desdits pays, en y commettant certains anciens chevaliers, pour la protection et asseurance d'iceulx[1]. »

» Oultre plus, messire Gérard de Harracourt, chevalier, sieur d'Aubexey, fut commis et député pour avoir regard à sainct Diey et on pays à lentour, affin de ordonner, comme il appartient, en faisant provision de toutes choses nécessaires à l'armée ; ausi pour mettre gens sur les passages, pour obvier aux entreprinses des ennemys de la loi de grâce et de toute l'union de nostre mère l'Eglise[2]. »

Un vitrail peint de l'église d'Ormes, daté de 1529, et vendu, par la commune, à un curieux de Paris, représentait, agenouillés et les mains jointes, les figures de messire Gérard de Haraucourt et de dame d'Anglure, sa femme. (?).

4° JACOB DE HARAUCOURT, BAILLI D'ALLEMAGNE.

Même pierre et gravure que la précédente ; longueur, 2m 47 ; largeur, 1m 10. Figure, jeune encore, entourée des

1. Volcyr. Liv. I, ch. XXXIIII.

2. Id. Liv. I, ch. XXXIIII.

armoiries de sa maison et de ses alliances ; notamment celles de Chamblay : de *sable, à la croix d'argent accompagnée de quatre fleurs de lys d'or.*

L'inscription, en caractères gothiques, est : « *Cy gist, feu très-honoré seigneur, Jacot de Haraucourt, escuier, seigneur de Chamblei, de Baïon, de Magnières, hault voué de Rembervillei, seigneur de Baïon, de Bremoncourt, de Génic-*[ourt], *de Merviller, de Remonville et de Haraucourt, ē plīe, fondateur de ceste chapelle, qui trépassa l'an 1543, le 16e d'avril*[1]. »

Jacob de Haraucourt, bailli d'Allemagne, prit en cette qualité, à la fois civile et militaire, la part la plus active à la campagne dirigée contre les luthériens. Aux premiers bruits de l'invasion des rustauds, il fut préposé à la garde des frontières, par le duc Antoine, à la tête d'une compagnie de gendarmes allemands, nommés « espanisquenetz » ; c'était une sorte d'avant-garde de l'armée lorraine et catholique.

Pendant que la noblesse et leurs hommes de guerre s'assemblaient à Nancy, « les gendarmes allemans, nommés espanisquenetz, soubz la conduite de messir Jacof de Harracourt, baillif d'Allemagne, avecques autres certainz gentilz hommes, cappitaines, prévotz et lieutenans qui menoient les bannières ; et ceulx des prévostez dudit pays, lesquelz avoient desja occupez les passages vers sainct Diey, Raon, Guemene et Blamont[2] ».

Jacob de Haraucourt reçut, du prince, l'ordre de s'emparer de Saverne, mais sans succès ; il occupait le châ-

1. Voyez pl. IV.

2. Volcyr, liv. I, ch. II.

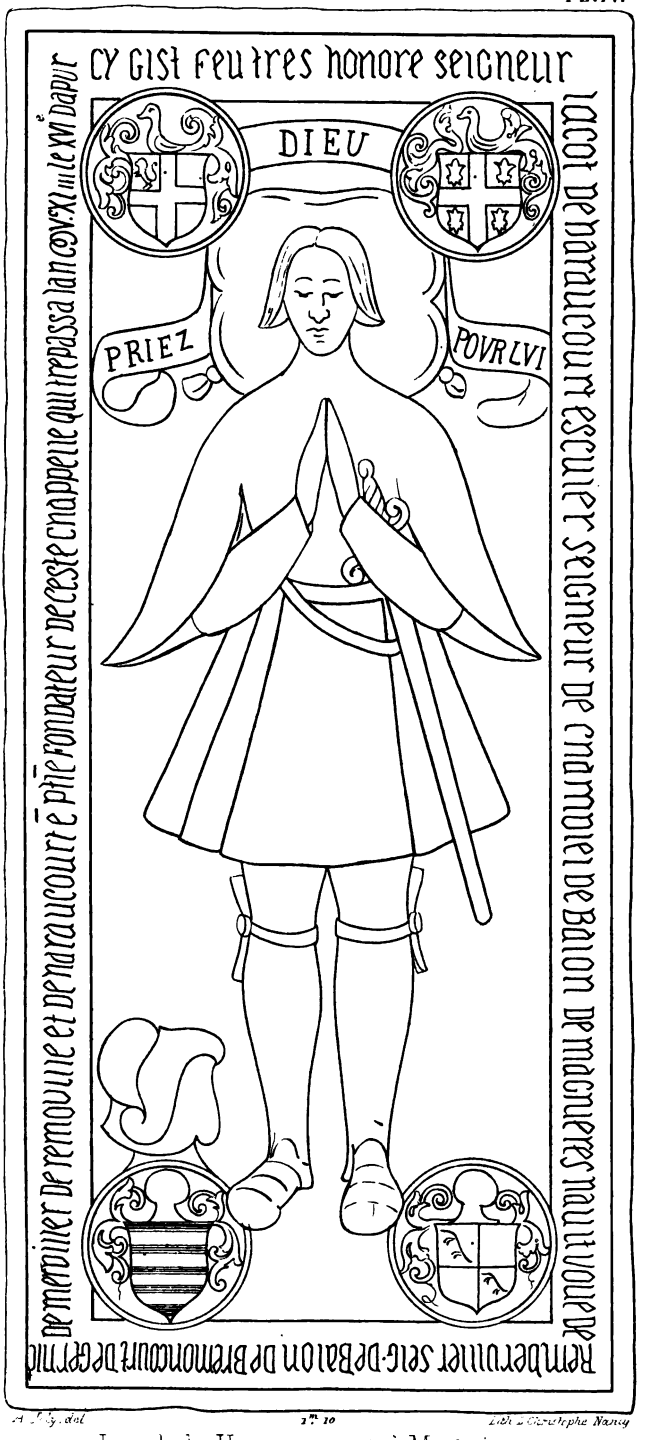

Jacob de Haraucourt à Magnieres.

(15e de l'execution.)

teau de Barr pendant l'investissement de la ville ; et ce fut lui qui reçut du tanneur, Erasme Germer, « capitaine des bendes », la missive qui proposait un arbitrage pour éviter l'effusion du sang et mettre fin à la guerre.

Nous le retrouvons, le lendemain des massacres de Saverne, négociant, avec succès, la reddition de Molsheim ; enfin, à la bataille de Cherviller, commandant la gauche des piétons de l'avant-garde, qui consomma la ruine des rustauds. Il partageait, avec le comte de Salm, le commandement des gendarmes allemands, « lesquels suyvirent, sans cesse, jusques à donner la bataille, ou que chacun fit son debvoir à son pouvoir[1] ».

Il est probable que Jacob de Haraucourt, jeune et actif, ne rentra pas, dans ses foyers, avec l'armée victorieuse, et, qu'en sa qualité de bailli, il resta dans la Lorraine allemande pour y remplir les pénibles devoirs de sa charge et procéder à l'arrestation des insurgés les plus compromis. En effet, on lit dans les comptes du domaine de la châtellenie de Dieuze, certaine dépense en plusieurs articles, faite par « M. le bailly d'Allemagne, avec sa bende, lorsqu'il fust envoyé, audit Dieuze, pour conclure et adviser les moyens de prendre divers luthériens[2] ».

Il y a un sieur de Haraucourt, bailli de Nancy, tué, en duel, par un sieur de Gournay (?)[3].

5° EVE DU BESSEY VEUVE DE JACOB DE HARAUCOURT.

Pierre et gravure semblables aux précédentes ; longueur 2m 47, largeur 1m 10. Figure de veuve, drapée et voilée,

1. Volcyr, liv. III, ch. XX.
2. *Documents sur l'histoire de Lorraine*, t. VI, Appendice.
3. J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*.

accompagnée des armoiries de sa maison qui sont : *d'azur à trois quinte feuilles d'argent :* 2 *et* 1 ; et de ses alliances, où l'on reconnait seulement Lenoncourt.

L'inscription en caractères romains est : « *Cy gist honorée dame, Eve de Baissey, iadis femme de feu Jacob de Haraucourt, e so vivāt seigneur de Chambley et de Magnière, qui trépassa en l'an*[1] 3[e] *jour de May*[2]. »

6° MARGUERITE DE HARAUCOURT.

Pierre et gravure semblables aux précédentes ; longueur 2[m] 22, largeur 1[m] 10. Figure, revêtue des habits de l'Ordre des religieuses dominicaines, entourée d'armoiries, écus en losanges, en partie frustes, de la Maison dont elle issue.

L'inscription en caractères romains est : « ..... *Marguerite de Haraucourt religieuse de l'Ordre de Sainct Dominique, fille de feu seigneur Jacob de Haraucourt et damoiselle Eve de Baissey, qui trépassa le* 25[e] *jour de janvier mil cinq cent et cinq*[te] [ante]. *Priez Dieu pour elle.* »[3]

7° ALEXANDRE (?) DE HARAUCOURT.

Pierre et gravure semblables aux précédentes ; longueur 2[m] 47, largeur 1[m] 02. Figure d'homme de guerre, revêtu de son armure, tête nue, mains jointes, inscrite dans une arcade de la renaissance, entourée comme les autres membres de sa famille des armoiries, en partie

1. Le millésime est resté en blanc.
2. Voy. pl. V.
3. Voy. pl. VI.

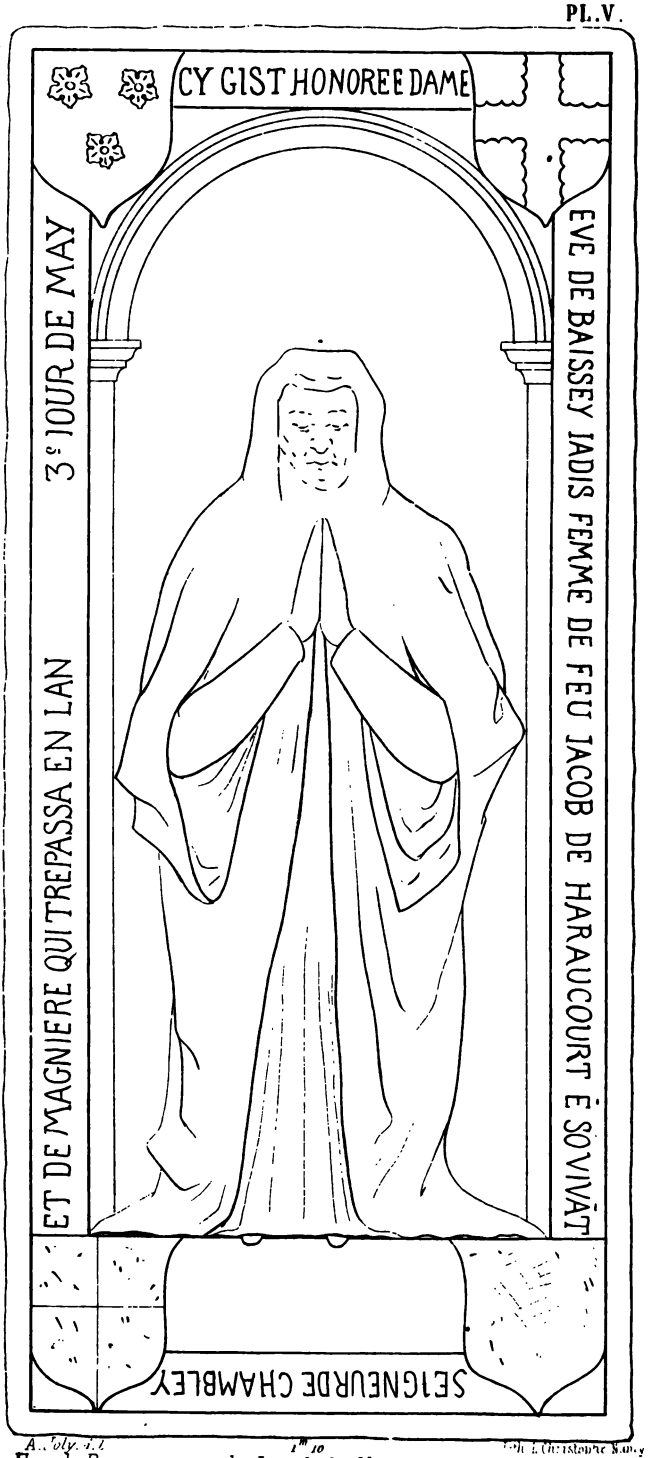

Ève du Bessey veuve de Jacob de Haraucourt à Magnieres.

(1er de l'exécution)

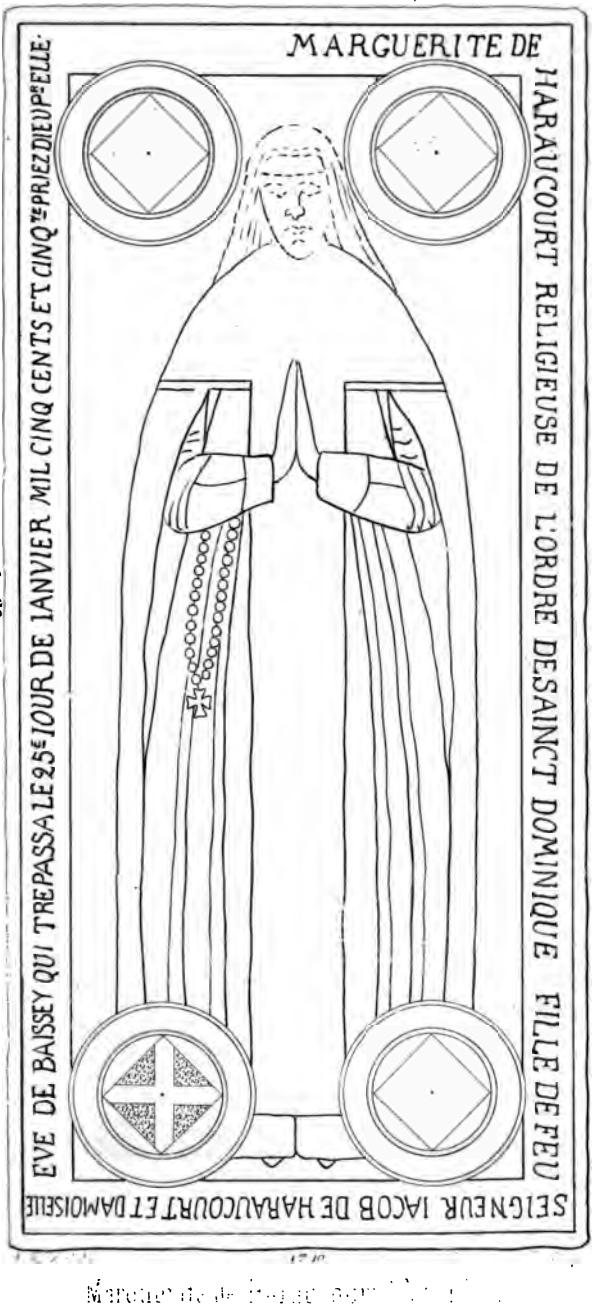

Marguerite de Haraucourt

Seigneur Jacob

(au XVIe de l'exécution.)

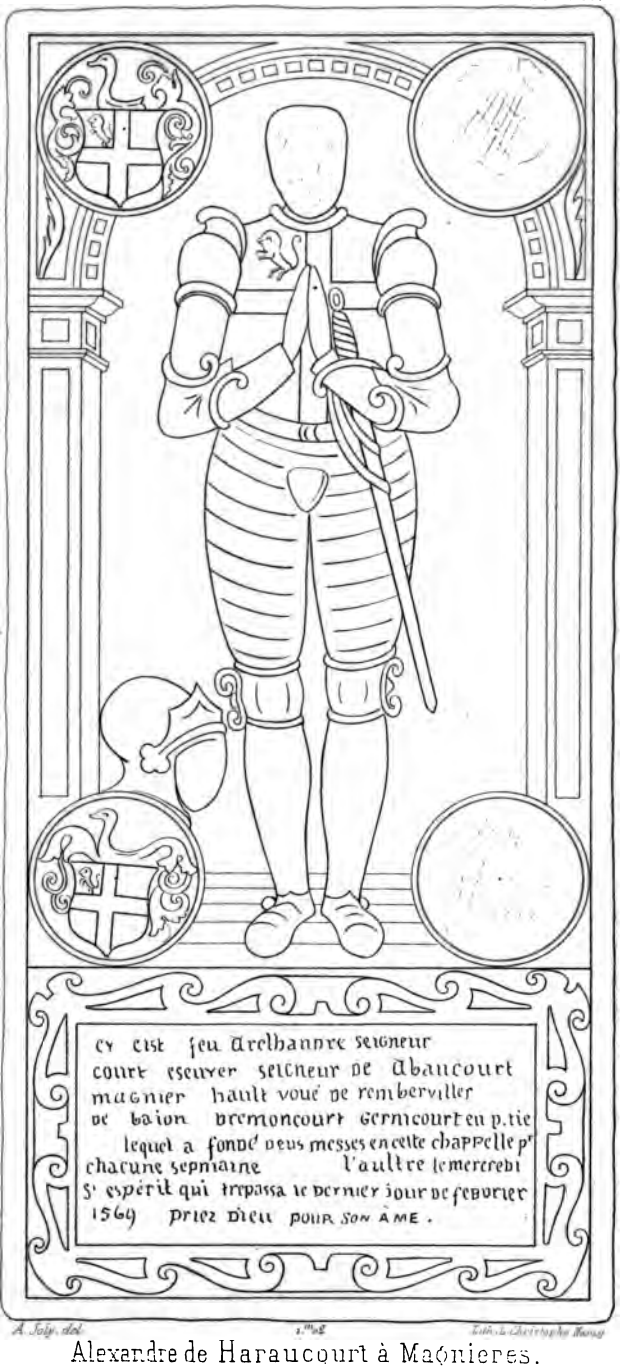

Alexandre de Haraucourt à Magnieres.

(15.e de l'execution)

frustes, de sa Maison et de ses alliances. L'inscription en caractères gothiques, renfermée dans un cartouche ménagé aux pieds du personnage, est : « *Cy gist feu très honoré seigneur Arelhandre.... court seigneur de..... Magnier hault voué de Remberviller, de Baïon, Bremoncourt, Gernicourt.... lequel a fondé des messes en ceste chappelle p^r^ chacune sepmaine.... l'année le mercredi St-Esperit qui trépassa le dernier jour de febvrier* 1569, *Priez Dieu pour son âme*[1]. »

Indépendamment de ces pierres tombales, entières quoique légèrement frustes, et d'un accès facile, il y en a une autre fort ancienne et à peu près fruste, dans le voisinage de Gérard de Haraucourt ; une seconde d'une dame ou demoiselle de la même Maison engagée sous les marches d'autel d'une chapelle latérale ; divers fragments historiés, remployés comme pavés dans les chapelles ; enfin la plus grande partie de la pierre tombale de Catherine de Haraucourt, engagée sous les bancs de la nef et sur laquelle on lit encore en caractères romains : « *veuve de feu Etienne de Teullier* (*Thuillières*) *seigneur de Moïen laquelle a fondé*[2].... *qui trépassa l'an* 15.... »

Ce n'est pas sans une profonde émotion, qu'après des difficultés de tous genres, parvenant enfin à déchiffrer et à faire revivre par le crayon ces belles pierres tombales, je reconnus qu'elles reproduisaient les effigies et recouvraient les restes de deux héros de nos guerres nationales, défenseurs de l'unité catholique en Lorraine, peut-être en France !

1. Voy. pl. VII.

2. Sans doute la chapelle Sainte-Catherine le 20 Juin 1515. Voy. M. Lepage *C. de la M.*

La petite église de Magnières est menacée d'une démolition prochaine, le vent de la destruction souffle autour ; espérons que le cas échéant, une place d'honneur sera réservée, dans la nouvelle église, à ces chrétiens vigoureux qui ne perdaient pas leur temps en discussions stériles ; et, dans les élans d'une foi robuste, ne craignaient pas de donner, à ceux qui osaient médire de la loi chrétienne, suivant l'expression du saint roi Louis, « *de l'espée dans le ventre, tant comme elle y peult entrer*[1] .»

1. Joinville. — *Mémoires.*

RECHERCHES

SUR LES

CARACTÈRES DES ÉGLISES ROMANES

EN LORRAINE

(CANTONS DE COLOMBEY, HAROUÉ, TOUL-SUD ET VÉZELISE)

PAR M. E. OLRY.

I.

Lorsque nous donnions, en 1864, une description de l'église d'Allamps[1], notre but était, comme on l'a vu, de fournir des matériaux au regretté M. Digot, qui avait conçu le projet de faire une étude sur les caractères particuliers que présentent les églises romanes et ogivales en Lorraine. Ce projet, qu'il eût été si utile de voir réaliser, qu'il eût été surtout si désirable de voir traiter par l'auteur des nombreuses et savantes notices archéologiques que nous connaissons tous, était-il destiné à mourir avec

1. Voyez *Mémoires de la Société d'Archéologie*, VII^e^ volume, 1865.

celui qui en eut la première pensée ? Ne pourrait-il pas être repris par quelque admirateur de notre architecture religieuse du moyen âge ? Nous en conservons encore l'espoir, et nous poursuivons nos recherches que nous continuerons, quoi qu'il en soit, dans des articles qui suivront. L'idée même d'une étude complète dût-elle être abandonnée, qu'il ne serait pas encore sans utilité ni sans intérêt de donner, comme autrefois le faisait feu M. Digot, sous forme de notices détachées, des mémoires sur cette époque si intéressante de l'architecture religieuse dans notre pays.

Dans ce travail, il ne sera question que d'églises rurales ou, pour mieux dire, de débris d'églises rurales ; car, bien que l'époque romane nous présente encore de nombreux vestiges dans la zone qui nous occupe, on n'y rencontre néanmoins aucune église complète, aucune à dimensions quelque peu considérables, aucune enfin à trois nefs, si-non celle d'Allamps[1]. Toutes ont été démolies en partie, remaniées ou agrandies ; toutes ont subi des changements plus ou moins considérables. Néanmoins, malgré cet état de choses très-regrettable assurément au point de vue de l'étude de ces monuments, il y a encore un vif intérêt, comme on le verra, à examiner les fragments qui nous en ont été conservés.

En parcourant les quatre cantons cités en tête de ce mémoire, pour en faire le *Répertoire archéologique*, cent cinq églises ou chapelles importantes ont été visitées.

1. Il existe, dans le canton de Toul-nord, à quatre kilomètres de cette ville, un type très-remarquable et conservé à peu près intact, d'église romane de l'époque de transition : c'est celle d'Ecrouves. Ce monument est à trois nefs ; il est richement ornementé : on y remarque notamment un clérestory et un porche. Nous espérons, plus tard, en donner une description.

Voici le classement qu'on pourrait en faire, si l'on ne voulait tenir compte, pour chaque édifice, que du caractère architectonique le plus ancien, observé dans chacun d'eux :

1° Style roman (période secondaire et de transition) : 27 églises[1].

2° Style ogival primitif (XIII^e siècle) : 5 églises[2].

3° Style ogival secondaire (XIV^e siècle) : une église[3].

4° Style ogival tertiaire (XV^e siècle et 1^re moitié du XVI^e) : 20 églises[4].

1. Plus loin, on trouvera le nom des localités où se trouvent ces débris.

2. Ce sont les églises de Choloy (mais la tour seulement); de Ménillot (les deux travées du sanctuaire, dans lesquelles on trouve des vitraux contemporains très-remarquables); de Clérey (la tour seule); de Dommarie (les deux travées de l'abside); et de Gugney (le chevet et la tour qui s'élève, sur la travée voisine).

3. C'est l'église de Sexey-aux-Forges, assez bien conservée.

4. Dans ce nombre, il en est de complètes et d'assez intéressantes comme églises rurales : telles sont celles de Bulligny, d'Ochey, de Frolois, de Pulligny, etc.; dans la vallée du Madon, ces églises semblent même offrir certains caractères particuliers. Mais il en est deux surtout qui sont très-remarquables, et qui peuvent être considérées comme trait d'union entre les grandes basiliques et nos églises rurales : ce sont celles de Blénod-lès-Toul et de Vézelise. Quoiqu'elles aient été élevées à la même époque, presque au même moment, l'une en 1506, l'autre en 1520, elles offrent cependant une différence de style assez grande : celle de Vézelise, quoique la moins ancienne, présente encore un spécimen du style flamboyant, à peu près dans sa beauté primitive ; tandis que celle de Blénod n'accuse plus qu'un style ogival bâtard, puisque, dans les colonnes de la nef et sur le portail, on trouve certaines imitations de l'ordre toscan. Cette différence, qui surprend, au premier abord, s'explique néanmoins facilement, quand on sait que les fondements de l'église de Vézelise furent jetés au commencement du XV^e siècle, et que les travaux, interrompus par les guerres pendant un siècle, ne furent repris qu'au commencement du XVI^e, avec les plans primitifs très-probablement.

5° Renaissance (2e moitié du XVIe siècle) : une église[1].
6° Renaissance (XVIIe siècle) : 4 églises[2].
7° Id. (XVIIIe siècle) : 31 églises.
8° Id. (XIXe siècle 1re moitié) : 12 églises.
9° Style néo-ogival (XIXe siècle, 2e moitié) : 4 églises[3].

Les chiffres fournis par ce tableau indiquent déjà que le nombre d'églises érigées pendant les deux dernières périodes de l'ère romane, c'est-à-dire dans le cours du XIe siècle, du XIIe et de la première partie du XIIIe, dut être considérable. On sait d'abord qu'à partir du XIe siècle le monde chrétien, délivré des terreurs de l'an *mil*, se mit avec ardeur à rebâtir les églises et les monastères et à en ériger de nouveaux. On peut avancer, sans craindre de commettre d'erreur, qu'à la suite de cet élan religieux, toutes les localités de quelque importance eurent leur église ; on peut même aller plus loin et soutenir que les humbles hameaux tinrent aussi à honneur d'avoir un sanctuaire, d'élever un autel. Ce qui nous le prouve, c'est que, sur les 27 débris conservés dans nos quatre cantons, 22 se trouvent dans des localités de moins de quatre cents âmes, et on est en droit de supposer qu'à l'époque de l'érection de ces monuments, les villages en question étaient de bien modestes hameaux. Et cette quantité de débris de la période romane conservés dans les petites localités, en comparaison de ce qu'on retrouve de la même époque dans les centres populeux, n'a rien qui doive sur-

1. L'église d'Haroué, construite en 1598.

2. Bainville-sur-Madon, Maizières-lès-Toul, Vandeléville et Villey-le-Sec. Le nombre d'églises reconstruites pendant ce siècle est peu considérable, à cause des longues et malheureuses guerres de cette époque.

3. Les églises de Benney, de Saint-Firmin, de Thuilley et d'Uruffe.

prendre ; la chose s'explique tout naturellement. En effet, les hameaux ont généralement peu de ressources ; une fois l'église bâtie, on eut soin de l'entretenir selon les besoins de la localité, et de la réparer, en utilisant, par économie, tout ce qui, dans les constructions primitives, pouvait être conservé. C'est ainsi que ces débris sont parvenus jusqu'à nous.

Mais, dans les localités plus importantes, où il y avait plus de ressources et où les anciennes églises devinrent bientôt trop petites, on se mit à les renverser dès le XV^e^ siècle. A cette époque, du reste, la passion de remettre tout au style ogival, d'avoir des sanctuaires plus spacieux et plus élégants, pénétra dans les campagnes, en retard, en ceci, sur les villes, qui créèrent tant et de si beaux monuments au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles ; cet élan s'y continua aussi au XV^e^. Mais, au XVIII^e^ siècle surtout, ce fut un engouement, au village, pour détruire, réédifier, faire du neuf, mais sans trop, cette fois, s'occuper de la question d'élégance. Il est vrai qu'à cette époque, la plupart des églises, à la suite des guerres désastreuses du XVII^e^ siècle, allaient en ruines et la population se développait d'une manière prodigieuse. Il est vivement à regretter que, durant cette période si féconde, on n'ait élevé, du moins dans nos campagnes, que des édifices sans caractère et sans dignité, et tandis qu'en haut lieu, dans l'architecture de luxe, dans l'ornementation de détail, on se livrait à toutes les bizarreries du *style rococo*, pour nos églises de village, on nous dotait, à profusion, des productions du *style grange*.

Voici le nom des localités dont les églises ont conservé des débris de l'époque romane, avec l'indication des parties, de chaque édifice, qui accusent cette époque.

Canton de Colombey.

1° Aboncourt-en-Vosges (les deux travées à l'orient de l'église, servant, l'une de chevet et l'autre de porche à la tour romane qui s'élève au-dessus) :

2° Allamps (Voir *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1865).

3° Bagneux (le porche de la tour).

4° Barisey-au-Plain (la tour).

5° Barisey-la-Côte (la tour, le chevet et le portail dans l'un des murs latéraux de la nef).

6° Battigny (la nef et la tour).

7° Courcelles (la tour).

8° Gibeaumeix (deux travées en avant du chevet, qui n'appartient qu'au xv^e^ siècle).

9° Grimonviller (la nef et la tour).

10° Mont-l'Etroit (l'Eglise tout entière, sauf quelques additions peu importantes).

Canton d'Haroué.

11° Affracourt (la tour).

12° Crantenoy (id.).

13° Diarville (id.).

14° Gerbécourt (id.).

15° Ormes (id.).

16° Vaudeville (id.).

17° Voinémont (id.).

Canton de Toul-Sud.

18° Gye (quelques parties de la nef et le chevet).

19° Gare-le-cou (la nef).

20° Forcelles-Saint-Gorgon (l'abside et la tour).
21° Fraisnes (la tour).
22° Lalœuf (la tour, l'abside et le chœur).
23° Marthemont (quelques fragments dans le chevet).
24° Parey (la tour).
25° Thelod (la tour et la nef).
26° Vitrey (le porche de la tour).
27° Xeuilley (la tour)[1].

Il n'entre pas dans le plan de ce mémoire de décrire chacun de ces débris, car, dans le plus grand nombre des cas, il ne reste qu'une tour souvent nue, une nef ou un chevet sans aucune ornementation.

Nous nous bornerons à donner une petite description des fragments les plus intéressants, de ceux surtout qui présentent quelques particularités utiles à noter. Nous chercherons ensuite à les classer dans l'une des deux époques *Roman secondaire* ou *Roman de transition*[2], ou tout au moins à distinguer ceux qui appartiennent au XII^e^ siècle. Mais ce classement ne sera qu'un essai, car il présente des difficultés de plus d'une sorte, surtout quand on n'a sous les yeux qu'une partie d'un édifice ou seulement quelques détails d'ornementation. Car le point de départ de la période de *transition* n'est pas suffisam-

1. On retrouve encore dans l'appareil d'un certain nombre d'églises reconstruites dans les siècles derniers, des pierres rapportées et ornées de billettes; des fragments de colonnettes et d'autres caractères rappelant l'époque romane.

2. Il ne s'est rencontré aucune trace du Roman primitif dans les cantons dont nous nous occupons, sinon une pierre cubique et volumineuse, sorte de chapiteau, imitation barbare du chapiteau corinthien, encastrée à l'angle de la nef romane de l'église de Grimonviller.

ment tranché, et, au nombre des causes d'erreur qu'on peut rencontrer, nous nous bornerons, aujourd'hui, à signaler la forme de l'arc, qui est l'un des premiers caractères à observer. L'ogive, en effet, apparaît dans nos contrées sur la fin du XI^e^ siècle, vers les années 1076 ou 1080, ainsi que l'a prouvé M. Digot dans sa description du portail de l'église de Laître-sous-Amance[1]; cependant la période de transition ne commence guère à se dessiner franchement qu'à partir de la seconde moitié du XII^e^ siècle, pour se continuer, en Lorraine, suivant M. de Caumont[2], jusqu'à une époque assez avancée du XIII^e^ siècle.

Une autre cause d'erreur, contre laquelle, avec un peu d'attention, il est facile de se tenir en garde, est encore tirée de la forme de l'arc. C'est qu'à partir du XV^e^ siècle, en remaniant la nef ou le sanctuaire, on opéra des changements aux arcades romanes que l'on conservait, surtout à l'arc triomphal, dans le but de dégager le sanctuaire. Dans des arcs en plein-cintre, en effet, on tailla des arcs à ogives. On peut trouver des preuves de cette assertion dans les trois églises les plus anciennes dont nous allons nous occuper dans ce mémoire, c'est-à-dire dans celles de Battigny, de Lalœuf et d'Autreville (Vosges), qui accusent, on n'en peut douter, le style roman secondaire.

Quoique l'église d'Autreville, qui vient d'être mentionnée, ne fasse pas partie des cantons sur lesquels portent ces recherches, elle a été comprise dans notre tra-

1. Voyez *Bulletins de la Société d'Archéologie*, 3^e^ volume.

2. Voyez *Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie* (Architecture religieuse).

PLAN

de l'Église de Battigny.

Chapiteaux
de la tour
de l'Église.

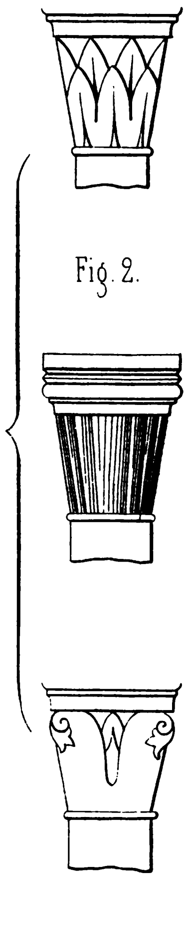

Fig. 2.

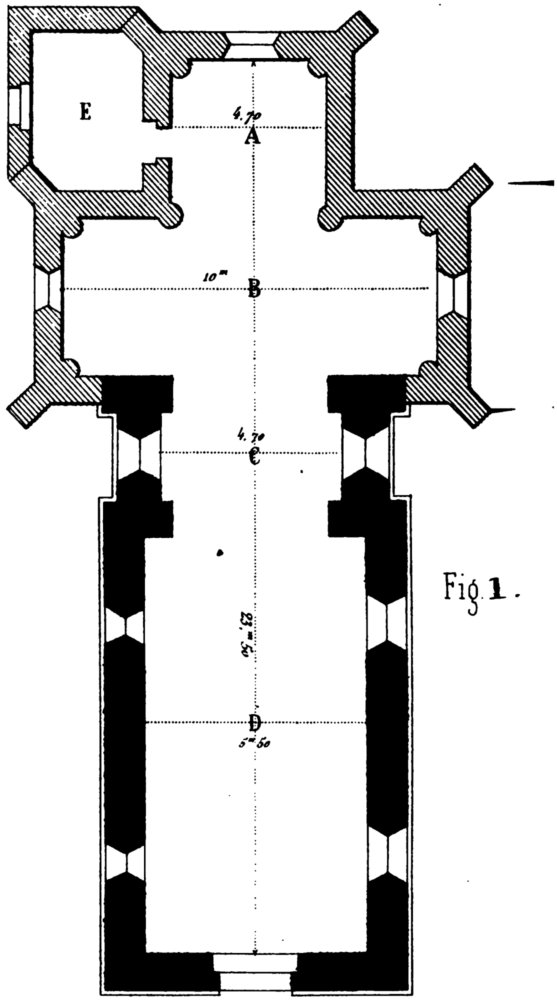

Fig. 1.

A *Abside du style ogival de la 3e époque.*
B *Transept, de la même période.*
C *Porche de la tour du style roman secondaire*
D *Nef de la même époque que le porche.*
E *Sacristie moderne.*

vail, parce qu'elle offre un vif intérêt et qu'elle est comme enclavée dans la zone que nous voulons décrire.

II.

ÉGLISE DE BATTIGNY.

Roman secondaire.

(Fin du XI^e^ siècle ou commencement du XII^e^.)

La partie romane de cette église se compose, en plan : 1° de la nef, qui n'a dans œuvre que 9^m^ 50 de longueur, sur 5^m^ 50 de largeur ; 2° du porche de la tour qui précédait immédiatement l'ancien chevet démoli au XV^e^ siècle, pour agrandir et doter l'église d'un transept et d'un nouveau chevet (Fig. 1). L'ensemble de ce petit monument figure, en plan, une croix latine dont les croisillons sont assez développés ; mais cette croix se trouve un peu étranglée par le porche de la tour, qui n'a que 4^m^ 70 de largeur.

Cette église est orientée, et sa structure, à l'extérieur, présente le moyen appareil régulier. Ces deux importants caractères sont communs à tous les édifices dont nous avons à nous occuper ; nous nous dispenserons d'en parler de nouveau, cette mention suffira.

La nef ne fut jamais voûtée ; aussi, à l'extérieur, n'y remarque-t-on aucun contrefort. Dans le mur méridional, on trouve deux baies en plein cintre, larges, mais modernes, qui ont certainement remplacé des fenêtres romanes qui donnaient trop peu de lumière. Car les fenêtres primitives étaient basses et très-étroites, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les deux petites baies, espèces de meurtrières, qu'on remarque dans le mur latéral op-

posé ; ces dernières ouvertures n'ont pas plus de 12 centimètres de large, sur 50 centimètres environ de hauteur totale. Elles sont très-ébrasées, terminées en plein cintre et les claveaux de l'arc sont réguliers. Il existe aussi deux autres baies semblables sur les deux côtés du porche de la tour. Au-dessous de l'ébrasement intérieur de ces deux ouvertures, on remarque un cordon formé d'un tore, sorte de bavette, qui paraît orné d'enroulements ; mais les couches épaisses de badigeon empêchent de distinguer exactement la forme et la valeur de ces ornements.

La porte d'entrée, qui s'ouvre au milieu du pignon occidental, est de forme rectangulaire, très-simple ; elle n'offre rien à noter. Au-dessus, au milieu du gable, on remarque un petit oculus à quatre lobes, donnant de la lumière dans les combles. Quant à la tour, elle est à trois étages, et le dernier seul mérite l'attention : il offre sur face, ou à l'aspect de l'orient, une baie bigéminée, couronnée par une archivolte très-peu saillante, formée seulement d'un simple bandeau accompagné d'un tore rompu en encorbellement. Les colonnes, partageant les baies en deux jours, sont monocylindriques, et leurs bases, ornées de petites griffes aux angles, sont une assez bonne imitation de la base attique. Les chapiteaux sont à corbeille conique, haute et peu évasée : les uns sont godronnés ou cubiques et les autres sont ornés de feuilles larges ou de petites volutes (Fig. 2). Le cordon qui règne sur la tour, à la hauteur des chapiteaux, a le même profil que le tailloir de ces chapiteaux ; il en est, du reste, comme le prolongement. La tour est couronnée par un toit en batière, et cette manière de terminer les tours romanes, semble avoir été généralement adoptée

dans nos environs; au moins n'avons nous rencontré aucun exemple du contraire, sinon dans les cas rares où les tours romanes sont recouvertes d'une flèche en bois ; mais, alors, cette œuvre est postérieure à la période romane, comme à Autreville et à Barisey-au-Plain.

La corniche de la tour de Battigny, comme les rampants, est formée d'une cymaise simple, haute et peu saillante. Enfin les deux étages supérieurs sont séparés par un revers d'eau orné de billettes en encorbellement.

ÉGLISE DE LALŒUF.

Roman secondaire.

(Première moitié du XII[e] siècle.)

M. Grille de Beuzelin[1] consacre un petit article à cette église; voici ce qu'il en dit :

« La commune de Lalœuf, dont le nom indique l'origine, est composée de trois villages ; c'est à Puxe que se trouve l'église.

« Jean de Bayon parle de la donation que fit Gérard d'Alsace, comte de Vaudémont, au prieuré de Belval, des villages de Puris et de Muriville, par les mains de Ricuin, évêque de Toul. C'est à cette époque[2] qu'il faut faire remonter le portail que nous retrouvons encore ; il est à trois rentrants et les archivoltes ont plus de la demi-circonférence, comme dans les monuments maures. Les chapiteaux sont romans ; un seul est orné de figures : c'est un homme et une femme dans les bras l'un de l'autre, tandis qu'un oiseau aussi grand qu'eux les dé-

1. V. *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul.*

2. Ricuin occupa le siége épiscopal de Toul de 1108 à 1128.

vore. Le mur de face dans lequel se trouve le portail, est un moyen appareil régulier ; l'abside est construite de même, elle est semi-circulaire, sans aucun ornement, et la voûte intérieure en cul de four ; la nef en blocaille avec un plafond plat. »

Cette description est incomplète et renferme plusieurs inexactitudes.

L'église romane semble avoir été composée d'une nef avec une tour conservée qui s'élève sur le milieu du pignon de face à l'occident, et une abside en hémicycle, précédée d'un chœur à l'orient. Mais, pendant l'époque ogivale tertiaire, l'édifice primitif subit des changements notables ; la nef fut renversée et fit place à une autre qui nous présente deux collatéraux ; *elle est voûtée sur piliers* (Fig. 3). L'abside et le chœur aussi furent remaniés alors, car les grandes baies ogivales de ce chœur, le mur extérieur de l'abside avec ses contreforts *et sa voûte d'arêtes*, sont des réparations qui remontent au XV^e^ siècle. Il est à supposer que dans l'origine l'abside était voûtée en cul de four ; mais cette sorte de voûte n'existe plus, malgré l'assertion contraire de M. de Beuzelin. A l'intérieur du sanctuaire, le nu des murs, jusqu'à la naissance des voûtes, est décoré de cinq arcatures que les remaniements ont respectées. Elles sont ornées d'archivoltes chargées de palmettes d'une exécution médiocre et d'un dessin irrégulier. La retombée des arcs est reçue par des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux sur la corbeille desquels on remarque aussi des palmettes, des feuilles rudentées et une imitation de feuilles d'acanthe. Dans le chœur, très-spacieux, car il mesure 5^m^ 60 de largeur et 7^m^ 20 de longueur, entre l'abside et la nef moderne, on trouve, à une certaine hauteur, les restes d'un

PLAN DE L'ÉGLISE DE LALŒUF.

A *Abside (Style roman en partie;*
B *Chœur du style roman;*
C *Porche de la tour id:*
D *Nef du style ogival tertiaire;*

E *Sacristie moderne;*
F *Fenêtres ogivales, percées au XV.e ou au XVI.e siècle;*
G *Baie romane murée, lors des réparations.*

Fig. 3.

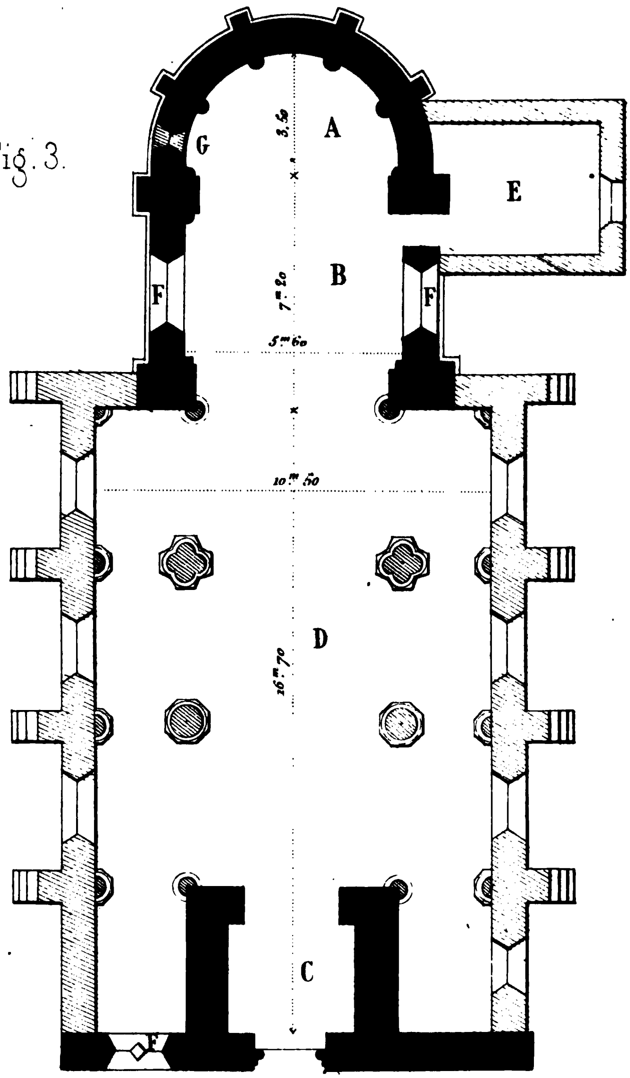

cordon, sorte de plate-bande, chargé de palmettes semblables aux précédentes.

Le portail se trouve, comme on l'a vu, au milieu du pignon occidental ou de face et à la base de la tour ; mais il semble avoir été rapporté. Aurait-il, dans l'origine, été placé dans l'un des murs latéraux, comme cela avait lieu fréquemment à cette époque ? et lors de la démolition de la nef, aurait-il été placé où nous le voyons maintenant? Des descriptions en ont été données déjà par *les Communes de la Meurthe* et par *le Répertoire archéologique des cantons de Haroué et de Vézelise ;* ensuite, *l'Atlas de la Statistique monumentale* de M. de Beuzelin en fournit un dessin ; il est conséquemment inutile de revenir sur ce qui a été publié déjà à cet égard. Mais nous ajouterons que, dans l'ornementation des chapiteaux, on a prétendu trouver une représentation des sept péchés capitaux. Cette assertion ne paraît guère fondée, puisqu'il n'existe d'abord que six chapiteaux, et que, sur ce nombre, trois seulement peuvent se prêter à une explication de ce genre, et cette explication peut même être contestée pour deux, notamment. Les trois autres sont exclusivement ornés de feuillage. Le peu de fondement de cette assertion nous dispense de la discuter ; nous nous bornerons à dire quelques mots du chapiteau qui présente sur la face deux personnages enlacés, et sur le côté, un oiseau qui leur attaque la tête. On a supposé que cette scène représentait la luxure ; l'interprétation peut être exacte, et c'est probablement ce sujet frappant qui a fait rechercher la figure des péchés capitaux dans les autres chapiteaux[1].

1. On est obligé de convenir que la scène représentée par ce chapiteau est singulièrement hasardée. On comprend qu'elle eût pu trou-

L'archivolte de la porte est en fer à cheval, comme dans les monuments maures ; elle a, en effet, 1m 40 d'écartement à la naissance de l'arc, et 0m 82 de flèche. Cette forme d'arc est assez rare en nos contrées ; mais si ce portail a été rapporté, accusait-il primitivement cette disposition ?

Les trois tores composant l'archivolte sont en retraite, ou en perspective, comme les colonnes ; le 1er est nu, le 2e est chargé d'un ornement propre au roman germanique et le 3e, de feuilles d'eau (Fig. 4).

La tour est unie ; les baies de la partie supérieure sont géminées. Les chapiteaux des petites colonnes, formant le trumeau de ces baies, sont cubiques ; les bases sont ornées de petites griffes aux angles, et le tympan de la baie de face est orné d'un petit quatre-feuilles.

AUTREVILLE.

Roman secondaire.

(Première moitié du XIIe siècle.)

Il ne reste de l'ancienne église d'Autreville que l'abside

ver sa place dans quelque temple païen, destiné à glorifier les vices; elle y aurait été bien mieux à sa place que sur la porte d'une église chrétienne. Et si les figures seulement grotesques déplaisaient si fort à saint Bernard qui vivait à cette époque, qu'eût-il dit à la vue de ce tableau obscène ? Les œuvres de cette nature étaient fréquentes, paraît-il, au moyen âge, et M. de Caumont dit que, selon quelques antiquaires, cette image des vices était placée à la porte des églises « pour avertir les fidèles qu'ils doivent entrer dans le temple, le cœur pur et laisser à l'extérieur toutes les passions qui souillent l'âme ; et que selon d'autres, la plupart de ces figures bizarres n'avaient aucune signification et n'étaient que des ornements créés par le caprice des sculpteurs ». De telles productions, avec la signification première qui leur est attribuée, se comprendraient encore si elles n'avaient pas été exposées en public, si elles n'avaient dû tomber que sous les yeux de personnes âgées. Mais quel bien pouvait-il résulter d'exposer de tels sujets aux regards avides et curieux des jeunes gens et même des enfants !

ÉGLISE DE LALŒUF.

détails d'Architecture.

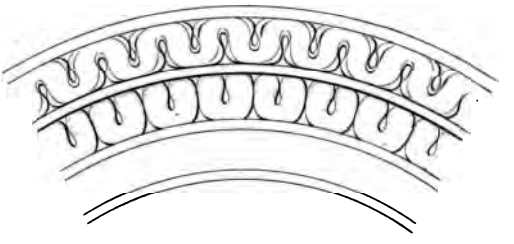

Partie de l'archivolte de la porte.

Fig. 4.

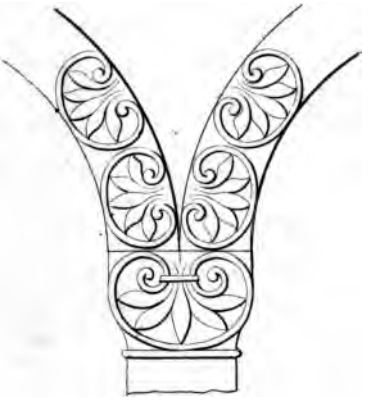

Arcatures de l'abside.

Bandeau ou cordon du chœur.

PLAN DE L'ÉGLISE D'AUTREVILLE.

(Vosges)

A *Abside romane. (aujourd'hui sacristie.)*

B *Porche de la tour romane.*

C *Nef reconstruite au commenc.t du XVII.e siècle. (On peut remarquer que l'abside n'est pas dans l'axe de la nef.*

D *Banc de pierre le long*

E *Murs moderne.*

F *Autel.*

G *Fenêtre moderne.*

H *Custode très ornemen. XV.e siècle, murée - l'extérieur.*

Fig. 5

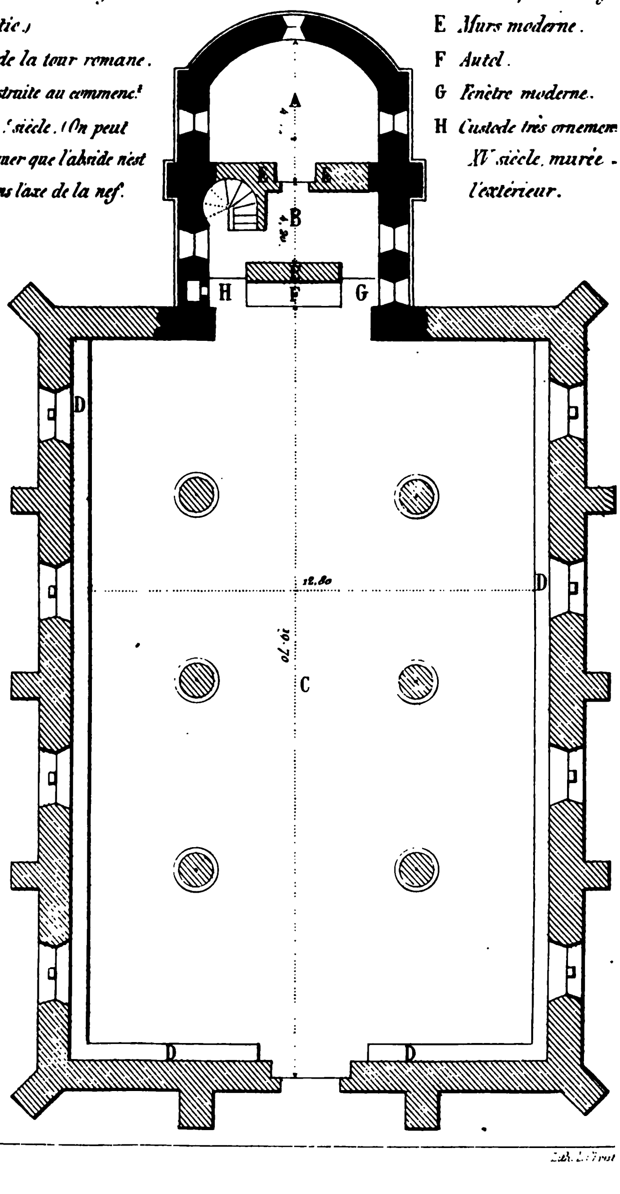

Oly del. | *Lith. L. Trost*

circulaire, un petit avant-corps rectangulaire et une tour carrée qui s'élève entre cet avant-corps et la nef actuelle. Le reste de l'édifice fut démoli au commencement du XVII[e] siècle ; néanmoins, il est à croire que la nef ne fut pas complètement rasée et que la base des murs latéraux, notamment, fut conservée, en sorte que la nef actuelle occuperait, en largeur, les mêmes dimensions que l'ancienne. Ce qui le prouve, c'est que, dans l'intérieur, le long de ces murs, on trouve l'ancien banc de pierre qui a été conservé (Fig. 5). On sait que ce banc ne se rencontre guère que dans les plus anciennes églises romanes ou dans les cryptes ; cependant nous les trouverons chez nous jusqu'à la veille de la période ogivale primitive, comme nous le verrons plus loin, à propos de l'église d'Allamps.

Si la nef romane avait, comme on est en droit de le supposer, les dimensions, en largeur, de celle d'aujourd'hui, il faut admettre qu'elle était voûtée. Il est vivement à regretter alors que cette partie de l'édifice ait disparu, car si l'ornementation intérieure répondait à celle de l'extérieur de la tour et de l'abside, elle nous eût offert un vif intérêt.

L'abside, l'avant-corps et la tour présentent en plan et en élévation, l'analogie la plus frappante avec les parties semblables de l'église de Rollainville (Vosges), décrite et dessinée par M. Humbert architecte[1].

Ces deux monuments sont certainement contemporains : on serait tenté d'ajouter qu'ils ont été élevés par le même architecte.

L'extérieur n'a subi que quelques réparations de détail

1. Voir *Bulletins de la Société d'Archéologie,* t. VIII, 1858.

insignifiantes, sinon le couronnement de la tour qui présente aujourd'hui une flèche en bois ; quant à l'intérieur, l'abside a éprouvé les mêmes changements qu'à Rollainville : elle a été affectée à la sacristie.

La tour est carrée et a, dans œuvre, 4m 20, ce qui peut représenter, avec les 0m 80 d'épaisseur des murs, 5m 80 de largeur totale à l'extérieur. L'avant-corps, rectangulaire en plan, a la même largeur que la tour ; mais il n'a que 1m 50, mesuré dans le sens de l'axe du sanctuaire ; il est couvert d'un toit à double égout. L'abside est de forme circulaire ; mais elle ne présente, de développement en plan, qu'un segment moindre qu'un demi-cercle, car elle a 4m 80 de corde, hors d'œuvre, ou contre l'avant-corps, et seulement 1m 40 de flèche (mur compris). Le toit se termine par une section de cône, et il est couvert de pierres de taille, rangées par zones parallèles, et en retraite, les supérieures recouvrant les inférieures.

On remarque, au fond de cette abside, une petite fenêtre à plein-cintre, ornée extérieurement d'une torsade. On trouve aussi, sous l'égout, une corniche formée de moulures simples, au-dessous de laquelle on peut voir un bandeau, sorte de frise, chargée d'une frête crénelée triangulaire diminuée.

L'avant-corps n'offre rien à noter. Quant à la tour, elle est à trois étages. Le dernier, à l'aspect de l'orient, ou sur face, est percé de trois baies occupant toute la largeur de la tour, et chacune de ces baies est, à son tour, divisée par deux colonnes en trois jours ; en tout, neuf jours très-étroits sur cette face. Les colonnes semblent jetées en cet endroit comme à profusion, puisque en comptant avec les colonnes qui forment trumeau, celles qui ornent les pieds-droits des baies et les angles de la

ÉGLISE

d'Autreville.

(Vosges)

Tour et Abside.

Fig. 6.

Le couronnement, A et B, de la tour,
bois recouvert d'ardoises. Cette partie
oderne et a été construite, selon la tradi-
qui n'indique pas l'époque, à la suite
incendie dont les murs intérieurs de
ur portent encore des traces.
Parties de baies murées aux siècles
iers.
Nef.

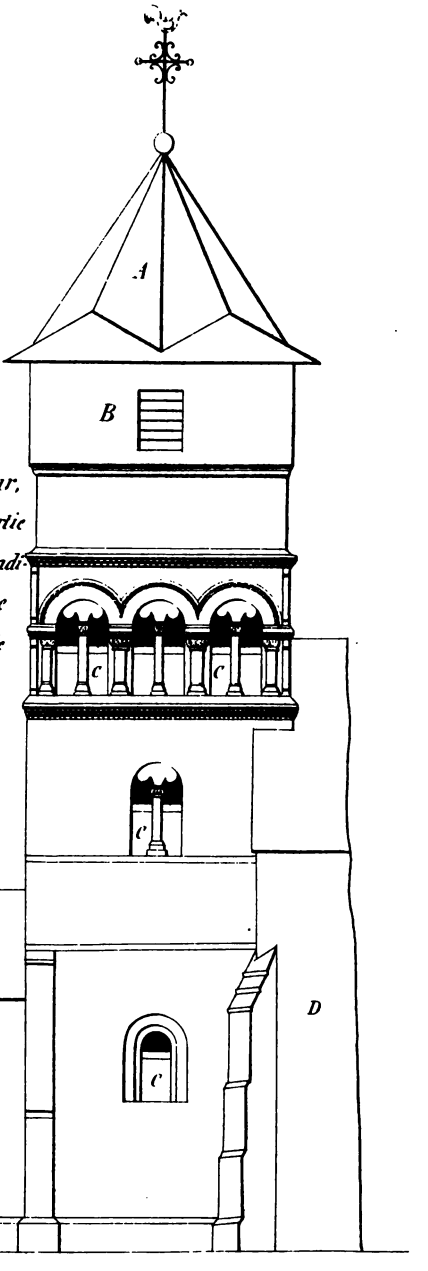

Lith. L. Pierson, de Nancy

on en trouve seize de front. Sur les deux murs de
a retour et à cet étage, on trouve, de même, trois
es, mais chacune alors n'est que géminée. Toutes
aies sont en plein-cintre ; mais sur la façade, l'arc
ubdivisions est surhaussé, tandis que sur les faces
etour, l'amortissement des jours présente une forme
iculière (Fig. 6).

outes les colonnes de la façade sont cylindriques ;
s sur les côtés, on en trouve de forme octogonale en
pe. Les chapiteaux sont remarquables et les corbeilles
sont très-évasées. Les uns, en grand nombre, sont
nés de belles volutes, imitation de celles de l'ordre
nique ou de l'ordre corinthien ; d'autres présentent des
essins variés, des raisins entourés de galons percés, des
euilles galbées, etc. ; le reste a la forme cubique sca-
phoïde et, dans ce nombre, on en trouve dont les quatre
arêtes sont chanfrenées. Le canal de la volute, en coupe,
offre un anglet à chanfrein double et la moulure, ou par-
tie saillante de la volute, présente, de profil, un angle
dièdre (Fig. 7). Les tailloirs sont très-développés, surtout
ceux des colonnes adossées aux pieds-droits des baies
principales. L'adoucissement du larmier, avec la corbeille,
est formé par un ou deux rangs de billettes profilées en
quart de cercle. Les bases présentent une particularité in-
téressante : elles figurent à peu près exactement un chapi-
teau renversé, dont la corbeille aurait la forme d'un seg-
ment sphérique. L'intervalte ou l'angle resté entre le
socle carré de la base et le segment sphérique, est presque
toujours occupé par de petites pattes.

L'une de ces bases présente même, sur face, une pal-
mette (Fig. 8.

L'archivolte courant au-dessus des baies est peu déve-

loppée, comme à Battigny ; elle se continue pour faire chaine aux angles de la tour et devenir encore archivolte en passant par dessus les autres bois. Les billettes, sur ce monument, sont semées à profusion. On en trouve sur un rang à certains tailloirs des chapiteaux ; sur deux, à d'autres tailloirs et aux archivoltes ; enfin sur trois, aux cordons, ou revers d'eau, qui séparent les divers étages.

Le porche de la tour s'ouvre sur la nef par un arc en ogive ; mais cette forme, comme nous l'avons vu précédemment, ne date que de la reconstruction de la nef. La voûte est d'arêtes ; elle est armée d'énormes boudins mutilés qui se rencontrent simplement sans clef de voûte.

Ce qui reste de cette église est très-remarquable ; l'ornementation en est soignée et l'exécution des détails même ne laisse rien à désirer. Elle se recommande donc à l'attention des archéologues.

ÉGLISE DE BAGNEUX,

Supposée du style Roman secondaire.

(XII^e^ siècle.)

Dans l'église de Bagneux, le porche seul de la tour est conservé, le reste a été remanié ou restauré.

La tour, actuellement, s'élève à l'orient de la nef, tandis que le chevet est à l'occident, disposition renversée de l'orientation classique observée au moyen âge. Mais cet état de choses n'existe que depuis la fin du XVII^e^ siècle, à la suite de l'incendie de l'église de Bagneux par les Suédois[1], époque à laquelle l'abside, qui se trouvait à

1. Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1863, page 132.

Chapiteaux de l'Église d'Autreville.

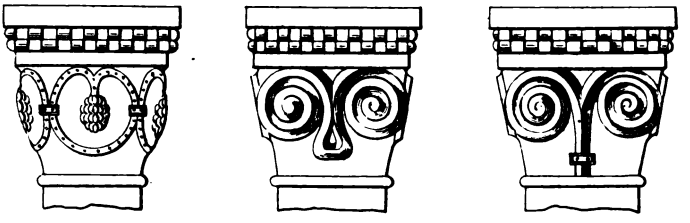

Fig 7.

Base des Colonnes.

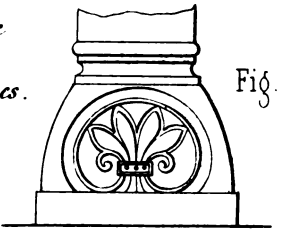

Fig.8.

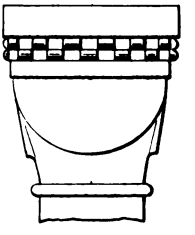

Fig.7.

Chapiteau de l'Église de Gibeaumeix.

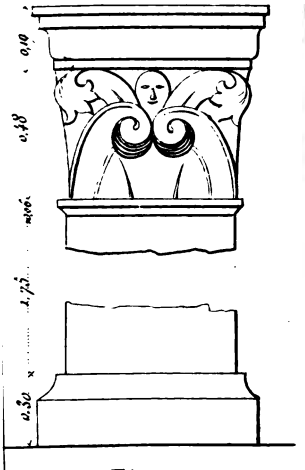

Fig.10.

Chapiteaux de l'Église de Bagneux.

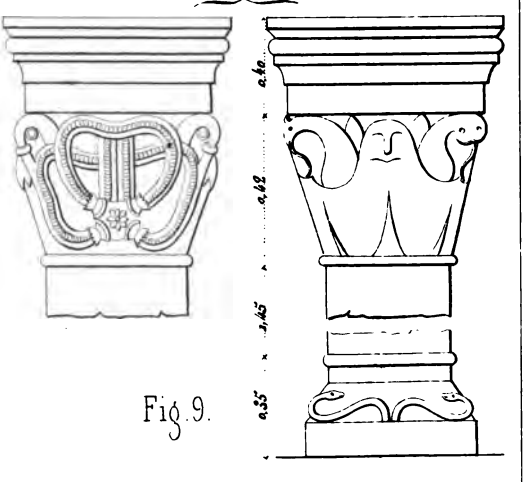

Fig.9.

l'orient de la tour et conséquemment de la nef, fut démolie et reconstruite au lieu qu'elle occupe aujourd'hui. Ce qui le prouve, c'est d'abord la tradition qui en a conservé le souvenir. On peut ensuite observer, sur le mur de face de la tour, à la base duquel se trouve aujourd'hui la porte d'entrée de l'église : 1° la trace du revers d'eau de cette abside ; 2° l'arcade murée qui s'ouvrait autrefois du porche sur l'abside, et dans la maçonnerie de laquelle on a ménagé le portail ; 3° les restes du badigeon qui fut appliqué alors que cette partie du mur de la tour se trouvait comprise dans l'intérieur de l'abside. Enfin on remarque encore les deux baies murées, en plein-cintre, qui éclairaient autrefois le porche de la tour, c'est-à-dire la travée qui précédait le chevet.

L'arcade du porche, donnant accès à la nef, est en ogive très-obtuse ; elle mesure 3^{m} 55 d'écartement à la naissance des arcs et 1^{m} 90 de hauteur. Les pieds-droits sont ornés d'une forte colonne engagée aux deux tiers, qui s'appuie, par sa base, sur une dalle épaisse et saillante. Le tore déprimé de cette base est orné de deux têtes de serpents qui se relèvent, en rampant, aux angles formés par la plinthe carrée et le tore qui suit la courbure de la colonne. Les chapiteaux sont intéressants ; on peut s'en rendre compte par le dessin joint à ce mémoire (Fig. 9).

L'arcade murée était aussi ornée de colonnes engagées, car on aperçoit quelques parties des chapiteaux, qui semblent être une imitation grossière du chapiteau corinthien.

Le porche est voûté ; on y remarque d'énormes boudins, comme à Autreville, qui se rencontrent sans aucune ornementation ; ils ont 0^{m} 30 de diamètre. La retombée

de ces nervures vient se perdre aux angles et porter à faux; seulement, la partie inférieure de deux de ces nervures est ornée, l'une d'un vautour, et l'autre d'un homme nu, à la renverse, attaché par les pieds, par le milieu du ventre et par les mains relevées au-dessus de la tête. Quant aux deux autres boudins, s'ils ont été ornementés, les sujets ont été mutilés ou ont disparu sous l'enduit et le badigeon.

ÉGLISE DE FORCELLES-SAINT-GORGON

(XII^e siècle).

A Forcelles-Saint-Gorgon, il reste encore l'abside qui se termine en hémicycle, et la tour qui s'élève sur la travée voisine. Cette église existait déjà en 1176, comme le prouve un titre de cette époque en faveur de l'abbaye de Clairlieu[1].

L'abside est voûtée en coupole; à l'extérieur de cette partie de l'édifice, on observe des contreforts, espèce de pilastres de douze à quinze centimètres de saillie, qui se convertissent, dans la seconde partie de leur hauteur, en petites colonnes engagées supportant une corniche assez simple.

La tour est à trois étages; elle est couronnée par un toit en bâtière. L'étage du beffroi est percé de baies géminées assez simples, tandis que l'étage moyen est orné, sur chaque face, de trois arcatures hautes et aveugles, comme à Rollainville. Cette manière de décorer le nu des murs, à l'extérieur des tours, fut assez souvent employé, surtout dans le midi de la France, dans les édifices d'im-

1. Voir *Preuves de l'Hist. de Lorraine*, par D. Calmet; édit. de 1728, col. ccclxxij.

portance ; mais il paraîtrait que, dans notre pays, ce mode ne fut pas souvent adopté pour les églises rurales, puisque c'est le seul cas que j'aie remarqué sur 24 tours observées dans nos environs.

A l'intérieur, la travée, au-dessus de laquelle s'élève la tour, a, dans œuvre, 4m de largeur sur 4m30 de longueur. Les pieds-droits sont flanqués de colonnes engagées, sur le chapiteau desquelles viennent retomber les arcs doubleaux. Ces chapiteaux sont ornés de volutes, de palmettes, de billes et d'un rang de petites feuilles perlées sur l'astragale (Fig. 11). On remarque enfin, à la voûte, des nervures très-développées, puisqu'elles mesurent 0m 35 de diamètre.

ÉGLISE DE GIBEAUMEIX

(XIIe siècle).

Les deux travées qui précèdent immédiatement le chevet, reconstruit au XVe siècle, sont seules de la période romane et figurent conséquemment le chœur et l'avant-chœur ; mais il n'est pas possible de dire aujourd'hui s'il y avait anciennement un transept. Ces deux travées ont 6m 25 de largeur dans œuvre, et 7m de longueur totale. La voûte est en berceau, et les baies s'ouvrent à l'intérieur en forme de lunettes. Elle est armée de trois arcs doubleaux en ogive obtuse et rectangulaires en coupe. La retombée de ces arcs est supportée par des pilastres rectangulaires aussi, très-saillants, adossés à un massif formant deux redents. La hauteur de ces pilastres est de 1m75, sur 0m45 de largeur. Ils sont surmontés de chapiteaux d'une ornementation uniforme, et qui ont si peu d'évasement qu'ils semblent n'être que le prolongement

du pilastre ; ils ont 0m45 de largeur sur l'astragale, 0m50 à la hauteur du tailloir, et 0m48 de hauteur pour la corbeille seule (Fig. 10). Le tailloir, qui présente une hauteur relativement peu considérable, par rapport à la corbeille du chapiteau, est formé d'une cymaise peu saillante accompagnée de deux filets. L'astragale est accusée par un listel large, dont l'arête inférieure est chanfrenée. Quant à la base de ces pilastres, elle est des plus simples : elle se compose d'une dalle saillante, sur laquelle repose une plinthe qui se raccorde au pilastre par un chanfrein légèrement concave.

ÉGLISE DE BARISEY-LA-CÔTE.

Roman secondaire et de transition.

(XIIe siècle et XIIIe).

Nous croyons qu'il faut attribuer aux deux époques précédemment indiquées l'église romane de Barisey-la-Côte. On voit par le plan (Fig. 12) quelle est la disposition des trois parties : le chevet, la nef et la tour qui la composent. On peut supposer que l'ancienne nef, avec le rez-de-chaussée de la tour, appartiennent à la période romane secondaire, tandis que le chevet serait postérieur et de l'époque de transition. La tour est nue ; elle a été remaniée, et on trouve, dans l'appareil de la partie restaurée, des fragments de billettes et de petites colonnes. On remarque ensuite des meurtrières verticales très-hautes et très-étroites, puisqu'elles offrent à peine cinq centimètres de largeur sur une hauteur de 1m50 à 2 mètres. Le portail (Fig. 13) se rapporte, comme l'ancienne nef à laquelle il appartenait, au style roman secondaire. Ce fragment si intéressant de notre architecture du moyen

N DE L'ÉGLISE DE BARISEY-LA-CÔTE.

vle roman.
:.
:.
derne.

E *Reste du banc de pierre.*
F *Traces des anciens murs et du banc de pierre.*
G *Baies latérales du chevet.*
H *id. du fond id.*

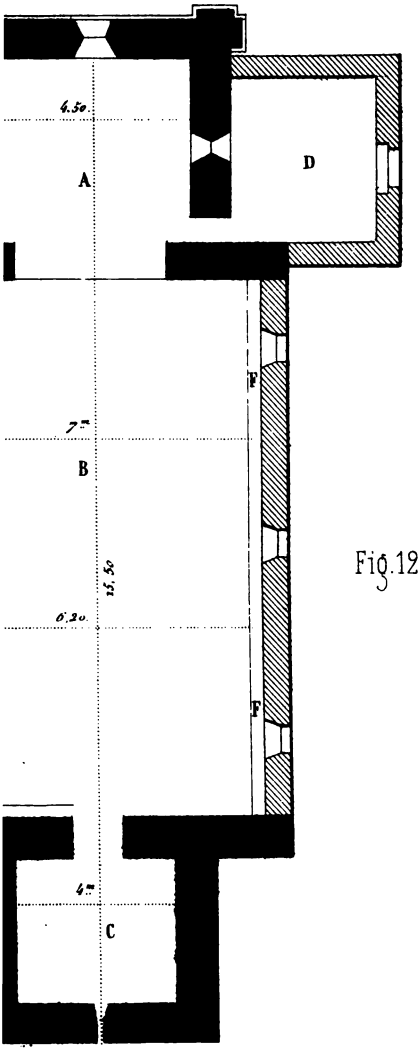

Fig. 12.

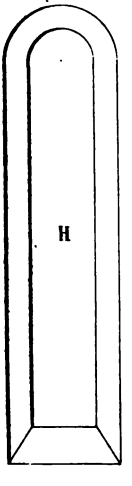

Lith. L. Christophe Nancy

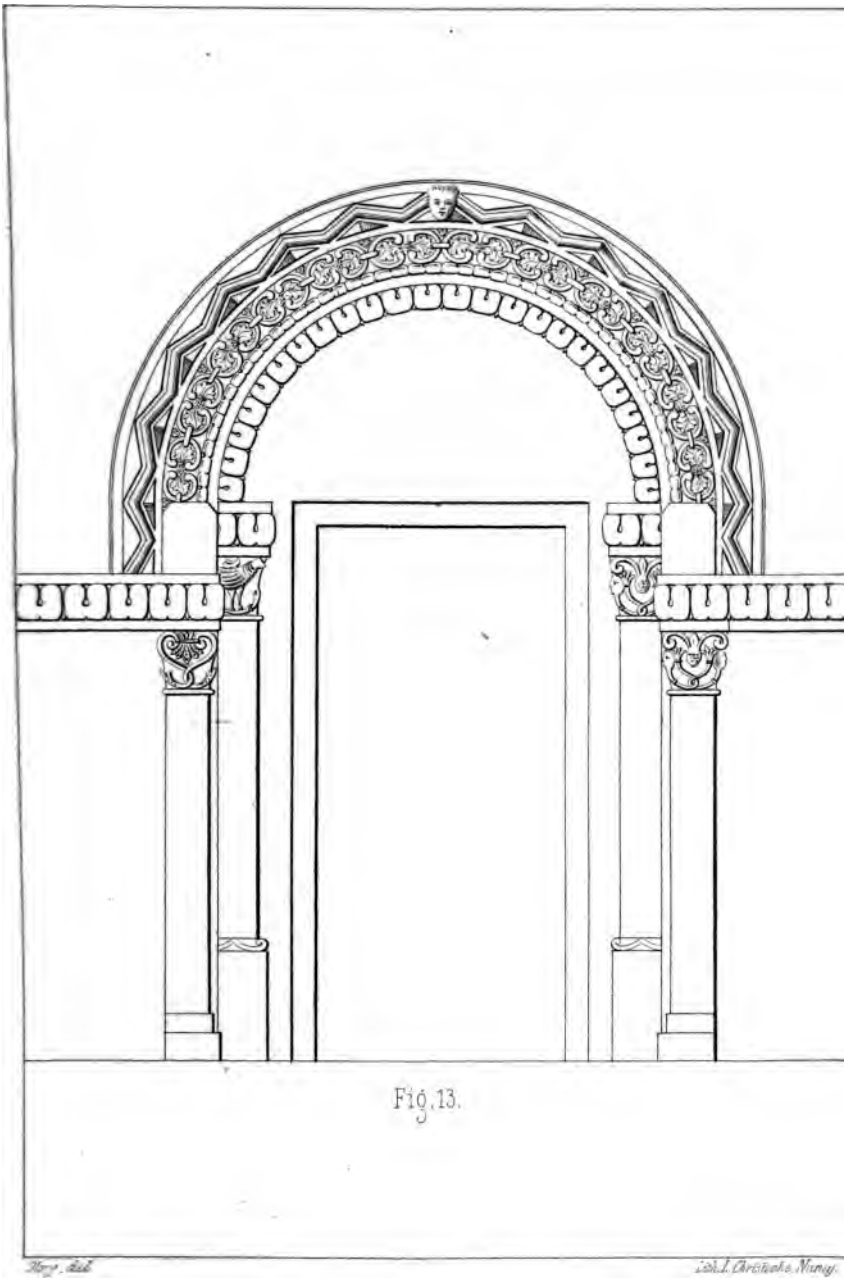

Fig. 13.

PORTE ROMANE DE BARISEY-la-CÔTE.

âge, a été conservé, il y a un certain nombre d'années, quand on a démoli le mur latéral dans lequel il se trouvait; mais il n'a pas gardé son aspect primitif. L'arcade en a été murée, comme on peut s'en apercevoir par le dessin; par cette œuvre moderne, du plus mauvais goût, et dans laquelle on a ménagé la porte actuelle, on a masqué le tympan, très-probablement ornementé, ainsi que la moitié de la première archivolte. Cette première archivolte, ou celle de l'extérieur, peut être considérée comme formée d'un large bandeau orné de dents de scie accompagnées d'un tore chevronné en encorbellement, et les intervalles triangulaires, laissés par le tore et le chevron, sont garnis de sections de pyramides quadrangulaires, qu'on pourrait appeler des demi-têtes de clous. Les dents de scie sont rares en notre pays, puisque M. Digot, à l'occasion de celles qu'il a observées sur le portail de l'église de Laitre-sous-Amance, disait qu'il lui serait difficile d'en citer plusieurs exemples dans nos contrées. L'ornementation de la seconde archivolte, profilée en quart de cercle, se partage en deux parties : sur face, elle présente des raisins au milieu de deux feuilles de vigne entourées d'un filet en encorbellement; elle offre un rang de feuilles d'eau semblables à celles de la troisième archivolte. Celle-ci semble, comme la précédente, offrir deux parties dans son ornementation : la première, comme on le voit dans le dessin, est chargée d'un rang de feuilles d'eau; quant au second rang, on ne peut s'en rendre aucun compte, il est complètement dissimulé par la maçonnerie dont nous avons parlé précédemment. Les tailloirs des deux premiers chapiteaux se prolongent sur le nu du mur; mais ce cordon ne semble avoir, à aucune époque, été plus loin. A la base de l'archivolte du milieu, on remar-

que deux pierres cubiques, espèces de socles. Pourrait-on les considérer comme des bossages qui devaient plus tard être sculptés ?

A l'intérieur de la nef, entre le portail et la porte par laquelle on accède à la tour, il existe, le long du mur occidental, des restes du banc de pierre qui régnait autour et à l'intérieur de la nef, avant qu'elle fût reconstruite.

Au dire des anciens du lieu, les baies de la nef primitive étaient basses et étroites, cintrées et très-ébrasées.

Le chevet est plat. Les trois baies hautes, étroites et ébrasées qui l'éclairent, sont déjà un indice que cette partie de l'édifice est de l'époque de transition ; du reste, deux de ces baies se terminent en ogive. Mais, ce qui achève de caractériser cette période, c'est l'élévation de ce chevet : il ressemble, en effet, à une tour carrée s'élevant à la hauteur du faite de la nef, et il est couronné par une flèche, espèce de pyramide obtuse, en bois et tuiles plates, à quatre pans. Cette partie de l'église de Barisey, pas plus que la nef, n'a été voûtée.

ÉGLISE DE MONT-L'ÉTROIT.

Style de transition.

Cette église est des plus simples ; elle offre, en plan, une disposition analogue à la précédente, c'est-à-dire un chevet plat à l'orient, une nef rectangulaire qui ne semble avoir eu des fenêtres qu'au mur méridional, et une tour à l'occident. Le chevet est spacieux ; il est voûté, et les nervures toriques, de moyennes dimensions, avec filet sur face, viennent se reposer aux angles, sur des chapiteaux simples, supportés par des colonnes engagées de peu de hauteur. L'arc triomphal est en ogive obtuse ; il n'a rien

Détails d'Architecture

Chapiteaux.

Fig 14

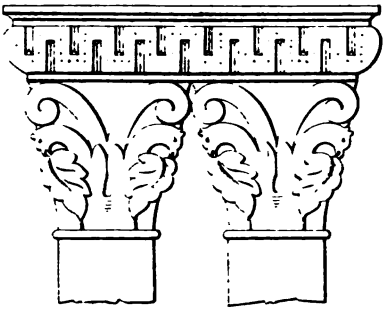

Église de Thelod.

Fig 11.

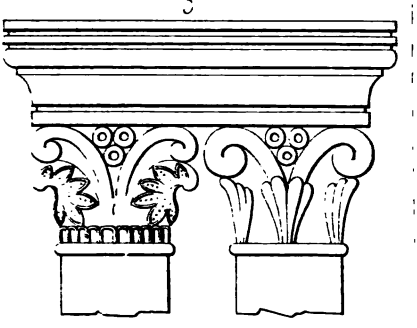

Eglise de Forcelles-St.-Gorgon.

FONTS

Fig.16.

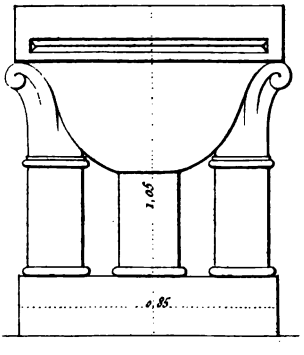

Église d'Allamps.

Fig.15.

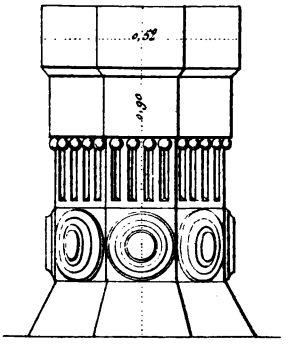

Église de Battigny.

de remarquable. Quant à la tour, elle est dépourvue d'intérêt, et les baies de la partie supérieure sont de forme rectangulaire.

ÉGLISE DE THELOD.

Style de transition.

(Fin du XII^e^ siècle ou commencement du XIII^e^).

La tour et la nef, disposées comme dans les deux églises précédentes, sont seules de l'époque romane. Cette nef ne fut jamais voûtée, et ses fenêtres primitives ont été remplacées par des baies modernes. L'arc triomphal en ogive, à l'extrémité de la nef, offre quelque intérêt; il s'ouvre sur un sanctuaire reconstruit au XV^e^ siècle, qui est d'une grande richesse d'ornementation. Les pieds-droits de cette arcade sont flanqués chacun de deux colonnes accouplées, et leurs chapiteaux sont remarquables par leur élégance (Fig. 14). Le tailloir présente un ornement particulier et assez rare, qui accuse le style de transition : ce sont des canelures verticales, formées d'un onglet à double chanfrein, parcourant les deux tiers de la moulure et aboutissant alternativement sur le filet supérieur et sur le filet inférieur. Une ligne de petits trous, décrivant des méandres, court alternativement, et à distance égale, entre chacun de ces petits canaux et sur eurs extrémités.

Le chevet primitif était probablement orné, à l'intérieur, l'un cordon qui était la reproduction exacte de ce tailoir, car il en reste encore quelques fragments conservés ou rapportés dans les murs latéraux.

La base des colonnes accouplées est des plus simples : elle se compose d'une plinthe de 18 centimètres de hau-

teur, d'un tore légèrement déformé et ornementé, ensuite d'un filet. Les colonnes n'ont que 23 centimètres de diamètre, elles sont déjà élancées et beaucoup moins engagées que dans la période romane secondaire.

ÉGLISE D'ALLAMPS.

Style de transition.

(1re moitié du XIIIe siècle.)

Appendice à la notice publiée en 1865 sur cette église[1].

Si nous revenons aujourd'hui à parler encore de ce monument, c'est qu'une récente visite que nous y avons faite, pour en comparer les caractères avec ceux des églises décrites dans ce mémoire, nous a fourni l'occasion de faire des remarques nouvelles, de relever des contrastes frappants ; c'est que certains détails que nous avions pensé devoir passer sous silence, ou dont nous ne pouvions avoir connaissance, il y a deux ans, doivent trouver ici leur place, pour être utilisés plus tard.

Cette église, nous l'avons prouvé déjà, appartient au style de transition[2]; nous pouvons même attribuer l'époque de son érection à la première moitié du XIIIe siècle, et au moment qui précéda, d'assez près, l'adoption définitive du style ogival. Mais ce que cet édifice a de bizarre, c'est qu'étant monostyle, il emprunte des caractères assez tranchés de l'époque romane primitive et secondaire, réunis aux éléments déjà bien caractérisés du style ogival primitif. A ce titre donc, l'église d'Allamps mérite une

1. Voir *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série, VIIe vol.

2. Si toutefois, dans l'appréciation de l'ensemble, on ne tient compte des réparations qu'elle a subies durant les siècles postérieurs.

attention sérieuse des archéologues: elle peut servir à les mettre en garde, quand il s'agit de fixer l'époque à laquelle remonte un fragment d'édifice roman, et lorsqu'on ne peut réunir qu'un petit nombre de caractères; elle leur montrera que, dans ce dernier cas, il ne faut pas trop se hâter de fixer une époque, ni l'affirmer avec opiniâtreté.

Mentionnons tout d'abord que, dans les fouilles récemment faites sur l'emplacement de la sacristie, qui occupait la place de l'ancien chevet, comme on le voit par le plan, on a retrouvé les fondations de l'abside primitive. Cette partie était en hémicycle et peu développée, car le demi-cercle était contigu au transept et ne faisait saillie, à l'orient, sur le rectangle que représente la nef et le transept, que de la longueur du rayon. En sorte donc que cette église, dans l'origine, avait, moins l'*atrium* et ses dépendances, la forme de la basilique antique; caractère assez commun dans les églises de la période romane primitive, mais extrêmement rare au XIII^e^ siècle.

Les colonnes engagées, adossées aux énormes piliers du transept, présentent des bases qui sont une imitation à peu près exacte de la base attique. A l'un de ces piliers, on remarque des pattes reliant le tore inférieur à la plinthe, tandis qu'à l'autre il n'en existe pas.

Les bases des colonnes des piliers du milieu de l'église se composent aussi des mêmes moulures que les précédentes, mais les tores sont déprimés et très-saillants. Quant à celles des piliers de la première travée, on a vu que le socle se raccorde au fût octogonal par un simple glacis.

On rencontre des chapiteaux à corbeille évasée et d'autres qui ne semblent que le prolongement du fût au-dessus de l'astragale. On remarque, sur quelques-uns des rin-

ceaux bien évidés, des feuilles bien fouillées, des crosses ornées de têtes ou de fleurons saillants ; tandis que d'autres ne présentent que des figures grossières et volumineuses, une ornementation timidement dessinée ou seulement ébauchée, de petites palmettes, des galons perlés ou percés peu prononcés. Quelques chapiteaux enfin, ne sont indiqués que par des moulures sans corbeilles.

Tous les tailloirs sont développés : les uns sont ornés de moulures saillantes, de gorges ou de cavets bien prononcés ; d'autres sont plats, avec peu de moulures et sont couverts d'ornements dans le genre de ceux du roman secondaire. Quelques chapiteaux, placés aux angles de la croisée du transept, offrent même un double tailloir ainsi ornementé. On peut remarquer encore que la plus grande partie des abaques est carrée ; mais à côté de celles-ci, on en trouve déjà de forme octogonale.

L'ossature des voûtes est composée d'arcs doubleaux et de formerets de forme prismatique ; mais les croisées d'ogives sont formés d'un moyen tore, avec deux moulures cylindriques en retraite. Ces nervures se rencontrent tantôt avec une clef de voûte ornée de rosaces, tantôt sans clef. Une de ces rosaces, dans le transept, est élégante et bien fouillée.

On remarque encore, dans l'église d'Allamps, quelques parties conservées du banc de pierre que nous avons précédemment signalé à Autreville et à Barisey-la-Côte ; ce caractère est à noter dans une église du XIII^e^ siècle.

A l'extérieur, on remarque les contreforts qui sont à un seul redent ; néanmoins, en coupe, ils sont plus développés que tous ceux que nous avons pu observer aux églises précédemment examinées dans ce travail. Du reste, ceux

du transept, qui s'élèvent plus haut que ceux de la nef, sont à deux redents ; ils annoncent ainsi clairement l'acheminement vers l'époque ogivale primitive.

Sur le pignon septentrional du transept et sur la tour qui s'élève comme on sait au-dessus du croisillon méridional, on peut relever encore quelques particularités intéressantes : on y voit de petites meurtrières, les unes carrées, les autres verticales, de 5 centimètres de largeur sur 50 centimètres de hauteur environ ; on trouve une autre petite baie, espèce de meurtrière aussi, en forme de croix grecque ; enfin, sur la tour, qui est couronnée par un toit à double égout, on observe, outre la baie décrite dans la notice, d'autres fenêtres rectangulaires sans meneaux.

Ajoutons que, dans tout ce monument, on ne trouve plus trace de billettes ; c'est une circonstance qui doit être relevée, puisque, dans tous les édifices précédents, on en remarque quelquefois en grande quantité.

Constatons, pour terminer cet appendice, qu'en ce moment, cette église est en réparation, et qu'on peut dès lors espérer qu'elle sera conservée. On la restaure, et les parties qui allaient en ruine sont reconstruites ; on lui restitue son abside ; les colonnes coupées, les piliers mutilés seront rétablis, ainsi que nous en exprimions le vœu à la fin de notre monographie sur cette église.

ÉGLISE DE VOINÉMONT.

M. de Beuzelin, dans ses recherches sur notre pays, a remarqué la tour de l'église de Voinémont ; voici ce qu'on trouve dans son travail :

« La petite église, sous l'invocation de saint Etienne, a

été restaurée et abîmée plusieurs fois. La tour seule est à ouvertures plein-cintre, elle est ronde. Cet exemple est rare; c'est le second observé, le premier est à la commanderie de Saint-Jean-lès-Nancy[1] ».

Cette mention est laconique; il nous reste cependant peu de choses à ajouter, car cette tour n'est curieuse que par sa forme; elle est nue. L'appareil est-il en blocage ? on peut le supposer, puisqu'il est recouvert d'un enduit moderne. Les baies de la partie supérieure n'offrent aucun intérêt.

Il ne nous est guère possible de classer ce fragment d'architecture romane; mais on peut l'attibuer à la même époque que la tour de la commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, près de Nancy.

DEUX FONTS DE LA PÉRIODE ROMANE.

Nous ne terminerons point cette étude sans mentionner les fonts de la période romane que l'on remarque dans les deux églises de Battigny et d'Allamps. Le *Répertoire archéologique* des cantons de Colombey et Toul-sud en a donné une courte description, et aujourd'hui nous en publions le dessin, pour compléter ce que ces descriptions peuvent laisser de vague dans l'esprit. L'un, celui de Battigny, est monopédicule ; il remonte, comme l'église, à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du XII^e^ (Fig. 15). L'autre, celui d'Allamps, est cantonné de quatre colonnes avec une cinquième au centre, qui fait l'office de pédicule (Fig. 16). Ce fonts remonte aussi à l'époque de la construction de l'église dans laquelle il se trouve, c'est-à-dire à la première moitié du XIII^e^ siècle.

1. Voy. *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul.*

hic liget die koch geborne
Ire sel gott genedig sye

(à la suite de la statue.)

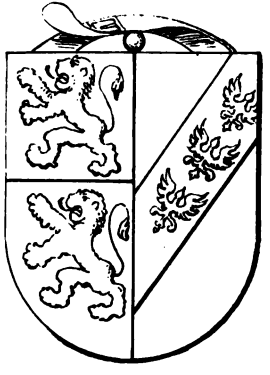

ARMES DE NASSAU-SARREBRUCK
ET DE LORRAINE.
(derrière la tête.)

ÉLISABETH DE LORRAINE.
RÉGENTE DE NASSAU-SARREBRUCK.
morte en 1455.
Enterrée à S.t Arnwald.

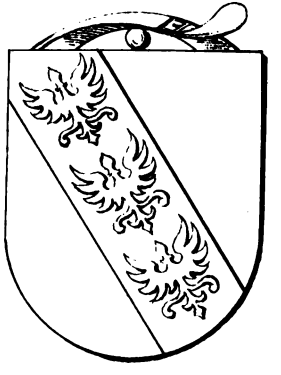

ARMES PROPRES.
(aux pieds.)

L.s Benoit del.

ELISABETH DE LORRAINE*

RÉGENTE DE NASSAU-SARREBRUCK

ET

LE BURGFRID DE NIEDERSTINZEL

PAR M. LOUIS BENOIT.

La princesse de la maison de Lorraine, qui repose à Saint Arnwald, dans une ancienne abbaye, entre Sarreguemines et Sarrebruck, sur le territoire prussien, est peu connue. Le monument lithochromique, qui lui fut élevé, au XV^e^ siècle, au milieu des mausolées des comtes de Nassau, la représente couchée, les mains jointes, les pieds sur le chien héraldique, emblème de la fidélité, et la tête appuyée sur un double coussin. Sa figure, aux traits nobles, légèrement contractés, est entourée d'une guimpe festonnée, telle que la portaient les veuves. Une longue mante verte tombe sur sa robe brune, serrée à la taille par une ceinture de cuir. Un tapis d'un ton roussâtre, frangé aux extrémités et indiquant les plis, cache la tablette du sarcophage, laissant à découvert sur la corniche l'inscription suivante, qui en suit le pourtour :

Hic. liget. die. Hochgeborne. Frawe. Elisabeth.
Lothringen.
Gräffine. zu. Nassau. und.
zu. Sarbrucken. die. Starbb. des. Iarres. MCCCCL
Sant. Anthoni. Dag.
Ire. Sell. Gott. genedig. syc.

(Ci-git très-noble dame Elisabeth de Lorraine, tesse de Nassau-Sarrebruck, laquelle mourut en 1 jour de Saint Antoine. Dieu ait son âme)[1].

Les mots de cette inscription en caractères got du xv[e] siècle sont séparés par des fleurons, des r des trèfles, des pots, des mascarons parfois assez bi

La longueur du socle est de 1[m]92, sa largeur d et la distance du sol, qui a été défoncé à la tête statue, qui est de grandeur naturelle, de 1[m]12.

Ce dé n'est pas riche : il n'a pour tout ornemen quatre coins, que des colonnettes carrées et six éc sans légendes fixés à un bouton par une lanière b

L'écusson placé derrière la tête de la statue est au 1 coupé des lions de Nassau et de Sarrebruck, de Lorraine simple, c'est-à-dire d'or à la bande de g chargée des trois alérions d'argent. Cet écusson quartier de moins que celui du sceau de la princes est coupé au 2 de Lorraine et de Vaudémont[2].

1. Suivant l'ancien style. La vraie date est 17 janvier 1456 avons représenté, sur la lithographie qui accompagne cette no princesse lorraine debout sur son mausolée, afin de pouvoir duire l'inscription en entier.

2. Voy. le sceau de la comtesse de Nassau, dans l'*Histoir ville et des seigneurs de Commercy*, par M. Dumont, t. vrage dans lequel on trouve des documents précieux sur les N Sarrebruck.

L'écusson qui est devant la statue, dont les pieds sont tournés vers l'autel, est de Lorraine simple.

Des deux côtés, on trouve, suivant les règles héraldiques, les armoiries des ancêtres : à la droite de la statue, celles du grand-père, de Lorraine simple, et au-dessous, celles de la grand'mère, d'or à trois cornes de gueules, pour Wurtemberg, attendu que les ayeux paternels étaient Jean I de Lorraine et Sophie de Wurtemberg.

A gauche, l'écusson de Vaudémont, burrelé de 8 pièces d'argent et de sable, et au-dessous celui de Luxembourg, chargé d'un lion couronné : ce sont les armes des aïeux maternels : Henri V de Vaudémont et sa femme Marie de Luxembourg[1].

Quelque curieux que soit ce mausolée, d'un style un peu lourd, qui rappelle les monuments de la dernière période de l'art ogival allemand, nous n'aurions pas essayé d'en donner la description, si ce vestige des temps passés n'avait été destiné à la grand'tante du vainqueur de Charles-le-Téméraire, et si, encore aujourd'hui, il n'occupait la place d'honneur dans la nécropole de Saint-Arnwald, au milieu de tombes qu'ont respectées les révolutions.

Quant à la biographie de la princesse, nous en retrouvons les traits les plus saillants, non dans les écrits des historiens lorrains, parfois assez obscurs, mais dans ceux des historiographes de la maison de Nassau, Hagelgans[2] et Kœllner[3]. Aux renseignements fournis par ces

1. Les anciens documents ne donnent jamais à Elisabeth de Lorraine le titre de comtesse de Vaudémont.

2. *Nassauische Geschlechts Tafel,* in-fol., Francfort, 1753.

3. *Geschichte des vormaligen Nassau-Sarbrück'schen Landes,* in-8°, Sarrebrück, 1841.

deux savants écrivains, nous avons ajouté quelques documents inédits, puisés soit au Trésor des Chartes des Archives départementales de la Meurthe, soit dans l'inventaire des titres de la Maison de Lorraine, manuscrit par Dufourny, conservé à la Bibliothèque de Nancy. C'est ainsi que nous avons pu combattre l'opinion erronée de Mussey, de Dom Calmet, du P. Leslie et de quelques auteurs allemands[1], suivant lesquels la douairière du Nassau-Sarrebrück, que les uns appellent Isabelle, les autres Catherine, abandonnant la régence qui lui avait été confiée, aurait épousé en seconde noces Henri IV, comte de Blâmont.

Mais, avant de retracer l'histoire d'Elisabeth, il est nécessaire de faire connaitre celle de son époux, et les liens de vassalité qui rattachaient à la Lorraine un des plus puissants seigneurs du Westrich.

1. Hübener, dans ses *Généalogies*, table 280 (en allemand), a supposé qu'Elisabeth s'était remariée ; ce qui a été une source d'erreurs pour la *Nassauischen Chronick*, p. 82, et pour Reinhard, *Ausfuhrung*, p. 340. Ainsi que le remarque Hagelgans, il y a aussi d'autres erreurs à relever dans les *Généalogies* : Marguerite de Loën fut la première femme de Philippe II (table 255) et la veuve de Jean II se remaria à Henri-le-vieux, comte de Stolberg en 1477 (table 371). Ces deux comtes de Nassau étaient fils d'Elisabeth de Lorraine. Ce fut le second qui eut en partage le comté de Sarrebrück.

Alliances d'Elisabeth de Lorraine, comtesse de Nassau-Sarrebruck.

Jean I, duc de Lorraine, E. Sophie de Wurtemberg.

Charles II duc de Lorraine † 1431	*Isabelle* E. 1° Enguerrand de Coucy 2° Etienne II de Bavière	*Ferry I* comte de Vaudémont † 1415
E. Marguerite de Bavière comtesse Palatine.		E. Marguerite de de Vaudémont.

Isabelle	*Antoine*	*Elisabeth* † 1456.
E. René d'Anjou Roi de Sicile	E. Marguerite de Harcourt	E. Philippe I comte de Nassau

Jean II	*Iolande*	*FerryII*	*Jean II*
E. Marie de Bourbon	E. Ferry II de Vaudémont	E. Iolande d'Anjou	comte de Nassau-Sarrebruck † 1472

Nicolas duc de Lorraine † 1473	*René II* duc de Lorraine † 1506

—

I.

PHILIPPE I, COMTE DE NASSAU-SARREBRUCK.

L'ardeur belliqueuse de Charles II, duc de Lorraine, ne sut pas résister aux entrainements des partis et empêcha ce prince chevaleresque de garder une neutralité prudente au milieu des factions qui désolaient l'Allemagne et la France pendant le xv^e^ siècle.

En soutenant Jean-sans-Peur, l'allié du comte Palatin Robert de Bavière, Charles II s'attira l'inimitié de Louis d'Orléans, régent de France, dévoué à la cause de l'empereur Venceslas. En effet, après avoir suscité, en 1405, la guerre dite des quatre seigneurs contre la république messine, le vindicatif duc d'Orléans mit la Lorraine à deux doigts de sa perte en armant les comtes de Saarewerden et tous ces personnages auxquels l'histoire n'a pas conservé le titre de Hauts-Hommes que leur donnent fréquemment les chroniques lorraines et messines.

Parmi ces seigneurs coalisés contre le duc de Lorraine, on remarquait Philippe I, comte de Nassau-Sarrebruck, le futur époux d'Elisabeth.

Au confluent de la Meurthe et de la Moselle s'élevaient alors trois châteaux, trinité féodale relevant de différents dynastes : Condé, aujourd'hui Custines, à l'évêque de Metz ; Frouard, au duc de Lorraine, et l'Avantgarde qui domine Pompey, au duc de Bar. Ce dernier, trop faible pour défendre seul ce poste avancé, en donna l'investiture à Philippe I comte de Nassau. Mais le duc de Lorraine, qui s'était allié à l'évêque de Metz, commença les hostilités en s'emparant de l'Avantgarde, dont il rasa les fortifications, et, quand l'armée confédérée vint l'attaquer à Champigneules, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, il la mit en déroute, au mois de juin ou de juillet 1407, après avoir fait un grand nombre de prisonniers. Puis il ravagea, la terre de Commercy, l'évêché de Verdun, les comtés de Salm, Sarrewerden et Sarrebruck[1].

Philippe I, dont on a fait deux personnages, en le désignant tantôt sous le titre de comte de Nassau, tantôt

1. Les principaux incidents de cette guerre ont été reproduits par les historiens lorrains.

sous celui de comte de Sarrebruck, ne fut pas au nombre des seigneurs captifs; mais il s'interposa pour opérer leur délivrance et se rendit caution de la rançon réclamée par le duc de Lorraine, dont il devait épouser la nièce[1]. Il donnait en commun, avec Jean de Salm et Gérard de Boulay, 6000 florins, que la ville de Metz leur devait depuis 1404, et, en 1411, il engageait sa part des seigneuries de Commercy, Morley, Bouconville, Pierrefort, l'Avantgarde, Heis, Lemey et Noveroy[2].

Ce prince, né en 1360, appartenait à l'ancienne branche de Weilbourg; il était fils de Jean I, comte de Nassau, mort en 1371, qui, par son mariage avec la comtesse Jeanne, devint seigneur de Sarrebruck. A la mort de son père, Philippe fut placé sous la tutelle de sa mère et de son aïeul maternel, Jean II de Sarrebruck.

Jean II étant mort en 1380, le nouveau tuteur, Frédéric de Blanckenheim, évêque de Strasbourg, fiança son pupille à la princessse Isabelle de Lorraine, fille du duc Jean I[3]. Mais le mariage projeté n'eut pas lieu, Isabelle ayant épousé en premières noces Enguerrand de Coucy (1386), et en secondes noces Etienne II, dit le jeune, duc de Bavière. Dom Calmet, qui cite ces particularités, d'a-

1. Le 26 juillet, 1408.

2. La terre de Haye, Limey et Norroy. (Voy. Kœllner, loc. cit., t. I, p. 180.)

3. Nous Frédérich évèque de Strasbourg, au nom de notre cher et bien aimé neveu Philippe, comte de Nassau-Sarrebruck... d'une part et Nous Jean duc de Lorraine et Marchis, au nom de notre chère et bien aimée fille Isabelle de Lorraine, d'autre part, Faisons savoir.... qu'il y a accord... relativement aux susdits Philippe et Isabelle, suivant les formes et conditions... En foi de quoi Nous évèque de Strasbourg, et Nous duc de Lorraine avons apposé nos sigilles appendus à cette lettre en l'an de N.-S. 1383, le vendredi avant le départ des douze messagers. Voy. Hagelgans, loc. cit.

près Dufourny, le P. Benoit Picart et la *Chronique de Metz*, nous apprend aussi qu'il fut question du mariage d'Isabelle avec Henri, comte de Bar et Charles VI, roi de France[1].

Ayant porté ses vues ailleurs, Philippe I épousa, en 1385, Anne de Hohenloh, qui hérita de sa mère Lysa, fille du comte de Hanau, de Kirchheim, de Stauf et des seigneuries du Gaw. Anne étant morte en 1410[2], Philippe se remaria, en 1412, avec le consentement de Charles II, duc de Lorraine, à la nièce de sa première fiancée, à la princesse Elisabeth, fille de Ferry de Rumigny, frère du duc de Lorraine.

Ce Ferry, tué à Azincourt en 1415, laissait de Marguerite, comtesse de Vaudémont et dame de Joinville, sept enfants, dont les noms sont assez inexactement rapportés par Dom Calmet : Antoine, le vainqueur de Bulgnéville en 1441 ; Ferry de Rumigny, Charles de Boves, Jean-Antoine de Florines, Elisabeth, comtesse de Nassau ; Marguerite, femme de Guillaume de Vienes, puis de Henri IV, comte de Blâmont ; et Jeanne, femme de Jean III de Salm[3].

Par une transaction signée le 8 mai 1412, Philippe I

1. Voy. t. II, p. 575 (édition de 1728).

2. Anno Domici MCCCCX.V. ydus octob. obiit. Dna Anna de Hohenlohe, comitissa de Nassaw et. Sarrebrücken. Inscription dans l'église de Kirchheim, d'après Hagelgans (loc. cit.)

3. Nous avons rectifié la généalogie, adoptée par Dom Calmet (Hist. t. I, clxxij) en ce qui concernait Elisabeth et Marguerite, princesses que les historiens ont confondues. Marguerite de Lorraine vivait encore en 1450, car elle figure en qualité de veuve du comte de Blâmont dans un cautionnement de Jean de Fénétrange. Voy. Dufourny, loc. cit. t. III, p. 115. Quant à Elisabeth, elle resta veuve du comte de Nassau.

s'engagea à restituer, dans le cas où il n'aurait pas d'héritiers d'Elisabeth de Lorraine, dix mille écus de bon or, qu'il avait reçus en dot, et il constitua à sa fiancée, pour domaine, le château de Roterbach, suivant Hagelgans, celui de Bucherbach dans le Koellerthal, suivant Kœllner, plus la moitié des seigneuries de Sarrebruck et de Commercy.

Après avoir fait les reversales de ses fiefs messins et de ceux de la couronne de France, Philippe I parvint à agrandir, tant par voie d'achat et d'échange que par la force des armes, ses vastes possessions depuis le Rhingau et Wiesbaden, jusqu'à Commercy, dont il était damoiseau.

En 1417, il recevait l'investiture du marquis du Pont pour les seigneuries de Bouconville, Pierrefort et l'Avantgarde. En 1421, Henri de Fénétrange lui engageait la moitié de la seigneurie de Diemeringen pour 4000 florins[1]. En 1427, Jean de Warnsberg lui vendait son héritage[2]. Il acquit successivement une partie des fiefs de Puttelange, près de Sarreguemines, et de Steinsel, près de Fénétrange[3].

En 1411, il s'était emparé du château de Hombourg, dont, quelques années plus tard (1428), Ferry de Parroy, bailli de Nancy, et sa femme, Adélaïde de Ville, lui vendaient une part. C'était une des plus importantes seigneuries du temporel de l'évêché de Metz, dont Raoul de Coucy revendiquait la propriété aliénée par ses prédé-

1. Outre les fortifications extérieures, le château et la ville, Dellingen, Bütten, Wœllerdingen et Weyer. Voy. *Annuaire du Bas-Rhin*, 1844.

2. Une part du village de Güldingen et du burg de Warsberg. Voy. Kœllner, loc. cit., t. I, p. 190.

3. Ibid. p. 186.

cesseurs, et dont la possession fut constamment un sujet de litige[1].

Nommé par l'empereur Sigismond voué et protecteur de la paix en Vétéravie, en 1415, il renouvela, la même année, avec le duc de Lorraine, le comte Haman de Bitche et Louis de Lichtemberg, le sauf-conduit de la protection des routes entre la Moselle et Strasbourg[2]. En 1403, il avait signé, à Sarreguemines, un arrangement avec le duc de Lorraine pour mettre fin aux rivalités et aux abus de pouvoir de leurs baillis. Le roi Charles VI l'avait nommé son conseiller, et, l'année suivante, en 1406, le duc d'Orléans lui faisait une pension de 1000 livres tournois *ad dies vitæ*[3]. Enfin, pour retenir à leur service un prince renommé par son courage, les archevêques de Mayence et de Trèves s'étaient engagés à lui donner annuellement, chacun, une somme de 500 florins[4]. Appelé à combattre, en Allemagne, les Hussistes, qui avaient inspiré une fureur fanatique à leurs nombreux partisans, il ne put mettre à exécution ses projets, et tomba malade

1. Ces différents se terminaient plus souvent par la voie des armes que par des transactions amiables, telles que celle qui fut réglée, en 1388, dans l'hôtel de l'évêque de Vic, par les Hauts-Hommes, les comtes de Salm, de Sarrewerden, de Lutzelstein, de Créange, les Beyer de Boppart, etc. Voy. Dom Calmet, *Histoire*, t., II, p. 72 1.

2. En 1416 Philippe I s'alliait avec l'évêque de Strasbourg contre le duc de Lorraine et Eckbrecht de Durtheim, auquel il avait pris le château de Drachenfels sur les bords du Rhin.

3. Philippe I, qui se rendit souvent à la cour de France, n'accepta pas, comme Jean IV de Sarrebruck, la charge de Grand-Bouteiller (magnum Buticularium Franciæ).

4. Ces prélats lui donnèrent le titre de *Vice-dom* du Rhingau et l'empereur celui de *Prædicat Ihrer Majestat und des Reichs Furst* (Kœllner, loc. cit).

ans son château de Weilbourg. Il mourut le 2 juillet 429, à l'âge de 61 ans, après un règne de 43 ans.

Sa veuve fit déposer son corps dans le couvent de Clarenthal, d'où il a été transporté dans l'église évangélique de Wiesbaden[1].

Philippe I eut cinq enfants :

1° Philippe, né en 1388, fiancé à Anne, comtesse de Schwartembourg, mort le 19 avril 1416.

2° Jeanne, mariée, en 1422, à Georges de Henneberg, veuve en 1465, morte en 1481[2].

D'Elisabeth de Lorraine :

3° Philippe II, né le 12 mars 1418, marié 1° à Marguerite, fille de Jean III de Loen, seigneur de Henneberg, et de Walburge, comtesse de Moers et Sarrewerden, morte en 1440, 2° à Véronique de Sayn, morte en 1500. Il fut enterré près de son père, en 1492. Ce fut le chef de la nouvelle branche de Weilbourg.

4° Jean II, né à Kirchheim le 4 avril 1423, marié, en 1451, à Jeanne de Loen, et en 1470 à Elisabeth de Wurtemberg. Il mourut en 1472, et repose près de sa mère, à Saint Arnwald. Ce fut le chef de la nouvelle branche de Sarrebruck[3].

5° Marguerite, née le 26 avril 1426, mariée, en 1441, à Gérard, seigneur de Rodenmachern, veuve en 1488, morte le 5 mai 1490, et ensevelie dans l'église des Carmé-

1. Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, ipso die visitationis beate Marie virginis gloriose, obiit Dominus Philippus Comes in Nassauwe et in Saraponte. Cujus anima, requiescat in sancta pace. Amen. Voy. Kœllner, loc. cit., t., p. 187.

2. Les terres du Gaw, échues à Jeanne, furent acquises par la régente, au nom de ses fils.

3. Quelques historiens l'appellent Jean III.

lites de Mayence, non loin de l'hôtel Gross-Herbold, habité par son frère Philippe II.

Les comtés de Sarrebruck et de Nassau, domaines patrimoniaux des descendants de la princesse lorraine, eurent à subir des vicissitudes sans nombre, après lesquelles ils ont été annexés à la Prusse et appelés à de nouvelles destinées.

II.

ELISABETH DE LORRAINE, RÉGENTE DE NASSAU-SARREBRUCK.

Elisabeth, douairière de Sarrebruck et de Commercy, fut, en vertu du testament de Philippe I, régente du comté et tutrice de ses fils. Elle prit en main l'administration de ses Etats, qu'elle gouverna avec une grande sagesse; conformément au droit germanique, elle reçut l'investiture féodale de l'empereur Sigismond pour les fiefs de Hombourg et de Kirchheim (1430); celle de Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, pour le comté de Sarrebruck, la vouerie de Saint Avold et la châtellenie de Pierrefort (1431).

Tout en soutenant les intérêts de ses vassaux, la régente ne négligea pas ceux d'Antoine de Vaudémont, qui disputait au bon roi René l'héritage du dernier duc de Lorraine. Les archives de Sarrebruck renferment une volumineuse correspondance échangée entre le frère et la sœur durant cette époque calamiteuse (1431-1441)[1].

Quand son fils aîné Philippe II eut atteint sa majorité, en 1438, elle signa avec lui, ainsi qu'avec le cadet Jean II, une convention par laquelle elle leur assura, dans le cas

1. Voy. Kœllner, loc. cit., t., p. 196.

où elle se remarierait, la part du comté de Sarrebruck dont elle avait le douaire. Il fut convenu en outre que, si elle restait veuve, elle pourrait non-seulement se fixer dans le château de Sarrebruck, mais aussi résider ailleurs, à Ottweiler, à Bucherbach, dans les villes du Gaw (à Kirchheim), ainsi que dans le pays roman (*in Welschen Landen*)[1]. C'est ainsi que l'on désignait cette partie de la contrée où la langue allemande était étrangère et où se trouvait Commercy.

La seigneurie de Commercy était alors partagée entre les deux branches de la maison de Sarrebruck. Philippe I, après avoir agrandi le territoire de la ville, avait relevé le château-bas. En 1429, sa veuve en avait engagé deux huitièmes au duc de Lorraine, son oncle, et à Antoine de Vaudémont, son frère, auxquels elle avait été forcée d'emprunter dix mille florins du Rhin. Mais, en 1431, elle révoqua ces engagements, vendit, en 1434, la moitié de Norroy-devant-Metz, échangea quelques uns de ses sujets de Lérouville, Faux-la-Grande et Saint-Aubin[2].

Jean II, qui était resté sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1442, ayant alors partagé la succession de son père et obtenu pour son lot, Sarrebruck, Commercy et Morley, résolut de se débarrasser du voisinage incommode et compromettant du redoutable damoiseau de Commercy, Robert de Sarrebruck, la terreur du pays. Il vendit, le 3 février 1444, à Louis, marquis du Pont, fils de René, le château-bas de la seigneurie de Commercy, Vignot et Pierrefort. Cette aliénation, faite avec l'autorisation d'Elisabeth de Lorraine et malgré l'opposition de l'évêque de

1. Voy. Kœllner, loc. cit., t., p. 196.

2. Voy. Dumont, loc. cit., t. I., p. 177.

Metz, forma un apanage de la maison de Lorraine, désigné sous le nom de *part de Sarrebruche*[1].

Elisabeth avait résigné en faveur de Jean II ses fiefs lorrains et s'en était réservé d'autres. Elle ne résida pas toujours dans ses terres d'Allemagne et dans son château de Sarrebruck; car elle vint fréquemment en Lorraine, et, en 1437, elle assista, avec son frère, aux fameuses fêtes données à Metz[2].

Un des premiers actes de l'administration de la régente avait été, le 29 août 1429, de faire une fondation consacrée à la mémoire de son époux, enterré à Weilbourg. Dans ce but, elle avait donné 50 florins du Rhin au doyen et au chapitre de Saint Arnwald[3]. Quelque temps avant de mourir, elle légua 200 florins sur les dîmes et revenus des ban et justice de Saint-Jean-Sarrebruck, pour faire chanter chaque semaine une messe avec vigile aux quatre temps, sur le maître-autel de Saint Arnwald[4]. Le 17 janvier 1456, cette pieuse princesse descendit dans la tombe, et fut enterrée au milieu du chœur de l'antique abbaye, où, la première des Nassau-Sarrebruck, elle avait choisi sa sépulture, et, où sa statue, qui surmonte le mausolée que que nous avons dessiné, semble encore entendre les anciens chants liturgiques, interrompus par la réforme du XVI^e^ siècle.

1. Jean II céda aussi Morley, Bouconville, Norroy Lavantgarde et Leveneur, fiefs barrisiens.

2. Voy. Huguenin, *Chroniques*, p. 201.

3. Nous avons vu plus haut que le tombeau de Philippe de Nassau-Sarrebruck avait été transporté à Wiesbaden.

4. Voy. Kœllner, loc. cit., t. I, p. 194 et 199.

III.

LE BURGFRID DE 1436.

Elisabeth vivait à une époque où la féodalité, minée de toutes parts, ne se croyait plus invincible dans ses châteaux forts. Les seigneurs médiats et immédiats de l'Empire, en butte à des attaques incessantes, abandonnés souvent par les troupes de gens de guerre, qui ne leur devaient qu'un service limité, se coalisèrent entre eux et apposèrent leurs sigilles au bas de ces nombreux traités, désignés par les écrivains français sous le nom de pactes d'alliance, et par les allemands sous celui de paix castrales ou *burgfrids*, suivant l'ancienne orthographe[1].

M. Prost, dans une savante monographie[2], a étudié sous un jour nouveau ces traités, destinés à régler le mode d'occupation d'une forteresse, partagée, ainsi qu'on en rencontre de fréquents exemples, entre plusieurs détenteurs simultanés, à des titres divers et dans des proportions différentes. En effet, souvent on ne pouvait se procurer d'argent qu'en livrant au prêteur des domaines productifs, qui constituaient à la fois le gage et la rémunération ; ce qui occasionnait, au moyen âge, dans la propriété, un morcellement aussi considérable que celui qui se produit de nos jours.

Dans ces fiefs des bords de la Sarre, restés inféodés aux évêques de Metz, ou devenus terres d'Empire, on ne con-

1. Nous avons déjà eu occasion de signaler l'importance des *burgfrids* dans un Mémoire inséré dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1861.

2. *Albestroff, siége d'une Châtellenie de l'évêché de Metz.*

naissait ni masculinité, ni droit d'aînesse ; les dom[illegible] restaient indivis et constituaient un gage commun[1].

Quelquefois l'imminence du danger faisait taire l[illegible] mitié de la veille et ralliait, au bas d'un burgfrid[illegible], noms des seigneurs comparsonniers, c'est-à-dire en [illegible] veur desquels des portions avaient été aliénées, soit d'u[illegible] manière définitive, soit simplement à titre d'engageme[illegible] et enfin tous les co-propriétaires à un titre quelconqu[illegible]

Les conventions qui régissaient ces sortes de traité[illegible] plaçaient sous une sauvegarde commune le *burg* et se[illegible] dépendances, les indigènes et les étrangers, assuraient l'exercice de la justice par des officiers judiciaires, assermentés en commun, et règlaient le mode d'occupation, les frais de réparation et d'entretien du *burg*, la levée des impositions et amendes.

Nous voyons, à la fin du XIV[e] siècle, que le prince qu voulait profiter de ces avantages devait une cotisation d[e] 40 florins, le seigneur 20, le chevalier ou écuyer 10[2].

C'est à un arrangement de cette nature que vint présider Elisabeth de Lorraine, la régente de Nassau, dont les états étaient menacés par les bandes des grandes compagnies, connues sous les noms d'Anglais, d'Armagnacs et d'Ecorcheurs.

Les courses de ces aventuriers jetaient le trouble et l'effroi dans la Lorraine, privée de son chef et divisée par les rivalités des maisons de Vaudémont et d'Anjou.

1. Nous avons vu que les terres du Gaw restèrent indivises depuis 1419 jusqu'en 1442. La baronnie de Fénétrange le fut jusqu'à sa réunion à la Lorraine. Ces exemples très-fréquents, se rencontrent chaque page de l'histoire des seigneurs du Westrich.

2. Voy. Dufourny, manuscrit de la bibliothèque de Nancy, t. I p. 755. Burgfrid de 1397.

Un burgfrid fut passé, en 1436, entre
Jean, comte de Nassau-Sarrebruck ;
Jean d'Ochsenstein, prévôt ;
Hans, seigneur de Géroldseck ;
Jorich, seigneur d'Ochsenstein ;
Ulrich de Rathsamhausen zum Stein,
Hans de Wangen,
tous seigneurs comparsonniers de Steinsel, représentant la branche de Géroldseck, d'une part, et
Jean, seigneur de Fénétrange et Falkenstein ;
Burckard et Simon de Fénétrange,
Bernard, comte d'Eberstein ;
Dietrich Beyer de Boppart, seigneur de Castel et Mennenss (Maignières), tous seignenrs comparsonniers de Steinsel, représentant la branche de Fénétrange, d'autre part[1].

Cette ligue offensive et défensive, qui était d'une grande importance pour rapprocher les seigneurs du Westrich et de l'Alsace, montre d'une manière positive que la douairière du Nassau-Sarrebruck, loin de contracter de nouveaux liens et d'épouser un comte de Blâmont, comme on l'a prétendu à tort, n'était occupée que de l'administration de ses états. En effet, pour aplanir des difficultés inévitables, Elisabeth, qui possédait un douzième dans le château de Steinsel, et dont le fils figurait en tête du traité, s'était entendue avec un des principaux signataires du burgfrid, lequel lui répondit par une missive autographe,

1. Voy. layette Fénétrange I, n° 96, en allemand, sur papier. Le *burg frid uber burg und Schloss Steinsell* fut renouvelé en 1437 (le vendredi de sainte Catherine), sur trois feuilles de papier vergé reliées les unes aux autres par du fil bleu, et inscrit, comme le titre précédent, sous le n° 96. La marque du papier est une balance.

au dos de laquelle on lit l'adresse suivante, dont nous donnons la traduction :

« A très-noble dame Elisabeth de Lorraine, comtesse de Nassau-Sarrebruck, Bernard d'Eberstein et autres seigneurs comparsonniers du château de Stenssel, mes cousins et tante[1]. »

Voici cette missive, écrite en allemand et déposée au Trésor des Chartes de Nancy :

« Très-nobles cousins et tante,

» Vous savez avec quelle ardeur je me fais un devoir d'aller au devant de vos désirs. Vous aviez fixé au mar*di* qui a précédé cette lettre le jour de la réunion des seigneurs comparsonniers pour conclure, régler et signer le burgfrid du château de Stenssel. Veuillez m'excuser de ne pas m'être rendu à votre appel et de ne pas m'être fait représenter par un mandataire, quoique vous m'assuriez de vos bonnes dispositions à mon égard et de votre

1. Voy. layette Fénétrange I, n° 101. Den Edeln Wolgeboren Fraw Elizabeth von Lothringen grevin witwe zu Nassowe und zu Sarburg (sic) und Bernhart greve zu Eberstein und den andern gemeindern des Schlosses Stenssel mine lieber neuen und mumen. Cette missive sur papier, datée et signée, mais non revêtue de sigille et sans indication de lieu, est écrite en allemand. Elle est assez difficile à déchiffrer, non à cause des abréviations et de l'absence de ponctuation, mais par l'emploi de termes surannés. Les lettres à hastes et à queues y prennent des développements exagérés et forment des ondulations, dont on retrouve les caractères dans l'écriture allongée des premières lignes des diplômes royaux. Le dernier jambage des w, des m et des n se prolonge au-dessous de la ligne. L'E majuscule initial, sans être surchargé d'ornements superflus, s'éloigne complètement, par son aspect anguleux, de la forme usitée. Le millésime 1010 (m x) représente *et cætera*. La première lettre du mot Stenssel est tantôt majuscule, tantôt minuscule. Enfin, une abréviation figurant une diphtongue, termine le mot Reminiscere (*introït* et nom du 2e dimanche de carême).

intention d'attendre mes instructions pour que ce burg-frid soit conclu, que le château ne souffre aucun dommage, mais que tout y soit en bon ordre et en sûreté. Très-nobles cousins et tante, d'après votre lettre en date du dimanche de Reminiscere, vous avez bien voulu fixer un autre jour pour une nouvelle réunion au château de Stenssel : j'ai l'honneur de vous informer que j'ai donné en fief au vaillant Guillaume de Falckenstein (den vesten Wilhelm von Valckenstein) et à Hermann Tœppelstein la part du château de Stenssel, dont j'ai hérité de ma chère mère, de pieuse mémoire[1]. Tous deux m'ayant rendu l'hommage-lige par le serment de la main, ainsi qu'il convient vis-à-vis du seigneur féodal, je me trouve, par conséquent, déchargé de toute responsabilité en ce qui concerne le château de Stenssel, et je vous prie d'écrire à Guillaume de Falkenstein et à Hermann Tœppelstein pour leur donner les instructions au sujet de la part dans le château de Stenssel que je leur ai concédée et pour laquelle ils sont devenus mes hommes-liges. Veuillez croire qu'ils agiront en toute cette affaire suivant les inspirations de leur sagesse bien connue et éprouvée. Donné le samedi avant Reminiscere, l'an du Seigneur 1437.

» Signé : Jean, seigneur d'Ochsenstein, prévôt du chapitre. »

(Iohanss here zum Ochssenstein, thumproste).

Le château mentionné dans cette lettre s'élève à un quart de lieue du village de Niederstinzel[2], au milieu des

1. Cunégonde de Hohen Geroldseck, mariée à Rodolphe d'Ochsenstein en 1370. Voy. Herzog, *Chronique*, l. v, p. 54.

2. L'étymologie est Steinsel (petite pierre) Nieder (d'en bas), nom que prit Niederstinzel par opposition à Oberstinzel, village en amont de la Sarre, d'origine plus récente. Nous avons donné la description

prairies qu'arrose la Sarre, sur la rive droite, près de la limite du département du Bas-Rhin. Il forme un donjon carré, flanqué d'une tour et protégé par un triple fossé assez bien conservé. Les ruines du château de Steinsel ou de *Géroldseck am Saar*, qu'il ne faut pas confondre avec celles dont parle Dom Calmet, situées au-dessus de Saverne, à côté du Hoh-Barr, donnent un aspect assez pittoresque à cette partie de la vallée.

La chronique de ce petit castel, qui n'a pas même de légende, est ignorée par les gens du pays. Suivant eux, on trouverait, derrière des massifs de saules, à quelque distance, l'emplacement des bâtiments destinés aux colons et aux gens de service, qui n'auraient pu résider dans l'intérieur du château.

IV.

LES SEIGNEURS DE STEINSEL.

A quelle époque le château de Steinsel, dont les fils d'Elisabeth, Philippe II et Jean II, auraient possédé chacun un vingt-quatrième, passa-t-il dans la maison de Géroldseck et se trouva-t-il ainsi morcelé ?

Si l'on en croit Herzog, Jean, seigneur de Géroldseck-am-Wasichin ou des Vosges, possédait, en 1376, outre son château situé près de Saverne, des villages dans la plaine : Eckertzweiller, Altenheim et Steinsel, qui alors prit le nom de Géroldseck[1].

Mais, quoique ses domaines fussent réputés fiefs mas-

du château dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg,* inséré dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie,* 1861.

1. Voy. Herzog, *Chronique,* l. v, p. 110.

culins, par les évêques de Metz, ils étaient tombés en quenouille et avaient été partagés, non-seulement entre les Géroldseck, mais aussi entre leurs alliés par les femmes[1]. Ainsi, la partie la plus considérable appartenait, au xv[e] siècle, à la famille d'Ochsenstein, dont le donjon s'élève sur le Haberacker, entre Dabo et Saverne, dans la montagne boisée des Vosges, si riche en vieux châteaux.

Suivant Schœpfflin, Frédéric de Géroldseck am Wasichin, qui avait épousé Walburge de Lutzelstein, eut trois enfants : Adélaïde, Cunégonde et Volmar. Ce dernier, désespérant d'avoir une lignée, convint, en l'an 1381, avec l'évêque de Metz, que tous les fiefs masculins qu'il tenait de cette église feraient retour par moitié au seigneur direct, sauf une moitié, qui reviendrait à sa mère et à ses sœurs, Adélaïde, mariée à Erhard, seigneur de Wangen, et Cunégonde, mariée à Rodolphe d'Ochsenstein[2]. C'est ce qui explique comment Hans de Wangen, qui avait épousé Claudine Zorn de Boulach, et qui était fils d'Erhard, fut appelé à signer le burgfrid de Niederstinzel[3].

En 1419, Hans fit un traité avec ses cousins, Jean d'Ochstenstein, prévôt, et Volmar, chanoine du grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg, les fils de Rodolphe

1. Les Géroldseck, sur lesquels les historiens alsaciens, Herzog et Schœpfflin, ne sont pas d'accord, étaient divisés en plusieurs branches souvent confondues. Les principales étaient celles des Hogeroldseck, dans l'Orteneau, au delà du Rhin, et celles des Geroldseck am Wasichin ou des Vosges, voués de Marmoutier. Ceux-ci possédaient deux châteaux de Geroldseck, le grand et le petit, plus celui de Geroldseck am Saar. C'est ce dernier qui est situé près de Niederstinzel.

2. Voy. Ravenez, Alsace illustrée, t. IV, p. 482, ibid. t. V, p. 630.

3. Voy. Herzog, Chronique, l. V. p. 286. En 1413, l'empereur Sigismond l'autorisa à écarteler ses armes de Gérolseck, dont la lignée directe était éteinte, dit notre chroniqueur.

d'Ochsenstein et de Cunégonde de Hohen Géroldseck, d'après lequel ils partagèrent les biens provenant de leur mère, les burgs de Steinsel et leur part dans les villages de Volcklingen, Weyer et Hermingen[1].

Jean d'Ochsenstein, qu'il ne faut pas confondre avec son oncle, aussi prévôt du grand chapitre, et tué à Sempach en 1386, avait pris une part active à la ligue de Hugelman de Fénétrange contre l'évêque Guillaume de Diest, et fut choisi, en 1439, par les capitulaires d'origine alsacienne, pour occuper le siége épiscopal de Strasbourg. Leurs efforts ne furent pas couronnés de succès.

Ce fut lui qui s'adressa, en 1437, ainsi que nous l'avons vu, à la princesse Elisabeth de Lorraine, pour se faire remplacer par Guillaume de Falckenstein, voué d'Ortenberg[2], et par le gendre de celui-ci, Hermann Doppelstein[3].

Plus tard, en 1454, le prévôt du grand chapitre fut obligé de signer le traité désastreux par lequel son neveu, Georges d'Ochsenstein, prisonnier dans la terrible guerre de Schœffried de Linange, abandonna aux seigneurs de Lutzelstein et à Jean de Fénétrange la part de la seigneurie de Géroldseck dont il avait hérité du chef de sa mère Adélaïde[4].

Volmar d'Ochsenstein, le fils de Rodolphe, s'étant marié à Adélaïde de Géroldseck am Wasichin, avait laissé une nombreuse lignée : Georges, dont il vient d'être

1. Ibid. l. v, p. 58.

2. Voy. Ravenez (loc. cit., t. V, page 463.)

3. Voy. Herzog, loc. cit., l. v, p. 153. Ce nom de l'ancienne noblesse d'Alsace dont l'orthographe varie, n'est pas précédé de la particule.

4. Ibid. l. v, p. 59.

question, et plusieurs filles, qui se firent religieuses ou portèrent dans la famille de leurs maris leurs droits sur Niederstinsel ; Clara, mariée à Ulrich de Ratsamhausen zum stein, conseiller de l'électeur palatin Louis, et Anna, mariée à Henri Beyer de Boppart[1].

Pour nous rendre bien compte des morcellements incroyables qui divisèrent un château de si peu d'importance, nous citerons la version de Schœpfflin, d'après laquelle Jean de Géroldseck, qui, dit-il, portait le surnom de son château de la Sarre, étant mort sans enfants, en 1364, laissa ce château avec toutes ses dépendances et une partie de la seigneurie de Géroldseck aux sires de Blanckenheim et de Rappolstein. Cinq ans auparavant, Olry de Fénétrange avait acquis un autre quart de cette seigneurie, délaissée par Jean II, petit-fils de Walram II, sans doute un des Géroldseck dont il a été question plus haut[2].

En effet, suivant l'auteur que nous venons de citer, Jean de Géroldseck, fils de Gebhard (Gobert), étant mort en 1359, l'évêque de Metz, négligeant les droits des Géroldseck qui survivaient encore, donna le quart de la Marche de Marmoutier (dans laquelle se confondait alors le domaine des Géroldseck) à Olry de Fénétrange. Théobald de Blanckenheim reçut la part de Jean, fils de Hugo, et le reste passa, en 1364, aux trois frères de Rappolstein, pour revenir plus tard, en partie, à Volmar de Gérodseck[3].

1. Les chroniques de Herzog nous fournissent quelques renseignements sur ces puissantes familles, l. v, p. 54, 58, 59 et 271.

2. Voy. Ravenez, loc. cit., t. V, p. 630.

3. Ibid. t. IV, p. 482. — Outre Jean de Géroldseck, qui signa le burgfrid de 1436, il y avait aussi, en 1437, Jacques, comte de Lutzelstein, seigneur de Géroldseck am Wasichin, qui assigna à Walburge de Blankenheim, sa femme, un douaire de 50 florins de rente sur le péage d'Einartzhausen (Phalsbourg). Voy. layette Fénétrange II, n° 32.

Il paraît que ces arrangements ne furent pas du goût de Volmar, qui, ayant cherché à s'y opposer, fut attaqué par les gens de l'évêque de Metz et du duc de Bar, lesquels saccagèrent son château des bords de la Sarre, que Dufourny appelle d'Estouzelle et Distenzelle. Il finit par consentir à une transaction, qui eut lieu en 1387[1].

Quant à Olry de Fénétrange, un des principaux soldoyeurs de la cité messine, il laissa, par son testament de 1382, à son neveu Jean, fils de Burckard, une partie de ses domaines et tout ce qui lui était advenu du chef de Jean de Géroldseck[2].

Le frère d'Olry, Burckard, avait acheté, en 1365, une partie du château d'Estheinzelle de Jean de Veshenbourg et d'Eberlin d'Andelache (?) moyennant 1800 florins[3].

A la fin du XIVe siècle, nous rencontrons une série interminable de burgfrids, parmi lesquels nous remarquons celui de 1397, entre Henri et Regina de Rappolstein, sa sœur, dame de Géroldseck ; Rodolphe d'Ochsenstein et sa femme, Cunégonde de Géroldseck ; Rodolphe d'Hohenstein, Berthold Munch de Wilsberg, et Egenolphe de Lutzelbourg, prévôt du chapitre de Saverne, formant quatre familles liguées pour la défense des châteaux qu'elles possédaient en commun dans la vieille et la nouvelle seigneurie de Géroldseck[4].

1. Voy. Dufourny, loc. cit., t. II, p. 299.

2. Ibid. t.VI, p. 213-216 (Trésor des chartes, Fénétrange, 26, 61.)

3. Voy. Dufourny, VI, 115.

4. Voy. Dufourny, loc. cit,. t. IX, p. 755. (layettes cotées Marmoutier et Géroldseck, n° 1). — Au lieu de Volmar, Walburge de Lutzelstein, sœur de Henri III, dame de Géroldseck, avait signé un pareil traité avec les mêmes seigneurs, en 1394, suivant Herzog, l. V, p. 101.

En 1391, Jean de Fénétrange avait signé un burgfrid avec Haneman, comte de Deux-Ponts-Bitche, au sujet de Fénétrange et Steinsel[1]. Ce dernier seigneur étant mort en 1425, sa veuve, Marguerite de Fénétrange, partagea avec Simon de Fénétrange la succession de sa mère Blanchefleur de Falckenstein, qui possédait une partie de Steinsel, château, village, terres, gens et forêts, qu'elle abandonna à son neveu[2].

Un de ses petits-fils, Burckard, céda, à son tour, à son frère Simon ce qu'il possédait à Steinsel, et délia ses hommes d'armes du serment de fidélité en 1445[3].

Tous deux avaient signé le burgfrid de 1436 avec Jean de Fénétrange, seigneur de Falckenstein, leur père, de la branche de Brackenkopf.

En 1473, les derniers descendants mâles de la lignée des Fénétrange, Arnould et Jacques, firent un partage d'après lequel les fiefs de Falckenstein et Betting échurent au second, Fénétrange et Steinsel au premier[4], qui en fit

1. Ibid. t. VI, p. 198. Ibid. t. X, 2e part. p. 215.

2. Voy. layette Fénétrange I, no 86. Dans ce partage furent aussi compris une part d'Einsmingen (Insming), Büderstroff, Gosselmingen, Müterchingen, les étangs de Fryburg et Langatt, Cappeln, Ottwiller, Altheim, Wibre, etc. L'évêque de Strasbourg, Jean comte de Salm, Jean comte de Moers et de Sarrewerden y apposèrent leurs sigilles. — Ajoutons que Blanchefleur, veuve de Burckard de Fénétrange, fit, en 1372, reprise des fiefs que les sieurs de Géroldseck avaient coutume de tenir du duché de Lorraine, à Insming, Assenoncourt, Bisping, etc. Voy. M. Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 48.

3. Voy. layette Fénétrange III, nos 16 et 17. A la suite de cet accommodement, Simon acquit les fiefs de Fénétrange, Faulquemont et Steinsel. En 1448, il acheva de retirer les villages de Steinsel et de Romelfing, qu'il avait engagés à Burckard.

4. Voy. layette Fénétrange III, no 30.

ses reprises féodales, en 1478, au duc René II, vainqueur de Charles-le-Téméraire[1].

Quant à Bernard, comte d'Eberstein, unterlandvogt ou sous-voué de la décapole alsatique, de 1412 à 1420[2], il était beau-frère de Jean de Fénétrange et avait, en cette qualité, des droits sur le fief de Niederstinzel.

On n'a pas oublié que le rachat des seigneurs prisonniers à la bataille de Champigneules, avait nécessité de longues négociations, dans lesquelles était intervenu le comte de Nassau-Sarrebruck, qui, pour opérer leur délivrance, s'était rendu caution de Ludeman de Lichtemberg, de Frédéric de Deux-Ponts-Bitche et de Frédéric, comte de Moers et Sarrewerden. C'est pourquoi ce dernier avait engagé la moitié de Sarrewerden, Bockenheim et Saint-Laurentien (Lorentz) au comte de Nassau-Sarrebruck[3].

Il en était résulté que Philippe I se trouvait posséder une partie du fief de Steinsel, dépendant du comté de Sarrewerden, et qu'il signait, en 1422, un burgfrid[4] relatif à ce petit castel, que sa veuve ne voulut pas conserver. C'est ce que nous apprend le document suivant, emprunté à Dufourny : Transport et don fait, en 1437, par Elisabeth de Lorraine, veuve de Nassau, pour elle et ses fils Philippe et Jean, à dame Marguerite de Lorraine, sa sœur, et à Ferry de Blâmont, fils de celle-ci, de la douzième partie du château de Steinsel[5].

1. Voy. layette Fénétrange III, n° 33.

2. Voy. Ravenez, loc. cit., t. V, p. 563.

3. Lettre donnée, en 1411, par Frédéric de Moërs à Philippe I, qui s'était rendu caution pour lui vis-à-vis d'Amé de Commercy. Voy. Kœllner, loc. cit., t. I. p. 181.

4. Traité passé, en 1422, entre Philippe I et Hartmann de Vangen, relativement aux hostilités et au burgfrid de Steinsel. Ibid., p. 190.

5. Voy. Dufourny, loc. cit., t. III, p. 131 (Fonds Blâmont, n° 163).

En terminant cette longue et aride nomenclature, nous laissons à d'autres le soin de découvrir comment fut ruiné ce petit château, dont la solitude n'est jamais troublée par les touristes, qui suivent, sur l'autre rive de la Sarre, la route départementale de Nancy à Landau.

V.

LA GUERRE DE SARREWERDEN.

« Tel était, dit Dom Calmet, le désordre de ce temps-là, où chaque seigneur se donnoit la liberté de faire la guerre à ses voisins et où l'autorité souveraine ne réprimoit pas les entreprises des particuliers[1] ». Il était difficile qu'il en fût autrement à une époque où toutes les questions de guerre ne se vidaient jamais d'une manière définitive, et quand l'expédition commencée sous les auspices les plus favorables, était réduite à néant par la désertion. En effet, ne pouvant disposer de leurs hommes passé un certain délai et certaines limites territoriales, les seigneurs ne pouvaient entreprendre un siége de longue durée ni les empêcher de se débander afin de guerroyer pour leur propre compte ; car chacun s'arrogeait le droit de troubler la paix publique et de commencer les hostilités pourvu qu'elles fussent précédées, trois jours auparavant, par une provocation faite de vive voix ou par une lettre de défi[2].

1. Voy. *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 825.

2. *Fehde-briefe*. On en rapporte de curieux exemples : le défi du cuisinier du comte de Solms à son propre maître, le jour de la Saint-André 1477, et celui des boulangers du comte palatin du Rhin à plusieurs villes. C'était, suivant la jurisprudence du temps, le droit du poing et de la coutume (*Scharzerey*, *Faust und Kolben Recht*).

L'empereur Maximilien I s'efforça en vain de mettre un frein légal

Si nous descendons les derniers échelons de la hiérarchie féodale, nous rencontrons des exemples de luttes à main armée, suscitées non-seulement par l'ambition des gentilshommes fieffés contre leurs seigneurs suzerains, mais aussi par l'emportement irréfléchi et les passions aveugles des gens de la campagne. Parmi les faits si nombreux que nous pourrions invoquer à l'appui de notre opinion, nous en rapportons un qui nous permet de faire connaître l'énergie de la sage douairière du Nassau-Sarrebruck et le rôle qu'elle fut appelée à jouer au milieu de ces luttes continuelles, qui caractérisent le régime féodal. A la suite de violences occasionnées, sans doute, par des griefs plus ou moins sérieux, les contestations relatives à certains droits d'usage ou les rivalités qui animaient deux villages voisins, appartenant à des seigneuries différentes, quelques habitants du comté de Sarrewerden avaient pillé les gens de Lare (?) et fait prisonnier Jean Witzenheim, prévôt de Steinsel pour la seigneurie de Fénétrange, qu'ils avaient maltraité. Simon, le scribe de la seigneurie de Fénétrange, en ayant adressé plainte aux comtes de Sarrewerden, en 1438[1], leur bailli répondit en rejetant ces actes aggressifs, non sur ses maîtres, les sieurs de

à ces désordres, en punissant sévèrement les instigateurs de ces guerres de peu d'importance, il est vrai, mais dont on retrouve de si fréquentes traces dans la série des lettres d'investiture, de reprises de fiefs, d'engagements, de rachats, de reversales, les burgfrids et les pactes de toute nature, enfouis dans la poussière des archives. Voy. *Droit public germanique*, Amsterdam, 1749, t. I, p. 86 et suiv.

1. Voy. M. Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 591. Layette Fénétrange III, n° 12 (jeudi après la Saint-Valentin). — Le village dont il est ici question est peut être Lohr, près de Munster, relevant en partie de la baronnie de Fénétrange.

Sarrewerden, mais sur le compte des administrateurs de Zelle, Munster ou Moers[1].

Burckard de Fénétrange demanda alors à Jacques, comte de Moers et de Sarrewerden, que ce litige fût soumis à la médiation du duc de Lorraine, de l'évêque de Metz ou de leurs officiers, suivant les règles du droit austrégal[2].

Cette proposition n'ayant pas été acceptée, les sires de Fénétrange arrêtèrent et conduisirent dans les prisons de leur château commun un nommé Simon[3]. Pour se venger, Henri de Fleckstein, bailli de Sarrewerden, envoya une lettre de défi, en 1459, à Jean, sire de Fénétrange et de Falckenstein, à Burckard et Simon, frères, aussi seigneurs de Fénétrange, en leur annonçant qu'il allait armer les cavaliers et la milice de Sarrewerden et de Bouquenom[4].

Les habitants des deux seigneuries en guerre l'une contre l'autre ne furent pas les seuls à souffrir des hostilités qui éclatèrent dans la vallée de la Sarre. C'est ce que constate le titre suivant, dont nous donnons l'analyse :

1. Ibid. (réponse de Jean Huntinden, vendredi avant carnaval).

2. Voy. layette Fénétrange III, n° 14 (non daté). — La mésintelligence semble avoir divisé ces seigneurs lors du partage de la riche succession d'Olry de Fénétrange. Plus tard, en 1391, Jean de Sarrewerden avait promis d'indemniser Jean de Fénétrange, son cousin, qui s'était rendu caution pour lui, en 1427 ; Jean de Sarrewerden et sa femme lui avaient vendu une rente de 15 florins sur le village de Harskirch et le péage de Bockenheim. Enfin, des discussions d'intérêt avaient fait éclater les hostilités.

3. Etait-ce le greffier dont il a été question ? Le prévôt ou schultheiss administrait en commun le village de Niederstinzel, encore partagé au XVIII^e^ siècle entre plusieurs seigneuries.

4. Voy. layette Fénétrange III, n° 13 (mercredi jour de la Saint-Jean-Baptiste).

« Lettre en allemand d'Elisabeth de Lorraine, douairière de Nassau-Sarrebruck, et de Jean, son fils, portant qu'elle promet de ne pas tirer vengeance de Simon, seigneur de Fénétrange, de ce qu'il avait pris et emmené prisonniers quelques-uns de ses sujets de Herbitzheim, les ayant par après mis en liberté à sa considération et faveur. Fait l'an 1441[1]. »

En prenant en main la défense de ses pauvres vassaux de l'abbaye de Herbitzheim, dont elle avait la vouerie, la régente donnait à son fils un noble exemple à imiter[2].

Obéissant aux sages conseils de sa mère, Jean II, que quelques historiens appellent le Pacifique, chercha à se maintenir en paix avec ses puissants voisins de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine. Il s'efforça de ranimer le commerce par la sécurité des transactions, la suppression des péages et des douanes, le rétablissement de la sûreté des voies publiques et la destruction du brigandage. En 1441, de concert avec l'évêque de Strasbourg, les comtes de Bitche et de Veldentz, puis, plus tard, avec le duc de Lorraine et le comte palatin, il avait poursuivi jusque dans leurs repaires les brigands cantonnés dans les Vosges[3].

Cependant les hostilités continuèrent sur les bords de la Sarre, et le comté de Nassau-Sarrebruck eut de nou-

1. Voy. Trésor des Chartes, fonds Fénétrange, n° 101 (scellé de deux sceaux en cire verte).

2. Herbitzheim, dont il est ici question, a été le sujet d'une remarquable monographie par M. J. Thilloy, insérée dans les Mémoires pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1864.

3. Kœllner nous apprend qu'il expulsa de l'Oberwasenstein deux fameux bandits, connus sous le nom de Rothan et Hans Gentersberg. En 1447, il parvint à raser entièrement leurs châteaux-forts.

veau à souffrir de la guerre que Jacques et son frère, Jean de Moers, comte de Sarrewerden et seigneur de Lhar, déclara en 1444 à Burckard de Fénétrange et à ses alliés[1] C'était au moment où les bandes des grandes compagnies rançonnaient le pays, et où le duc de Lorraine, attirant dans son parti les belliqueux seigneurs dont nous avons si souvent rappelé les noms, allait s'engager dans une lutte désastreuse contre la cité messine.

Ainsi, de sinistres appréhensions, la juridiction austrégale du vieux droit germanique et les burgfrids des seigneurs coalisés, ne purent mettre une fin à ces guerres intestines, renouvelées périodiquement; sanglantes péripéties derrière lesquelles s'efface la touchante figure de la princesse dont nous venons d'évoquer le souvenir et de décrire le monument funéraire de Saint-Arnwald.

1. Voy. layette Fénétrange III, n° 15.

NOTICE

SUR QUELQUES

GRAVEURS NANCÉIENS

DU XVIII^e^ SIÈCLE

ET SUR LEURS OUVRAGES

PAR M. BEAUPRÉ.

Claude-François NICOLE, père, né vers 1700, mort vers 1783.

Claude-François NICOLE, fils, 1729–1760.

BIOGRAPHIE.

Nicole, père (Claude-François) « graveur à Nancy, » élève de Saint-Urbain », dit l'auteur de la Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine, et en cela il ne fait guère que répéter ce qu'on lit dans l'Histoire de Nancy, par l'abbé Lionnois, « a gravé plusieurs médailles pour le » prince Charles de Lorraine et pour le roi de Pologne,

» qui lui ont fait honneur. » Originaire de Besançon[1], fils d'un officier de la Monnaie de cette ville, on ignore les motifs qui le portèrent à la quitter, et l'amenèrent à Nancy où l'on voit qu'il travaillait déjà en 1725[2], et où il se maria en 1728. On ne connaît pas l'époque précise de sa naissance, ni celle de sa mort ; mais il est à croire qu'il naquit à la fin du XVII^e^ siècle, ou dans les premières années du XVIII^e^, et qu'il avait cessé de vivre, lorsque, en 1783, Mory d'Elvange, faisant mention de lui dans son Essai historique sur les progrès de la gravure en médailles chez les artistes lorrains[3], écrivait « Le vieux Nicole avait » vu travailler Saint-Urbain ; il osa d'après lui essayer » quelques têtes, la misère rendit ses efforts inutiles. »

Mory d'Elvange dit ailleurs[3] « Nicole avait quelque » talent pour le creux des médailles ; il avait travaillé à la » monnaie de Nancy sous Saint-Urbain, et se serait sans » doute perfectionné sous ce grand maître que la mort » enleva trop tôt pour lui. On prétend qu'il ébaucha » quelques-uns des creux des médailles de Lorraine ; » mais j'ai peine à le croire. »

Il n'entre pas dans notre plan de décrire, avec les détails usités en numismatique, les médailles et jetons que

1. 1728, 16 juin, mariage de : « Claude-François Nicole, originaire » de la paroisse Saint-Pierre de Besançon, fils de feu Bon-Anathoile » Nicole, officier de la Monnoie à Besançon et d'Elisabeth Very, avec » demoiselle Bory de Bologne, fille de feu le sieur Jean Bory de Bo- » logne, courrier du cabinet de S. A. R. et huissier de la chambre de » S. A. R. Madame. » Extrait du registre des mariages de la paroisse Saint-Epvre de Nancy. — Archives de Nancy par M. H. Lepage, t. IV, p. 13.

2. Date inscrite sur la vignette aux armes de Le Prud'homme. *V. infrà.*

3. *Nancy, H. Hœner*, 1783, in-8° p. 10.

Nicole a gravés ; nous nous bornerons à mentionner les pièces qui nous sont connues, soit pour les avoir vues, soit par des indications puisées à différentes sources. Ce que Mory d'Elvange a fait pour Ferdinand de Saint-Urbain, d'autres le feront sans doute pour les artistes lorrains qui se sont exercés, après lui comme avant lui, dans l'art du graveur en médailles. Nous croyons aider à ce travail en recueillant les matériaux que des recherches dans un autre but nous ont fait rencontrer ; mais, en ce qui concerne Nicole, le but principal de nos investigations a été de retrouver et notre tâche est de décrire ici, avec autant d'exactitude qu'il nous sera possible[1], les gravures en taille douce que cet artiste a exécutées, et dont le nombre atteste que la chalcographie a été la principale occupation de sa vie.

Epuisons donc ici, pour n'y plus revenir, ce que nous savons des travaux de Nicole dans la gravure en creux, appliquée à l'art monétaire.

1° Sa première médaille, qui n'est pas rare, porte la date de 1734. D'un module un peu plus grand que celles du médaillier de Lorraine gravé par Ferd. de Saint-Urbain, elle porte l'effigie de Christian III, duc de Deux-Ponts, comte palatin du Rhin, CHRISTIANUS. III. D. G. COM. PAL. RHE. On y voit au revers ce prince recevant l'hommage du duché de Deux-Ponts personnifié dans une femme à genoux. NOVO PUBLICÆ FELICITATIS STATORI. A l'exergue, BIPONTIUM OBSEQUENS MDCCXXXIV. Cette médaille est du nombre de celles pour lesquelles Saint-Urbain obtint de la

1. Grâce aux obligeantes communications de MM. l'abbé Deblaye, Thiéry-Solet, Lucien Wiener, Lapaix et Charles de Rozières ; grâce aussi à M. de Bonneval à qui nous sommes redevable de la plupart des descriptions héraldiques du catalogue qui va suivre.

Chambre des Comptes de Lorraine la permission de se servir du balancier de l'hôtel des Monnaies. Ce grand artiste avait, dans l'origine, été chargé de son exécution; mais des causes ignorées et sans doute aussi une bienveillante estime pour le talent de Nicole, qui travaillait alors sous sa direction à l'hôtel des monnaies de Nancy, le déterminèrent à lui confier cet ouvrage. Nicole y a mis son nom et c'est, croyons-nous, ce qu'il a fait de mieux en médailles.

Viennent ensuite, après un assez long intervalle :

2° Un JETTON DU CABINET DU ROY DE POLOGNE, ainsi intitulé, avec la date de 1748. Sous cette légende l'écu couronné du roi Stanislas, supporté par deux aigles. Au revers le château de Chanteheu, au-dessous duquel on lit en exergue, CHANTHEUX, et plus bas, NICOLE A NANCY.

3° Un autre jeton aux armes du duc de Fleury. On y voit d'un côté les armes de la ville de Nancy, avec sa devise NON INULTUS PREMOR, et de l'autre, sans inscription quelconque, celles de ce personnage qui, nommé en 1737 gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar, fut après la mort de Stanislas maintenu dans ces hautes fonctions. Cette pièce est sans millésime; mais elle a dû être gravée en 1755 : témoin la mention de paiement faite en cette année sur un registre du conseil de ville de Nancy « A » Claude François Nicole, graveur, pour gravure du » coin qui a servi à frapper les 200 jetons destinés à être » présentés à M. le duc de Fleury[1].»

4° Une médaille à l'effigie du roi Stanislas. Au droit, buste cuirassé, tourné vers la gauche et portant le manteau ducal et le cordon bleu : STANISLAUS. I. REX. POL. MA.

1. Archives de Nancy, t. II, p. 383.

DUX. LIT. LOT. BAR. Revers, l'Abondance versant sa corne, et ayant à sa gauche une cicogne qui dévore un serpent. SEMPER. SIC. MUNERA. SPARGIT. A l'exergue, MDCCLXV. Mory d'Elvange, qui fait mention de cette médaille, dit qu'elle n'a pas été frappée en cuivre, parce qu'on ne l'a pas jugée assez bien exécutée pour être présentée au Roi[1]. Sa date est du reste très-rapprochée de la mort de Stanislas. En tout cas, le coin n'est pas sorti des mains de l'artiste à qui l'on dut s'adresser, pour en avoir des épreuves. Mory d'Elvange[2] dit ailleurs en avoir vu en cuivre rouge, ce que rend probable un arrêt de la chambre des Comptes de Lorraine, à la date de 1766, qui permet à Nicole de se servir des balanciers de la Monnaie, pour y faire frapper des médailles à l'effigie du roi de Pologne. C'est sans doute de celle-ci qu'il s'agit, et l'on peut expliquer ce qu'il y a de contradictoire, au moins en apparence, dans les assertions de Mory d'Elvange, en ce sens que cette médaille n'a point été frappée en bronze du vivant de Stanislas, comme elle l'eût été s'il en avait accepté l'hommage ; mais qu'elle l'a été après sa mort par le graveur qui a voulu en utiliser le coin. Delà possibilité, ce qui ne veut pas dire facilité, d'en trouver des épreuves, non-seulement en étain ou en plomb, comme celle que nous avons eue sous les yeux[3], et comme on peut en tirer sans le secours du balancier ; mais encore en cuivre rouge, et frappées au balancier.

1. Recueil pour servir à l'histoire métallique des maisons et duchés de Lorraine. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy.

2. Ibidem.

3. Collection lorraine de M. Thiéry-Solet à Nancy. — Nous n'avons pas vu d'autre épreuve que celle-là, et nous avons lieu de croire qu'il n'en existe plus guère.

5° Le prince Charles-Alexandre de Lorraine, et au revers, sa sœur Anne-Charlotte, abbesse de Remiremont[1], pièce un peu plus grande que la précédente qui est à peu près du module de celles du médaillier de Lorraine.

6° Nous n'avons vu de Nicole que ces trois médailles et ces deux jetons ; mais on lit dans le Journal de Nancy (Journal de Therrin) année 1780, t. II, p. 159, la description d'une sixième pièce qui nous est inconnue. Nous la transcrivons tout entière, et nous le ferions encore si l'objet décrit était sous nos yeux, à cause de ce qu'elle ajoute aux renseignements que nous avons pu recueillir pour la biographie de Nicole. « Le sieur Nicole, le plus » ancien des graveurs de la capitale de la Lorraine, à la » veille de perdre la vue, vient de donner une dernière » preuve de ses talents et de son patriotisme, en travaillant à perpétuer le souvenir de l'intronisation de Mgr » Louis-Apollinaire de La Tour du Pin Montauban, premier évêque de l'église cathédrale de Nancy. Ce laborieux et habile artiste a gravé en creux un médaillon » bien proportionné. D'un côté, il représente le portrait » du nouveau prélat soutenu par une déesse qui désigne » la ville de Nancy, avec le génie de la France qui semble » témoigner à la Lorraine entière qu'il ne pouvait lui » donner un pasteur plus selon le cœur de Dieu, et plus » capable de la diriger et de l'édifier. Au revers, on voit » les armes de Mgr l'évêque, avec ces mots : LUDOVICUS » APOLLINARIS DE LA TOUR DU PIN MONTAUBAN PRIMUS EPISCOPUS NANCEIANENCIS, LOTHARINGIÆ PRIMAS IN SOLII POSSESSIONEM INDUCTUS DIE XV JUNII ANNO MCCLXXVII. — Le » sieur Nicole demeure à Nancy, rue des Ponts, n° 21. »

1. Même collection.

Le coin étant gravé, cette longue réclame en faveur du pauvre vieil artiste a dû aboutir à lui faire vendre des épreuves en plomb qu'il tirait lui-même[1], avec ou sans le secours du balancier de la Monnaie dont nous avons tout à l'heure omis de dire qu'un arrêt de la Chambre des Comptes, où Nicole est qualifié de graveur en médailles, lui avait en 1756 donné permission de se servir pour les ouvrages de sa profession.

Voilà donc six médailles dont l'existence est certaine et que le hasard peut faire rencontrer ; nous disons six, parce que les jetons sont de véritables médailles, qu'on pourrait appeler des médailles au petit-pied.

Le projet d'une médaille que Nicole devait graver en mémoire de l'érection de la statue de Louis XV, mais qui n'a point été exécutée, est mentionné par Mory d'Elvange[2] « On la trouve en plomb. », dit-il, » d'après un » modèle en cire. Au droit, la tête de Stanislas impar- » faitement dessinée, et au revers la statue, mais sans » piédestal.

On trouve relaté au tome II, p. 371 des Archives de Nancy, d'après un registre du Conseil de ville, année 1743, un paiement fait à Nicole, pour avoir gravé un coin aux armes de la ville, devant servir aux billets de logement et autres actes émanant de la Chambre du Conseil de ville.

Nicole était graveur de la Chambre des comptes de de Lorraine ; au moins lui voit-on prendre cette qualification, en septembre 1766, dans l'acte de mariage de

1. Nous apprenons que le Musée lorrain possède une épreuve de cette médaille.

2. Recueil ms déjà cité.

l'une de ses filles[1], et faut-il dire qu'elle ne s'accorde guère avec ce que rapporte Durival[2] dans son journal manuscrit « 1766, 13 avril. Collin a gravé des sceaux pour » la Cour souveraine et les deux Chambres des Comptes » Peut-être Nicole avait-il, sous le règne de Stanislas, gravé les sceaux de ces juridictions. En tout cas, il ne paraît pas qu'au XVIII[e] siècle la Chambre des Comptes de Lorraine ait fait graver des jetons ; ceux que l'on connaît d'elle remontent tous à un temps antérieur.

Nicole prend aussi dans cet acte le titre de graveur du roi ; mais quoique Stanislas fût mort depuis plus de six mois, nous croyons que c'est de lui qu'il s'agit rétrospectivement, et non de Louis XV, car ce titre ne se donnait en France qu'à des artistes en possession d'une certaine célébrité.

Il dut aussi graver des médailles de chapelet, des sceaux et surtout des cachets ; mais des ouvrages de ce genre, les derniers surtout, quel que soit le mérite de leur exécution, ne laissent que des traces fugitives.

Voilà pour la gravure en creux.

Du mariage de notre artiste naquirent deux fils[3] et deux filles. L'une de celles-ci, Catherine Nicole, épousa en 1753 Nicolas Manwaisse sculpteur[4], et l'autre, Barbe Nicole, eut pour mari en 1766 Jean François Durand, peintre. A Nancy les registres des mariages, au XVIII[e] siècle, comme

1. Registre des mariages de la paroisse Saint-Roch. Archives de Nancy, t. IV, p. 47.

2. L'auteur de la Description de la Lorraine et du Barrois.

3. Archives de Nancy, t. III, pp. 278 et 390.

4. Sculpteur en bois probablement, celui-là peut-être dont on rencontre encore aujourd'hui, mais plus ou moins délabrées, des figurines en bois peint, imitations assez fidèles des grotesques de Callot.

au XVII^e^, offrent de fréquents exemples d'alliances entre les familles d'artistes. Des deux fils de Nicole, l'aîné, Claude-François, naquit le 29 mai 1729 ; l'autre, Nicolas, le 23 décembre 1733. Nous aurons occasion d'y revenir.

Ce que nous savons par Mory d'Elvange de la misère de Nicole, trouverait au besoin sa confirmation dans la correspondance du P. Hugo[1], pour qui il a gravé une partie des planches servant d'illustrations aux Annales des Prémontrés. Là on voit que le chalcographe, sans argent et sans crédit, écrivait lettre sur lettre pour obtenir que l'abbé d'Etival lui avançât les deniers nécessaires à l'acquisition de quelques cuivres. Tirant toujours le diable par la queue, comme on dit vulgairement, il lui fallait hâter l'exécution des travaux qu'on lui confiait afin d'en être plus tôt payé ; accepter à tout prix des commandes de gravures quelconques ; travailler beaucoup et travailler vite, *pro fame* bien plus que *pro famâ*. Une pareille situation ne peut durer longtemps, sans que l'art soit étouffé par le métier. Il en fut ainsi pour notre artiste, et nous voudrions pouvoir dire que son œuvre chalcographique se recommande autant par la qualité que par la quantité.

Quant à Nicole fils, « graveur né à Nancy, qui donnait », suivant le témoignage de Durival[2], « de grandes espérances de s'illustrer dans son art, il fut « le soir du » 9 novembre 1760 » dit ailleurs le même historien, « tué par un de ses amis, en faisant des armes avec des » épées au fourreau[3] ». Nous avons dit que du mariage

1. A la bibliothèque du séminaire de Nancy, où notre regrettable confrère, M. Aug. Digot, a eu l'obligeance de faire pour nous quelques recherches au sujet de Nicole.

2. Description de la Lorraine et du Barrois, t. IV, p. 93.

3. Journal Ms.

de Nicole avec Anne Bory de Bologne étaient nés deux fils. Lequel des deux fut victime de ce funeste accident ? C'est ce que Durival laisse ignorer. Nous aimerions à le savoir, parce que si c'était le puîné qui eût exécuté les gravures que nous aurons à décrire, signées *Nicole fils* et datées de 1753 à 1755, Nicolas Nicole, âgé alors de 20 à 22 ans seulement, pourrait être cité parmi les artistes qui de bonne heure ont fait voir un talent remarquable. Mais les talents précoces ne sont pas assez communs pour qu'on se laisse aller facilement à les supposer. Arrêtons-nous donc à l'attribution la plus vraisemblable, et disons jusqu'à information plus précise que ces gravures sont l'ouvrage de l'ainé des fils de Nicole, et que c'est de Claude François que Durival a voulu faire mention.

CATALOGUE DESCRIPTIF.

Sujets de dévotion et portraits de saints personnages.

1° JÉSUS-CHRIST MOURANT POUR TOUS LES HOMMES. Au bas, à droite, *Nicole à Nancy* 176.

Hauteur, 170 millimètres; largeur, 111.

Cette planche ne nous est connue que par des épreuves tirées récemment. Il est à croire qu'il en existe d'anciennes où le millésime est en son entier.

2° L'Assomption de la Sainte-Vierge.

La Sainte-Vierge, les mains jointes, portée sur un nuage et entourée d'anges et de chérubins. Au bas, à gauche, *C. Charles pinxit. C. N. Nicole sculp. a Nancy.*

Hauteur, 160 millimètres; largeur, 173.

C'est, comme on voit, une reproduction chalcographique d'un tableau de Claude Charles.

3° Prière au Cœur de Jésus.

Cette gravure ascétique, dont le titre est sur une banderole, représente dans un cadre orné de six médaillons ronds un cœur enflammé, transpercé et saignant, que surmonte une croix. Les principaux sujets des médaillons sont l'Annonciation et la Cène, Jésus-Christ au Jardin des Olives et Jésus-Christ crucifié. Au bas une prière en neuf lignes : Nous vous prions... Ainsi soit-il. *Ché Nicole, à Nancy.* 1768.

Hauteur, dans le trait carré 174 millimètres; largeur, 107 millimètres.

Cette pièce est décrite d'après une note qui nous a été remise, et qui n'indique pas de quelles lettres le graveur s'est servi pour le titre et pour la prière. Autant que possible, nous ne négligerons pas ces détails et même, pour les rendre plus saillants, nous reproduirons tout ce qu'on lit sur les gravures en employant des lettres semblables. Cela nous dispensera de dire que telle inscription est en capitales, telle autre en caractère romain ou italique.

4° Image de N. D. de Bon Secours.

Dans le chœur d'une église, au milieu du fond, s'élève un autel où repose un sculpture en ronde bosse représentant la Cène. Derrière l'autel, mais placé de manière à être vu dans son entier, un tableau que surmonte un dais, et où l'on voit la Sainte-Vierge couronnée, étendant son manteau de manière à couvrir des princes qui sont à sa droite et des prélats qui sont à sa gauehe, les uns et les autres agenouillés. Sur les marches de l'autel, les écus accolés de France et de Lorraine et deux personnages à genoux, figurant le roi Stanislas et la reine de France, Marie Leckzinska sa fille. Au-dessous ORAISON A NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, *Nicole à Nancy,* suivis de six lignes, SAINTE

MARIE Vierge immaculée... Ainsi soit-il. 1770, qui remplissent le bas de la planche.

Hauteur, 195 millimètres ; largeur 150.

Cette pièce, qui n'est point une copie de la jolie gravure de Callot, en tête du livre intitulé *Miracles et graces de N. Dame de bon Secours lez Nancy*[1], est exécutée avec un soin dont les images, au siècle dernier, n'offraient que de rares exemples.

5° Portrait du B. Pierre Fourier.

Ce saint personnage est vu de face, à mi-corps, en habit monastique, la tête nimbée, le bras droit élevé ; il a la main gauche posée sur son cœur d'où jaillit une flamme. Le cadre qui l'entoure est ovale, on y lit ces mots NE NVIRE A PERSONNE ET ÊTRE VTILE A TOVS. Il repose sur un socle dont la face porte une inscription de dix lignes : *Veritable Portrait du B. Pierre Fourier, Reformateur et Général des Chan. Réguliers de la Congregaon de N. S. Instituteur des Religieuses de la Congregation de N. D. né en la Ville de Mircourt en Lorraine, Curé de Mattaincourt, décédé le 9 Décembre 1640... Nicole a Nancy.* 1732. Au haut de la planche et de chaque côté, un petit sujet pris dans la vie du B. Pierre Fourier.

Hauteur, 205 millimètres ; largeur, 142.

Il y a deux états de cette planche qui est assez bien gravée, surtout comparativement aux deux suivantes. Le premier vient d'être décrit. Dans le second, l'ombre au bas du socle a été remplacée par une onzième ligne : *a etiual chez D. J. Bouchard imprimeur et libraire.* Il en est de même de la date 1735, au lieu de 1732.

1. *Nancy, S. Philippe* 1630. Pet. in-8.

6° 2me portrait du même.

La pose et le costume sont les mêmes que dans le premier ; mais c'est la main gauche qui s'élève vers le ciel et la droite qui est posée sur la poitrine. Le cadre, presque rond, porte une inscription qui en fait le tour et commence par ces mots AIME DIEU... ; il est entouré de sujets divers. Au bas une inscription de 4 lignes. LE B. ST PIERRE FOURIER DE MATINCOURT... la 5me ligne commençant aussi en lettres capitales, mais continuée en italique et terminée par *Nicole à Nancy*.

Hauteur ? largeur ?

7° 3e portrait du même.

Vu des trois quarts, en buste, dans un cadre ovale enguirlandé de lis. Au bas, une inscription en 6 lignes : *Le Vray Portrai du B. Pierre Fourier...* puis dans une 7e ligne : *Se vend a Nancy chez Jean Dorvasy sur l'Esplanade. Nicole.*

Hauteur, 115 millimètres ; largeur, 81.

8° Portrait de la B. mère Alix Leclerc.

Portrait à mi-corps dans un cadre ovale sur lequel on lit LE ZELE DE L'INSTRVCTION EST LE SVJET DE MA VOCATION. La mère Alix est vue de face, un peu tournée vers la gauche, vêtue en religieuse de la Congrégation de N. D. tenant dans ses mains jointes un crucifix et un chapelet. Au bas sur le socle en 5 lignes : La B. h. Mère Alixe le Clerc première supérieure De la Congrégation de Nostre Dame quy deceda Dans Son Monastère de Nancy le 9 lanvier 1622, agée de 46 ans, et plus bas, à gauche, *Nicole, à Nancy* 1750.

Hauteur, 211 millimètres ; largeur, 137.

9° Autre portrait de la même.

La pose et le costume ne diffèrent en rien de ce qu'ils

sont dans le portrait précédent. Cadre ovale reposant sur un socle. *La venerable Mere Alix Leclerc Co-Institutrice des Religieuses de la Congrégation de N. D.* et plus bas, à droite, *Nicole,* à Nancy 1773.

Hauteur dans le trait carré, 129 millim.; largeur, 75.

10° Joseph Aleonissa Missionarius Apostolic.

En pied, vu de face, revêtu d'un habit religieux; il tient de la main gauche un crucifix. A ses pieds un ange assis tenant une discipline.

Hauteur, 130 millimètres; largeur 81.

ARMOIRIES.

Nous avions à choisir pour la série assez nombreuse de ces vignettes entre la chronologie et l'alphabet; mais elles ne sont pas toutes datées, et l'ordre alphabétique étant d'ailleurs plus commode pour les recherches, nous lui avons, non sans quelque hésitation, donné la préférence.

11° Vignette aux armes de M. Bégon, évêque de Toul.

Au-dessus de quelques livres en tas sur une console, plane, armé du glaive exterminateur, un ange qui lance contre eux les foudres de l'Eglise. Il tient de la main gauche un écu d'azur au chevron d'or, cantonné en chef de deux roses, et en pointe d'un lion de même. Ce sujet est entouré d'un cartouche dont le couronnement est chargé d'une mitre, d'une croix et d'une crosse d'évêque. Un écusson orné, aux initiales de Jérôme-Scipion Bégon, remplace ces noms sur le devant de la console, au bas de laquelle on lit *Nicole sculp.* et plus bas encore 1750.

Hauteur, 89 millimètres; largeur égale.

Cette pièce se distingue, entre toutes celles du même genre que Nicole a signées, par une élégante légèreté, et l'on se demande si elle n'est pas l'ouvrage de Nicole fils,

qui en 1750 travaillait probablement chez son père et dont on connait, comme nous l'avons dit, plusieurs gravures datées de 1753.

12° Vignette aux armes de M. de Bouzey, Grand-doyen de l'église primatiale de Nancy.

Ecu d'or au lion de sable, ayant pour supports deux lions, l'un debout, l'autre couché ; il est surmonté d'une couronne de marquis acostée d'une mitre et d'une crosse, un chapeau d'évêque sur le tout, et repose sur une fontaine en rocaille. Vers le bas, sur une tablette, *Nicole à Nancy*. 1750.

Hauteur, 152 millimètres ; largeur, 62.

13° Deuxième vignette aux armes du même.

Cette pièce, de moindre dimension que la précédente, n'en diffère d'ailleurs qu'en ce qu'elle est moins surchargée de rocaille. Ajoutons que les supports y sont en sens inverse, le lion couché à gauche, le lion debout à droite.

Hauteur, 96 millimètres ; largeur, 69.

14° Vignette aux armes de la maison des Salles.

Ecu parti d'un coupé de trois. Au premier, d'argent à trois fasces de gueule (Vernancourt). Au second, gironné d'argent et de sable de six pièces, le deuxième giron chargé d'une étoile d'or en chef (Maugiron). Au troisième, d'or à la croix de gueule frétée d'argent (d'Haussonville). Au quatrième, d'argent au chef émanché de sable (Rivière). Au cinquième, écartelé : au 1er et 4e, palé d'or et de gueule, aux 2e et 3e d'argent à cinq fasces d'azur, et un lion de gueule brochant sur le tout (Mérode). Au sixième, d'azur à une bande abaissée d'argent, terminée par un croissant de même, côtoyée de trois molettes à huit raies d'argent, deux en chef et une en pointe (Che-

valier). Au septième, d'argent au sautoir de gueules accompagné aux quatre pointes d'une croix d'or recroisetté au lion de sable rampant et brochant sur le tout, chargé d'un écusson d'or (d'Ancy). Au huitième, enfin, d'or à trois pals de gueules, abaissés, surmontés d'un renard passant de sable (Fiquelmont). Et sur le tout, d'argent à la tour donjonnée de sable, posée sur une motte de sinople (Des Salles). Pour cimier la même tour avec la devise LA TOUR DU SEIGNEUR EST MA FORTERESSE. Point d'inscription; mais ces armes sont connues. L'écu est supporté par deux anges et surmonté d'une couronne de marquis. Au bas de la planche *Nicole — a Nancy*.

Hauteur ? largeur ?

Nous n'avons vu de cette vignette que des épreuves rognées, ce qui ne nous permet pas d'en donner exactement les dimensions qui nous ont paru être à peu près de 125 millimètres en hauteur, et 92 en largeur.

15° Vignette pour la bibliothèque de Dordelu.

Ecu d'azur, au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe. La console sur laquelle il repose et où l'on voit un globe, un livre et un encrier, porte pour inscription : EX BIBLIOTHECA CLAVDII DORDELV. Au bas, à gauche, *Nicole à Nancy* à rebours sur un signet du livre, et à droite, sur l'encrier, 1765.

Hauteur, 86 millimètres; largeur 65.

16° Vignette aux armes de Dumars de Vaudoncourt.

Ecu écartelé. Au premier, de gueule à la fasce d'argent surmontée d'une rose d'or. Au second et au troisième, de sinople à l'aigle éployé et couronné d'argent. Au quatrième d'azur, au chevron d'or, cantonné de deux étoiles de même en chef et d'une coquille d'argent en

pointe. Pour cimier, une aigle éployée avec la devise IN MARTE REPELLIT sur une banderole.

Cet écu qui repose sur une terrasse, entouré de livres et de papiers, est supporté par deux aigles dont l'un, à gauche, perché sur un autel antique dont la face porte cette inscription : LE CHEUALIER DUMARS DE VAUDONCOUR SEIGNEUR DE WARICE, VAUDONCOUR, RAUILLE, ETC. Au bas, à droite, *Nicole* et la date de 1753.

Hauteur? largeur ?

La composition et l'exécution de cette vignette la placent fort au-dessus de toutes celles qui portent le nom de Nicole. Dominique Collin n'a pas fait mieux en ce genre, et nous sommes porté à croire qu'elle est l'ouvrage de Nicole fils.

Il y a une autre vignette aux armes de Dumars de Vaudoncourt ; elle est signée *Lançon*.

17° Vignette pour la bibliothèque de l'abbaye d'Etival.

Ecu d'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable[1], parti de gueule semé de billettes d'argent. Sur le tout un dextrochère vêtu, tenant une crosse d'évêque posée en pal de même. Supports, deux anges : l'un à gauche tenant une mitre, l'autre à droite une crosse. L'écu est surmonté d'une couronne de comte, au-dessus de laquelle est un chapeau d'évêque garni de ses houpes.

1. Ce sont les armoiries de Charles-Louis Hugo, alors abbé d'Etival. Il est à remarquer que, sur l'écu comme aux supports, la crosse est posée en dehors, au contraire de la crosse abbatiale qui est posée en dedans, comme indice d'une juridiction renfermée dans les limites du monastère. Mais le P. Hugo, qui était d'ailleurs évêque *in partibus* de Ptolémaïde en même temps qu'abbé d'Etival, avait la prétention d'être exempt de la juridiction diocésaine, et de pouvoir exercer les fonctions épiscopales dans le district de l'abbaye.

La console sur laquelle il repose est entourée de livres jetés pêle-mêle. Sur le socle on lit : EX BIBLIOTHECA QVASI-EPISCOPALIS ABBATIÆ STIVAGIENSIS CAN. ORDINIS PREMONSTS 1735. Au bas, vers la gauche. *Nicole Nancy*.

Hauteur, 104 millimètres ; largeur, 62.

18° Vignette de bibliothèque aux armes de Georges.

Ecu d'azur à la fasce d'argent, chargée de deux croix pattées de gueules et en cœur d'un croissant montant d'azur, et accompagnée de trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe ; pour cimier une étoile d'azur. Au bas *Ex Bibl. D. F. Georges*. Sans nom de graveur.

Hauteur, 80 millim. ; largeur, 58.

Cette pièce rappelle trop la manière de Nicole le père, pour qu'on hésite à la lui attribuer. Les armes sont celles d'une famille honorable de Pont-à-Mousson, à laquelle appartient un artiste que la Lorraine est glorieuse de compter au nombre de ses enfants, M. Georges de Lemud.

19° Vignette pour la bibliothèque de Guillemin (Claude-Antoine).

Ecu en deux parties dont la dextre est de gueule à une tour d'argent maçonnée de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. Sur la contre-partie qui est d'azur, une main tenant un livre ouvert où on lit à gauche IVS CANONIC et à droite IUS CIVILE. Sur la console qui sert de support, il y a à gauche une écritoire, à droite une sphère et un compas posés sur un livre ; elle porte cette inscription : EX LIBRIS CLAUDII ANTONII GUILLEMIN FACULTATUM VTRIVSQVE JURIS IN VNIUERSITATE PONTI-MUSSANA ANTECESSORIS ET DECANI. A gauche, sur un papier à demi roulé, *Nicole à Nancy*. 1748.

20° Vignette pour la bibliothèque de Guillemin (Joseph-Mathias).

Ecu de gueule, à une tour d'argent, maçonnée de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, et pour cimier un dextrochère tenant une épée de même, garnie d'or. Sur la console qui lui sert de support, et où l'on voit, à gauche une sphère et quelques livres, à droite une écritoire, cette inscription : EX LIBRIS JOSEPHI MATHIÆ GUILLEMIN CANONICI REGULARIS PASTORIS DE BAUZEMONT, ETC. Au bas à droite sur le plat d'un livre *Nicole à Nancy*, et plus bas sur un papier 1751.

Hauteur, 112 millim.; largeur, 66.

21° Vignette aux armes de Le Prud'homme.

Ecu de gueules à trois chevrons d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lévrier d'argent colleté de gueule. Il est surmonté d'une couronne de comte et supporté par deux lévriers. Au bas, un trophée de drapeaux et divers autres attributs guerriers en avant d'une console sur laquelle on lit *à Nancy* 1725, et plus bas à gauche *Nicole*.

Hauteur, 112 millim.; largeur, 61.

A l'époque où fut gravée cette vignette, il existait plusieurs membres de la famille Le Prud'homme, tous au service militaire et se qualifiant tous de comtes de Fonenoy. De là la couronne qui surmonte l'écu et les attributs qui l'accompagnent. Au reste, nous ne mentionnons la couronne dans les détails héraldiques de la gravure que pour donner une description aussi exacte que possible, car s'il n'était pas permis de s'attribuer des armoiries *ad libitum*, en revanche il y avait, quant aux couronnes, une tolérance dont bon nombre d'anoblis ont largement profité.

La vignette aux armes de Le Prud'homme ne permet pas de prendre au sérieux le titre de disciple de Bernard Picart le Romain, que Nicole se donne quelque part. (V.

frà.) Loin de là, elle paraît avoir été son début dans la
nalcographie ; en tout cas, nous n'en connaissons pas
qui porte une date antérieure. Elle aurait été, comme de
raison, cataloguée la première si nous avions suivi l'ordre
chronologique.

22° Vignette aux armes de Mahuet.

Ecu écartelé, au premier et au quatrième d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de trois croix fleuronnées d'or ; au deuxième et au troisième d'azur à trois besans d'or posés deux et un, au chef d'argent chargé d'un Léopard de gueule, armé, lampassé et allumé de sable. Il est surmonté d'une couronne de marquis, soutenu par deux lions, l'un debout, l'autre couché, et repose sur une fontaine de rocaille. Sans inscription ; mais ces armes sont bien connues, et figurent au Nobiliaire de Lorraine.

Hauteur, 104 millim. ; largeur, 70.

23° Vignette aux armes de Marcol.

Ecu d'azur, au lion passant d'argent, lampassé de gueule, au chef cousu de gueule, chargé de trois croissants d'argent, surmonté d'une couronne de baron. Au bas à gauche *Nicole*.

Hauteur, 85 millim. ; largeur, 61.

Il n'y a point d'inscription ; mais ces armes figurent au Nobiliaire de Lorraine au mot *Marcol*, ce qui ne permet aucun doute.

24° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE L'INSIGNE EGLISE PRIMATIALE DE LORRAINE.

Ecu aux armes pleines de Lorraine, en chef une Annonciation. Au bas de la console qui porte l'inscription ci-dessus, *Nicole a Nancy*. 1767.

Hauteur, 139 millim. ; largeur, 93.

La planche existe encore, et l'on en rencontre des épreuves récentes.

25° Vignette pour la BIBLIOTÈQUE (*sic*) DE M. DE PROVENCHÈRES.

Ecu d'argent à une tête d'ours de sable, armé et lampassé de gueules; il est écartelé, fascé et contre-fascé d'or et d'azur, supporté par deux lions dont l'un debout, l'autre assis, surmonté d'une couronne de marquis. Au-dessous de la console où se lit l'inscription qui précède, la date de 1768 et le nom de *Nicole*.

Hauteur ? largeur ?

26° Vignette pour la bibliothèque de Rebour.

Ecusson en rocaille, supporté par deux génies dont l'un est debout à droite, et l'autre assis sur le devant vers la gauche, tandis qu'un troisième, debout du même côté, développe au-dessus du cimier une banderole sur laquelle on lit HÆC NESCIA MORI. Dans le champ, un livre ouvert dont le feuillet recto porte EX BIBLIOTECA PH. SIG. REBOUR ANNO 1745[1], et le feuillet verso est blasonné d'argent au chevron d'azur accompagné de trois chênes au naturel fruités d'or, deux en chef et un en pointe. Au bas une lampe allumée, une sphère, une palette et d'autres attributs des beaux-arts. Au dessous de la gravure, à gauche : *D. N.*, à droite *Nicole*.

Hauteur ? largeur ?

27° Vignettte pour la Bibliothèque (des Prémontrés) de Sainte Marie Majeure de Pont-à-Mousson.

Ecu tiercé en face : au premier, d'azur semé d'étoiles d'argent; au second, d'or à trois croix ancrées d'argent;

1. Rebours était conseiller intime de la Princesse Anne-Charlotte, abbesse de Remiremont.

au troisième de sinople au faucon essorant d'argent. Parti d'azur à trois barbeaux d'argent posés deux et un, le second contourné. Une mitre et une crosse. Sur le socle, EX BIBLIOTHECA S^TE MARIÆ MAIORIS MUSSIPONTANÆ, et à droite sur le plat d'un livre posé debout *Nicole à Nancy*, 1751.

Hauteur, 103 millim.; largeur, 70.

28° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. L'ABBÉ DE SEICHAMPS[1].

Ecu de gueules à la bande d'or alaisée et crénelée de trois pièces d'or, semé de larmes sans nombre, soutenu par deux lions, l'un debout, l'autre assis; au-dessus, une couronne de marquis, et pour devise QVI SEMINANT IN LACRYMIS IN EXVLTATIONE METENT. Un livre et un rouleau de papier sur la console de support où se lit l'inscription ci-dessus, avec la date de 1747, et plus bas, *Nicole à Nancy*.

Hauteur, 104 millim.; largeur, 72.

La planche existe encore, et l'on en trouve des épreuves récentes.

29° Vignette aux armes de Henry de Seichamps.

Ecu écartelé, au premier, d'azur au chef d'or chargé d'un lion naissant de sable couronné de gueules, (Frische); au second, d'azur à deux fasces de sinople, les trois pièces d'azur chargées chacune d'un dextrochère vêtu d'argent tenant un bâton de même; au troisième, d'azur au bœuf passant d'or, surmonté en chef de trois étoiles (Bouvet). Au quatrième, d'or à trois tourteaux de gueules (Mitry)[2].

1. Probablement Balthazar-Joseph-Dieudonné Henry de Seichamps, chanoine de Saint Dié.

2. Chacun de ces quartiers, dont nous n'avons pu déterminer le second, représente une alliance de Henry de Seichamps ou Séchamps suivant Dom Pelletier. Nobil. de Lorr. au mot *Henry*.

Sur le tout de gueule à un bâton noueux d'or péri en bande, accompagné de 14 lames d'argent, huit en chef et six en pointe (Henry de Seichamps). AU-DESSUS une couronne de marquis, et pour devise QVI SEMINANT IN LACRYMIS IN EXVLTATIONE METENT. La console ne porte aucune inscription. Au bas de la planche : à gauche *Nicole,* à droite *Nancy* 1747[1].

Hauteur, 99 millim.; largeur, 67.

30° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE PHILIPPE-FRANCOIS-HENRY DE VALLÉE.

Ecu d'azur, à une fasce en devise d'argent, accompagnée de trois muffles de léopard d'or, deux en chef et un en pointe, à la bordure ondée d'or et d'azur, et pour cimier le muffle de l'écu sur un corps d'oiseau, soutenu par deux sauvages debout en avant de faisceaux d'armes. Au bas à gauche, *Nicole à Nancy,* et au-dessous, l'inscription avec la date de 1747.

Hauteur, 78 millim.; largeur, 56.

Illustrations de livres.

Planches gravées pour les Annales des Prémontrés, du P. Hugo, SACRI ET CANONICI ORDINIS PRÆMONSTRATENSIS ANNALES. *Nanceii.* 1734-36, 2 vol. in-fol.

Nous avons dit plus haut que Nicole a gravé pour l'abbé d'Etival une partie des planches des Annales des Prémontrés. Elles sont au nombre de onze sur vingt dont ce livre est décoré. Les voici dans l'ordre où elles se pré-

1. Cette date paraît indiquer Pierre-Paul-Melchior Henry de Seichamps capitaine au régiment d'Artois. Peut-être aussi l'abbé de Seichamps s'est-il fait graver deux vignettes dont l'une avec les alliances de sa famille.

sentent : six au tome premier, outre le portrait et la vignette ci-après, cinq au deuxième.

31° Portrait du P. de Mun, abbé général des Prémontrés.

Ce personnage est vu de face, un peu tourné à droite; il est en surplis, la main droite posée sur un livre ouvert. Un camail lui couvre les épaules. Le portrait qui est dans un cadre ovale autour duquel on lit : AMPL^MUS. R^MUS. P. D. CLAUDIUS HONORATUS LUCAS DE MUN. ABBAS PRÆMONSTR. TOTIUS ORD. PRÆM. GENERALIS, REGI CHRISTI^MO. A. CONS, ET ELEEMOS. DOCTOR SORBONIC. ETC. repose sur une console ornée de guirlandes, entre les pieds de laquelle on voit l'écu couronné de la maison de Mun, qui est d'or à la fasce d'azur, chargée de trois glands; deux merlettes de gueule en chef et une en pointe. A droite et à gauche deux femmes assises, l'une tenant d'une main une lampe allumée et de l'autre un livre ouvert, la seconde un miroir. Autour d'elles cinq génies qui se jouent avec des attributs épiscopaux. Au bas du portrait sur la bordure *Nicole — Sculpsit Nanceii.*

Hauteur, 338; millim.: largeur, 200.

Ce portrait, pour lequel Nicole parait avoir pris un soin particulier, n'en est pas moins d'un effet assez maussade.

32° Vignette aux armes du cardinal Lescau[1].

Ecu couronné, d'or à trois burèles d'azur sous un chapeau d'archevêque, une crosse, une mitre et une croix archiépiscopale passées derrière en sautoir. A droite et à gauche deux femmes assises, figures allégoriques comme dans le blason du P. de Mun. La première a une

1. En tête de la Dédicace.

main posée sur un livre ouvert, et de l'autre tient un encensoir ; près d'elle on remarque une cigogne, un enfant qui porte un livre, et un caducée posé à terre. La seconde, un calice dans une main et une croix dans l'autre, foule du pied l'Hérésie représentée par une espèce de démon couché sur des livres, et accompagnée d'une hydre qui semble fuir devant un ange. Au bas, à droite, *Nicole à Nancy*.

Hauteur, 121 millim.; largeur, 170.

Les pièces qui suivent sont des plans à vol d'oiseau de onze des abbayes de Prémontrés dont il est question dans l'ouvrage du P. Hugo[1].

33° Prémontré.

Pièce en largeur, représentant en relief la grande et célèbre abbaye de ce nom, après sa reconstruction qui lui a donné l'aspect d'une maison royale beaucoup plus que d'un monastère. De vaste jardins l'entourent, contrastant par leur élégante régularité et les belles eaux qui les décorent, les unes tranquilles dans de larges canaux, les autres jaillissantes, avec l'aspect sauvage du vallon où saint Norbert la fonda. Le tout est renfermé dans une enceinte de murs, flanquée de tours à tous ses angles, et percée de quatre portes dont les deux principales sont en face l'une de l'autre. Les ouvertures ogivales de la plus grande, et les tourelles qui s'élèvent aux quatre angles témoignent d'une construction qui remonte à plusieurs

1. Les autres abbayes qui y sont figurées par des plans du même genre sont au nombre de neuf, savoir : Tome I[er] S. Martinus Laudunensis, *sans nom de graveur ;* Cotischovium *Stridbeck sc.* Tome II. Marchtallum. *G. Bodenher sc.;* Minor Augia, *Sterdlin sc.;* Roggenburgum, *Storclin sc.;* Strahovia *s. n. d. gr.;* Tepla s. n. de gr.; Vadegotia *D. G. Weiser sc.;* Ursperga *Thelot sc.*

siècles; c'est avec l'église tout ce qui semble resté de l'ancien monastère, encore celle-ci paraît-elle défigurée par des restaurations de dates plus ou moins récentes. Au milieu du haut l'écusson aux armes abbatiales, surmonté d'une couronne de comte et coupant en deux une banderole où on lit PRÆMON — STRATUM. Au bas à droite, *Nicole à Nancy*.

Hauteur, 477 millim. ; largeur, 480.

Prémontré est à 17 kilomètres de Laon, département de l'Aisne. Ses bâtiments ont en grande partie échappé aux ravages de la révolution, et quoique devenus un foyer d'industrie, ils ont conservé des restes de leur ancienne magnificence.

34° Floreff.

Cette pièce offre l'aspect d'une vaste campagne dont le sol inégal forme plusieurs mamelons bordés de bois, couverts de hameaux et d'habitations éparses, et où s'élève un assemblage de bâtiments disposés sans régularité, au nombre desquels on voit une église. Une enceinte de murailles, dont le pied est baigné d'un côté par un ruisseau, *riuulus,* les enveloppe ainsi qu'une seconde église, plusieurs maisons, des jardins et des vignes. Aux alentours on remarque une chapelle au bord d'un étang, un édifice flanqué de trois tours et une promenade dont les quatre côtés sont plantés d'arbres et le milieu occupé par une pièce d'eau. — Dans le haut, vers la gauche, les armes abbatiales. Vers la droite, un écusson au chiffre F, et au milieu une large banderole sur laquelle on lit ASPECTUS ORIENTALIS ABBATIÆ FLOREFFIENSIS. Au bas sur la terrasse *Nicole sculp. à Nancy*.

Hauteur, 373 millim. ; largeur, 482.

Floreff est en Belgique à 10 kilomètres de Namur.

35° Bellelaye.

Une église, dont le portail est flanqué de deux tours, et trois corps de bâtiments forment un quadrilatère entouré de jardins et de cours. Le tout est enfermé dans une enceinte de murs dont trois extrémités sont terminées par une tour, et la quatrième par un bâtiment rural. Dans le haut de l'estampe, à gauche, les armes abbatiales et le nom BELLELAGIA. La légende du plan, chiffrée de 1 à 14, est à droite sur une draperie qu'un ange tient en l'air. Au bas, à gauche, *J. F. Tauanne peintre. Nicole sculp. à Nancy.*

Hauteur, 319 millim.; largeur, 413.

Bellelaye est en Suisse, dans l'ancien évêché de Bâle.

36° Jean-d'heures.

Pièce en largeur représentant en relief cette abbaye, telle qu'elle fut reconstruite sous le règne du duc Léopold. L'édifice principal est un corps de bâtiments quadrilatère entre cour et jardin, le tout renfermé dans un enclos formé par la rivière de Saulx et par un canal que ses eaux alimentent. La façade du côté de la cour, élégamment ornée, est surmontée d'une coupole; l'église au-dessus de laquelle s'élève une tour carrée, s'étend avec une partie du cloître sur le côté qui longe le jardin. Trois ponts-levis donnent à cette partie de l'abbaye issue sur les dépendances extérieures; celles-ci consistent dans des bâtiments ruraux, un moulin, une grande cour et de vastes jardins. — Au haut de la planche, supportées par deux génies, les armes abbatiales près desquelles on lit à gauche. PROSPECTUS ABBATIÆ IANDURIARUM. Au bas à droite, la légende du plan chiffrée 1 à 12, et tout près de là sur la terrasse *Nicole Stivagii.*

Hauteur, 323 millim.; largeur, 421.

L'abbaye de Jean-d'heures, qui devint au XIXe siècle la propriété du maréchal Oudinot et sa résidence de prédilection, est située dans le département de la Meuse, à 10 kilomètres de Bar-le-Duc.

37° Knechsteden.

Au premier plan un ruisseau, un chemin et un deuxième ruisseau qu'on traverse successivement, pour entrer dans l'abbaye par un pavillon orné de pilastres et terminé en mansarde. Plus loin, des jardins au milieu desquels s'élèvent une église flanquée de deux tours, vue du côté de l'abside, et plusieurs corps de bâtiments séparés par des cours, mais contigus à leurs extrémités. Un mur, un ruisseau et une palissade forment autour une enceinte, au delà de laquelle sont d'autres jardins, des paquis qu'embellissent plusieurs lignes d'arbres, enfin une forêt qui de trois côtés termine l'horizon.— Au haut de la planche, les armes abbatiales et une banderole portant *Detineatio abbatiæ Knechstedensis*. Au bas, la légende du plan, 1 à 12, en occupe toute la largeur, et on lit à gauche sur le pont du premier ruisseau, *Nicole à Nancy*.

Hauteur, 284 millim.; largeur 410,

Knechsteden est dans la Prusse-Rhénane, non loin de Cologne.

38° L'abbaye de Tous-les-Saints.

Le monastère, avec son église à clocher pointu, et ses dépendances, est dans une enceinte de murs qui comprend aussi un jardin, et où l'on entre par trois portes; à l'entour quelques enclos, une scierie, et des paquis derrière lesquels s'étend un pays montagneux et boïsé. — Au haut, à gauche, les armes abbatiales; à droite, un autre écusson et au milieu, sur une banderole ASPECTUS

OCCIDENTALIS ABBATIÆ OMNIVM SANCTORVM IN DIÆCESI ARGENTINENSI.... à droite la légende du plan chiffrée 1 à 18, et au-dessous le nom de *Nicole*.

Hauteur, 307 millim.; largeur 430.

Cette abbaye est dans la Forêt-Noire.

39° Roth.

Magnifique abbaye[1] dans une enceinte de murailles ornée de tours. On y voit un grand corps de bâtiments disposés en quadrilatère dont une église à deux tours occupe tout un côté; deux ailes qui se prolongent en avant d'une des faces; deux cours dont l'une est embellie par une fontaine; plusieurs jardins et une vaste basse-cour entourée de constructions rurales qui forment aussi un quadrilatère. Au dehors de l'enceinte, deux hameaux et plusieurs petits étangs entourés d'arbres et de terres en culture. Au haut de la planche, les armes abbatiales et une banderole flottante sur laquelle on lit *Prospectus Imperialis et exempti Collegii Rothensis Ordinis Præmonstratensis in Sueviâ.* Au bas de la gauche, et au-dessus de la légende du plan chiffrée 1 à 20, *Nicole*.

Hauteur, 299 millim.; largeur, 435.

40° Stenfeld.

Ce monastère se compose de nombreux bâtiments qui, bien que contigus entre eux, ne présentent pas à beaucoup près un ensemble régulier. Ils sont, ainsi

1. Voici comment le réformateur des Prémontrés dépeignait cette abbaye, à une époque antérieure de plus de 125 ans à la publication des *Annales præmonstratenses* du P. Hugo. « Rotha... Cœnobium in » quo sunt ædificia insigniter ordinata... stabula aulis similia, infirmi» torium instar palatii, rivuli cœnobium circumdantes fertilissimi... » — OPTICA REGVLARIVM... Avctore Servatio de Lairvelz... *Mussiponti*. 1608, in-4, p. 407.

qu'une église à trois clochers, de vastes jardins et d'autres dépendances, renfermés dans une enceinte de murs qu'environnent des bois et des terres cultivées. Au haut de la planche à gauche, la légende du plan chiffrée de 1 à 18 et précédée du mot *Stinfeldia,* et au milieu les armes abbatiales. Au bas, à gauche, l'échelle *Scala geometrica....* et le nom de *Nicole.*

Hauteur, 309 millim.; largeur, 430.

Stenfeld est en Belgique dans l'Ardenne.

41° Etival. Cette abbaye forme un carré régulier qu'entoure un large canal, et dont le jardin de la communauté occupe plus de la moitié. Il y a deux entrées, la principale est ouverte sur la grande cour, *aula major et publica,* en face de l'église qui se montre décorée d'un beau portail et de deux hautes tours d'une belle architecture du XVIII[e] siècle, placées à droite et à gauche du transept[1]. La maison abbatiale est aussi dans cette cour, en face des bâtiments occupés par la communauté, qui sont disposés régulièrement autour d'une seconde cour et dont quelques parties, comme la façade extérieure au centre et aux extrémités, paraissent, ainsi que le petit cloître contigu à l'église, construites avec une certaine élégance. Au dehors de l'enceinte, un moulin à eau, quelques bâtiments ruraux, le jardin abbatial, le cimetière, des terres en culture et des paquis. Les jardins sont, ainsi que les cours, ornés de fontaines jaillissantes. — Au haut de la planche, vers la droite, les armes abbatiales; une bande-

1. C'est aujourd'hui l'église paroissiale; elle n'a qu'une tour, et, si nous sommes bien renseigné, la seconde tour n'a jamais été qu'en projet. Il en est de même de quelques bâtiments représentés par la gravure, tels que le P. Hugo voulait les avoir, et non tels qu'ils étaient en réalité.

role sur laquelle on lit : *Insignis abbatia sancti Petri de Stiuagio, ord. præmonstras Nullius Diœcesis*[1], et une draperie sur laquelle se continue sous les lettres A F la légende du plan, commencée vers le bas de la gauche où elle est chiffrée I à II, et suivie de *Nicole a Nàncii.*

Hauteur, 308 millimètres ; largeur, 431.

43°–44° Deux planches pour le Recueil des ouvrages de serrurerie que Stanislas-le-Bienfaisant..... a fait poser sur la place Royale de Nancy... composé et exécuté par Jean Lamour... *Paris*, s. d. in-fol. atlant., savoir :

a. Rampe de l'escalier du château royal de Champ-deheu[2]. Au bas, à gauche, *Lamour inuenit ;* à droite, *Nicole sculpesite* (sic).

b. Deux couronnements. Au bas de la gravure qui est sans titre, on lit à gauche : *Lamour inuenit ;* à droite, *Nicole père à Nancy.*

Hauteur, 540 millimètres ; largeur, 420.

Dans le couronnement supérieur destiné à quelque chapelle, on remarque un sujet gravé représentant la Mère des sept douleurs.

45°–53° Neuf planches du Traité de la Mythologie... (par l'abbé Lionnois). *Nancy, Hœner,* s. d. (1768), pet. in-4[3], chacune d'elles offrant 12 sujets mythologiques numérotés, en tout 108; les trois premières planches, ainsi que les 6e, 7e, 8e et 9e, signées au bas de la droite

1. L'abbaye d'Etival, située dans le diocèse de Toul, y formait une enclave indépendante de l'évêque.

2. Chanteheu.

3. V. nos 25-30 des gravures de Collin fils, où il est plus amplement question de ce livre.

Nicole à Nancy 1767 ; la 4e, *Nicole* 1767, et la 5e, *Nicole*, seulement.

Hauteur, 195 à 198 millimètres ; largeur, 226 à 236.

54°-58° Quatre gravures pour l'atlas du TRAITÉ historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés... par M. P.-J. Buchoz, *Nancy*, 1762 et suiv. 10 vol. pet. in-8.

a. Portrait en buste de FR. NIC. MARQUET DOYEN DU COLLÉGE ROYAL DES MÉDECINS DE NANCY, MÉD. BOTANISTE DE S. A. R. LÉOPOLD I DUC DE LORRAINE ET DE BAR, MÉD. CONSULTANT DE L'HÔTEL DE VILLE. Il est vu de face tourné vers la gauche, la main appuyée sur un livre. Sur le socle du médaillon qui porte l'inscription ci-dessus, on lit : ÆTERNA MANEBUNT INGENII MONUMENTA SUI. *BUCHANAN*, et au bas de la planche, *aux frais de Mr Pierre-Joseph Buchoz médecin ordinaire du feu Roy de Pologne.... gendre de defunct le Sr Marquet... Nicole à Nancy* 1763.

Hauteur, 143 millimètres ; largeur, 90.

La piété filiale peut seule excuser l'application que fait ici Buchoz de ces vers de Buchanan. S'il y a une éternité pour les ouvrages de Marquet, c'est l'éternité de l'oubli, et elle a commencé du vivant de l'auteur.

b. *La Pulmonaire*. Au bas de la planche les armes de la maison Des Salles, et de part et d'autre *aux frais de Mr Claude Gustave Chrétien Marquis Dessalles...* etc. *Nicole à Nancy*. 1764

c. *Cerasus Racemosa fructu non eduli. Le Putiet.* Au-dessus du trait carré, à droite, *Nicole à Nancy* 1764, et au bas de la planche. *Aux frais de M Richard Piérot Maitre en chirurgie et stipendié des Villes de Nancy, Chirurgien Major des Hopitaux Bourgeois*

et Demonstrateur d'Anatomie et de Chirurgie au College Royal de Médecine[1].

d. Hépatique. Au bas de la planche, *Aux frais du Sieur Nicole Graveur.*

59°–60° Deux grandes planches pour les TABLES historiques, généalogiques et géographiques (par l'abbé Lionnois), *Nancy, G. Henry* 1771, in-fol. atl. de 28 tableaux repliés, outre le titre ; il y en a 4 entièrement exécutés par la typographie, les 24 autres sont en partie gravés[2].

Les planches gravées par Nicole sont :

a. TABLE DES ROIS D'ISRAEL, *Dédiée et présentée à* S. EMINENCE M^gr^ DE CHOISEUL, *Cardinal de La* S. E. R. *Archevêque de Besançon, Primat de Lorraine, etc., etc., Par Son très-humble et très-obéissant Serviteur Lionnois, Prêtre.* Au bas de ce titre, à droite, *Nicole à Nancy* 1766.

Hauteur, 636 millimètres ; largeur, 473.

b. III^e^ TABLE DE L'HISTOIRE ANCIENNE *Qui contient* : 1° LE SECOND EMPIRE DE BABILONE ; 2° *l'empire des Assyriens de Ninive ;* 3° *l'empire des Caldéens, Dédiée et*

1. Né à Nancy en 1727, mort en 1773, auteur de plusieurs ouvrages que mentionne son ELOGE lu dans une société d'amis par M. Coste, médecin de l'Hôpital royal et militaire de Nancy. *Nancy,* 1773, in-8. M. Piérot possédait une bibliothèque nombreuse et bien composée, non seulement en livres de médecine, mais encore en littérature. Il n'était pas rare, il y a quelque vingt ans, d'en rencontrer des volumes portant son nom sur le plat de la couverture, et la plupart reliés par Bouchard, le Derome lorrain.

2. Un de ces tableaux. Table des Rois de France est signé *Jeandon fecit* 1767. Trois autres, Table des prophètes, II^e^ table de la II^e^ race des Rois de France, et I^re^ table généalogique des Archiducs de l'illustre Maison d'Autriche sont signées *Jeandon et Manwuisse inv. et fecit* 1767, ou *del. et scul.* Les dix-huit autres sont anonymes, et tous au même niveau de médiocrité, pour ne pas dire pis.

Présentée à M. de Chaumont, marquis de la Galaizière, Intendant des Duchés de Lorraine et de Bar etc., Par... Lionnois, Prêtre. Au bas de ce titre, à droite, *Nicole à Nancy* 1767.

Hauteur, 630 millimètres ; largeur, 470.

Ces deux tableaux, disposés en arbres généalogiques comme tous ceux dont le volume se compose, sont également ornés, comme la plupart d'entre eux, d'une vignette historique. Au 1er, le Veau d'or ; au 2e, le Festin de Balthazar.

61e–192e Cent trente-deux gravures pour le DICTIONNAIRE ŒCONOMIQUE contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé... par Noël Chomel, prêtre.... quatrième édition.... enrichie de figures nouvellement dessinées et gravées par un disciple de feu Bernard Picard le Romain[1]. *Commercy*, 1741, in-folio, 2 vol et 2 autres de supplément.

On voit en tête de la dédicace une vignette aux armes accolées de Lorraine et de la maison d'Orléans, surmontées d'une couronne royale et supportées par deux anges. A gauche, la Renommée, assise sur un canon, embouche la trompette ; à droite, un génie présente à Minerve assise un livre et une épreuve de gravure. Au bas, à droite, *Nicole invenit sculpsit a Nancy.*

Hauteur, 107 millimètres ; largeur, 190.

Ces armes sont celles d'Elizabeth Charlotte, duchesse douairière de Lorraine et souveraine de Commercy, à qui cette édition du Dictionnaire économique est dédiée.

1. Nous ne prenons pas au sérieux le titre de disciple de Bernard Picart le Romain que Nicole se donne ici. Il veut dire sans doute que les gravures de cette édition du Dictionnaire de Chomel sont des copies de celles que Bernard Picart a exécutées pour une des précédentes, celle d'Amsterdam, 1732, 5 vol. in-folio.

Le profil de cette princesse se retrouve aussi exactement que possible dans la figure de Minerve.

Les autres planches gravées ayant en général peu d'importance, et leurs dimensions étant fort inégales, nous croyons pouvoir nous dispenser de les décrire, à quelques-unes près, nous bornant à indiquer la lettre du Dictionnaire, ainsi que du Supplément, sous laquelle elles se trouvent. Ajoutons que toutes portent au bas le nom de Nicole.

Lettre A. 6 planches gravées.

B. 10.

C. 14. La 14e, haute de 290 millimètres, large, 183, présente deux sujets, savoir : *Manière de prendre les corneilles en hiver pendant la nuit ; Autre manière de prendre les corneilles avec des cornets de papier en temps de neige, Nicole à Nancy,* 1740. Il en a été fait un tirage à part, probablement aussi de quelques autres.

D. 10. Il y a deux sujets gravés sur la 4e, ainsi que sur la 6e.

E. Nt.

F. 9. Deux sujets sur la 8e.

G. 2.

H. Nt.

I. J. et K. Nt.

L. 7. dont la dernière présente deux sujets.

M. 4. La dernière, intitulée au bas : *Ruche dessinée d'après nature dans le Jardin de médecine d'Amsterdam. Nicole,* 1740, est haute de 213 millimètres et large de 184.

N. 1. *Nicotiane ou tabac dessiné d'après nature. Nicole.* Hauteur, 201 millimètres ; largeur, 182.

O. 7. dont les 4e, 5e et 6e offrent chacune deux sujets.

P. 28. Il y a deux sujets gravés sur les 13e, 15e, 16e, 18e et 23e, et quatre sur la 24e, qui est fort grande et se replie dans le volume.

Q. Nt.

R. 4.

S. 1.

T. 2.

U. et V. 1. Grande planche intitulée : *Des feuilles de mûrier et des vers à soie.* Au bas et à gauche, *Nicole le Contoit à Nancy*[1].

X. Y. et Z. Nt.

Supplément.

A. 1.

B. 2. La 2e, grande planche qui se replie, représente une canardière.

C. à N. Nt.

O. 5.

P. 14. dont la 1re, à pleine page, représente des oiseaux ; la 6e et la 14e offrent chacune deux sujets distincts.

Q. à S. Nt.

T. 1.

U. et V. 1.

X. Y. et Z. Nt.

Monuments, médailles.

193. COLONNA TRAIANA.

1. Nous nous demandons pourquoi le graveur se désigne ainsi en 1740 ou 1741. Nicole était sans doute originaire de la Franche-Comté ; mais c'était un peu tard pour le rappeler lorsqu'il avait gravé, seize ans auparavant, la vignette aux armes de Le Prud'homme, sans y mettre autre chose que son nom et la date de 1725. Y avait-il à Nancy, en 1740, un autre graveur du nom de Nicole, avec qui il ne voulait pas être confondu ?

Vue de ce monument et d'une partie de la place sur laquelle il s'élève. Au bas, à gauche, *Nicole*.

Hauteur, 144 millimètres; largeur, 189.

194. Autel votif antique.

Monument quadrilatère dont on voit par l'échelle que la hauteur est d'un mètre, outre les rouleaux qui le surmontent et entre lesquels est taillée la coupe destinée à recevoir le sang des victimes. Sa base et son chapiteau n'offrent que des moulures peu saillantes. Sur une des faces cette inscription :

HERCVLI SAXSANO ET
IMP VISPASIANO
AVG ET TITO IMP. ET
DOMITIANO CÆSARI
M VIBIVS MARTIALIS
> LIGXGEM ET COMMILI
TONES VEXILLI LEG EIVS
QVI SVNT SVB CVRA EIVS.
V. S. L. M.

A gauche, vers le bas, *eschelle de 3 pieds de Roy*. Au bas, à droite, *Nicole sculpsit Nanceij* 1749, et au milieu, CAR. FR. GARNIER CURANTE.

Hauteur de la planche, 120 millimètres ; largeur, 97.

Cet autel est un des trois qui furent découverts dans les carrières de Norroy : le premier, en 1721, il fait partie des monuments de la Bibliothèque impériale à Paris ; celui-ci en 1749, et le dernier, qui est maintenant à l'entrée de la bibliothèque publique de Nancy, en 1827. Dom Calmet, dans la Notice de la Lorraine, Dom François et Dom Tabouillot dans l'Histoire de Metz, l'ont décrit, et on le voit figuré dans ces deux ouvrages. M. de Haldat

a publié sur ces monuments et sur un quatrième qu'il a vu à Bonn, également dédié *Herculi Saxano,* une Notice insérée dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1728.

195. *Portail de la cathédrale de Toul dessiné par le S^r Chassel, sculpteur à Nancy.*

Cet intitulé est au bas de la planche qui a été gravée pour la seconde édition de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, et se trouve au tome III, chiffrée dans le haut, à droite, *planche IX.* Elle est sans nom de graveur, dans le premier état.

Hauteur, 355 millimètres ; largeur, 228.

1^er^ Etat. Un trait carré entoure l'estampe.

2^e^ et 3^e^ états. Au trait carré est substituée une bordure. Les épreuves du 3^e^ laissent voir au bas, à droite, les mots *Nicole a Nancy*, qui ne se trouvent pas dans le premier, et qui, gravés plus tard[1], puis mal effacés, ont laissé des traces visibles.

196. PLAN DE LA CHARTREUSE DE NANCY FONDÉE PAR LA MAISON DE LORRAINE EN 1732.

Grande pièce en largeur, représentant en relief la chartreuse de Bosserville, telle qu'elle était au milieu du XVIII^e^ siècle, avec ses dépendances au dedans et en dehors de l'enclos de ce monastère. En face de la porte principale et sur une terrasse à laquelle un double escalier donne accès, s'élève l'église, ornée d'un beau portail d'ordre ionique, et surmontée aux trois quarts de sa longueur d'un élégant campanile. Deux corps de logis, contigus l'un et l'autre à cette église et alignés sur sa

1. N'ayant pas vu d'épreuves du 2^e^ état, nous ne pouvons les décrire que d'une manière conjecturale.

façade, s'ouvrent aussi sur la terrasse, chacun avec une aile en retour. A droite et à gauche, deux autres bâtiments attenant, alignés de même, ayant aussi des ailes en retour. A cette ligne d'édifices se joignent par derrière d'autres constructions nombreuses, mais moins importantes, laissant entre elles des carrés vides dont le plus grand est le jardin de la pharmacie. Là se trouvent le petit cloître, adjacent à l'église suivant l'usage, et le chapitre. Enfin vient le grand cloître formé par un grand nombre d'arcades qui entourent un vaste jardin planté d'arbres et décoré, comme l'est aussi la terrasse, de fontaines jaillissantes ; derrière sont les cellules des religieux, sept de chaque côté et huit au fond, avec le jardinet attaché à chacune d'elles.

Le clos de la Chartreuse renferme encore plusieurs bâtiments ruraux, isolés l'un de l'autre par des basses-cours, et séparés des jardins qui sont au premier plan par une longue cour où, de proche en proche, tout vient aboutir. La porte principale, à côté de laquelle est la chapelle paroissiale de Bosserville, s'ouvre sur un chemin qui borde la rivière de Meurthe. Au dehors du clos, de part et d'autre et au fond, une tuilerie, un moulin, un verger, des vignes, des champs et la lisière d'un bois.

Le titre, entouré d'ornements en rocaille, surmonté des armes de Lorraine qui ont pour supports deux aigles couronnés, se lit au haut de la gauche, et la table des renvois ou légende du plan, chiffrée de A à Z Z Z, est au haut de la droite. Au-dessous du titre, *plan leué et dessiné, graué par Nicole à Nancy*. 1752.

Hauteur, 539 millimètres ; largeur, 743.

On connait trois états de cette grande et belle planche. Le premier vient d'être décrit. Le deuxième n'en diffère

que par l'inscription en grandes capitales MANUFACTURE DE BOSSERVILLE, gravée dans le milieu du haut. Troisième état : on a effacé l'inscription du deuxième et, d'une main inhabile, essayé de rétablir sur la partie qu'elle occupait les champs qui figurent au dernier plan, entre le clos de la Chartreuse et les bois de ce monastère.

197. Médaillon de la régence.

La duchesse douairière de Lorraine régente. Buste tourné à droite, un voile sur la tête. ELIZ. CAROLA. AVRELIANENSIS DVCISSA ET. REGENS. LOT. BARR. Rev. La duchesse assise sur un trône et tenant un gouvernail de la main droite. L'autre main est étendue vers la Lorraine, personnifiée dans une femme debout, respectueusement inclinée et s'appuyant sur un écu parti aux armes de Lorraine et de Bar. Derrière elle, une cigogne. DECORI. GENTIS. PRÆSTANS VIRTVTEM, A l'exergue, M. DCC. XXIX.

Sous la date du revers, *C. F. Nicole f.*

Hauteur, 102 millimètres ; largeur, 128.

C'est la reproduction du médaillon dit de la Régence, l'un de ceux que Ferdinand de Saint-Urbain a exécutés pour la famille ducale de Lorraine. Elle se trouve dans un in-4 de 6 ff. non paginés, ayant pour titre : DISSERTATION sur un médaillon frappé au sujet de la régence de Son Altesse Royale Madame, *a Nancy*, 1729.

198. Médaille à l'occasion du mariage de François III, duc de Lorraine, et de Marie-Thérèse d'Autriche.

Reproduction par la gravure en taille douce, dans un cartouche orné de fleurs, au bas duquel se becquètent deux tourterelles, des deux faces d'une médaille qui présente au droit les têtes accolées des deux époux : FRANC III LOTHARING. THERESA AUSTRIACA ; au revers, la Religion

couronnant deux cœurs sur un autel. VOTORUM TANDEM COMPOTES. A l'exergue, CELEB NVPT DIE XII FEB 1736.

Hauteur, 58 millimètres ; largeur, 90.

La médaille, signée M D, est bien connue. Elle est fort jolie ; nous voudrions pouvoir en dire autant de la gravure que Nicole a signée au bas à gauche, *Nicole à Nancy*, 1772.

Mélanges.

199. Portrait de Mr DE MENTZEL LE VAILLANT, COLONEL DES HOUSARD (sic) AUSTRICHIENS.

Ce personnage, en dolman et pelisse, coiffé d'un petit tricorne, est représenté à cheval, au galop vers la gauche. Dans le lointain une forteresse, et sous ses murs un combat. Au bas, à droite, *Nicole*.

Hauteur, 154 millimètres ; largeur, 123.

Cette gravure, d'une exécution plus que négligée, dut paraître en 1743. La France était alors en guerre avec Marie-Thérèse, le prince Charles Alexandre de Lorraine se disposait à passer le Rhin avec une partie de son armée, et Mentzel, qui commandait sous ses ordres un régiment de hussards, l'ayant devancé dans le Palatinat, inquiétait les frontières de l'Alsace et de la Lorraine.

200. PANDOURE PEUPLE INCONNU JUSQUA LORS OFFICIER.

Officier de Pandours debout, vu de face, mais la tête tournée vers la droite. Il est vêtu à la turque, coiffé d'une espèce de kolbac, et s'appuie de la main droite sur un fusil long et de gros calibre qui, avec quatre pistolets à la ceinture et un large cimeterre, compose son armement.

Hauteur, 143 millimètres ; largeur, 86.

Cette gravure, probablement contemporaine de la précédente, est d'une exécution non moins grossière.

201. Almanach de cabinet historié, A L'HONNEUR DU MARIAGE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN AVEC L'ARCHIDUCHESSE MARIE-ANTOINETTE. Deux planches.

Ire. Douze sujets mythologiques, dont chacun porte le nom d'un mois de l'année, figurent en médaillons sur les pilastres qui font bordure. L'entablement est décoré des armes du Dauphin de France et de la Maison d'Autriche, avec les mots UNIS POUR JAMAIS. Au bas sont représentés les deux époux dans un bige dont le dossier se relève en couronne par-dessus leurs têtes. Sur les socles des pilastres, à gauche, *Nicole, graveur ;* à droite, *à Nancy.*

IIe planche. Les bordures, encore en pilastres, présentent les blasons des maisons de Bourbon et de Lorraine, et ceux de leurs alliances : en tout, trente-quatre.

Hauteur de chaque planche, 174 millim. ; largeur, 199.

On lit au bas d'une dernière colonne de l'almanach : A Nancy, chez C.-S. Lamort, imprimeur.

203. Tête de lettre historiée d'emblèmes de la Franc-Maçonnerie, tels qu'une truelle, une équerre, etc. On y lit au haut : *Virtute meruere lumen,* et vers le bas, sur une banderole, *In labore quies.*

Hauteur, 243 millimètres ; largeur, 176.

204. 1er Plan des bois de l'abbaye d'Autrey.

Topographie à l'occasion d'un procès que cette abbaye eut à soutenir vers le milieu du XVIIIe siècle. A part une indication, tant bien que mal figurée, des bâtiments et des jardins du monastère, on n'y voit guère que des bois, des champs et un petit cours d'eau dit le ruisseau de Saint-Florent, sur la rive droite duquel ils sont situés. A droite, vers le bois, *pland leuée* (sic) *par Petit, Géographe du Roi, graue par Nicole à Nancy,* 1758.

Hauteur, 390 millimètres ; largeur, 400.

205. 2e Plan des bois d'Autrey.

Dans celui-ci, il s'agit des bois situés sur la rive gauche du ruisseau de Saint-Florent, et, comme dans l'autre, les indications topographiques n'ont pour objets que les bâtiments abbatiaux bien ou mal représentés, des montagnes, des bois, des champs et quelques petits cours d'eau. On lit au milieu du bas : *Graue par Nicole a Nancy,* 1760.

Hauteur, 420 millimètres ; largeur, 330.

Ces deux plans sont exécutés avec peu de soin, et l'on pourrait n'y voir qne des croquis, s'il n'était certain par les légendes qui y sont gravées çà et là, qu'ils ont été levés et gravés à l'occasion d'un procès.

A ces deux cent cinq gravures de Nicole père, que nous avons toutes vues, nous devons ajouter un portrait de Stanislas, gravé par Nicole en 1766, et qui ne nous est connu que par le catalogue des collections lorraines de M. Noël, où il est indiqué sous le n° 2418.

NICOLE FILS.

1° *Vue méridionale de la place Royale de Nancy*[1], 1753. Au bas, à droite, *Nicole fils.*

Hauteur dans le trait carré, au-dessous duquel est l'inscription, 95 millimètres ; largeur, 220.

2° *Vue septentrionale de la place Royale de Nancy.* Au bas, à droite, *desiné* (sic) *graué par Nicole fils et se vend à Nancy.* Après *se vend,* et sur la même ligne, 1754. De chaque côté de l'inscription, 1 à 9 à gauche, 10 à 16 à droite la table des renvois.

1. N'y a-t-il pas deux états de cette planche, l'un sans figures qui serait le premier, l'autre avec des figures ajoutées par le graveur, pour donner au tableau plus d'animation ?

Existe-t-il une vue septentrionale faisant le pendant ?

Hauteur, 133 millimètres ; largeur, 314.

Veue méridionale de la Place Royale de Nancy. A droite sous le trait carré, *Nicole fils à Nancy*, 1754. La table des renvois 1 à 12 des deux côtés et au-dessous du titre.

Hauteur, 134 millimètres ; largeur, 304.

Cette gravure, qui diffère du n° 1 par de plus grandes dimensions, est le pendant de la précédente. Il y a de l'une et de l'autre des épreuves avant le nom du graveur.

3° Vignette aux armes de De Braux.

Ecu de gueule au dragon d'or, supporté par deux autres dragons et appuyé contre une colonne tronquée. Sur la terrasse au bas, trois génies, dont l'un prend des mesures avec un compas, le second déroule une carte sur ses genoux, et le troisième montre les mots DE BRAUX inscrits sur une pierre. Au bas, *Nicole fils, inv. et scu Lp. à Nancy*. 1755.

Hauteur, 93 millimètres ; largeur, 73.

Cette vignette n'est pas inférieure à ce que Collin père a fait de mieux dans le même genre.

4° Vignette aux armes du chevalier de Rehainviller.

Ecu d'azur à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion passant d'or, et en pointe d'un gantelet d'argent. Il est surmonté d'une couronne de marquis et supporté par deux lions, l'un debout, l'autre couché. Au-dessus de la couronne, la devise MAGNVS ET AVDAX sur une banderole. Sur la console, *le Cheuallier de Rehainviller, baron du S^t Empire,* et au bas, *Nicole fils à Nancy* (sic), 1754.

Hauteur, 103 millimètres ; largeur, 90.

5° Vignette aux armes de Duberon.

Ecu d'azur à trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et l'autre en pointe, le heaume en face et ouvert, treillé

et couronné. Pour cimier, une molette entre deux ailes étendues. L'écu est supporté par deux nègres dont l'un est assis sur un tambour, et l'autre debout, un carquois à l'épaule, porte de la main gauche un chaudron. Derrière lui flotte une bannière aux trois molettes de l'écu et dont la hampe est engagée sous le heaume. Au bas, à droite, *Nicole fils, inv. et sculp. a Nancy* 1755.

Hauteur, 145 millimètres ; largeur, 108.

Cette vignette est d'une beauté remarquable. On ignorerait pour qui Nicole fils l'a gravée si l'on n'y voyait reproduits, avec quelques différences et de plus grandes dimensions, les détails de la suivante qui n'est point anonyme.

6° Autre vignette aux armes de Duberon.

Mêmes armoiries. Les supports de l'écu sont aussi deux nègres, ils sont debout, l'un tenant la bannière aux trois molettes d'éperon, et l'autre portant un chaudron. Au bas, *Nicole fils à Nancy* 1751, et plus bas au milieu, *Duberon*.

Hauteur, 81 millimètres ; largeur, 62.

Nous avons vainement cherché ce nom dans le Nobiliaire de Lorraine ; il appartient sans doute à quelque famille d'une autre province.

7° Vignette aux armes de Jandon.

Ecu d'argent à une fleur de lis de même, accompagnée de trois écussons de même. Il repose avec les attributs des beaux-arts sur des nuages, entre des génies dont l'un à gauche le couronne, et l'autre à droite lui sert de support. Au bas à gauche, dans un nuage, *Nicole fils*.

Hauteur, 70 millimètres ; largeur, 58.

Si cette vignette était anonyme, on n'hésiterait pas à

l'attribuer à Collin père. Elle est dans son style et presque au niveau de ce qu'il a fait de mieux en ce genre.

Le nom de Jandon n'est pas au Nobiliaire de Lorraine, et nous croyons qu'on perdrait son temps à le chercher dans un autre armorial. En revanche, on le voit écrit *Jeandon* sur plusieurs planches, assez mauvaises, des Tables historiques de l'abbé Lionnois[1]. Nicole n'aurait-il pas voulu s'amuser aux dépens de ce Jeandon ou Jandon, artiste graveur ou amateur graveur, en tout cas fort médiocre, dont il fait couronner par un génie le blason imaginaire, bien indiqué, à ce qu'il nous semble, par la couleur identique des armes et de l'écu, argent sur argent, c'est-à-dire le tout en blanc. Nous ne sommes pas éloigné de le croire, en présence d'armoiries aussi contraires aux règles du blason, et lorsque nous les voyons entourées d'attributs qui indiquent l'exercice des beaux-arts par état ou par goût. Et ces nuages, sur lesquels reposent les insignes de la noblesse de Jandon, n'auraient-ils pas aussi leur raison d'être dans une pensée railleuse comme celle que nous supposons au graveur?

8°-15° Sept planches gravées pour le Recueil de Jean Lamour[2].

1, 2 et 3. Trois planches sans inscription représentant les rampes du grand escalier de l'hôtel de ville de Nancy, des balcons de cet édifice et des hôtels de la place Royale.

La première est sans nom de graveur, mais exécutée de manière à justifier, si on la compare avec les suivantes, son attribution à Nicole fils.

1. V. Supra.

2. Ce recueil, déjà mentionné, a paru vers 1766, mais l'exécution d'une partie des planches est antérieure à 1760. Celles qu'a gravées Nicole fils sont nécessairement de ce nombre.

Hauteur, 431 millimètres ; largeur, 530.

Sur la deuxième on lit au bas, à gauche, *fais par lamour Serrurier du Roy ;* à droite, *Nicole fils Sculp.*

Hauteur, 428 milllimètres ; largeur, 533.

Sur la troisième, au bas à gauche, *Lamour iuenit. Nicole fils sculp.*

Hauteur, 443 millimètres ; largeur, 533.

4° *Rampe du pallier de l'intendance.* Au bas à gauche, *Lamour inu. ;* à droite, *Nicole fils Sculp.*

Hauteur, 431 millimètres ; largeur, 542.

5° *Grillage posé à la Chapelle de Monseigr le Cardinal de Lorraine, fondateur de l'Insigne église Primatiale de Lorraine...* Au bas dans le milieu, *Lamour Inuenit. Nicole fils Sculpsit Nancii.* 1759.

Hauteur, 535 millimètres ; largeur, 532.

6° *Petit Balcon et suivant, qui se voient à la Façade de la maison de lauteur.* Au bas à gauche, *faits par Lamour Serrurier du Roy ;* à droite, *Nicole fils Sculpe.*

Hauteur, 534 millimètres ; largeur, 528.

7° Autre balcon. Au bas à droite, *Lamour Inuenit. Nicole fils Sculp.*

Hauteur, 528 millimètres ; largeur, 430.

Les autres planches sont, comme on sait, gravées pour la plupart par Dominique Collin[1], deux seulement par Nicole père[2] ; quelques-unes ne sont pas signées.

16° Carte Generalle de la Lorraine *ou sont Enclauez Les Trois Evesh de Metz, Toul et Verdun.* Au bas à droite, *Nicole fils* 1756.

Hauteur ? largeur ?

1. V. Notice sur Dominique Collin, pp. 29-32.

2. V. *Supra.*

C'est une très-petite carte, à peu près comme celle qu'a gravée le *sieur de N.*[1] et que l'on connait bien à Nancy, mais d'une exécution inférieure. Sa vue nous a rappelé les jolies petites cartes que dessinait le géographe lorrain Bugnon, pour les mettre en tête des copies qu'il faisait de l'abrégé de son grand *Polium* du duché de Lorraine. Nous n'avons pu découvrir pour quel livre elle a été exécutée.

17° On trouve inscrit au catalogue Noël, sous le n° 2469, un portrait de la vénérable mère Barbe Barthélemy, ancienne supérieure générale des Sœurs de la Charité de Saint-Charles de Nancy. *Sénémont pinxit, Nicole fils sculpsit.* In-8. Ce portrait porterait à 17 les gravures de Nicole fils, signées de son nom. Il en est, comme nous l'avons fait observer, plusieurs autres qui peuvent, nous dirions presque qui doivent lui être attribuées ; mais comme elles portent le nom de Nicole sans autre désignation, nous avons dû les comprendre dans l'œuvre de Nicole père.

Dans une dernière notice sur les graveurs nancéiens du XVIII^e^ siècle, nous passerons en revue ce que nous connaissons des travaux en chalcographie de Jacquart, de Claude Charles et de Girardet, tous trois justement renommés parmi nos peintres, mais qui n'ont gravé qu'accidentellement ; de Sébastien Antoine, de Villiez et de quelques autres dont on n'a qu'un petit nombre de gravures, mais qu'il serait injuste de laisser dans l'oubli.

1. De Norroy, à ce qu'on dit.

NOTICE

SUR QUELQUES

GRAVEURS NANCÉIENS

DU XVIII^e^ SIÈCLE

ET SUR LEURS OUVRAGES

PAR M. BEAUPRÉ.

Sébastien ANTOINE. — *Claude* CHARLES. — *Nicolas* DERLANGE. — LE PÈRE ENGRAMELLE. — *Quirin* FONBONNE. — *Jean* GIRARDET, 1709-1778. — *Claude* JACQUART, 1683-1736. — *G.-F.* VILLIEZ.

Sébastien ANTOINE.

Nous ne savons rien de relatif à la personne de cet artiste, et nous ne trouvons à décrire qu'un petit nombre de gravures signées de son nom, ou pouvant lui être attribuées. Etait-il de cette famille Antoine, dont plusieurs générations ont exercé la typographie à Metz de 1630 à 1781, et à laquelle appartient probablement Pierre Antoine qui imprimait à Nancy vers 1744 ? Il y a probabi-

lité ; en tout cas, il est certain que Sébastien Antoine a travaillé dans cette dernière ville, de 1727 à 1733[1], ce qui nous autorise à le ranger parmi les graveurs nancéiens du XVIIIe siècle.

On a de lui :

1° Portrait de Dom Calmet.

Portrait à mi-corps, entouré d'un cadre ovale sur lequel on lit R. P. D. AUGUSTINUS CALMET E CONGR SS VIT ET HYD ADB. SENON.. Dom Calmet en habit monacal, mais nu-tête, est vu de face, le corps un peu tourné vers la droite, la main droite sur un livre posé debout devant lui et au dos duquel on lit BIBLIA SACRA. Le socle sur lequel le cadre repose porte une inscription de huit vers ainsi conçue :

Heureux écrivain dont la gloire
De la vertu tire son fond,
Lorsqu'un sçavoir vaste et profond
Te place au Temple de Mémoire,
Calmet de ces dons revétu
Dis nous en toy lequel domine
De l'honneur ou de la doctrine
Du sçavoir ou de la vertu.

Au bas du cadre : *Gravé et offert par Séb Antoine à Nancy* 1729.

Hauteur, 325 millimètres ; largeur, 225.

2° *Mausolée du duc René II, inhumé dans l'Église des pères cordeliers de Nancy.* Au bas à gauche, *Charles de,* à droite, *Antoine* f.

Hauteur, 338 millimètres ; largeur, 221.

1. Nous supposons que le n° 17, portrait de François III, a été gravé pendant la seconde régence de la duchesse Elizabeth Charlotte, qui a commencé en 1733.

C'est la planche V du tome III[e] de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, 1[re] et 2[e] éditions.

3° *Façade de l'Eglise Primatiale de Nancy*. Au bas à gauche : *dessinée pdr le S[r] Thierry, architecte à Nancy;* à droite, *gr p. Antoine à Nancy*.

Hauteur, 339 millimètres ; largeur, 227.

Planche XI du même volume dans les deux éditions.

4°–16° Sceaux de Lorraine, fig. 1 à V. Au haut de la planche à droite, on lit tome III[1], page XL, planche I. Au bas à droite, *Seb. Antoine f.*

Hauteur, 342 millimètres ; largeur, 221.

Des treize planches de sceaux qui décorent l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, celle-ci portant le n° 1 est la seule que Séb. Antoine ait signée. Mais la ressemblance qui se remarque dans l'exécution des autres, et de plus l'usage assez fréquent parmi les graveurs de ne mettre leur nom qu'à la première pièce d'une suite, autorisent à croire que toutes sont l'ouvrage de notre artiste, et nous n'en doutons pas. Ajoutons que peut-être il en est ainsi des huit planches de médailles et monnaies qui viennent ensuite dans le même volume.

Mêmes dimensions que ci-dessus pour les unes comme pour les autres.

17° *François III, duc de Lorraine, de Bar, de Montferrat et de Teschen, Roy de Jérusalem, etc., né le* 8 *décembre* 1708, *présenté A son altesse Royale Madame Régente*. Au bas, sous le trait carré à gauche, *ad vivum*

1. Cette indication de tome est inexacte, car dans la seconde édition de l'Histoire de Lorraine, comme dans la première, la planche en question et celles qui suivent sont au tome II, où se trouvent aussi les huit planches non signées de médailles et monnaies.

p. J. G. Aürbach Viennæ 1728 ; à droite, *desiné par jacquart Seb. Antoine f. à Nancy.*

Hauteur, 352 millimètres ; largeur, 214.

Portrait en pied de ce prince, vu de face, mais un peu tourné vers la gauche, debout, couvert du manteau ducal et sceptre en main ; sa couronne et la main de justice reposent sur une console que recouvre un tapis. L'inscription qui le dénomme est tout au bas de la planche, coupée en deux par les armes de Lorraine.

Cette gravure est assez remarquable pour qu'on regrette de ne connaître que le nom de l'artiste qui l'a signée. Il faut remarquer toutefois que Séb. Antoine a été aidé dans l'exécution par un dessin de Jacquart.

Claude CHARLES.

On rencontre fréquemment en Lorraine des tableaux et des dessins, plus ou moins authentiques, de ce peintre qui eut au XVIII^e^ siècle une grande célébrité, et qui, né à Nancy en 1661, y mourut, en 1747, recteur et professeur de peinture et de sculpture de l'académie de cette ville, héraut d'armes et peintre ordinaire du duc Léopold. Mais à deux pièces près que nous trouvons mentionnées sous les n^os^ 5202 et 5206 du catalogue de M. Noël, il parait qu'il n'a rien fait en gravure. Les voici telles qu'elles sont décrites :

« 1° L'amour a quelques traits de la divinité, deux » femmes et un chien. *Cl. Charles sculp et delin.* » *Nanceii* 1693. *Car Mellin pinxit.* »

Cette description laisse à désirer ; mais nous n'avons pas moyen de la rendre plus claire.

» 2° L'aspect du temple qui fut élevé, et du feu d'arti- » fice qui fut tiré pour la célébration du baptême du

» prince royal de Lorraine. Gravé par Charles. Pet. » in-fol. »

Nous avons autrefois pris note d'une eau-forte à laquelle semble se rapporter cette description, et au bas de laquelle on lit : *C. Charles In et scul.* On y voit à la lueur d'un feu d'artifice Jupiter et Junon sur un nuage, l'un avec son aigle, l'autre avec son paon. Un obélisque surmonté d'une Renommée se dresse derrière eux, ayant pour base un temple circulaire dont les arcades sont au nombre de huit, et l'entablement repose sur des colonnes d'ordre toscan. Sur la corniche de cet entablement règne une galerie où la Lorraine en manteau ducal, la tête ceinte d'une couronne royale, reçoit des mains d'une déesse d'ordre inférieur, peut-être Lucine, un enfant au maillot. A côté de la Lorraine, une femme portant l'écu de Bar représente sans doute le duché de ce nom. Au premier et au second plans, sur la terrasse, quelques spectateurs parmi lesquels deux capucins. Le fond nous a paru représenter le château de Lunéville, et nous avons cru voir dans Jupiter et Junon les augustes époux, père et mère de l'enfant dont la Lorraine célébrait la naissance.

Hauteur, 243 millimètres ; largeur, 173.

Cette gravure ne porte pas de date ; et comme de l'union de Léopold et d'Elizabeth Charlotte d'Orléans il n'est pas né moins de douze enfants dans l'intervalle de 1699 à 1714, nous ne voyons guère moyen d'y suppléer.

DERLANGE.

Jean-Nicolas Derlange, qui était orfèvre à Nancy dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, a gravé en creux et en taille douce. Le peu que nous avons de lui dans ces deux

genres de gravure où, jeune encore, il se montra, surtout dans le premier, bien supérieur à Nicole, promettait un successeur à Saint-Urbain, et un digne émule à Collin qui probablement fut son maître ; mais l'affaiblissement de sa vue parvenu à ce point, écrivait Mory d'Elvange en 1783, qu'à peine il voyait assez pour se conduire, l'arrêta dans sa carrière artistique. Nous ne connaissons que deux médailles et une petite suite de gravures qui soient signées de son nom. Il est vraisemblable qu'avant d'y mettre la main, il s'était essayé dans quelques ouvrages restés inconnus, tels que des cachets armoriés, des médailles de chapelet et des copies de gravures.

Médailles.

1° Le roi Stanislas. Buste tourné à gauche. STANISLAVS. I. D. G. REX. POL. M. D. LIT. D. LOTH. BARRI. Sous le bras, DERLANGE.

Diamètre, 52 millimètres.

Il n'y a pas de revers à cette médaille qui, gravée en 1762 à l'occasion du passage à Nancy de Mesdames Adélaïde et Victoire, représente le roi de Pologne dans les dernières années de sa vie ; il n'en existe que des épreuves en étain coulé, et il n'a pas été, dit Mory d'Elvange, possible d'en tirer d'autres, parce que le creux est en cuivre. C'est, ajoute-t-il, *le portrait le plus ressemblant* dans ce genre que nous connaissions de Stanislas[1].

1. Un habile artiste messin, M. Bellevoye, travaille en ce moment à une médaille qui sera du même module que la suite ducale de Lorraine, et pourra lui servir de complément. Le droit portera l'effigie de Stanislas, d'après la grande médaille de Derlange ci-dessus décrite, et le revers offrira le profil de Catherine Opalinska, dont le dessin a été pris sur la statue, œuvre de Nic. Séb. Adam, qui décore le tombeau de cette princesse dans l'église de Bon-Secours.

Le coin bien conservé de cette médaille est du nombre de ceux qui se trouvent à la bibliothèque publique de Nancy.

2° Le roi Stanislas. Tête à gauche. STANISLAVS I. D. G. REX POL. M. D. LIT. D. LOT. B. Au-dessous, DERLANGE.

Dans cette médaille ainsi que dans la précédente, Stanislas est représenté comme il était vers 1766, vieux et obèse ; mais l'artiste a su lui conserver la noblesse de la figure et la dignité du maintien.

La ressemblance est parfaite, mérite que n'a pas la médaille gravée dix ans auparavant par Mme Vaultrin de Saint-Urbain, à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XV.

Voici ce que dit Mory d'Elvange[1] de la seconde médaille de Derlange. « L'année 1766 est marquée par une » médaille supérieurement coulée en bronze. (Cabinet de » feu M. Dordelu.) Du diamètre d'une pièce de 24 sous, » elle porte au droit la tête du roi de Pologne gravée par » Derlange.... ; au revers, l'inscription suivante : *Polo-* » *niæ bis regno abdicato Lotharingiæ datus benefi-* » *centissimus. Anno* 1737 — *Lunevillae obiit* 23 *feb* » 1766, 88 *natus*. Ce revers que Derlange m'a dit avoir » été gravé postérieurement à la tête, et d'une autre main » que la sienne, rappelle l'année de la mort de Stanislas. »

Le coin de cette médaille est en acier[2], ce qui explique comment il en existe des épreuves en bronze en très-petit nombre, il est vrai, et sans revers. Nous n'avons pas encore vu celui que décrit Mory d'Elvange.

1. Recueil MS à la bibliothèque publique de Nancy.

2. Retrouvé depuis peu, ce coin est aujourd'hui dans la collection numismatique de M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy.

Gravures.

Les quatre parties du jour, suite de quatre pièces gravées d'après Jeanrat.

1° *Le Matin.* — Une femme en négligé, assise près d'une table sur laquelle son déjeuner est servi, paraît écouter les propos que lui adresse un jeune homme debout à ses côtés. Au fond une cheminée que surmonte une glace accompagnée de deux candélabres. Au bas de l'estampe, *Jeanrat inv. Derlange sculp.* Puis le titre et ces six vers :

Ce caffé pris tout chaudement
Va ce matin, gentille Hortense
Mettre vos sens en mouvement.
Mais je conçois que la présence
D'un amant jeune et gracieux
Sçaura vous réveiller bien mieux.

Plus bas encore :

Se vend à Nancy, chez Collin, graveur du Roy.

Adresse que portent aussi les trois pièces qui suivent, signées des mêmes noms.

2° *Le Midi.* — Un sémillant abbé est assis à table, partageant le dîner d'une jolie femme ; vient une camériste apportant un plat, tandis qu'au fond un homme écartant la portière, regarde ce qui se passe d'un air assez piteux.

Au bas le titre et six vers :

Cet abbé vif et pleint (sic) *d'ardeur*
Et la jeune Iris, dont l'humeur
Est aussi facile qu'aimable,
Me paroissent si bien d'accord
Qu'un mari doit bénir son sort
De ne les surprendre qu'à table.

3° *L'Après-dînée.* — Deux jeunes femmes, assises au pied d'une colonne, accompagnent l'une de sa voix, l'autre de sa guitare, un homme également assis qui joue de la flûte. La première a sur les genoux un cahier de musique.

Au bas le titre et ces vers :

Qu'avec un doux contentement
Ces jeunes gens passent la vie!
A Celadon rien ne plait tant
Que la voix de sa chère amie,
Et rien ne flatte plus Silvie
Que la flûte de son amant.

4° *Le Soir.* — Une femme en chemise va se mettre au lit, tournant la tête vers son amant qui commence à se déshabiller ; autour d'eux les détails d'une chambre à coucher.

Au bas le titre et six vers :

Quoy, faut-il par un regard tendre
Licidas que tu sois hâté,
Et qu'en chemise une beauté
Se refroidisse pour t'attendre.
Ah dans un aussi doux moment
J'aurois bien plus d'empressement.

Il a été fait trois tirages de cette suite : le premier antérieur à 1781, par les soins de Dominique Collin, qui était l'éditeur ; le second et le troisième ont eu lieu de nos jours, l'un à Metz, l'autre à Paris, aux frais de deux iconophiles, possesseurs successifs des planches, et à petit nombre pour leurs amis. Les épreuves du second tirage sont assez faibles ; celles du troisième pèchent par le défaut opposé. Il faut savoir s'en contenter, car les premières sont rares.

LE PÈRE ENGRAMELLE.

Le P. Engramelle était, vers le milieu du XVIII[e] siècle, religieux augustin au couvent de Nancy[1]. C'est tout ce que nous savons de sa personne, si ce n'est que, quelques années plus tard, il a publié à Paris, où probablement il résidait alors, un ouvrage dont nous ne retrouvons pas le titre dans nos notes, mais qui, si la mémoire ne nous trompe, peut être rangé parmi les écrits concernant les beaux-arts.

Nous ne connaissons du P. Engramelle que deux gravures qu'on peut voir, signées de lui, dans la première édition du Recueil des Fondations du roi de Pologne[2] pour laquelle elles ont été exécutées.

1° *Vue orientale de la statue de* Louis XV *élevée au milieu de la Place Royale de Nancy, le* 26 *novembre* 1755 *par Sa Maj.* Polonnoise (sic) *et Figure de la Médaille frappée par lad[e] Ville à ce sujet.* Au-dessus de cette inscription, vers le milieu, *Guibal f. stat.*[3] *P. Engramelle aug. del et sc.*

Hauteur, 106 millimètres ; largeur, 237.

Cette jolie pièce est en trois compartiments. Le milieu représente la statue de Louis XV, et au fond l'hôtel Jac-

1. C'est des fenêtres de son couvent que le P. Engramelle a dessiné la démolition de l'ancien hôtel de ville de Nancy. La façade sur la rue des Ponts y figure encore en grande partie ; mais des autres parties de ce grand édifice, les unes n'offrent plus que des décombres dont l'enlèvement se fait avec activité, les autres vont tomber sous le marteau des démolisseurs. Ce dessin, destiné probablement à être gravé, se trouvait dans le cabinet de M. Noël, d'où il a passé dans le nôtre.

2. *Lunéville,* 1759, in-fol.

3. (Fecit statuam).

quet, qui fut sous le premier Empire la résidence du préfet de la Meurthe ; une partie de l'ancien hôtel d'Ourches, préfecture actuelle ; la grille de la rue de la Congrégation et l'angle nord-est de l'Hôtel de ville. A droite et à gauche, la médaille et son revers : c'est celle qui a été gravée par Mme Vaultrin née Saint-Urbain.

La planche n'a point été employée dans la seconde édition du Recueil des fondations ; elle y est remplacée par une vue de la statue de Louis XV, où les fonds ne reparaissent pas.

2° *Grilles des angles d'entrée de la* PLACE ROYALE DE NANCY. Au bas, *Lamour inv. et fecit,* et à gauche, *P. Engramelle august. sculp Nancœii* 1757.

Hauteur, 439 millimètres ; largeur, 534.

La planche se retrouve dans la seconde édition.

FONBONNE.

« Fonbonne (Quirin), graveur hollandais », dit M. Charles Le Blanc, auteur du Manuel de l'amateur d'estampes[1], travaillait à Paris de 1720 à 1734 ». Après 1740, il était à Nancy, comme le témoignent les illustrations fournies par lui à différents ouvrages imprimés dans cette ville en 1745 et 1748. Une suite de 28 planches, pour *Représentation de l'ancien Habillement de Strasbourg*[2], semble indiquer que plus tard il travailla dans cette dernière ville. On n'en sait pas plus sur sa personne. Les trente gravures mentionnées au Manuel de l'amateur d'estampes ne sont pas, à beaucoup près, tout

1. *Paris, P. Jannet,* 1855, tome second, p. 244.

2. Ibidem.

ce que Fonbonne a gravé à Paris et ailleurs. Nous n'avons, du reste, à décrire que ce qu'il a fait à Nancy, et le regret que nous pourrions avoir d'en omettre une partie est fort atténué par la médiocrité de ce que nous connaissons.

1° Portrait du bienheureux Pierre Fourier.

Ce saint personnage est représenté de face, un peu tourné à droite. Il est debout ; trois enfants se pressent contre lui, et il leur montre de haut une image de la Sainte-Vierge, destinée sans doute à celui qui répondra le mieux à ses questions. Au bas, *Fonbonne*[1] *a Nancy* et une inscription en 6 lignes : IMAGO BONI PAROCHI, BEATVS PETRVS FORERIVS A MATAINCVRIA..... objit 1640 ætat. 76.....

Hauteur, 130 millimètres ; largeur, 80.

2°-5° Quatre gravures pour l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST mise en vers par M. Corneille, de l'Académie françoise. Nouvelle édition augmentée des autres poésies spirituelles du même auteur... *Nancy, Abel-Denys Cusson* 1745, gr. in-4.

1° Jésus-Christ enseigne le peuple. N. S. est représenté assis au pied d'un arbre, gesticulant de la main droite, et de la gauche montrant le ciel à son auditoire. Au bas à droite, *Fonbonne sculp.*

2° L'entretien de l'âme avec Dieu. L'âme est représentée par une femme assise, tendant les bras vers le Saint-

1. Ici et partout ailleurs on remarquera que contrairement à l'usage, Fonbonne n'a signé que de son nom les planches gravées par lui. Cela semble s'expliquer par l'initiale de son prénom de *Quirin*. Quand on a un prénom qui commence ainsi, on le supprime en signant, ou bien on l'écrit en toutes lettres.

Esprit qui plane au-dessus d'elle dans un cercle lumineux. Au bas à droite, *Fonbonne sculp.*

3° A l'appel de Jésus-Christ, deux pêcheurs abandonnent leur barque et leurs filets pour le suivre. Au bas à gauche, *Fonbonne à Nacy* (sic).

4° La Cène. Au bas à droite, *graué par Fonbonne à Nancy.*

La hauteur de ces quatre pièces, dont les deux premières sont peut-être ce que Fonbonne a fait de mieux, varie de 225 à 226 millimètres de hauteur, et de 161 à 162 en largeur.

6°–19° Quatorze portraits de la suite en médaillons des ducs et duchesses de Lorraine dans la deuxième édition de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet. Ils sont deux par deux, dans des encadrements oblongs au-dessous desquels on lit à gauche *Fonbonne fec.* ou *sc.* ou *sculp.*

Hauteur, 60 à 63 millimètres ; largeur, 162 à 170.

Les voici dénommés par leurs inscriptions circulaires :

1° GERARDUS ALSATIUS D. G. DUX. LOT. ET MARCHIO. — HADEWIDIS NAMURCENSIS DUCISSA LOT. ET MAR.

2° THEODERICUS D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — GERTRUDIS FLANDRENSIS DUCISSA LOT. ET MARCH.

3° SIMON I. D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — ADELEYDIS QUERFORDIENSIS DUCISSA LOTH. ET MARC.

4° MATHÆUS L.[1] D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — BERTHA. SUEVA. DUCISSA LOTH. ET MARCHIO.

5° SIMON II D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — IDA VIENNENSIS DUCISSA LOTH. ET MARCHIONISSA.

1. Pour I ; le graveur aura mal lu l'inscription de la médaille.

6° FREDERICUS I. DE BITCH D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — LUDOMILLA POLONICA DUCISSA LOTH. ET MARCHIONISSA[1].

7° THEOBALDUS I. D. G. DUX. LOTH. ET MAR. COMES. METENSIS ET DASBURG. — GERTRUDIS. DASBURGENSIS. DUCISSA. LOTH. ET MARCHIONISSA.

8° MATTAEUS. II. D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — CATHARINA. LIMBURG. DUCISSA. LOTH. ET MARCHIONISSA.

9° FREDERICUS. III. D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — MARGAR. NAVARR. DUCISSA. LOTH. ET MARCHIO.

10° THEOBALDVS. II. D. G. DVX. LOHT. (sic) ET MARCHIO. — ISABELLA. RVMINIACENSIS. DVCISSA. LOTH. ET MARCHIONISSA.

11° FREDERICUS. IIII. D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — ELIZABETH. AUSTRIACA. DUCISSA. LOTH. ET MARCHIONISSA.

12° RADVLPHVS. D. G. DVX. LOTH. ET MARCHIO. — MARIA. BLESENSIS. DVCISSA. LOTH. ET MARCHIONISSA.

13° JOANNES. I. D. G. DUX. LOTH. ET MARCHIO. — SOPHIA. VIRTEMBERG. DUCISSA. LOTH. MARCH.

14° CAROLVS. II. D. G. DVX. LOTH. ET MARCHIO. — MARGAR. A. BAVARIA. DVCISSA. LOTH. ET MAR.

20°–29°. Neuf planches sur dix, gravées pour le *Traité historique* des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains. Par le R. P. Don Calmet, abbé de Senones. *Nancy Leseure.* 1748 in–8.

Ces planches sont toutes, à l'exception de la quatrième, signées au bas *Fonbonne sculp.* ou *fec.*

1° Fig. 1. *Valon* (*sic*) *et environ de Plombières* en 1747. Au bas la table des renvois A.–T.

1. Après Ferry de Bitch et Ludomille de Pologne viennent Ferry II et Agnès de Bar ; mais dans la suite dont il s'agit, ce n'est pas Fonbonne qui a gravé leurs médaillons, c'est Dominique Collin, d'après les dessins de L. Racle.

Hauteur, 182 millim.; largeur, 316.

2. Fig. 2. *Plan du grand Bain.* Hauteur 170 millim.; largeur 199.

3° Fig. 3 et 4. Planche sans titre où est représentée, entre autres détails, l'*Entrée du grand Bain.*

Hauteur, 167 millim.; largeur, 199.

4° V. *Infra.*

5° Fig. 6. *Fontaine du Chêne ou du Crucifix vue* par dehors en 1709 : Hauteur 163 millim.; largeur 200.

6° Fig. 7 et 8. Planche sans titre, où l'on voit entre autres détails, le *plan et la veue de la Fontaine du Chêne.* Hauteur 167 millim.; largeur 203.

7° Fig. 9 et 10. Planche sans titre, pour divers détails concernant le *Bain des Dames ou de la Reine.*

Hauteur, 163 millim.; largeur, 204.

8° Fig. 11 et 12. Planche sans titre, pour le *plan et l'élévation ou face extérieure du Bain des Panous.*

Hauteur, 168 millim.; largeur, 225.

9° Fig. 13 et 14. *Manière dont le malade enfermé dans l'étuve reçoit la douje* (*sic.*) — *Manière de donner la douje au malade sorti du Bain.* Hauteur 161 millim.; largeur 209.

10° Fig. 15. *Plan du Bain de Luxeux.* Hauteur 164 millim.; largeur 196.

La quatrième planche est intitulée *plan de Plombières en* 1709. Au bas à droite, *gravé par M^lle^ Fonbonne.* Au-dessous du plan la table des renvois A.-Z. suivie d'une addition. Hauteur 231 millim.; largeur 301.

Le catalogue des collections lorraines de M. Noël indique Fonbonne parmi les graveurs qui ont exécuté sur les dessins de Lambert-Sigisbert Adam les planches de la COLLECTION DE SCULPTURES ANTIQUES Grecques et Romaines,

trouvées à Rome dans les ruines des palais de Néron et de Marius [1] *Paris, Joullain* 1753 in-4. Ce nom se trouve en effet au bas de quatre de ces planches ; mais c'est avec le prénom de Anne qui était celui de Mlle Fonbonne, probablement fille de notre graveur. Disons en passant que Anne Fonbonne, bien supérieure à son père dans l'art de graver, se montra digne de concourir au Recueil d'Adam avec P. F. Tardieu, J. Ch. François, J. Ch. Le Bas et plusieurs autres artistes non moins renommés.

Jean GIRARDET.

Né à Lunéville, en 1709, Girardet passa une grande partie de sa vie à Nancy où il mourut en 1778. Ses travaux en peinture lui ont acquis assez de célébrité dans son pays natal pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en dire plus[2].

On ne connaît aucune gravure signée de Girardet ; mais il en est deux qui lui sont attribuées par M. Gabriel Rollin, possesseur des planches. Cette attribution ne paraît pas contestée en ce qui concerne la première, où est représenté le monument qui devait être élevé dans l'église de l'hôpital de Commercy, pour y recevoir le cœur d'Elizabeth-Charlotte d'Orléans veuve du duc Léopold.

1. Le titre gravé de ce volume porte RECUEIL de sculptures antiques Greques (sic) et Romaines 1754. On lit au bas : Le temps découvre les ruines du palais de Marius en 1729. Au bas à droite, *L. S. Adam l'aîné de Nancy inv et fecit* 1754. — Adam né à Nancy en 1700, alla de bonne heure s'établir à Paris où il se rendit célèbre par des travaux de sculpture. Nous avons un souvenir vague d'avoir vu de lui quelques eaux fortes. Du reste, fussent-elles bien connues, nous ne les décririons pas plus que les gravures de Pérignon et de François, qui, comme Adam, originaire de Nancy, n'y ont pas exercé leur art.

2. V. Dom Calmet, Biblioth. Lorr. et l'abbé Lionnois, Hist. de Nancy.

1° Dans une niche ceintrée de peu de profondeur s'élève, surmonté d'une couronne ducale, un rétable en forme d'écusson que recouvre une ample draperie, et contre lequel est appuyé un autel antique où deux génies soutiennent le portrait en médaillon ovale de la duchesse douairière. ELIZA CAROLA. AVR. D. G. DVCISSA. LOT. BAR. COM. A droite, une femme debout cache ses pleurs dans un repli de vêtement. A gauche, une autre femme assise tient d'une main un cœur et de l'autre, saisissant la draperie qui couvre une partie de l'autel, la relève de manière à découvrir une inscription où on lit en continuation de la première : ET ABSQVE TVMVLO (M) EMORIA SVPERSTES (APV) D VLTIMOS LOTHAROS VIVET. Sans nom de graveur.

Hauteur, 209 millim.; largeur, 135.

La planche ayant été retrouvée intacte et n'ayant depuis subi aucun changement, il est fort difficile de distinguer les épreuves du premier tirage, qui a dû avoir lieu vers le milieu du XVIII^e^ siècle, de celles du second qui ne remontent pas à plus de dix-huit ans [1], lorsque de ces dernières on a détaché une inscription lithographiée qui se trouve au bas et dont la rédaction est due à M. Rollin. *Cette eau forte date de 1744, elle est due à l'affection pour son pays de* J. GIRARDET, *peintre d'Elisabeth-Charlotte veuve de* LÉOPOLD *et régente sous François III. La princesse qui légua son cœur à la ville de Commercy n'eut pour monument dans le Duché dont elle fut le bon génie durant 45 ans qu'un emblème artistique accompagné du souvenir de ses bienfaits. — Talent modeste,* GIRARDET *ne signait pas ses œuvres, celle-ci lui est restituée l'an* 1849. G. R.

1. 1849 ou 1850.

2° « Suzanne au bain, attaquée par les vieillards, gra-» vure ronde de 65 millimètres de diamètre.

» La planche, a été « dit M. Noel [1] » acquise en 1849 par » M. Rollin qui a cru pouvoir l'attribuer à Girardet et » faire graver son nom au bas. La médiocrité de cette » production ne nous permet pas d'adopter cette attri-» bution. »

C'est une petite eau forte qui peut paraître négligée, mais qui certainement n'est pas sans mérite. Cela ne veut pas dire que nous ratifions ce qu'on lit au bas : *Restituée à J. Girardet en* 1849, G. R. Nous ne voulons pas la décrire ; c'est assez de dire que l'artiste suppose ce qui a pu se passer à la suite de ces paroles adressées par les vieillards à Suzanne avant que sa résistance et ses cris les contraignissent à lâcher prise : *Ecce ostia pomarii clausa sunt, et nemo nos videt, et nos in concupiscentia tui sumus ; quamobrem assentire et commiscere nobiscum* [2].

Le carré de la planche a 66 millimètres de hauteur et 71 de largeur.

Jacquart.

Claude Jacquart naquit à Nancy, le 7 avril 1683 [3]. Son père était maître charpentier en cette ville. Dom Calmet [4] nomme Jacquart parmi les élèves de Claude Charles qui, à son retour de Rome et après un séjour de quelque temps à Paris, s'était établi à Nancy, sa ville natale où le

1. Catal. de ses collections, déjà cité.
2. Daniel. Ch. XIII, v. 20.
3. Archives de Nancy, t. III, p. 261.
4. Biblioth. Lorr. au mot *Jacquart*.

duc Léopold l'avait, en 1702, nommé directeur et professeur de l'Académie de peinture et de sculpture.

A l'exemple d'autres artistes nancéiens dont plusieurs étaient devenus célèbres, le jeune Jacquart voulut aller à Rome où son talent se perfectionna, et lui fit obtenir plusieurs premiers prix de peinture à l'Académie de Saint-Luc. En 1714, il était revenu à Nancy par ordre de Léopold, et avait été employé à peindre, pour les appartements du palais ducal, divers tableaux dont les principaux représentaient les victoires de Charles V, lorsqu'il reçut, le 17 septembre, le brevet de *peintre ordinaire de S. A. R.*, distinction à laquelle fut ajoutée, quelque temps après, la charge de héraut-d'armes en survivance.

Ce fut Jacquart qui, à la mort de Léopold en 1729, dirigea avec Cl. Charles les travaux de peinture du catafalque élevé en l'église des Jésuites, pour le service qu'y fit célébrer la ville de Nancy. Et plus tard, ce fut encore lui qu'un traité fait avec le conseil de ville, au commencement de 1736, pour les réjouissances à l'occasion du mariage de François III avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, chargea de la direction des travaux du même genre qui décorèrent le Temple de l'Hymen, construction éphémère élevée splendidement devant l'hôtel de Ville de Nancy [1] et que représente une des gravures ci-après décrites, n° 4.

Jacquart s'était marié en 1714 avec Marguerite-Antoinette Gohier qui mourut en 1721, lui laissant deux fils. Marc-Antoine de Mahuet, secrétaire d'État, intendant des finances du duc Léopold, et sa bru furent les parrain et marraine du second, né en 1717, ce qui témoigne de la

1. Alors sur la place du Marché.

considération dont jouissait notre artiste, et que lui avaient acquise en peu de temps son talent et probablement aussi sa conduite. La mort suivit d'assez près les fêtes dont sa pointe a conservé la mémoire, et on lit sur le registre de décès de l'une des paroisses de Nancy, à la date du 8 juillet 1736, le nom de Claude Jacquart peintre et ancien professeur de l'Académie de S. A. R. âgé de 53 ans[1].

La Bibliothèque lorraine de Don Calmet donne l'indication des ouvrages de peinture qui sont dus à Jacquart[2], et dont les plus importants décoraient en 1751 la cathédrale de Nancy dont il peignit la coupole ; la salle des princes à l'hôtel de ville, et l'hôtel de Craon. Il ne serait pas sans intérêt d'en faire aujourd'hui le récolement, et de décrire le peu qui en reste. Nous ne nous sommes pas chargé de cette tâche, ni d'apprécier à sa valeur le talent de Jacquart, dénigré par Chévrier[3] qui toutefois veut bien lui reconnaitre *la beauté du dessin que peu d'artistes ont possédé avec autant de goût*. Nos recherches n'ont eu pour objet que ses gravures qui sont peu nombreuses, parce qu'il ne se mit à graver que dans les dernières années de sa vie, et nous n'en connaissons que quatre qui sont toutes des eaux-fortes.

1° Une chasse au cerf.

Au premier plan dans une vaste campagne, plusieurs personnages à cheval, dont le principal écoute le rapport que lui fait un piqueur, tenant en laisse deux chiens. Au

1. Archives de Nancy, t. IV, p. 62. Extr. des rég. de la paroisse Saint-Nicolas.

2. V. aussi Bulletins de la Société d'archéologie lorraine. T. IV, p. 98 et 99.

3. Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine. Tome second, p. 276.

second plan, un cerf sur le point d'être forcé par les cavaliers et les chiens qui le serrent de près, et que suivent à quelque distance, venant de différents points, d'autres cavaliers et des dames en voitures. Au fond vers la gauche, un village termine l'horizon ; à droite, on voit le clocher et quelques maisons d'un autre village à l'extrémité duquel s'élève un château, peut-être le château d'Einville au Jard[1], maison de plaisance des ducs de Lorraine. Au bas l'écu couronné des armes de Lorraine coupant en deux la première ligne d'une inscription ainsi conçue : *A. S. A. S. Monseigneur le prince Charles in^té et gr^vé par son très-humble et très-obéissant serviteur. Jacquart.*

Hauteur, 324 millim. ; largeur, 408.

On ne connaît qu'un seul état de cette belle eau forte ; mais il en a été fait plusieurs tirages. La planche existe encore. Les anciennes épreuves sont rares et justement recherchées.

2° Une bataille.

Au premier plan trois cavaliers, dont l'un à gauche paraît recevoir des ordres de celui qui est au milieu, et près d'eux, étendus sur la poussière, un soldat et son cheval. Au second plan à gauche, une colonne de cavalerie en marche vers le fond ; là des coups de canon s'échangent entre une forteresse et une batterie couronnant la hauteur voisine dont les flancs, couverts de tentes, paraissent être l'assiette d'un camp. Au milieu du bas *Jacquart fecit* 1733.

Hauteur, 182 millim. ; largeur, 257.

1. Il en dépendait un parc, et la vaste forêt de Paroy n'en est pas loin.

5° Arc de triomphe à la gloire de Charles V.

Arc de triomphe à trois portes ; celle du milieu faisant saillie sur les deux autres par les deux groupes de colonnes qui l'en séparent, est surmontée d'une coupole que supportent d'autres colonnes. Au sommet de cette coupole dont le tympan fait voir l'écu couronné de Lorraine, supporté par deux aigles, s'élève la statue équestre de Charles V indiquée par une inscription : *Carolvs V Iot bar dux.* L'arc de triomphe est décoré de statues dont plusieurs sont en groupes, et on y voit suspendus les portraits en médaillons de René II et d'autres ducs de Lorraine. Au fond l'aspect de la campagne. La gravure est animée par des personnages qui circulent autour et au-dessus du monument. Au bas à droite sur une pierre, *Jacquart et Mangeot fec.* 1734.

Nous ignorons à quelle occasion cette planche a été gravée. Mangeot, qui l'a signée avec Jacquart, était un habile architecte nancéien, et il aura voulu faire connaître par là que le plan du monument, qui probablement est resté à l'état de projet, était son ouvrage.

Hauteur, 324 millim. ; largeur, 408.

4° Le Temple de l'Hymen.

Grand et splendide édifice à colonnes superposées dans le milieu où, formant deux étages ornés de statues, trophées, urnes et guirlandes, elles sont surmontées d'une coupole ouverte sur le devant ; là deux époux se donnent la main, tandis qu'un ange plane au-dessus d'eux, tenant une couronne de chaque main. Aux deux extrémités du soubassement se dresse un obélisque terminé, à gauche par la croix de Lorraine que surmonte une couronne royale, à droite par l'aigle à deux têtes sous la couronne impériale. De la coupole, au sommet de laquelle

un alérion prend son vol, se détachent les écus accolés de Lorraine et d'Autriche, supportés par une Renommée sonnant de la trompette. L'architecture est animée par une foule de personnages, dont les uns se font voir aux deux étages de l'édifice, et les autres circulent autour du soubassement et des portiques qui l'accompagnent en retour, à droite et à gauche. Une draperie relevée dans le milieu par un écusson que soutient un génie, supportée aux deux extrémités par deux autres génies, et retombant de chaque côté sur une cariatide, décore de ses ondulations le vaste portique dans lequel le sujet est encadré. On lit sur l'écusson : FRANCISCO III AUGUSTUM CUM MARIA THERESIA AUSTRIACA CONNVBIUM *gratulabatur civitas nanceina die XII feb MDCCXXXVI,* et au milieu du soubassement que surmontent en cet endroit les armes pleines de la ville de Nancy sur un écusson de rocaille : *Regiis* CONJUGIBUS *off. Dic. Vov Consecrat Claudius Jacquart Lotharingus inu pinx et sculp.* Sous le trait carré à droite on lit : *haut.* 114, *p. larg.* 140 *p. de Roy.*

Hauteur, 496 millimètres en deux planches, celle du bas ayant 379 millimètres et celle du haut 117.

Largeur, 605 millimètres.

Il a été tiré de la planche inférieure des épreuves d'essai où l'on voit dans le haut, découpé en festons irréguliers, la petite croix qui termine la couronne royale des écussons accolés de Lorraine et d'Autriche. Dans les épreuves ordinaires, où les deux planches sont coupées carrément pour se raccorder, cette croix appartient à la planche supérieure qui n'aura été gravée qu'après l'essai.

Le Temple de l'Hymen auquel l'abbé Lionnois [1] donne

1. Histoire de Nancy, tome III, p. 58.

pour constructeurs Jacquart et l'architecte Mangeot, quoique le nom de celui-ci ne soit pas sur la gravure comme au numéro précédent, occupait toute la face de l'ancien hôtel de ville. Ses dimensions, d'après ce qu'on lit au bas de la gravure, ne donnent en mesure métrique guère moins de 37 mètres de hauteur et 45 de largeur.

Mangeot fut architecte des ducs Léopold et François III. Né à Nancy il y mourut en 1739. A Rome, s'il faut en croire l'abbé Lionnois, Mangeot « passa pour le plus » grand architecte de son temps. Mais il était presque » impossible d'exécuter ses dessins de bâtiments, à cause » de leur grandeur. Aussi voit-on peu de ses ouvrages en » Lorraine. »

VILLIEZ (G.-F.)

Villiez naquit vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Son aïeul, Jean-Baptiste Villiez, et son père étaient négociants à Nancy. Tous deux avaient rempli les fonctions honorables de premier juge consul de Lorraine et Barrois, et un commerce étendu dans toutes les parties de la terre[1] avait été pour le second la source d'une fortune considérable. Il voulait que son fils suivit la même carrière ; mais ce jeune homme n'avait de goût que pour la musique et le dessin. La résistance du fils ne fut pas moins opiniâtre que la volonté paternelle à laquelle son devoir était de céder. « Le père » à ce que rapporte M. Noël[2] qui se dit bien informé « pensant pouvoir user de sévérité pour

1. P. II de l'avertissement en tête du CATALOGUE du cabinet d'histoire naturelle de feu M. Villiez, négociant de Nancy, et ancien premier juge-consul de Lorraine et Barrois. *Nancy*, 1775, pet. in-8 fig.

2. Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël. Nancy, 1851-5, tome I^er^, p. 704.

» obtenir plus d'obéissance de la part de son fils, le fit » enfermer. Celui-ci s'échappa en sautant d'une fenêtre » de la tour Notre-Dame, où l'on mettait les enfants bien » nés et les officiers désobéissants... il se rompit une » veine et en mourut. Le père inconsolable ne tarda pas » à aller le rejoindre au tombeau[1] ».

Une personne très-digne de foi, dont l'aïeule était sœur de Villiez, se rappelle lui avoir ouï dire que cette tentative d'évasion eut lieu par une autre issue que la fenêtre dont parle M. Noël ; que la corde à l'aide de laquelle le prisonnier comptait descendre dans les fossés de la citadelle se rompit, et qu'il tomba de toute la hauteur du rempart. Ce n'est qu'une variante dans les détails ; toujours est-il que la mort de l'infortuné Villiez fut la suite de cette chute, et que son père, plus malheureux encore, ne survécut guère au douloureux événement qu'il pouvait jusqu'à un certain point se reprocher.

Nous connaissons de Villiez 12 gravures qui vont être décrites, en suivant l'ordre des dates qui sont inscrites sur la plupart, et en rejetant à la fin les pièces non datées.

1° La lettre V sur un cartouche orné de fleurs et reposant sur un nuage. Au bas, *Villiez fecit* 1770.

Hauteur, 92 millim.; largeur, 49.

Cette petite pièce est probablement le premier essai de Villiez dans l'art du chalcographe. C'est un cartouche gravé pour la bibliothèque de son père.

2° Un villageois sur un âne et une villageoise à pied conduisent à l'abreuvoir une vache et un bélier. A la

1. En 1774, à l'âge de 52 ans. L'année suivante parut le catalogue de son cabinet, orné de deux planches non signées.
L'aïeul Jean-Baptiste Villiez vécut jusqu'en 1789.

droite du fond un village, à gauche un arbre et un rocher sur lequel on lit : *Villiez del. sculp.* 1771. Au bas de la gravure à gauche *Berghem Pin.* On lit au-dessous : *Dédié à Monsieur le baron Goll de Franckenstein par son très-humble et très-obéissant serviteur Villiez.*

Hauteur 261 millim.; largeur 192.

3° VUE DE SAINT-NICOLAS EN LORRAINE.

Copie en sens inverse, et un peu réduite, de la *Veue et perspective de l'église Saint-Nicolas de Lorraine Perel sculsp.* (*sic*) *Israel excudit.* qui est dans l'œuvre d'Israel Silvestre [1].

Hauteur, 139 millim.; largeur, 254.

Il y a trois états de la planche : 1° on lit au bas dans une espèce de cartouche. *Vue de Saint-Nicolas en Lor.*; 2° Même inscription avec le mot *Lorraine* en entier et plus bas *Pe. sc.* (Perelle sculpsit ?) 1772 *V. ex.* (Villiez excudit ?) 3° Comme au second, et de plus dans le cartouche. *Dédiée à Monsieur l'abbé Charoyer par son amy Villiez.*

La gravure de Perelle étant topographiquement exacte, une copie en sens inverse ne peut être que mal orientée. C'est le reproche que mérite celle-ci, remarquable d'ailleurs par la netteté de son exécution.

4° Soldat Romain, debout, armé, mais nu-tête, les deux mains appuyées sur un bouclier au bas duquel est le millésime 1773. Au bas de la gravure à droite, *gravé à l'eau forte par G. F. Villiez.*

Hauteur, 170 millim.; largeur, 113.

1. Elle fait partie de la suite de 12 pièces dont le titre, au bas de la première, porte *Profil de la ville de Nancy, auquel sont jointes les veues et Perspectives des Portes et lieux plus remarquables des environs d'Icelle. Par Israel Sylvestre natif de la mesme ville...*

5° Soldat casqué, debout, le menton appuyé sur une grande épée fichée en terre. Sans nom de graveur, mais évidemment de Villiez, pour peu que l'on mette cette pièce en regard de la précédente et de celle qui suit. L'épreuve que possède M. Thiéry-Solet[1] porte au bas écrit à la main. *Par M. Villiez. Nancy* 1773.

Hauteur, 141 millim. ; largeur, 97.

6° Mendiant marchant vers la gauche, et tendant la main comme pour recevoir l'aumône. Au bas *Villiez scul.* 1773.

Hauteur, 175 millim. ; largeur, 115.

7° Le petit port de mer. Deux vaisseaux à l'ancre en face d'un vieux fort qui a son entrée sur le rivage de la mer. En avant à droite, plusieurs personnages dont l'un roule un tonneau. Au fond quelques navires dans le lointain.

Hauteur, 102 millim. ; largeur, 117.

1er état de la planche. Sans nuages dans le ciel et sans nom de graveur.

2e état. Nuages au-dessus du trait carré. *Mans* (Mansion ?) *pinx* à gauche ; à droite *Villiez scul.*

8° Une jeune villageoise, montée sur un âne, fait marcher devant elle un petit troupeau composé d'un second âne, d'un ânon, d'une vache et d'un mouton. Chemin faisant, elle s'entretient avec une autre paysanne qui tient d'une main une quenouille, de l'autre un fuseau. Au bas de l'estampe vers le milieu, le nom de *Villiez* sur une pierre.

Hauteur, 257 millimètres ; largeur, 188.

1. L'obligeance déjà éprouvée de M. Thiéry-Solet nous a donné la facilité de décrire la plupart des gravures de Villiez.

Il y a deux états de cette gravure qui nous paraît être d'après Berghem, comme le n° 3 : 1° Conforme à la description ci-dessus. 2° Au milieu du ciel un nuage, à peine indiqué dans le 1er état, est renforcé par des traits en diagonale. A droite, aussi dans le ciel, quatre oiseaux volant en différents sens.

9° Jeune homme nu, assis sur une draperie qui recouvre la terre. Il tient sur ses genoux une planchette dont il paraît prendre les dimensions. Au bas à gauche *Vanloo del.* à droite F. V.

Hauteur, 158 millim.; largeur, 207.

Gravure à l'eau forte, terminée au burin.

10° Les Musiciens ambulants.

Un joueur de vielle qu'accompagne un jeune garçon frappant sur un triangle : tous deux vus de face. Au bas à droite un chien assis. Sans nom de graveur, et sans le titre dont la place est restée en blanc.

Hanteur, 142 millim.; largeur, 108.

Nous n'hésitons pas à attribuer à Villiez cette pièce anonyme que nous avons décrite d'après une épreuve d'essai, au dos de laquelle son nom est écrit d'une main contemporaine. Probablement il en existe des épreuves avec le nom du graveur et avec le titre.

11° Griffonis. Tête de femme coiffée en cheveux et tournée vers la gauche. Sans nom de graveur.

Hauteur, 31 millim.; largeur, 48.

12° Griffonis. Femme marchant vers la gauche; elle porte sur la tête une corbeille. Sans nom.

Hauteur, 58 millim.; largeur dans le trait carré, 40.

Ces deux pièces sont très-probablement de Villiez.

D'autres gravures qui peuvent être attribuées à cet artiste nous ont passé sous les yeux, mais trop rapidement

pour que nous ayions pu en prendre note. Comme celles que nous avons décrites, ce sont en général des copies ou des imitations de divers artistes, et notamment de Stefano della Bella; nous dirons même que les réminiscences se trahissent dans le très petit nombre de pièces qui d'abord semblent originales. La gravure en est assez soignée, mais le dessin est parfois incorrect. Tout cela s'explique par la jeunesse de Villiez et par les contrariétés que dut rencontrer sa vocation d'artiste. Il n'eut pas le temps de faire mieux.

Le nom de Villiez fermera la liste des graveurs dont nous avons voulu faire connaître les travaux, c'est-à-dire de tous ceux qui, nés ou établis à Nancy, y ont travaillé dans l'intervalle de 1701 à 1800. Originairement nous comptions nous restreindre à *quelques-uns* d'entre eux; mais les recherches qu'il a fallu faire pour donner de leurs ouvrages une liste descriptive, aussi complète que possible, nous ont fait découvrir d'autres artistes; nous en avons pris note et, de proche en proche, le chiffre de quatre ou cinq auquel nous devions nous arrêter dépasse aujourd'hui la douzaine.

Il en est cependant qu'on nous reprochera d'avoir passés sous silence, tels que Jean-Baptiste Pérignon et Jean-Charles François, nés aussi dans la capitale du duché de Lorraine au XVIII^e^ siècle. Mais tous deux avaient quitté le pays natal, et trouvé pour déployer leur talent un plus vaste horizon, quand ils prirent place dans les rangs des graveurs; ils ne sont ni inconnus, ni oubliés comme la plupart de ceux que nous avons essayé de remettre au jour, et l'on peut dire que leurs noms, enregistrés dans les fastes de la chalcographie française, n'appartiennent plus en propre à la cité et à la province

qui les a vus naître. Ajoutons que leurs ouvrages ont été décrits, ceux de François en partie[1] et ceux de Pérignon en totalité ou à peu près[2].

Les noms de De la Fosse[3] et de Deferht[4] se rencontrent au bas de planches qui décorent des livres imprimés à Nancy, dans la seconde moitié du même siècle. Mais était-ce une raison pour les compter au nombre des graveurs nancéiens ? Les iconographes que nous avons consultés, et ils sont assez nombreux, ne disent mot de Deferht, quoi qu'il ait travaillé à Paris vers 1755, et qu'il ait fourni bon nombre de planches au Recueil de Lambert-Sigisbert Adam. Et pour ce qui en est de Charles De la Fosse, on peut le dire avec certitude, c'est à Paris que cet habile artiste appartient par sa naissance, et c'est là qu'il a exercé son art[5].

En terminant cette notice ou, pour mieux dire, cette suite de notices dont la première date déjà de cinq ans, nous nous sommes demandé de combien de pages il eût fallu l'allonger, si au lieu de se restreindre aux graveurs nancéiens du dernier siècle, nos recherches avaient porté

1. Hubert et Rost. Manuel des amateurs de l'art, t. VII, p. 153, 155, Ch. Leblanc. Manuel de l'amateur d'Estampes au mot *François*.

2. Par M. de Baudicour dans le Peintre-graveur français continué. *Paris* 1866, t. II, p. 158, 178.

3. De la Fosse a gravé pour le t. Ier de la Description de la Lorraine et du Barrois, par Durival, le fleuron du titre, et pour le t. II une jolie vue du château de Bitche d'après un dessin de Ch. Eisen.

4. Deferht a fourni des illustrations au Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, ouvrage de Buchoz, déjà cité precédemment dans la notice sur D. Collin, p. 42.

5. Hubert et Rost. Ibidem p. 121, et Ch. Leblanc au mot *Fosse (Jean-Baptiste de la)*.

indistinctement sur tous les graveurs lorrains du même temps, et nous avons reconnu avec une surprise que nos lecteurs partageront sans doute, que deux pages auraient suffi pour leur donner place. Oui, deux pages au plus, et pour tous, car de graveurs lorrains en sus des treize nancéiens, ou réputés tels, dont il a été question jusqu'ici,

Il en est jusqu'à cinq *que l'on pourrait citer.*

Ce ne sont pas des chalcographes de profession, mais des amateurs ignorés, ou tout au moins oubliés. Ainsi un bénédictin, du nom de Didelot, a tracé à l'eau forte une petite planche intitulée *Passage des Tectosages d'Europe en Asie;* un Almanach de cabinet, entouré d'un élégant cartouche où les pampres se mêlent aux attributs de la guerre et des arts, et que surmonte un joli portrait en buste du roi Stanislas, a été *gravé par Pecquet musicien du roi de P.* (Pologne) *d'après le dessin de Girardet P. du R.*, et l'on a du même Pecquet une pièce grotesque représentant l'Amour en sabots, coiffé d'un tricorne, une lanterne magique sur le dos. La vignette de la bibliothèque du chevalier de Gourcy, gravée par lui-même à l'eau forte, n'est pas trop inférieure à celles qui portent les noms de Collin ou de Nicole fils, et l'on peut conjecturer que ce n'est pas le seul ouvrage sortis de ses mains. Ajoutons, car la topographie et la calligraphie sont aussi du domaine de la gravure, qu'un *collectionneur* lorrain n'ouvre pas son portefeuille sans quelque empressement, pour y mettre une jolie carte des DUCHÉS DE LORRAINE ET DE BAR AVEC LES TROIS ÉVÊCHÉS, haute de 113 millimètres, large de 109, qu'a *dessinée et gravée le sieur de N.* De Norroy, dit-on, nom d'un amateur lorrain dont la personne est inconnue, et à qui l'on attribue une seconde pièce bien autrement petite,

où le *Pater*, l'*Ave-Maria* et le *Credo* se lisent distinctement et correctement écrits sur le cuivre, dans un rond de 12 millimètres. Enfin n'oublions pas que, indépendamment des deux plans de Mique, plans qu'à Nancy tout le monde connait, mais dont le graveur ne s'est pas nommé, il existe, sous une date antérieure de plus de vingt ans, un PLAN GÉNÉRAL DES DEUX VILLES DE NANCY *et des Nouveaux Edifices que* SA MAJESTÉ LE ROY DE POLOGNE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *etc., y a fait construire. Levé et Gravé par Belprey l'un des brigadiers de ses gardes*, en 1754. Formé de quatre planches, ce plan, qui est à vue d'oiseau comme celui de Claude de Laruelle (1611), orienté du même, mais d'une exécution bien inférieure, offre assez exactement l'aspect ouest des grands édifices et de quelques-unes des maisons particulières qui bordaient les rues et les places de Nancy à l'époque où il a paru.

Un dernier mot sur ces notices. Au point où elles sont parvenues, leur intitulé n'est plus exact, car ce n'est plus de *quelques* graveurs qu'il s'agit, et nous avons donné plus que nous n'avions promis. On devrait y lire NOTICES SUR LES GRAVEURS NANCÉIENS DU XVIII^e^ SIÈCLE ET SUR LEURS OUVRAGES.

—

P. S. — Nous avons dû considérer l'annonce d'une notice sur Nicole père, et sur ses ouvrages, comme une promesse sérieuse de donner un catalogue de son œuvre aussi complet que possible : aussi n'avons-nous omis aucune des gravures signées de lui que nous avons pu découvrir. Autre chose serait s'il s'agissait de les acquérir ; alors nous ferions un choix, et dans les deux cent cinq

pièces que nous venons de cataloguer, cent quarante au moins ne seraient pas admises dans nos cartons, tandis que l'œuvre de Nicole fils y entrerait tout entier.

En terminant le deuxième supplément à notre notice sur Dominique Collin et sur Ives-Dominique Collin[1], nous n'avons pas cru mettre la dernière main à un travail complet. Voici deux gravures dont l'existence, ignorée jusqu'à présent, justifie le doute que nous avons exprimé. Mais nos découvertes ne vont pas au delà, et les renseignements qui nous avaient fait espérer une moisson plus abondante se sont trouvés inexacts.

Dominique Collin.

N° 144. Vignette aux armes de M. *de Cœur-de-Roy*.

Ecu écartelé : au premier et au quatrième d'azur à un cœur posé sur deux palmes; aux deuxième et au troisième d'azur à la fasce d'or chargée d'une étoile, accompagnée de deux quinte-feuilles en chef et d'un croissant en pointe. Il est surmonté d'une couronne de marquis et d'un mortier à deux galons d'or, et appuyé sur un trophée que forment l'épée, la balance et les autres attributs de la Justice. Au bas, à gauche, *Collin, graveur du feu Roy de Pologne. D. d. L.*

Hauteur, 43 millimètres; largeur, 81.

Cette vignette finement gravée, et fort jolie dans son genre, est en tête de l'épître dédicatoire à M. de Cœur de Roy, premier président de la cour souveraine de *Nancy*[2] de la Conférence par ordre alphabétique

1. V. Mém. de la Soc. d'Archéol. Lorr. Années 1861, 62 et 66.

2. Dans le langage officiel, auquel l'auteur ne se conforme qu'à demi, le titre de Cour souveraine de Lorraine et Barrois avait fait place à celui de *Cour de parlement de Nancy*.

des matières contenues en l'Ordonnance de Lorraine, civile, criminelle et des Eaux et Forêts de 1707,... par M. Albert Riston... *Nancy, C. S. Lamour*, 1771, in-12.

Yves Dominique COLLIN.

N° 53. 1re VUE D'ITALIE.

Sur le bord de la mer, et au pied d'nn mont dont la cime se dresse vers les nuages, une forteresse dont il ne reste guère qu'une haute tour, une porte et quelques pans de murs en ruine, domine le fond d'une crique à l'entrée de laquelle un navire est amarré. Au fond, la mer et d'épais nuages. On voit au premier plan des pêcheurs dont les uns se reposent en fumant leur pipe, et les autres sont diversement occupés. Au bas, à gauche, *la Croix Pinx*; à droite, *Collin fils, sculp.*, et plus bas cette dédicace dont un écusson armorié coupe par le milieu les deux premières lignes : *Dédié à Mr Léopold, citoiyen* (sic), *d'Amsterdam, Écuyer, Conseillier, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Seigneur de Corny, par son très-humble et très-Obéissant serviteur Collin fils.*

Nous avons relevé dans le catalogue de M. Noël, n° 6475, une 2e vue d'Italie mentionnée sans description. Ce n'est pas une gravure, comme nous l'avons dit par inadvertance, mais un dessin de Collin fils d'après un tableau, dessin que, probablement, il se proposait de graver, pour faire pendant à la pièce que nous venons de décrire et que l'on peut citer après les plus belles de son œuvre.

L. Benoit del.   C. Thiéry sculps.

VVE DE BELCHAMP

prise en descendant la côte de ce nom.

D'après un dessin à la gouache fait, en 1788, par Fr. Hesselat, chanoine régulier.

L'ABBAYE

DE BELCHAMP

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

PAR M. HENRI LEPAGE.

—

I.

Les maisons religieuses qui s'élevaient en grand nombre dans notre pays, ont presque toutes disparu à l'époque de la Révolution, laissant à peine des traces de leur existence. Ici, leurs églises ont été démolies, et les matériaux utilisés dans de nouvelles constructions; là, elles servent de granges ou d'écuries; ailleurs, les bâtiments conventuels, dégradés et mutilés, se sont transformés en habitations particulières. Les terres que les moines avaient défrichées et qu'ils faisaient cultiver, après les avoir, dans l'origine, cultivées de leurs propres mains; ces terres ont été vendues et divisées en une infinité de lots.

Quelques-uns de nos anciens monastères sont tombés entre les mains de propriétaires intelligents chez qui les idées nouvelles n'ont pas détruit le respect des choses du

passé et des monuments qui en perpétuent le souvenir, et ils ont tenu à honneur de conserver, aussi intacts que possible, ces précieux débris des vieux âges. C'est ce qui est arrivé, entre autres, pour la chapelle de la commanderie de Saint-Jean, que des vandales parlent de renverser, et pour l'antique abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, dont notre regretté confrère Aug. Digot nous a laissé une si intéressante description.

Mais ce sont là de rares et heureuses exceptions, dignes d'éloges ; presque partout, on s'est plu à bouleverser sans rien laisser debout : les églises ont été impitoyablement démolies, et leurs ornements détruits ou dispersés ; on a brisé les tombeaux avec les œuvres d'art qui les décoraient, et, aujourd'hui, nous recueillons comme des reliques les débris de sculpture qui ont échappé à cet aveugle délire de destruction.

L'abbaye de Belchamp a partagé le sort de celles de Beaupré, de Clairlieu et de tant d'autres ; mais, par un privilége tout particulier, elle a comme survécu à sa ruine, grâce au talent d'un de ses moines, qui nous en a laissé la perspective et le plan[1] ; aussi, quoiqu'elle ait été ruinée de fond en comble, on pourrait aisément la rebâtir telle qu'elle était au siècle dernier, avec ses deux tours qui s'élevaient majestueusement vers le ciel, avec le vaste enclos qui l'enfermait, avec la vigne et le verger qui servait de promenade à ses religieux.

Autre chose a survécu encore : ce sont les titres[2] qui constituent son histoire, et à l'aide desquels je vais es-

1. Voy. la planche ci-jointe, dessinée par M. Louis Benoit et gravée par M. Emile Thiéry.

2. Ces titres forment une importante série de nos Archives.

sayer de la retracer. Tous ne nous ont malheureusement pas été conservés, et je serai obligé de suppléer à quelques-uns d'entre eux par des documents postérieurs qui les mentionnent ou en donnent la substance.

II.

Parmi les titres dont on doit le plus regretter la perte, figure en première ligne l'acte de fondation de l'abbaye, qui avait déjà disparu à la fin du XVII^e^ siècle. C'est ce qu'attestent les religieux eux-mêmes, lorsqu'au mois de décembre 1700, ils sont obligés, en vertu de l'édit du 10 janvier de cette année, de présenter leur déclaration au duc de Lorraine.

« L'abbaye, disent-ils, ayant été brûlée deux fois, la première sur la fin du siècle passé, et la seconde en ce siècle, par le malheur des guerres, elle ne peut presque produire aucun titre spécifique de sa fondation ni des biens qu'elle possède, que par les reconnaissances qui en ont été faites en 1628, 1629, 1630 et 1631... On sait seulement, par quelques fragments qui nous sont restés en copies non signées, et par quelques titres sauvés de l'incendie, qu'elle a été fondée par Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves; Pierre, son frère; Béatrix, leur nièce; Séguin et Gérard, enfants de ladite Béatrix.

» Il conste d'ailleurs de cette fondation par la vie d'icelui seigneur archevêque, en ces mots : « In patrimonio » suo quod Monasteriolum dicebatur abbatiam construxerat, in qua regulares canonicos magnæ religionis et » sanctitatis viros collegit; vocaturque claustrum Bellus » campus.»

Ce village de Montreuil, duquel Albéron et sa famille empruntaient leur nom, a depuis longtemps disparu, et

nous ne savons pas au juste où il s'élevait, ainsi que son église et son château, où l'on croit que l'archevêque de Trèves vit le jour.

Un acte de 1731, conservé dans les papiers de la mense canoniale de Belchamp[1], contient, à ce sujet, le passage suivant : « On ne sait ou étoit l'église de Montreuil. Quelques-uns l'ont supposée sur un monticule dit *le Haut-de-Montreuil*, proche Méhoncourt ; d'autres sur la montagne où est Belchamp ; d'autres, enfin, dedans ou proche le château de Méhoncourt, qu'on croit être l'ancien Montreuil, qui a changé de nom. Ce qui favorise ladite conjecture, c'est que tout ce qui est donné aux chanoines *in allodio de Montreuil*, se trouve à Belchamp ou aux environs, ou à Méhoncourt, dont il n'est point parlé dans la charte de confirmation... »

La première supposition me semble la meilleure, et il faut admettre, je crois, que le village de Montreuil était bâti sur les flancs du monticule qui porte encore son nom, et dont le sommet était couronné, sans doute, par le château et l'église.

Cette opinion parait être celle de Dom Calmet, lequel a cru pouvoir indiquer aussi l'époque de la fondation de l'abbaye : « Pierre de Monsterol, frère d'Albéron étoit, dit-il[2], un seigneur plein de piété. Ces deux frères

1. Sujet de consulte sur la cure de Belchamp et le vicariat perpétuel de Méhoncourt.

2. Histoire de Lorraine, 1re éd., t. II, col. 52. Dans sa Notice de la Lorraine (t. I, col. 106), Dom Calmet s'exprime ainsi : « Belchamp, abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la réforme du B. Pierre Fourier,... fut fondée, vers l'an 1130, par Albéron de Montreuil, princier de la cathédrale de Metz, et depuis archevêque de Trèves. Cette abbaye étoit connue, dans les premiers temps de sa

formèrent ensemble le dessein de fonder sur leur terre une abbaye de chanoines réguliers, qui s'établirent d'abord au village de Méhoncourt, d'où ils passèrent ensuite au Mont de la Trinité, où ils bâtirent une église dédiée à Notre-Dame et à saint Barthélemy. Durand en fut le premier abbé. On fixe sa fondation en l'an 1133, et Hillin, archevêque de Trèves, donna, en 1157, un privilége par lequel il confirme cette fondation, et où il rappelle les noms de Pierre de Monsterol ou Montreuil, et d'Albéron, fondateurs de ce monastère. L'armée protestante brûla cette abbaye en 1587, et l'incendie en consuma la plupart des chartes et des documents. »

L'assertion de Dom Calmet au sujet du nom donné à la montagne sur laquelle s'établirent les religieux de Belchamp et des saints sous le patronage desquels fut placée l'abbaye, est confirmée par divers titres, où l'on trouve cette dernière appelée *ecclesia Sanctæ-Trinitatis Bellicampi, monasterium Sancti-Bartholomei de Bellocampo,* et *monastère de Notre-Dame de Belchamp.*

La charte de l'archevêque de Trèves, dont il vient d'être parlé, n'existe plus en original ; nous n'en possédons que des traductions ou des copies, notamment celle que l'abbé de Senones a fait imprimer dans les preuves de son Histoire de Lorraine[1] ; elle contient l'énumération des biens que possédait alors l'abbaye, savoir : l'alleu de Montreuil (*de Mosteruel*) avec les terres cultivées et incultes, les bois, vignes, prés, ban, serfs et servantes, donnés par Albéron et sa famille ; l'autel paroissial du

fondation, sous le nom de montagne de la Sainte-Trinité (*Mons Sanctæ-Trinitatis*), qui lui est resté jusqu'au XIVe siècle, qu'on lui a substitué celui de Belchamp... »

1. Tome II, pr., col. cccij.

même lieu, donné par Henri, évêque de Toul ; l'alleu et l'église de Zincourt (*de Ysincourt*) ; l'alleu de Vaxoncourt (*de Vassoncourt*) avec une partie des dimes et un moulin ; l'alleu de Villers (*de Villare*), près Saint-Remy-aux-Bois ; l'alleu d'Essey-la-Côte (*de Hassay*) ; celui de Marainviller (*de Malenviller*), avec l'église, l'autel et les dimes ; ceux de Nolferes[1] et de Blainville-sur-l'Eau (*de Bullinville*) ; l'alleu de Haigneville (*de Haigneville*), avec la moitié des dimes ; ceux de Bassompont (*de Basompont*), de Rozelieures (*de Roseolis*), de Barbonville (*de Barunville*) et de Charmois (*de Charmeyaco*) ; l'église de Damelevières (*de Dompna-Libaria*) avec l'autel et les dimes ; le siége d'un moulin sur la Moselle avec le droit de pêche ; deux poêles à la saline de Vic ; les dimes de l'église de Villacourt ; le droit de pâture sur les bans de Moriviller (*de Muriville*) et de Clayeures (*de Clausuris*).

En 1168, l'évêque de Toul Pierre de Brixey confirme la donation faite à l'église de la Sainte-Trinité de Belchamp (*ecclesie Sancte Trinitatis Bellicampi*), par Mathieu de Chaumont (*de Calvomonte*), chevalier, d'une partie des dimes dudit lieu avec le droit de patronage et la moitié de tout l'alleu[2].

Ce village qui, de même que celui de Montreuil, donnait son nom à une ancienne famille, a complètement disparu ; un moulin, dépendant de la commune d'Einvaux, dont Chaumont était encore la mère-église au commencement du XVI^e^ siècle, indique probablement la place qu'occupa cette localité, qui eut quelque importance au-

1. Lieu inconnu.

2. Cette charte existe en vidimus.

trefois, et dont la dénomination rappelle involontairement celle d'une des anciennes circonscriptions territoriales de notre pays (le Chaumontois).

Par une autre charte, datée de la même année, Pierre de Brixey confirme la donation faite par Gilbert de Blainville, de son alleu et de l'église dudit lieu; cette donation fut confirmée de nouveau, par l'évêque Odon, en 1292 et 1293.

La duchesse Berthe, femme de Mathieu Ier, morte vers 1195, confirma aussi la donation faite aux religieux du Mont de la Sainte-Trinité, par Pierre de Brixey, de la cure de Brémoncourt[1] (*de Bremuncort*) avec le tiers des dîmes.

En 1203, Mathieu de Lorraine, évêque de Toul, compatissant à la pauvreté de l'abbaye, lui donne, pour les posséder à perpétuité, les cures de Vaxoncourt, de Zincourt, de Damelevières et de Marainviller, avec le droit d'y nommer un de ses chanoînes ou un prêtre séculier. Il lui confirme, en outre, l'église de Brémoncourt, les chapelles d'Haigneville, de Montreuil, de Villacourt, de Saint-Remy, et celle des Aviots.

Au mois d'octobre 1209, l'abbé de Belchamp et le prieur de Thicourt font un accord par lequel ce dernier cède à l'abbé tout ce qu'il avait dans la dîme de Montreuil, moyennant un cens annuel en grains. Cette transaction, confirmée par l'abbé de Cluny en 1210, et par l'évêque de Toul l'année suivante, fut modifiée en 1354.

En 1230, Jean, primicier de Metz, à la requête de l'abbé de Belchamp, lui permet de faire desservir l'église de Villacourt (*de Vilascort*) par un de ses chanoines.

1. On ne possède qu'une copie informe de cette charte.

Un seigneur de Rosières, dont on ne dit pas le nom, avait fait don à l'abbaye d'un petit four (*fornellum*) à faire du sel ; celle-ci l'abandonna, en 1233, à un bourgeois du même lieu, à charge de lui payer une redevance annuelle de quatre muids de sel.

Si le monastère de Belchamp trouvait de pieux bienfaiteurs pour le doter et l'enrichir, il n'était pas, néanmoins, assez heureux pour échapper aux violences que les princes et les seigneurs se croyaient permises, même envers les établissements placés sous la sauvegarde de la religion. C'est ainsi qu'en 1255, on voit l'abbé et les chanoines se plaindre à l'évêque de Toul de ce que Catherine (de Limbourg), autrefois duchesse de Lorraine, Ferry[1], son fils, et plusieurs de leurs gens, avaient commis de nombreuses injures envers eux et envers leurs serviteurs, leur avaient extorqué une somme d'argent et s'étaient livrés à d'autres exactions. Le duc fut mandé devant l'évêque, témoigna du repentir de ce qui avait eu lieu et jura que de pareils faits ne se renouvelleraient plus, se soumettant d'avance, dans le cas contraire, à l'excommunication. Ferry ne se borna pas à cette promesse : voulant indemniser l'abbaye des dommages qui lui avaient été faits, soit de son chef, soit de son commandement, et aussi pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, il lui donna plus tard (1294), en aumône perpétuelle, vingt sous toulois à prendre annuellement sur la taille de Blainville.

Dans cet intervalle, les revenus de Belchamp s'étaient encore accrus : en 1292, Errard de Vandières et sa femme

1. Une note, écrite en marge du cartulaire de Belchamp, en regard de la copie de cette pièce, porte : « Ferri qui fut prisonnier à Maxéville par ses soubjectz ».

lui avaient abandonné ce qu'ils avaient à Bainville (*in villa de Blainvilla*), tant dans les dîmes que dans le droit de patronage de la cure. La même année, Alexandre de Prény (*de Prigneio*), chanoine de Toul, avait reconnu et confirmé la donation faite par Gauthier, seigneur de Haussonville (*de Hassonvilla*), son père, du patronage de l'église de Saint-Mard (*de Sancto-Medardo supra Mosellam*).

D'autres donations, plus ou moins importantes, furent encore faites à l'abbaye dans le cours des siècles suivants ; mais il serait superflu de les mentionner toutes. Les documents de cette nature, lorsqu'ils remontent à une époque éloignée, présentent un grand intérêt pour l'étude de la géographie ancienne du pays ; cet intérêt diminue à mesure qu'ils se rapprochent des temps modernes, et ils ne peuvent plus servir que de renseignements.

Ce qui avait eu lieu en 1255, au préjudice du monastère, se renouvela, un siècle environ plus tard, de la part d'un seigneur appartenant à l'une des plus puissantes familles du pays : en 1369, Elme de Linange, ne pouvant récupérer une somme de mille petits florins d'or dont le duc Jean lui était redevable, envahit les terres de l'abbaye, pilla les villages de Marainviller et de Thiébauménil et emmena ou dissipa plus de huit cents têtes de gros bétail et causa du dommage pour plus de deux mille petits florins. Les religieux s'adressèrent au duc pour être indemnisés des pertes qu'ils avaient supportées, et celui-ci, mu de pitié, déclara que tous les héritages et autres biens qu'ils avaient sous la juridiction et sergenterie de la prévôté de Rosières, dont les officiers ne cessaient de leur causer des griefs, torts et oppressions, seraient désormais sous la juridiction et sergenterie de la prévôté de

Lunéville; que, lorsque les gens du pays seraient mandés en armes, ils pourraient retenir de leurs hommes trois batteurs, un meunier et deux fourniers pour battre, moudre et cuire pour leurs nécessités; moyennant laquelle grâce, ils rendirent au duc deux « arrêts » qu'ils tenaient de lui de la somme de cinquante-cinq petits florins pour vente de blé dont ils n'avaient pas reçu le paiement.

Afin de se mettre pour l'avenir, eux et leurs biens, à l'abri des déprédations des gens de guerre, et ne plus être exposés, comme ils l'avaient été souvent, à fuir leur maison et aller au loin mendier leur nourriture, les chanoines de Belchamp résolurent, en 1399, de construire dans l'enceinte de leur monastère, et près de l'église, une tour solide qui pût leur servir de lieu d'asile. Ils convinrent, dans une assemblée capitulaire, que, pour hâter cette construction, ils y affecteraient les biens d'un de leurs confrères qui venait de mourir, plus les vingt florins que chaque nouveau religieux était tenu de payer lors de sa réception.

Cette tour, de forme carrée (*quadrata turris*), devait appartenir pour les deux tiers à l'abbé et pour l'autre tiers aux chanoines, et ils nommaient conjointement le portier préposé à sa garde; c'était le prieur claustral, le sacristain ou un autre délégué du chapitre qui en tenait les clés.

Les précautions prises par l'abbaye de Belchamp pour éviter les spoliations dont elle avait été souvent l'objet, furent impuissantes à l'en préserver : ainsi, au temps des guerres du duc Charles II, elle eut encore à souffrir « plusours gros et griefz dompmaiges », et ce prince lui donna (1413), par forme d'indemnité, le droit de pâturage et d'affouage à charge de célébrer chaque année un anni-

versaire pour lui, sa sœur la duchesse, ses enfants, ses prédécesseurs et successeurs.

En 1456, les déprédations se renouvelèrent, et l'abbé Gauthier de Lunéville, à qui son grand âge ne laissait plus assez de forces pour déployer l'énergie suffisante, crut devoir se démettre de sa dignité : « propter bella » que hoc tempore vigebant, monasterium nostrum mul» tipliciter in suis redditibus, proventibus, juribusque et » emolumentis fuerit damnificatum ».

Ce n'étaient pas seulement les barons du voisinage qui se permettaient des violences envers les religieux ; leur exemple était suivi quelquefois par les habitants des villages environnants ; c'est ce qui eut lieu, notamment, le 6 juin 1466, de la part de ceux de Méhoncourt, sujets à Ferry de Savigny. Pour un motif qui n'est pas connu, « aucuns dudit Mehoncourt, acompaigniez du maire condit le maire des chastis, vinrent on clos de Belchamp, entrarent violemment en la chambre de l'ung des religieux, en laquelle prinrent certains gaiges, rayarent serres, rompirent certaines huisses et firent autres offenses ». Plainte fut adressée au prévôt de Rosières, puis portée devant le bailli de Nancy, et les parties s'étant soumises au jugement d'arbitres, ceux-ci prononcèrent une sentence portant : « .... que le dimanche ensivant, jour de feste de la Trinité, Gérard Madowe, dudit Mehoncourt, soy disant maire des chastis, accompaignié de deux autres hommes dudit Mehoncourt, sans aucune dérision, et eulx vestuz honestement, comme il appartient, pour cause d'amendise, doient comparoir personelement en l'église dudit Belchamp, environ heure de prisme ou de grant messe, en présence de mondit sieur l'abbé et des religieux, ung chacun d'eulx ung genou à terre, la teste da-

couverte, en disant ausdits seigneurs abbé et religieux que des offenses, forces et violences et oultrages par lesdits de Mehoncourt commis et perpétrez on clos dudit Belchamp, indehuement et sans cause, ilz en crient mercy ausdits seigneurs abbé et religieux, en eulx priant, pour l'amour de Dieu, qu'ilz leur veullent pardonner, et lesdits abbé et religieux leur doient pardonner. Les quelles choses ilz ont fait d'ung costé et d'autre, audit jour et lieu, par la forme et manière dessusdite... »

Les offenseurs furent condamnés, en outre, à une amende de 14 fr. 8 gros « pour les coustenges et frais soustenus par le prévost ».

Pendant la guerre entre René II et Charles-le-Téméraire, les gentilshommes lorrains qui s'étaient enfermés dans la forteresse de Vaudémont, étant venus faire des courses en la terre de Châtel-sur-Moselle, ceux de cette terre, aidés par les gens des seigneurs de Bayon, se mirent à leur poursuite : les Lorrains cherchèrent un asile dans la tour de Belchamp ; mais leurs ennemis les y assiégèrent et, « par force de feu », les contraignirent à se rendre. Plusieurs furent tués, les autres menés prisonniers à Châtel.

Nonobstant les lettres de sauvegarde qu'elle avait obtenues du duc François Ier en 1544, l'abbaye eut encore beaucoup à souffrir, peu d'années après, « pour raison des guerres et pilleries faites par les gens de guerre passans et repassans ». Afin de remédier aux désastres qu'elle avait éprouvés, l'abbé obtint, en 1569, du vicaire général de l'évêché de Toul, une sentence en vertu de laquelle le prieur et les religieux durent se contenter, pour un certain temps, des deux tiers de leurs prébendes.

Jusqu'alors, l'abbaye n'avait guère eu à se plaindre que d'actes de dévastation et de pillage commis sur les terres qui formaient son domaine; ce fut à elle-même que s'en prirent, au mois de septembre 1587, les bandes conduites par le trop fameux Guillaume de La Marck, duc de Bouillon, « huguenot, qui menoit proche de quarante mil hommes de mesme secte, bruslant et saccageant les ecclises ». L'armée protestante, après avoir dépouillé le monastère, y mit le feu, et celui-ci perdit une portion de ses titres, conservés précieusement dans la chambre ou l'arche pratiquée, probablement, dans un des étages de la tour; l'église elle-même fut souillée, profanée (*polluta et contaminata ab hæreticis*) et ruinée en grande partie. L'abbé Thierry de Lemainville s'empressa de la réparer et tâcha de lui rendre sa première splendeur. Mais il fallut du temps pour effacer la trace des dégradations qu'elle avait subies, et ce fut seulement treize années plus tard, le 1er octobre 1600, que l'évêque de Toul, Christophe de La Vallée, put venir la réconcilier et y consacrer plusieurs autels. Toutefois, il paraît que les tours ne furent réédifiées qu'au commencement du XVIIIe siècle, sous l'administration intelligente et paternelle de M. Massu de Fleury, élu abbé en 1693.

III.

Après avoir raconté l'histoire de l'abbaye de Belchamp, je vais essayer de faire connaître sa discipline, ses règlements intérieurs et les révolutions qui s'accomplirent dans son gouvernement.

Je trouve, à ce sujet, les détails suivants dans deux

registres[1] qui font partie de ses archives, et ont été écrits par des membres de son chapitre :

« L'abbaye a été gouvernée, depuis sa fondation jusqu'en 1697, par dix-huit abbés réguliers. Après la mort du dernier titulaire, qui était Théodore de Lemainville, les capitulants abusèrent du droit d'élection : au lieu de prendre pour abbé un de leurs confrères, ils choisirent (17 janvier 1607) M. de Ligniville, prévôt de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy, qui eut recours à l'évêque de Toul pour faire confirmer son élection, à l'exemple de tous les abbés réguliers qui s'étaient comportés ainsi jusqu'en 1470. A cette époque, ils recoururent à Rome pour se faire donner des coadjuteurs, à l'exception de Théodore de Lemainville, qui laissa, en mourant, le droit d'élire.

» M. de Ligniville ne posséda point l'abbaye, malgré les précautions qu'il avait prises. Le cardinal de Lorraine la fit mettre en commende par un *motu proprio* du pape Paul V, du 29 décembre 1607; elle fut donnée à Charles de Lorraine, fils naturel du prince François, comte de Vaudémont, et les fruits en furent réservés à Charles, fils légitime du même prince; il les tira jusqu'en 1617.

» Le 1er janvier de cette année, le pape cassa cette réserve et en fit une seconde en faveur du prince Nicolas-François, à charge de payer une pension de cent écus à l'abbé commendataire. En 1631, le prince Nicolas-François, qui était cardinal diacre et évêque de Toul, quoi-

1. L'un de ces registres est intitulé : « Remarques sur la fondation de l'abbaye de Belchamp, tirées des vieux titres de l'archive dudit lieu »; l'autre : « Etat général des biens et droits de la manse canoniale ».

qu'il ne fût que réservataire des fruits de l'abbaye de Belchamp, la permuta pour celle de Saint-Avold, avec M. de Bourlémont, qui la posséda jusqu'en 1669.

» Ce fut pendant la réserve et la commende dont il vient d'être parlé, que la réforme du B. P. Fourier eut lieu à Belchamp[1]. Le pape Grégoire XV en chargea M. des Porcelets, évêque de Toul, qui fit signifier le bref aux anciens chanoines réguliers de cette maison, le 6 février 1623, et donna ensuite sa commission au P. Fourier, alors curé de Mattaincourt. Le prince Nicolas-François ayant été élu évêque de Toul en 1626, introduisit à Belchamp des chanoines réguliers réformés, qui prirent possession du temporel et du spirituel, le 27 août de cette année, et commencèrent immédiatement le service divin. Par acte du même jour, ils se chargèrent de payer pension à ceux qui sortaient et n'avaient point accepté la réforme. »

Outre les règlements généraux auxquels étaient soumises toutes les maisons de leur ordre, les chanoines de Belchamp en avaient de particuliers, qui déterminaient les rapports de l'abbé avec les religieux et les droits réciproques de l'un et des autres. Car ces petites républiques monastiques, quelle que fût, d'ailleurs, la piété de leurs membres, n'étaient pas complètement à l'abri des passions qui s'agitaient autour d'elles : des conflits s'élevaient souvent, touchant l'exercice de l'autorité et le maintien de certains priviléges, entre la communauté et son chef, et il s'en suivait des discordes intestines qui nuisaient au bien spirituel et temporel de tous.

1. Voy. Histoire du B. Pierre Fourier, par M. l'abbé Chapia, t. I, p. 239. Au t. II, p. 236 et suiv., sont imprimés les statuts de la congrégation de Notre-Sauveur.

Dès l'année 1360, les religieux et l'abbé, pour assurer la paix et la tranquillité dans leur monastère, dressèrent, d'un commun accord, des statuts destinés à donner aux premiers « certaines commodités qu'ils n'avaient pas auparavant, tant par rapport aux habits, linges, etc., qu'à cause du réfectoire, qu'ils voulaient être bien servi ».

L'abbé, y est-il dit entre autres choses, ne pourra, sans le consentement du chapitre, contracter des dettes pour une somme de plus de dix livres, monnaie de Lorraine. Il ne pourra, sans la même condition, engager ni aliéner aucune portion du domaine de l'abbaye; nommer le célérier, le sacristain, le prébendier ou le pitancier. Il n'aura pas les clés de la chambre ou de l'arche dans laquelle sont conservées les chartes du monastère. Il fera préparer, chaque jour, aux religieux, aux heures accoutumées, un potage suffisant et honnête (*potagium sufficiens et honestum*), et il aura soin qu'il y ait des meubles convenables (*suppellectilem honestam*), tant à la cuisine que dans l'intérieur de la maison; etc.

En 1400 et 1434, des difficultés, peu sérieuses, s'élevèrent entre les chanoines et leur abbé au sujet du partage de la succession laissée par deux membres du chapitre, et on eut recours à des arbitres qui décidèrent que le partage en aurait lieu par moitié.

A cette dernière époque, l'abbaye de Belchamp était gouvernée par Vauthier ou Gauthier de Lunéville, lequel, au dire de ses religieux, intriguait en cour de Rome et près de l'évêque de Toul pour leur faire enlever le droit d'élire leur abbé et les priver de leurs anciennes franchises et coutumes. Afin de résister à ces empiétements du pouvoir abbatial, les chanoines assemblés firent dresser, par un notaire le 14 décembre 1434, un acte solennel de

confédération, par lequel ils s'engagèrent à s'unir contre leur abbé pour le maintien de leurs priviléges.

La forme de cette pièce, la violence qui règne dans l'expression, lui donnent une certaine analogie avec les pactes de communes que faisaient les bourgeois du moyen-âge pour résister à leurs seigneurs.

Deux ans après, le 24 juillet 1436, l'abbé et les chanoines, réunis en assemblée capitulaire, au son de la cloche, suivant l'ancienne coutume, pour délibérer sur la diminution du nombre des chanoines, qui les empêche de vaquer aux rites et usages prescrits par les règles de leur ordre, décident que l'abbé pourra présenter à deux prébendes canoniales deux personnes propres à recevoir l'habit religieux, et les chanoines une, lesquelles seront examinées par l'abbé, le prieur et un des plus anciens du couvent, et ne seront reçues que si elles en sont jugées dignes. Ils règlent ensuite les conditions sous lesquelles les enfants (*impuberes*) pourront être admis dans le monastère; la somme à payer par les nouveaux chanoines lors de leur réception, etc.

Un an s'était à peine écoulé qu'un autre sujet de discorde s'élevait entre l'abbé et ses religieux, ceux-ci alléguant que, de sa propre volonté, sans motif de correction, mais trop arrogamment, il voulait leur imposer l'obligation de jeûner, tant le samedi que le jour de la lune (*die lune*) qui précédaient la fête du Saint-Sacrement, sous peine de l'excommunication, leur ayant fait ôter les vivres qu'ils avaient droit de recevoir, et ayant enjoint au prieur de leur faire enlever un monceau de poussière qui se trouvait hors des murs de l'abbaye, dans la partie au delà du bâtiment de la pitancerie.

Cette protestation contre les empiétements du pouvoir

abbatial, non moins violente que celle de 1434, fut remise entre les mains de l'Official de Toul, dont on ne connaît pas la sentence.

En 1471, sous l'administration de Viriet de Clayeures, il y eut, au sujet de la diminution du nombre des chanoines, une nouvelle délibération capitulaire, à peu près conforme à celle de 1436. On y trouve, comme dans cette dernière, le passage suivant relatif à l'admission des enfants : « Statuimus quod si alique persone impuberes » presententur et admittentur, tales persone debebunt se- » qui studium donec ad pubertatem pervenerint ut me- » lius bonis moribus et litteraturâ instruintur ; nec dicto » tempore prebendam recipient in dicto monasterio. »

L'admission des enfants n'avait lieu que sous certaines obligations assez bizarres, dont l'énumération se trouve ainsi indiquée dans une réponsé faite à Antoine de Ville, bailli de Vosge, à l'occasion de la demande par lui faite d'un prébende[1].

» Premièrement, il fault pour la chappe, le jour de la réception que l'enfant sera receu..... xl francs.

» Item, premier et avant que de donner l'abit à l'enffant, il fault donner pour la chappe xl francs. Et après, quant il luy plairait faire prendre l'abit à l'enfant en tournant seurté de satisfaire et payer quant aux chozes cy après escriptes.

» Premier, pour la réception de l'enffant fault faire ung paste, assavoir que, la vigille devant la réception, il fault nourir les religieulx, abbé et tout le couvent, avec les ser-

1. Au dos de cette pièce, qui doit être du commencement du XVI^e^ siècle, on lit : « Ce qu'il falloit donner anciennement pour être reçu dans cette maison ».

viteurs domesticques d'icelle église, comme il est de coustume, ensembles tout le jour de la réception.

» Item, entretenir l'enffant à l'escolle jusques ad ce qu'il serait en l'eaige et souffisant pour le recevoir à la dicte église.

» Item, après ce qu'il sera receu à ladicte église pour aller aux ordres, pour son épistre, il fault faire le paste comme dessus.

» Item, pour l'évangille, il fault faire le paste comme dessus.

» Item, pour la nouvelle messe il fault faire le paste pour lesdits sieurs abbé et couvent, comme dessus. Et si tant estoit qu'il pleust au père de luy faire dire sa nouvelle messe en aultre lieu qu'en ladicte église, il fauldra faire le paste au retour, le lundi et mardi, comme dessus.

» Item, pour une chacune fois que ledit enffant yrait aux ordres, il doit ausdits sieurs abbé et prieur de ladicte église une paire de cousteau. Et pour la nouvelle messe, chacun ung bonnet. Et chacun des religieulx une paire de gan pour la nouvelle messe avec des cordeaulx, comme il est de coustume.

» Item, après ladicte nouvelle messe, ledit religieulx doit sur la table abbacial et conventualle dudit couvent, quaitorze stiers de vin.

» Item, doit aù barbier d'icelle église, pour la tonsure dudit enffant, la somme de dix gros.

» Item, au cellérier de ladicte église, dix gros.

» Item, pour le verlet dudit sieur abbé, dix gros.

» Item, pour le cuysenier de ladicte église, dix gros.

» Item, doit fournir les boix pour faire la cuysine de tous lesdits pastz devantdits, et tout ce qu'il fault à ladicte cuysine, comme il est de coustume. »

Lorsque, en 1567, il fut question de nommer un coadjuteur à Antoine Thiéry de Girmont, à qui son grand âge et sa faiblesse ne permettaient plus de gouverner l'abbaye, les chanoines profitèrent de cette circonstance pour revendiquer leurs priviléges et s'en assurer la possession. Dans une assemblée tenue le 7 février, ils firent le traité suivant, que chacun d'eux jura solennellement d'observer, dans le cas où il serait appelé à la coadjutorerie.

« Nous les prieur et couvent de l'esglise et monastère de Belchamps.... désirans et procurans à toutte diligence paix, concorde, union et commun accord de nostre maison estre observez, gardez et maintenus entre noz seigneurs abbez futurs et nous les frères claustriers, présens et aussy futurs; congnoissans que, pour le plus grand proffit, honneur et utilité de nostredicte maison, nous sommes raisonnablement contrains,... à cause de la débilité et faiblesse... de nostre père abbé,... faire élection canonicque d'ung coadjuteur....; dont, avant... ladicte élection, nous..... religieux proffès en ladicte église,... concluons, statuons, ordonnons et promettons en tesmoings d'ung chacun de nous, en la main de nostre prieur claustral, que celuy d'entre nous, soit claustral ou curé, qui sera à cest effect esleu... pour coadjuteur, par le tesmoingnaige de son seing manuel qu'il applicquera aux présentes, quant, de la parte dudict prieur, sera prié et requis, par l'asseurance duquel il nous promettera que, touttes et quantesfois qu'il sera requis de la parte dudict prieur ou successeur et des frères claustraulx dudict monastère, il passera une lettre en parchemin, munye et fortifiée de sa signature manuelle, de celle d'ung notaire de la court de Rome, et à laquelle seront attachez les deux seaulx de nostre maison, asçavoir abacial et conventuel,

pour mieulx estre entretenue en son entier à l'advenir; en laquelle lettre seront contenus les articles cy-après déclairez et escriptz.

» Premièrement, nous sera accordée la mesure de vin de nostre prébende, qui peult environ contenir ung peu davantaige que la pinte, mesure de vin de Lunéville; de laquelle prébende on a usé anciennement en nostredicte maison,.... et que la juste mesure d'icelle prébende soit mise et posée aux chartres desdicts religieulx perpétuellement pour estallons, sans ce que lesdicts futurs seigneurs abbez y ayent aulcune chose à contredire; laquelle mesure ung chacun religieulx aura deux fois le jour plaine de vin sain et net.

» En oultre, nous voulons qu'en ladicte lettre il quitte entièrement, sans jaimais répetter, la pittance que lesdicts seigneurs abbez cy-devant vouloyent accoustumer prendre sur nostre pittance, tant en argent qu'aultres choses, à cause qu'il n'y a de quoy à payer, et que d'icelle n'avons lettres aulcunes ne tiltres pour la deffendre.

» Pareillement, qu'il donnera à ung chascun religieulx huict misches de pain blanc, comme de coustume ancienne, chacun jour.

» Item, donnera les trenches de lard avec le potaige chacun jour.

» A touttes les solemnitez et jours de loingtemps nommez abbaciaulx, il fournira le double, asçavoir une prébende de rottis et l'aultre de boully, telles et quelles aux jours fériaulx....

» Item, fournira à nostre prébende, tous les ans, ung demy cent de frommaiges venant de la bergerie dudict lieu.

» Chascun jour de jeusne (saulf les veilles sollemnelles)

il donnera à un chacun religieulx quattre misches de pain et une quarte de vin, à la collation, quattre misches et une quarte de vin pour tous les religieulx ensemble.

» Item, aux vendredis il donnera à chascun sept misches, le vin ordinaire.

» Durant les temps de caresme et adventz, comme les jours de jeusne, saulve qu'il donnera à chascun religieulx deux misches à la collation et trois aux adventz, et une quarte de vin pour tous ensemble. Il fournira aussy tout le sel à seller tous pottaiges et chairs, tout le vin à cuyre le poisson, venaigre, verjus et aultres saulces en tout temps.

» Item, tous les jours de caresme fournira les poix ou febves fris avec le potaige et beulre à y mettre.

» Fournira le boys tant pour la cuisine que pour noz couvent.

» Fera accoustrer toutte l'esglise et le corps d'icelle de touttes choses (saulve le petit clocher qu'est aux religieulx). Sera aussy tenu à faire et refaire et accoustrer les couventz[1], tant d'esté que d'hyver, touttes et quantesfois qu'ilz en auront nécessité.

» Item, fournira une estable à mettre le cheval du prébendier et procureur, ensemble toute paille et foin.

» Il n'aura aussy aulcunement à congnoistre sur les rentes et revenus des chappelles de fondation, ains seullement aura esgard au service d'icelles à cause des gaignaiges qu'il en reçoyt.

» Il n'aura aussy à congnoistre ny à demander quelque usaige ny ouverture du troisiesme grenier de la tour, lequel est ausdicts religieulx, ny aussy sur les chartres estantes en ladicte tour, ny en tout ce qui est dedans.

1. C'est-à-dire les bâtiments conventuels.

» Finablement, que ledict n'aura puissance recepvoir aulcun guerson pour prendre l'habit de céans, sans le consentement du chapittre... »

Thiéry Courrier, qui administrait la cure de Blainville, ayant été choisi pour coadjuteur, ratifia en ces termes l'engagement qu'il avait pris de concert avec les autres chanoines : « Tesmoing ma signature cy-dessoubz mise le 7e d'apvril 1570, je promect d'accorder la pétition cy-dessus escripte touchant l'argent de pittance et les cinquante fromaiges, pourveu qu'il y a bergerie suffisante ad ce, sçavoir excédant desdicts cinquante fromaiges la despence qu'on en poulroit faire à la maison, et ce seullement ma vie durant. Quant aux aultres articles, je me veulx reigler à l'ancienneté, sans admettre ou entendre que je sois subject par la présente signature d'y accorder puys après si je ne les trouve raisonnables par l'advis des plus anciens religieulx, soyent religieulx curez ou clostral. »

Ces réserves du nouveau coadjuteur devaient faire prévoir des conflits pour l'advenir, et, en effet, Thiéry Courrier était à peine parvenu à la dignité abbatiale, que déjà ses anciens confrères étaient en lutte avec lui. On en trouve la preuve dans la pièce suivante, où sont renouvelés à peu près tous les griefs qu'ils avaient formulés auparavant, et à plusieurs reprises, contre leurs abbés. Cette pièce est assez curieuse, dans le fond et dans la forme, pour que je croie devoir en reproduire une partie.

« Déclaration de ce que les frères du chapittre et couvent de l'abbaye et monastère de Belchamps, ordre Sainct-Augustin,... proposent et allèguent pour certains différentz que semblent à disputer entre leur révérend père abbé et eulx par-devant la révérence de monsei-

gneur l'évesque et comte de Toul ou de monsieur le suffragant et vicaire général dudit seigneur et de monsieur l'official.

» Remonstrent avec toutte humilité... qu'avec leur grand regret et faulcherie, présentement ilz sont contrains retourner vers mondict seigneur de Toul à l'occasion de ce que (selon leur jugement) ilz sont grevez et molestez de leurdict sieur abbé et supérieur, ou du moins espèrent à l'être[1] par beaucoup de choses qu'il leur semble directement contrevenantes aux antiques institutions de leur maison... Touttesfois, ilz ont tousjours différé, tant pour ne contrevenir à ceste unité que tant de fois est recommandée si charitablement à leur profession (comme le nerf d'icelle), comme aussy pour ce qu'ilz avoyent espérance que monsieur leur abbé... estant à eulx coétané et nouvellement appellé à ceste dignité du temps desdicts du couvent, il leur feroit quelque bon traictement en recongnoissance, ou du moin ne leur derrogeroit rien de leurs priviléges et imunitez. Mais, voyant qu'il persiste à telles conceptions, et y a apparence qu'il se parforce à leur toller et oster ce que tant curieusement ses prédécesseurs leur ont conservé et inviolablement gardé et tousjour adjousté plustost que diminué;... avec le conseil de beaucoup de gens de bien, proposent et allèguent les articles cy-après déclairez[2].

» ..... Ilz requièrent qu'il soit commandé à monsieur leur abbé se désister de la poursuytte qu'il faict envers le sainct siége apostolicque pour l'union à sa crosse des

1. S'attendent à l'être.

2. Les articles sont au nombre de 22. Dans le premier, les chanoines rappellent les statuts de 1360 comme leur titre constitutif.

bénéfices qui en dépendent et desquelz, à cause de sa dignité abbatialle, il a le droict de collation, pour ce que telle union seroit grandement préjudiciable ausdicts religieulx et successeurs d'iceulx, d'aultant que, de tous temps immémorables, leurs prédécesseurs tousjours en ont estez prouveuz par leurs révérends abbez lorsqu'ilz sont venus à vacquer.....

» Quant à touttes les affaires qui se présentent à traicter capitulairement, ilz demandent s'il est loisible à monsieur en pouvoir décider par son seul jugement et advis ou puissance et aucthorité, ains, après avoir convocqué le chapittre, fault nécessairement qu'il se conforme à l'opinion de la plus grande et saine partye d'icelluy...

» S'il advenoit qu'ung, plusieurs ou tous ensemble lesdicts religieulx fussent grevez à tort et sans cause de la parte du sieur abbé ou d'aulcuns de ses serviteurs,.... ilz requièrent (s'il est raisonnable) de pouvoir faire sonner la cloche du chapittre le lendemain matin ou prochain vendredy, pour y faire comparoir monsieur premièrement et conséquamment tous les frères, là où paisiblement ilz luy puissent remonstrer et faire entendre de là où procéderoit le cas advenu et sur ce y conclure avec raison pour l'advenir....

» Protestant que, s'il advenoit (ce que Dieu ne veulle) quelque stérilité, et que, à cause d'icelle, on les voulût reigler sur ce que leur est dheu, de n'en diminuer ou rabbattre aulcune chose, si donc n'est qu'en temps de fertilité ilz ayent la congnoissance de la distribution des rentes....

» Pour aultant que monsieur estant distraict par beaucoup de négoces et affaires urgentes pour la charge de son estat... et que, pour satisfaire à ce, affin que les reli-

gieulx ne soyent sans chef et conducteur, partout l'office de prieur soit esté, dès le commancement, ordonné et institué à telle intention que, comme le sieur abbé est ordonné sur le soing de la temporalité, aussy le prieur ait la cure de la spiritualité; à ceste occasion ilz requièrent que ledict prieur soit maintenu à tout ce entièrement qui dépend de son office et comme, de toutte ancienneté l'on a accoustumé à leurdicte maison, et comme l'on usent présentement en beaucoup de monastères, à sçavoir qu'il ait puissance donner licence ausdicts religieulx d'aller hors dudict monastère pour certaines affaires qu'il trouvera raisonnables (exceptez les loingtains voyaiges), les réprimer et punir, si mestier faict, avec le conseil de ses confrères, pour petittes faultes commises au sainct service, ou n'y avoir assisté, et aultres plusieurs qui ne sont si grefves, comme aux réfectoirs et aultres lieux, qu'il soit nécessaire que monsieur y ordonne ou d'en avoir opinion du chapittre....

» Maintiennent lesdicts religieulx, que, tant et si longuement que monsieur est absent de sa maison, durant ledict temps il ne doibt participer à leur portion de chair et poisson, considéré que eulx estants aussy absentz ne participent à celles de pain et vin que monsieur leur doibt par chacun repas..., et que cela seroit grandement pénible ausdicts religieulx qu'ung serviteur, mangeant quelquefois chair, comme aux adventz, vienne touttes fois à prendre et choisir le meilleur poisson de leur plat, non que pour ce ilz en soyent en si grande peine, mais pour ce que la raison n'y est pas....

» Et pour aultant que le prébendier ne poulroit exécuter l'estat de son office allant à pied, il luy est permis avoir ung cheval (lequel le sieur abbé fournissoit ancienne-

ment des siens) qui doibt estre nourry à la maison... Et pour ce que... ledict prébendier, pour son aide, anciennement prenoit ung serviteur de la maison et le menoit aux champs avec luy pour l'aider à achepter et amener chair ou aultres choses, lesdicts religieulx entendent que, par mesme moyen, le cuisenier du sieur abbé aille quelquefois aux champs avec ledict prébendier... pour achepter et amener quelques bestes, comme bœufz, veaux ou moutons, à la maison, et les tuer, parmy son droict. Soit aussy tenus ledict cuisenier faire boullir et rottir leurs chairs et poissons dheument, comme il s'appertient, à la cuisine, et leur administrer incontinent qu'ilz auront faict la bénédiction aux réfectoires, soir ou matin, et pour ce ilz luy octroyent, comme il a heu par cy-devant, une pièce comme l'ung d'eulx; laquelle, toutesfois, ilz ne veullent qu'il preine que le dernier de tous, si ce n'est de leur congé.

» Qu'aux réfectoires, tant d'esté que d'hyver, aux disnez et souppez, lesdicts religieulx soient servis de linges honorables, à scavoir : par chacune sepmaine une nappe blanche pour le moin, et la rechanger aux bons jours qui surviennent parmy la sepmaine, selon la coustume ancienne. Leur soyent aussy administrés linges honnestes pour essuyer leur vasselle, et aultres choses requises à leur estat, et que ladicte vasselle soit de mesme, affin qu'ilz ne se persuadent que l'on ne faict grand compte d'eulx, qui sont touttesfois les enffans propres de la maison et employez à la plus grande et principalle charge. Et à cause de deffault de telles petittes choses, le murmure s'acroit le plus souvent en grandes disputes. Qu'en hyver, au disné et souppé, le sieur abbé leur face délivrer du bois suffisamment lorsqu'il ne luy plaira faire

mettre sa table au réfectoire. Et combien que il soit porté par leurs chartres que bien peu d'hommes laïcz soient admis à leurs réfections, touttesfois ilz veullent bien que ledict sieur abbé admette à sa table ceulx que bon luy semblera, pourveu que si quelcung faisoit insolence de faict ou propos, sobdain il soit reprins et admonesté de modestie, comme l'on a tousjour faict du passé; pourveu aussy que si le sieur abbé, au disné ou souppé, estoit empesché ou hoirs de la maison, ou attendant aulcungs, ou qu'il voulût plus demeurer à table que l'ordinaire à cause de ses assistans, il soit loisible, l'heure estante venue, faire la bénédiction de la table et rendre grâces après les repas et soy retirer sans estre contrains attendre davantaige. Et, tout du loing de l'hyver, la cuisyne ne leur soit deffendue pour se chauffer, allantz et revenantz de l'esglise, aultrement, qu'on leur face ung lieu chaulx pour soy retirer, ainsy qu'on en voit user par tous les monastères.

» Quant il sera nécessité de recepvoir des jeusnes novices pour estre religieulx, les susdicts entendent que la mesme forme qu'anciennement s'observoit à telles choses, soit gardée, à sçavoir que cela se face par le consentement du chapittre....

» Que lesdicts religieulx ne soyent attenus sonner les grosses cloches aux jours de festes et solemnitez, d'aultant que cela est l'office des serviteurs de la maison, ny pareillement en esté, pour le temps et nuées, si ce n'est aux jours ouvriers, que lesdicts serviteurs soyent aux champs...

» Comme aussy soit que, de leur bonne volonté, par cy-devant, ilz se soyent libérallement offert à aider foiner, moissonner et vendanger, touttesfois, parce que de

leur volunté on en a faict une coustume que de les tenir à l'ouvraige comme ouvriers, sans récompense, jusqu'à telle heure qu'il plaisoit, à ceste occasion ilz diffèrent d'aller foiner, mais se présentent d'aider à moissonner les bledz, vendanger et faire le vin depuis les matines jusques à la grande messe et depuis nonne jusqu'aux vespres....

» Prient aussy qu'il plaise à monsieur ne leur poinct deffendre l'administration des sacrementz, d'aultant que l'ordre ny leur profession ne les en a jamais exclus....

» Ilz requièrent que les articles que furent accordez à l'élection de monsieur, soient gardez et mis en exécution, sans y diminuer aulcune chose, comme choses très-raisonnables et accordées fraternellement et par commun accord, sans fraude ny déception quelconque.... »

Tels étaient, en résumé, les griefs, pour la plupart bien futiles, qui suscitaient des querelles entre les chanoines et leurs abbés, et faisaient naître, au sein du monastère, ces discordes civiles qu'on voit se perpétuer pendant plusieurs siècles. On ignore en faveur de qui se prononça l'autorité ecclésiastique, car les archives de Belchamp ne renferment aucune des sentences prononcées, soit par l'évêque, soit par l'Official de Toul.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, une révolution s'accomplit, au commencement du XVII^e^ siècle, dans l'abbaye de Belchamp : après avoir été mise en commende, elle fut, peu après, soumise à la réforme du B. Pierre Fourier.

Déjà, quelques années auparavant, une tentative avait été faite dans ce sens : le 22 février 1597, les chanoines écrivaient à l'abbé de Saint-Pierremont, chargé de la réforme et de l'union des chanoines réguliers, une lettre

dans laquelle ils disent que : sommés de comparaître à Saint-Pierremont, le 20 avril suivant, pour entrer en congrégation et traiter des affaires concernant l'état et amplification de leur ordre, selon les décrets du concile de Trente et suivant l'ordonnance du cardinal de Lorraine, ils sont prêts à établir une bonne et canonique réformation, à ce que les trois vœux de religion soient, au mieux que faire se pourra, désormais observés en leur monastère, n'entendant, néanmoins, recéder de leurs prélatures, droits, immunités, juridictions spirituelles et temporelles, ni autres priviléges et dignités accoutumés de temps immémorial et portés par leurs institutions et titres canoniques. Ils déclarent consentir à être visités par celui qui sera élu en la congrégation triennale; etc.

« En 1623, porte un document conservé dans les archives de l'abbaye, M. des Porcelets, évêque de Toul, ayant reçu du pape Grégoire XV un bref qui lui ordonnait de visiter toutes les maisons des chanoines réguliers de Lorraine et Barrois et d'y établir, par sa vigilance pastorale, la discipline régulière, qui y était presque abolie, ce bref fut signifié à Belchamp, le 6 février, par le sieur Gérard, prévôt de la collégiale d'Haussonville. Le lundi suivant, le prélat y vint faire sa visite et y établit plusieurs règlements pour obvier aux désordres qui augmentaient de jour en jour. Le cardinal Nicolas-François, administrateur des revenus de l'abbaye, sollicité par l'exemple de plusieurs maisons qui avaient pris la réforme, pressa vivement ses religieux de les imiter. Il donna des bénéfices à ceux qui refusèrent de l'accepter, ou des pensions proportionnées à leur état, que l'on prenait, avant toutes choses, sur les biens de la mense conventuelle. Le traité d'accommodement et d'introduction fut fait le 27 août 1626 », dans la forme suivante :

« Nous Charles de Lorraine, abbé et seigneur souverain de Gorze, abbé commendataire du monastère de la Très-Saincte Trinité et de la Benoiste Vierge Marie de Belchamps[1], ordre de Sainct Augustin des Chanoines réguliers, diocèse de Toul ; désirans de contribuer de tout nostre pouvoir au restablissement de la discipline régulière audict monastère, et d'y introduire la forme et manière de vivre religieuse restablye ès monastères dudict ordre, et de la congrégation de Nostre Sauveur, à laquelle le mesme monastère avoit esté uny et incorporé par feu... Jean des Porceletz, évesque et comte de Toul,... nous nous serions transporté audict monastère de Belchamps, et là fait entendre nostre intention et obligation aux sieurs prieur et religieux d'icelluy assemblez en leur chapitre, et les exhortez et admonestez de se disposer à vivre en ladicte congrégation, et selon les observances régulières receues en icelle. Sur quoy lesdicts sieurs prieur et religieux ayans communicquez et traictez par ensembles, selon la coustume de leur chapitre, nous auroient faict entendre et remonstrer par les sieurs Nicolas Thiéry, prieur, et Dominicque Jaquemin, religieux, qu'ils désireroient grandement de pouvoir vivre en ladicte congrégation, mais que, pour divers empeschementz, ils n'espéroyent pas de le pouvoir faire, nous suppliantz partant qu'il nous pleust leur donner et assigner telles pensions sur le revenu de la mense conventuelle, que nous trouverions estre justes et raisonnables pour leur entretien, pour en jouyr cy après par chacun d'eulx, et moyennant ce, ils consentoient, en tant que besoing se-

1. Le prince Charles s'était démis de l'abbaye en faveur du cardinal Nicolas-François, mais avait conservé le titre d'abbé.

roit, que les pères et religieux de ladicte congrégation fussent par nous introduictz et receus audict monastère pour y faire le divin service et y résider, faire le couvent et chapitre et jouyr des rentes et revenus d'icelluy privativement de tous autres. Ce qu'entendu par nous, après avoir meurement et exactement considéré et examiné l'estat dudict monastère et du revenu d'icelluy, l'âge, le temps de la profession et du service que lesdicts sieurs religieux ont rendu audict monastère, et les divers empeschementz qu'ils peuvent avoir d'entrer en ladicte congrégation, nous aurions trouvé juste et raisonnable de leur assigner... les pensions... que s'ensuivent. (Suit le détail des pensions assignées à chaque religieux.)

» Et moyennant lesdictes pensions accordées comme dessus, nous avons ordonné et ordonnons, du consentement exprès desdicts sieurs prieur et religieux, que lesdicts pères de la congrégation entreront dès maintenant en leur lieu pour faire, constituer et composer le couvent et chapitre dudict monastère, pour lever et percepvoir tous les fruictz, rentes et revenus, et jouyr de tous les droictz, priviléges, immunitez,.... desquelles les religieux dudict monastère ont jouy,.... et que, dès le jourd'huy vingt-septiesme d'aoust, veille de la feste du glorieux patriarche sainct Augustin, ils commenceront l'office divin solemnellement, aux premières vespres, et le continueront par après; duquel aussy nous avons deschargé et deschargeons pour tousjours lesdicts anciens religieux, et leur avons permis... de se retirer hors dudict monastère, chacun en tel lieu qu'ils choisiront de nostre consentement, pour y vivre soubs la charge et jurisdiction de leurs supérieurs ordinaires, honnestement et selon la modestie religieuse. En foy de quoy nous avons signé les

présentes de nostre main et y fait apposer nostre cachet en placart, et les faict contresigner par le notaire apostolique souscript. Expédié audict monastère de Belchamps, le vingt-septiesme jour d'aoust mil six centz vingt-six... *J. Virion,* notaire apostolique. »

Le 4 septembre 1627, un traité, passé entre les religieux et l'abbé, confirmé par Urbain VIII, le 1er octobre 1628, régla la séparation des menses abbatiale et canoniale : les chanoines eurent dans leur lot les bâtiments réguliers et le jardin, la moitié de la grosse tour, les gagnages de Loro et de Rozelieures, les cures de Laneuveville-aux-Bois, Saint-Mard, Vaxoncourt et Einvaux, la chapelle de la Madelaine et des héritages en divers lieux; les revenus de la pitancerie, du vestiaire et des fondations, à condition qu'ils desserviraient la cure de Méhoncourt; que les abbés ne leur fourniraient plus le pain et le vin; qu'ils seraient chargés des aumônes et de l'hospitalité, des ornements de la sacristie et de l'église, des réparations des bâtiments réguliers, excepté dans les cas de ruines occasionnées par la guerre, le feu, la tempête ou autres accidents fortuits, dans lesquels l'abbé serait tenu d'y contribuer pour moitié.

Ces clauses furent modifiées à la suite d'une transaction passée, le 30 mars 1678, entre les chanoines et leur abbé, M. de Lozanne : il fut convenu, entre autres choses, que l'église serait à la charge de ce dernier, pour toutes sortes de réfections, comme aussi les cloches, orgues, livres de chœur, missels, argenterie et autres ornements; la fourniture des chapes, chasubles, tuniques, etc., pour officier aux jours solennels; que les linges pour la sacristie et les autels seraient à la charge du chapitre, de même que les bâtiments et le cloître, quant aux réparations or-

dinaires, les autres devant avoir lieu à frais communs par le chapitre et l'abbé.

Je ne rappellerai pas les traités ultérieurs, ni les nombreux procès auxquels donna lieu la séparation des menses, notamment sous l'administration de M. de Bouzey, grand doyen de la Primatiale de Nancy, nommé par Stanislas en 1742. L'abbaye de Belchamp semble avoir été condamnée à vivre dans une agitation perpétuelle, en dépit des efforts tentés pour y faire régner la discipline ecclésiastique, et le choix d'abbés tels que le marquis de Boufflers, bien qu'ils ne la possédassent qu'en commende, était peu propre, il faut en convenir, à ramener les religieux aux idées qui avaient présidé à la création des institutions monastiques.

IV.

La plupart des abbés auxquels fut confié le gouvernement de ce monastère n'ont laissé après eux aucun souvenir, et c'est même tout au plus si l'on connaît les noms de plusieurs d'entre eux : il y en a quelques-uns, en effet, qui ne sont désignés que sous des noms de baptême, qui ne nous apprennent pas à quelle famille ils ont appartenu. J'ai cru devoir, néanmoins, pour compléter cette monographie, essayer d'en dresser une liste[1], aussi exacte que possible, à l'aide des documents qui nous ont été conservés, notamment d'après le registre intitulé : « Remarques sur la fondation de l'abbaye de Belchamp ».

Durand, auquel Hillinus, successeur d'Albéron à

1. Dom Calmet en a donné une en tête du tome III (col. I xxiv) de son Histoire de Lorraine ; mais elle s'arrête à l'année 1693. On en trouve une plus complète dans la *Gallia Christiana*, t. XIII.

l'archevêché de Trèves, adressa sa charte de confirmation des biens de Belchamp. 1157, 1168[1]. Suivant Dom Calmet, Durand est nommé *Durandus abbas Sanctæ-Trinitatis* dans un titre de l'an 1130, dont il ne donne pas l'indication. Il est qualifié *abbas Bellicampi* dans une charte de Mathieu Ier (1152) pour le prieuré de Beaulieu (Cartulaire de Belchamp, f° 1).

Hugues, mentionné dans la charte de la duchesse Berthe, dont il a été parlé p. 257 : *Hugoni, abbati, cunctisque [fratribus] in monte S. Trinitatis canonicam vitam professis* (Cartulaire de Belchamp, f° 1). Il signa, en 1178, la charte de fraternité entre le chapitre de Saint-Dié et l'abbaye de Beaupré (Dom Calmet).

Lybardus. 1185 (Dom Calmet).

Richardus. 1185 (Dom Calmet).

Humbert. 1203. Charte de Mathieu, évêque de Toul, pour l'abbaye de Belchamp : *Humberto, abbati Bellicampi* (Cartulaire, f° 1 v°).

Barnabé. 1210. *Venerabilis abbas Bellicampi dominus Barnabas.* 1233. Charte d'un seigneur de Rosières : *Venerabilis vir B., abbas Bellicampi* (Cartulaire, f° 2).

Dom Calmet donne pour successeurs à Barnabé :

Hamil,

Hugues II, lesquels, dit-il, ne sont connus que par quelques fragments et par la tradition;

Guillaume. 1310.

Jean. 1316.

Les Remarques sur la fondation de l'abbaye mention-

1. Les dates placées à la fin de chaque article sont celles des chartes dans lesquelles les abbés sont mentionnés.

nent les abbés Henri, qui vivait en 1313, et *Homil*, en 1334. Il n'y est pas question de Hugues II, de Guillaume, ni de Jean. D'un autre côté, on trouve, dans les titres de Belchamp :

Thierry. 1304.

Henri. 1334. 1360. *Frater Henricus, dei patientia, humilis abbas monasterii Bellicampi* (Cartulaire, f° 4).

Albéron de Rosières. 1361. *Albero de Rouzieres.*

Albert de Lunéville. 1365, 1373, 1388, 1389, 1394, 1395, 1397, 1399, 1400.

Etant devenu incapable, tant à raison de sa vieillesse que de ses infirmités, de gouverner l'abbaye, Albert résigna entre les mains de l'évêque de Toul, qui commit à sa place Guillaume (*Villermum*), curé de Damas et doyen de la chrétienté d'Epinal, pour administrer jusqu'à l'élection canonique d'un abbé; à la suite de laquelle fut choisi, en 1407,

Albert de Rozelieures (*Albertus de Rozeluris*), prieur claustral, dont l'élection fut confirmée par l'évêque.

Il eut pour successeur Jacques de Lunéville, lequel résigna près du Saint-Siége, en 1428, et ce dernier pourvut Vauthier ou Gauthier de Lunéville (*Walterus* ou *Valtherus de Lunarisvilla*). Ce choix n'étant pas agréable aux religieux, ils élirent, après le décès de Jacques, Nicolas de Fléville, chanoine régulier, dont l'élection n'eut pas d'effet, et l'abbé Gauthier jouit paisiblement de son droit. En 1456, devenu vieux et infirme, il demanda à l'évêque de Toul de déléguer Nicolas de Fléville, prieur claustral, pour l'aider dans son administration. Gauthier eut pour successeur :

Jean Thirion, de Rozelieures, qui résigna en 1470.

Le 11 avril de cette année, le chapitre élit, pour être abbé après sa mort,

Jean Champion, chanoine régulier, qui fut confirmé par l'évêque de Toul, le 4 mai, mais gouverna à peine l'abbaye, car, le 20 juin de la même année, des bulles furent données à

Jean Viriet, de Clayeures, sous la réserve d'une pension de 20 florins pour Jean Thirion. Il résigna, le 21 mars 1495[1] (1496), sous la réserve d'une pension de 40 florins, en faveur de

Thiéry Georges, dit Petitpain, de Bayon, comme lui chanoine régulier. Ce dernier eut pour coadjuteur, le 18 novembre 1502,

Jean Cousson, de Rozelieures, qui mourut le 21 février 1531 (1532). Il avait demandé et obtenu pour coadjuteur, en 1530[2],

Antoine Thiéry de Girmont, qui devint abbé en 1532 et mourut, suivant Dom Calmet, le dernier février 1575.

Des bulles de coadjutorerie avaient été données, en 1563, à Antoine Thiéry, de Domèvre, que l'on assigne pour successeur à Thiéry de Girmont, et, en 1572, à Thiéry Courier, de Lemainville, qui est quelquefois appelé simplement Thiéry de Lemainville. Il mourut, dit Dom Calmet, le 27 janvier 1607.

Le 30, le chapitre élut Philippe-Emmanuel de Ligniville, prévôt de la collégiale Saint-Georges de Nancy. Cette élection fut confirmée par le grand-vicaire de Toul, mais le pape n'accorda pas ses bulles.

Charles III en demanda et en obtint pour son fils na-

1. Dom Calmet dit, par erreur, qu'il était mort en 1490.

2. Et non 1560, comme le dit Dom Calmet.

turel CHARLES DE REMONCOURT, à qui, par un *motu proprio*, Paul V donna l'abbaye en commende, le 29 décembre 1607. Les fruits en furent réservés à Charles de Lorraine, fils légitime du même prince, à charge de payer à Charles de Remoncourt une pension de cent écus d'or. Une bulle du même pape, du 1er janvier 1617, cassa cette première réserve et en fit une en faveur du prince NICOLAS-FRANÇOIS, avec la même charge d'une pension annuelle de cent écus d'or pour l'abbé commendataire d'alors ou autres titulaires après lui.

Le 30 juillet 1627, le cardinal Nicolas-François permuta l'abbaye de Belchamp contre celle de Saint-Avold avec CHARLES D'ANGLURE DE BOURLÉMONT, conseiller du roi en tous ses conseils, archevêque de Toulouse, qui obtint ses bulles le 8 octobre 1631. Charles de Lorraine était encore commendataire en 1630.

Le 16 mai 1663, sur la fausse nouvelle de la mort de M. de Bourlémont, le chapitre élut M. COUSSON, qui fut confirmé par l'évêque de Toul, le 18 du même mois. Cette élection n'eut pas d'effet, et M. Cousson mourut même avant celui qu'on l'avait appelé à remplacer.

JEAN-CLAUDE DE LOZANNE fut élu canoniquement le 31 octobre 1669, confirmé par l'évêque le 2 novembre suivant, et bénit dans l'église Saint-Léon de Toul, le 22 mai 1678. Il eut trois compétiteurs : 1° en 1671, Guillaume de Barclay, mort le 17 janvier 1672; 2° en 1672, Claude Drouot, doyen de la Primatiale de Nancy, nommés tous deux par le pape; 3° enfin, en 1675, Joseph de Gournay, clerc tonsuré du diocèse de Metz, nommé par Louis XIV. Ils furent l'un et l'autre déboutés de leurs prétentions, et M. de Lozanne continua à gouverner l'abbaye jusqu'à sa

mort, arrivée le 25 février 1693. Il avait été assistant du P. général de la congrégation de Notre-Sauveur.

Son successeur fut CHARLES DE MASSU DE FLEURY, prieur de Moyeuvre, élu le 21 avril 1693, confirmé le 24 août et bénit le 29 septembre de la même année, à Belchamp, par M. de Thiard de Bissy, évêque de Toul.

A cet abbé s'arrête la liste donnée par Dom Calmet.

M. de Massu eut pour coadjuteur, en 1720, JEAN-FRANÇOIS DE KIECKLER, curé de Bouquenom (aujourd'hui Saar-Union), mort en 1741[1]. « L'an 1720, dit-il, j'ai été choisi coadjuteur de M. l'abbé de Belchamp, où je m'étois rendu la veille. Le 1er, je fus remercier S. A. R. de son agrément et recommandation. Je fus aussi à Toul et à Metz voir Mgrs les évêques pour en avoir les certificats pour la cour de Rome. Le 3e aoust 1721, j'ay été béni coadjuteur à Strasbourg par M. le suffragant[2] ».

1. Sa pierre tombale, en pierre dure bleuâtre, haute de deux mètres, existe encore, encastrée dans le mur de la chapelle Saint-François-Xavier de l'église de Saar-Union. Elle porte l'inscription suivante, qui surmonte ses armoiries :

D. O. M.

Hic jacet venerabilis et perillustris
D. D. Iohannes Franciscvs de Kickler,
canonicvs regvlaris ordinis sancti
avgvstini, coadjvtor consecratvs
abbatis Belli Campensis, et hvjus
ecclesiæ rector, vivens pavpervm
fvit pater, et ipse pavper, sed dives
virtvtibvs et meritis; obiit in Domino
anno ætatis svæ 62, *die* 14 *mensis*
maii, anno 1741.

2. Papiers de la cure de Saar-Union (communication de M. Arthur Benoit, de Berthelming).

A M. de Massu succéda, en 1745, Jean-Claude de Bouzey, prélat domestique des signatures de grâce et de justice de S. S., conseiller-prélat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, grand doyen de l'église Primatiale de Nancy.

Le dernier abbé commendataire de Belchamp fut Stanislas-Jean marquis de Boufflers[1], chevalier de l'ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, noble gênois, ancien gouverneur du Sénégal et dépendances, maréchal des camps et armées du roi, commandant en chef de l'ile de Gorée, abbé commendataire de Longeville, membre de l'Académie française, grand bailli d'épée du bailliage royal de Nancy (1788), président du Corps électoral, qui l'envoya à l'Assemblée nationale en 1789.

V.

Quoique les titres en parchemin provenant des archives de Belchamp, soient en assez grand nombre, néanmoins les sceaux du couvent ou des abbés sont fort rares, et encore ceux que l'on possède sont-ils, pour la plupart, frustes ou mutilés.

Il ne reste que deux sceaux du couvent : le premier (n° 1 de la planche), appendu à un titre de l'année 1436, est presque complètement intact : il porte dans le champ la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus, et assise sur le faite d'une église, de chaque côté de laquelle s'élève un clocheton fort aigu; en bas est un personnage à genoux et les mains jointes. Légende : S[igillum] CONVENTVS

1. Né à Lunéville le 30 mars 1738, mort à Paris, le 18 janvier 1815. Il repose au Père-Lachaise, sous une simple colonne, à côté de Delille et de Saint-Lambert.

Sceau du couvent _ 1436.

Fig. 3.

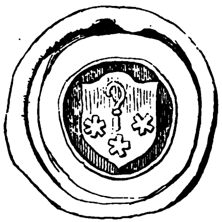

Contre-Scel d'Antoine Thiéry de Girmont, coadjuteur.

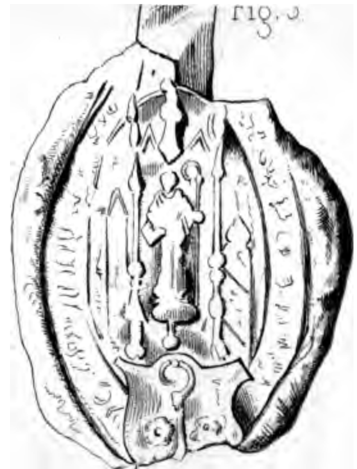

Grand Sceau
d'Antoine Thiéry de Girmont, coadjuteur.
1532.

Sceau de Jean Viriet de Clayeures.
1478.

Fig. 4

Cachet du prieur. _ 1769.

Lith. L. Christophe.

BELLI CAMPI. Ce sceau, en ogive, d'un petit module et d'une belle exécution, est celui qu'on appelait le sceau ordinaire[1].

Le grand sceau, dont il n'existe qu'un exemplaire très-fruste, appendu à un titre de 1532, semble représenter un personnage agenouillé, au milieu d'une espèce d'arcature ogivale; le contre-scel est également fruste et la légende indéchiffrable.

Les sceaux des abbés sont aussi rares que ceux du couvent, car je n'ai pu en découvrir que deux, et encore sont-ils du même abbé, Jean Viriet de Clayeures, ou simplement Jean de Clayeures, comme il se nomme lui-même en tête de la charte, du 11 mai 1478, qui porte le sceau dont je donne le dessin (n° 2) : *Johannes de Cleuriis, permissione divina, humilis abbas monasterii Bellicampi.* Son nom est indéchiffrable sur ce sceau; mais le mot *Wirieti* se lit parfaitement sur un autre, accompagnant un titre du 20 août 1491. Cette date rectifie l'assertion de Dom Calmet, qui fait mourir Jean Viriet en 1490.

A ces deux sceaux il faut en ajouter un d'Antoine Thiéry de Girmont ou Antoine de Girmont, coadjuteur de Jean Cousson, et que celui-ci appela à sceller son acte de fondation de la chapelle du Saint-Sépulcre, le 20 février 1531 (n° 3).

Enfin, on possède deux exemplaires du cachet du prieur (n° 4), apposés à des pièces toutes modernes; ce cachet porte, dans le champ, le buste de Jésus-Christ tenant le globe crucigère de la main gauche, et bénissant

1. Il a été, de même que les autres, dessiné par M. Louis Benoit, de Berthelming.

de la droite. Légende : † SIG [*illum*] PRIORIS CA [*pituli*] REG [*ularis*] (ou *canonicorum regularium*) BEL [*li*] CAMP [*i*].

VI.

On a vu précédemment qu'à diverses époques, l'abbaye de Belchamp avait eu à souffrir des dégradations, notamment en 1587, au passage des troupes protestantes; mais elle s'était toujours relevée de ses ruines[1], et lorsqu'éclata la Révolution, on n'eût jamais dit, à voir son église avec ses deux tours élancées, sa maison abbatiale, ses bâtiments conventuels et toutes les habitations groupées dans l'enceinte de son vaste enclos, qu'elle avait été ravagée plus d'une fois par le fer et par le feu.

L'ensemble de ces constructions présentait un charmant aspect, ainsi qu'on peut en juger par le dessin conservé à la bibliothèque publique de Nancy[1]. L'abbaye et ses dépendances étaient placées au sommet et sur le revers d'un coteau; une enceinte de murs assez élevés, de forme irrégulière, renfermait, — outre l'église et les bâtiments abbatiaux et conventuels, une immense cour dans laquelle étaient construits le colombier, les écuries et les maisons des vignerons et métayers, — les jardins de l'abbé et des chanoines, le cimetière, etc. En dehors de l'enceinte et longeant la muraille qui la fermait, étaient des vergers, des vignes et d'autres terrains cultivés. A une des extrémités de la cour s'élevaient, présentant la forme d'un carré presque régulier dont un des angles était défendu par la tour construite en 1399, les bâtiments du monastère et l'église, qui dominaient toutes les autres constructions.

1. Voy. la planche au commencement de cette notice.

Voici, du reste, la description que nous a laissée de l'abbaye l'auteur des Remarques sur la fondation de cette maison : « Le quartier abbatial est séparé par l'église de la maison conventuelle. Dans ce quartier, il y a deux aisles nouvellement rétablies par l'industrie et l'économie du très R. P. Charles Massu, abbé moderne et vivant; la première, qui abouttit sur l'église par un bout, a la face tournée vers Bayon... Le haut de cette aisle est magnifique et inspire une idée de grandeur à ceux qui sont curieux de le voir. Une grande allée plafonnée et bien éclairée réjouit ceux qui s'y promènent : le monde racourcy sur des cartes, des fortifications de villes exprimées sur du papier, un arrangement industrieux de ces tables, font passer le temps à ceux qui ne peuvent pas s'arrêter ailleurs. Dans cette allée, qui est médiocrement longue, il y a trois portes : l'une qui conduit à l'église par un escalier où l'on descend, musnie d'un beau et grand placard où paroissent l'industrie et la délicatesse de l'ouvrier. Au milieu, il y en a une autre placardée; par elle on entre dans une petite salle, de laquelle on va dans deux belles chambres qui sont à ses côtés, où rien ne manque pour le bon nécessaire. La troisième porte conduit dans une chambre où il y a un billard, et de cette chambre on va au jardin par une platteforme de bois, inventée ingénieusement par le très R. P. abbé.

» La seconde aisle est différente de la première, en ce qu'elle n'a point d'allée, ny en haut, ny en bas. Dans le bas, auprès du maitre escalier qui conduit à l'appartement d'en haut, il y a une salle d'une assez médiocre grandeur, revestue de boisure et de tapisserie; suit une chambre où Son Altesse Royale couche lorsqu'elle nous fait l'honneur de venir icy....

» Au milieu de ces deux aisles, qui prennent presque tous leurs jours d'un côté, il y a une cour bien pavée. A côté droit en entrant dans l'aisle qui abboutit sur l'église proche la porte qui y conduit, c'est un four, ensuite, en montant, c'est un petit jardin à fleurs, qui est terminé par une petite loge...

» Toute la bassecour est entourée de murailles assez eslevées, du côté de Bayon. Dans cette bassecour il y a plusieurs maisons où logent les métayers du très R. père abbé....

» Pour avoir une juste idée de tout ce détail, il faut concevoir un grand quarré, à un grand vuide au milieu ; tout autour de ce quarré sont tous ces bâtimens dont j'ay parlé, et, au milieu, il y a un grand colombier qui appartient, avec toutes ses maisons et jardin, la réserve ôtée, audit très R. père abbé. L'église et la tour qui est au bas de l'église, fait partie de ce quarré. Devant l'église est une fontaine et un gué pour laver les chevaux. Auprès de cette fontaine est le portail de l'église, que le seigneur abbé a fait faire avec bien de la dépense; de là on entre dans la tour. Devant la maison abbatiale il y a un grand espace de terrain, entouré de murailles, qui fait un fort bon effet.

» Du côté de Bayon, ledit très R. père abbé a un beau et grand jardin... a côté de ce jardin, qui est entouré de murailles, est la grande allée qui conduit à l'abbaye, large d'environ vingt-quatre pieds et longue d'environ soixante. De l'autre côté de ladite allée est le cimetière et une partie de l'hostel abbatial. Devant cette allée il y a une grande croix de pierre et un chemin voisin, qui, d'un côté, conduit à Lunéville, de l'autre, à Bayon... »

Plus loin, en parlant des « droits du seigneur abbé

BELCHAMP

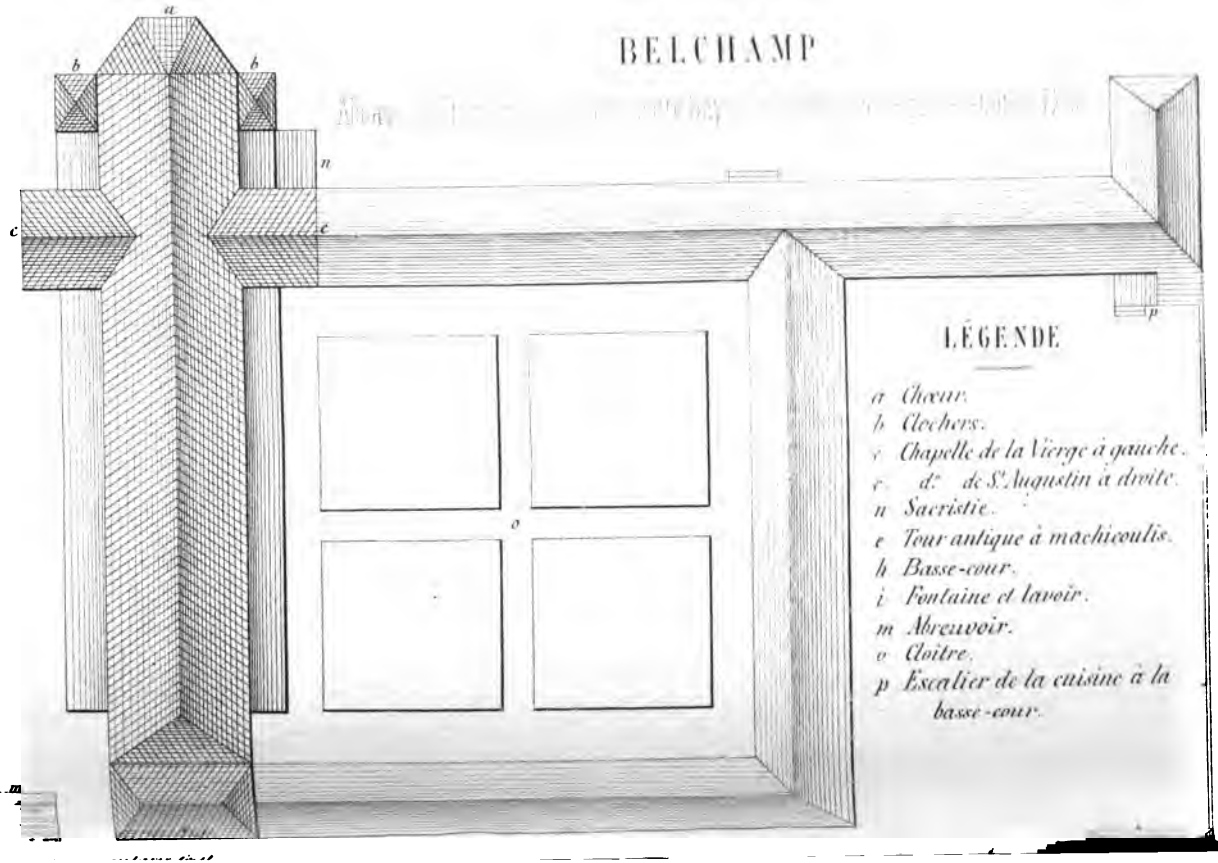

LÉGENDE

a Chœur.
b Clochers.
c Chapelle de la Vierge à gauche.
c. d.^o de S.^t Augustin à droite.
n Sacristie.
e Tour antique à machicoulis.
h Basse-cour.
i Fontaine et lavoir.
m Abreuvoir.
o Cloître.
p Escalier de la cuisine à la basse-cour.

mas son abbaye », l'auteur des Remarques dit : « Il y a a carquan attaché à la porte pour punir les malfaiteurs, s coureurs de jardins, voleurs et autres de cette nature. y a une prison pour renfermer ceux qui causent du rouble dans sa seigneurie.... La moitié de la tour lui appartient contre ses confrères pour l'autre moitié; c'est là où il fait ses greniers et ceux de ses fermiers ».

Il n'est parlé, dans les Remarques, ni de l'église, ni des bâtiments conventuels, lesquels, au dire de Dom Calmet, avaient été rebâtis, sous l'administration de M. Massu de Fleury, avec toute la beauté et la bienséance convenables. On voit, d'après le procès-verbal descriptif rédigé en 1790, pour opérer la vente de l'abbaye comme propriété nationale, que ces bâtiments renfermaient treize chambres de religieux, à faire feu, et onze sans cheminées.

Ce procès-verbal ne fait pas mention de la tour; ce qui peut faire supposer qu'elle était détruite; mais sa démolition, si toutefois elle avait eu lieu, devait être toute récente, puisque cette construction figure encore sur le dessin fait par le frère Hesselat en 1788. Ainsi que je l'ai dit, cette tour était carrée et un peu plus élevée que les bâtiments du monastère. Il est probable qu'elle l'avait été davantage dans l'origine, mais qu'elle avait subi des mutilations lors des incendies de 1476 et 1587.

Quant à l'église, le procès-verbal de 1790 se borne à dire qu'elle était vaste et bien entretenue, et, si l'on en juge par le plan joint au dessin dont il vient d'être parlé[1],

1. Voy. la planche ci-jointe. On lit, au-dessous du plan : « La partie habitée par le chapitre est tout-à-fait démolie, ainsi que la tour féodale à mâchicoulis, l'église et ses clochers ; il ne reste que le quartier abbatial, la basse-cour et les bâtiments d'exploitation, dont

elle aurait été très-longue et fort étroite. Ce plan n'indique que deux chapelles : celle de la Vierge, à gauche du chœur, et celle de Saint-Augustin, à droite. Les archives de Belchamp ne contiennent aucun document relatif à la première; la seconde est mentionnée dans un titre de 1394, portant donation à son chapelain, Thierry de Ludres (*de Ludia*) et à ses successeurs, par Guillaume de Clayeures (*de Cleure*) et Jean de Vennezey (*de Venexeyo*), curés, de trois florins de cens annuel et perpétuel. En 1425, Jean, dit Chevreul, d'Einvaux, fonde et dote, à l'autel Saint-Augustin, une chapelle ou chapellerie (*unam capellam seu capellaniam*).

D'autres titres mentionnent les chapelles ou autels ci-après : 1° Chapelle du Saint-Sépulcre et de Notre-Dame-de-Pitié. Par acte du 20 février 1531, l'abbé Jean Cousson ordonna et établit « une chapelle perpétuelle, scituée et érigée en l'église de Beauchamps, dicte la chapelle du Sainct-Sépulchre », près de la porte d'icelle église. Il semble résulter des termes de cet acte, que Jean Cousson en était le fondateur. La légende du plan n'en parle pas, mais c'est évidemment celle qui est cotée sous la lettre C, à l'entrée de l'église. On l'appelait aussi la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié; c'est, du moins, l'induction qu'on peut tirer d'un acte du 23 février 1509, par lequel Jean Brouvellain, de Moriviller, fonde une messe annuelle et perpétuelle à dire chaque semaine « en la chapelle de Nostre-Dame de Pitié, là où est le sépulcre, située auprès de l'entrée de l'église ».

les malheureux habitants ne gagnent pas de quoi les entretenir. Le dernier abbé commendataire étoit l'aimable chevalier de Boufflers, et son dernier prieur, M. Drant, de Saint-Boing, mort au bagne de Rochefort au moment de sa déportation, en 1795 ».

2° Chapelle Sainte-Catherine. Le 20 août 1491, Nicol Cousson, religieux de Belchamp, fonde et établit une chapelle perpétuelle située en l'église dudit monastère et assise à « l'aultey Madame saincte Katherine ». En 1499, l'abbé Thiéry Petitpain fait une donation à la même chapelle, assise « à la senestre partie du grant autel »; d'où il paraitrait résulter que c'était la même que la chapelle de la Vierge.

3° Chapelle Saint-Barthélemy. Le jour de l'Annonciation Notre-Dame, au mois de mars 1452, Warry de Fléville, chevalier; dame Mengeay de Haussonville, sa femme, et Marguerite de Chambley, douairière et veuve d'André de Haussonville, fondent une messe perpétuelle à dire par chacune semaine en l'église de Belchamp, « à l'aultei Monsieur sainct Bartholomeu ».

4° Chapelle Saint-Pierre. Le 25 janvier 1431, il est fait donation d'une partie d'un champ et d'un pré au chapelain de cette chapelle.

5° Chapelle Saint-Nicolas. Le 12 mai 1423, le maire Jean Loratte, d'Haussonville, et Isabelle, sa femme, établissent une chapelle perpétuelle à l'autel Monsieur saint Nicolas.

6° Chapelle Sainte-Croix. Par acte du 15 novembre 1397, Guillaume de Marainviller, chanoine de Belchamp et curé de Villacourt, attendu « l'utilitey, indigence et urgent nécessitey » que l'abbé et ses religieux « ont à présent, en faisant pluseurs réparacions, édifices et fortificacions de lor esglize », leur donne, pour convertir à ces réparations, édifices et fortifications, tout ce qui lui était dû par divers individus, réservé certaines créances, qu'il veut être « converties en la fundacion et augmentacion de la chapelle Saincte-Croix, estant et

fundée en l'esglize de Belchamps », pour la célébrati[illegible] de messes à l'autel de cette chapelle.

7° Chapelle Saint-Etienne. Le 19 mars 1432, Marg[illegible]rite de Chambley, veuve de Jean de Fléville, fonde [illegible]ne messe à cette chapelle, laquelle, parait-il, était érigée dans le cloître de l'abbaye : témoin un titre de 1433, portant fondation et dotation, par le chanoine Collin, d'Essey, d'une chapelle ou chapellenie *in claustro ecclesie monasterii, ad altare sancti Stephani.*

Ces documents confirment ce que dit le procès-verbal de 1790 au sujet des vastes proportions de l'église; mais il ne fait aucune mention de ses décorations extérieures ou intérieures : tout ce qu'on sait à cet égard, c'est que Jean Cousson avait fait faire, pour être placé dans le chœur, un superbe pupitre en cuivre, ayant la forme d'un aigle[1]; qu'Antoine Thiéry de Girmont y avait fait mettre des stalles magnifiques, qui, au dire de Dom Calmet, étaient peut-être les plus belles de l'Europe; enfin, que M. Massu de Fleury avait enrichi le monastère d'une belle bibliothèque[2] et l'église d'ornements précieux. C'est probablement lui qui fit rebâtir les tours, puisqu'on fait dater leur reconstruction des années 1729 et 1730.

Il est à présumer que les stalles furent brisées par les troupes protestantes et qu'elles servirent à attiser l'incendie qui dévora une partie du monastère. Toujours est-il que l'inventaire du mobilier de Belchamp, dressé

1. Jean Cousson fit faire ce grand aigle qui est dans le chœur de l'église (Remarques, f° 47).

2. Notre confrère M. Arthur Benoit, de Berthelming, possède un volume provenant de cette bibliothèque ; le titre, écrit à la main, porte : *Canoniæ Bello Campensi inscriptus* 1737 ; sous le fleuron du titre : *Massu abbati de Bello Campo* 1712.

en 1791, n'en parle pas, tandis qu'il mentionne « un pupitre en cuivre superbe, en forme d'aigle ». Quant au trésor de l'abbaye, il faut supposer qu'il n'était pas très-riche, car, si l'on excepte un certain nombre de vêtements ecclésiastiques en tissus plus ou moins précieux, l'inventaire en question ne relate que « deux bras en argent qui servaient de châsse pour des reliques ».

On voyait dans la nef de l'église les pierres tombales ou les épitaphes de plusieurs abbés : celles de Jean Viriet, de Thiéry Petitpain, de Jean Cousson et d'Antoine Thiéry de Girmont. La tombe de M. de Lozanne était dans le sanctuaire. Plusieurs membres de la famille d'Haussonville, morts dans le courant du xv^e^ siècle, étaient aussi inhumés dans cette église. Mais, ce qu'on y remarquait surtout, c'était une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, destinée à rappeler les fondations charitables faites par l'avant-dernier abbé, M. Claude de Bouzey, en faveur des habitants pauvres des villages où l'abbaye de Belchamp possédait des biens.

Ce monastère, qui avait subsisté pendant près de sept cents ans, fut vendu à la Révolution comme propriété nationale. On fut obligé de le diviser en deux lots, à cause de son importance : dans le premier furent comprises la maison abbatiale et ses dépendances; dans le second, l'église et les bâtiments conventuels. Les acquéreurs démolirent d'abord ces bâtiments, la vieille tour à mâchicoulis, l'église avec ses beaux clochers; ce fut ensuite le tour du quartier abbatial, et il ne resta bientôt plus rien, sur le mont de la Sainte-Trinité, de l'antique abbaye fondée par l'archevêque de Trèves Albéron de Montreuil.

INVENTAIRE DES BIENS

PROVENANT DE LA SUCCESSION

D'AFRICAN DE BASSOMPIERRE, MARQUIS DE REMOVILLE,

(1632-1637)

PAR M. GASPARD.

Le greffe du tribunal civil de Mirecourt contient encore quelques archives provenant de l'ancien bailliage de Vosges[1].

Parmi les registres et documents de toutes sortes relatifs à cette juridiction, il se trouve différentes pièces fort intéressantes à compulser. Celle qui fait l'objet de ce travail m'a paru assez curieuse pour être reproduite en entier.

C'est la copie de l'inventaire ou plutôt des inventaires dressés à la suite du décès du marquis de Removille et dont les détails sont de nature à donner une idée exacte de l'intérieur et de l'état de maison d'un grand seigneur lorrain au commencement du XVII^e siècle.

1. Depuis peu, la plupart de ces archives ont été envoyées à Epinal.

Cette copie se compose de cinq fascicules reliés ensemble et formant un cahier in-f°, sur papier ordinaire, de 40 feuillets paginés de 1 à 40, et comprenant 81 pages de texte de deux écritures différentes : le verso de la dernière page est coté et paraphé *ne varietur*. Elle donne l'état détaillé des meubles et immeubles de cette succession, tels qu'ils sont décrits et en partie estimés dans un inventaire général commencé le 23 mars 1632 (sans indication d'endroit), auquel sont joints : 1° un inventaire dressé à Haroué, le 13 février 1633; 2° un autre à Mirecourt, le 14 janvier 1634; 3° et un dernier fait au château d'Haroué, le 18 mars 1637, ne contenant que la description d'une cassette représentée au décès de Mme de Tornielles, veuve du marquis de Removille.

Malgré son étendue et les détails dont il est rempli, cet inventaire ne me semble pas complet.

Les dettes actives n'y sont pas probablement toutes constatées : elles ne comprennent que cinq lignes, et le reste de la page est en blanc.

Quant au passif, et c'est là surtout qu'il doit y avoir une lacune considérable, il n'est mentionné que par dix lignes terminant la page 28; encore ces dix lignes, qui ne constatent que 14,000 francs de dettes, sont-elles raturées et bâtonnées; la page suivante (29e), qui commence le dernier cahier, se rapporte à un autre chapitre et est d'une main différente. Je suppose que ces dettes devaient se monter à un chiffre beaucoup plus élevé. En voici la raison :

Cette copie d'inventaire fut représentée, le 3 juillet 1646, à l'audience du bailliage de Vosges, comme l'explique le registre des audiences ordinaires que j'ai consulté à cette date, par Charles de Bassompierre, un des

fils du marquis de Removille, à propos d'une réclamation faite contre la succession de son frère Anne-François, dont il déclarait accepter la succession sous bénéfice d'inventaire. Son intervention dans cette cause avait pour but de se soustraire à cette réclamation en constatant que la succession de leur père, dont il produisait l'inventaire, avait été en partie réclamée par son frère et en partie *saisie par des créanciers*. Or, ce n'est pas pour une somme relativement aussi minime que des créanciers auraient saisi le riche mobilier dont on va lire la description; les dettes étaient donc beaucoup plus nombreuses, et il est probable que la déclaration de ce passif, commençant à la fin de la page 28e, se continuait sur une ou plusieurs autres feuilles que le copiste aura sans doute détachées, en en raturant le commencement, pour les produire isolément de manière à faire saisir plus facilement l'état passif de cette succession.

Une remarque à faire, qui confirme l'existence de cette lacune sans en expliquer la nature, c'est qu'à la fin de chaque chapitre se trouvent ces mots : *pour copie* ou *pour copie à l'original;* or, cette mention manque à la fin de l'inventaire général, là où précisément elle était le plus nécessaire, ce qui me porte à croire cette copie incomplète, malgré la pagination qui semble en exclure toute idée d'interruption.

Voici cette copie, que j'ai transcrite littéralement, en respectant scrupuleusement sa ponctuation et son orthographe :

Cejourd'huy vingt troisiéme jour de mars mil six cent trente deux, pardevant nous Emond Vincent Conser sécretaire entrant au conscl de son altesse et substitud du Sr Procureur général de Lorraine présentement absent pour

affaires de sa charge s'est présenté le sieur Jean Adam Arnoult, Conseiller d'estat de sa ditte altesse, et intendant des maison et affaires de l'altesse de monseigneur le sérénissime prince Cardinal de Lorraine, au nom et comme curateur des seigneurs Anne François de Bassompierre, Iolande, Marguerite, Charles, Henriette et Gaston Jean Baptiste, enfants de feu hault et puissant seigneur Messire George African de Bassompierre Marquis de Removille Baron du chastellet, Baudricourt, Seigr de Savigny, Dompmartin, Esley, etc.., Conser d'estat de S. A. grand escuyer de Lorraine, Bailly et gouverneur de la province de Vosges. Et après qu'il nous a faict parestre que par le testament du d. feu seigneur Marquis en datte du septie sepbre mil six cent vingt et un passé pardevant N. Lozanne Tabellion demt à Mirecourt, et par le codicil du troise octobre mil six cents trente et un passé pardevant R. P. Valentin Tabellion, il a esté nommé et choisy pour curateur au sr seigneur, dames et damlles mineurs, nous a requis qu'aions à procéder à l'Inventaire des biens meubles tiltres et papiers de la succession dudit feu seigneur Marquis, suivant son intention exprimé au d. testament qu'il nous a représenté, surquoy vu lesdits testament et codicil avons en présence de haulte et puissante Dame Dame Henriette de Tornielle, vefve dudit seigneur, tutrice des susdits seigneurs, Dames et Damlles mineurs qui nous a représenté lesd. biens et procédé coe s'ensuit. Et ce tout faict rédigez par escrit par Jean Odot, secretaire à son altesse, et Tabellion général de Lorraine appelé pour greffier.

Et premier

Une coupe d'or pesant trois marcs trois onces quattre

tréseaux[1], évaluée à deux cent cinquante deux escus et demy d'or de ducat par les partages de feüe madame de Bassompierre.

Une autre coupe d'or du poids de trente pistolles d'Italie.

Une cuillère d'or avec la fourchette du poids de treize pistolles et demye.

Une cuillière de Licorne, le manche d'or pesant deux pistolles trois quarts. Signé Vincent et J. Odot greffier.

Et l'onzième du mois d'aoust suivant nous a esté exhibé une requeste présentée a Son Altesse par laditte Dame Marquise, tendante à ce qu'il soit passé oultre à l'inventaire par nous commencé, le vingt troisième mars mil six cent trente deux, sur laquelle est intervenu le decret de S. A. par lequel il nous est mandé de continuer le d. Inventaire, surquoy à la requeste tant de ladite Dame Marquise que dudit sieur Arnoult en lad^te^ qualité de curateur, et après que hault et puissant seigneur Anne François de Bassompierre Marquis de Removille grand Escuyer de Lorraine, Bailly et chef de la province de Vosges nous a eu déclaré que pour soigner à la conservation de ses droicts et interests en la confection du d. Inventaire, il constituait ledit sieur Arnoult, Nous après que le dit S^r^ Arnoult a presté le serment entre nos mains de bien et fidellement gérer la curatelle à luy deferé, avons continué le d. Inventaire comme s'ensuit, ainsy signé Henriette de Tornielle, Bassompierre, Vincent et J. Odot greffier.

1. Terme d'ancienne métrologie, synonyme de gros : il valait la cent vingt-huitième partie de la livre, ou la huitième partie d'une once.

(Copie extraite à l'original par le greffier du d. Inventaire soubscrit, ainsy signé J. Odot, avec paraffe.)

Pierreries.

Apréciés cy après par Valentin Granisset et Dominique Diey Mes orphevres demeurant à Nancy après qu'ils ont eu presté le serment de fidellement vacquer à ladtte appréciation, comme aussy de peser et apprécier tant la vaisselle d'argent blanc que celle vermeil doré.

Un carquant à mettre sur la gorge composè de soixaute huit grosses perles rondes et blanches, pesantes plus de trois carats chacune appréciée, scavoir, les cinquante portées en l'inventaire qui est au pied du contract de mariage du d. feu Seigneur Marquis et Madame, à neuf mils quatre cent soixante et quinze francs, et les dix huict à trois mils six cents francs quy font en tout treize mils soixante quinze francs.

Plus un autre carquant à mettre encore sur la gorge composè au dessus de seize grosses perles en forme de poires pendantes et vingt six diamants tant en tables qu'en triangles aprécié par le dt Inventaire à quinze cent cinquante francs.

Encore un collier contenant unze pièces à chacune pièce un diamant avec une perle pendante apprecié par ledit Inventaire à quatre cents cinquante francs.

Plus un autre contenant unze pièces auquel il y a vingt six diamants en tout et vingt quatre perles rondes au dessus, et entre chacune, une petite perle, apprécié par ledit Inventaire à neuf cents cinquante francs, Madame aiant dèclaré avoir donnè lesdits vingt quatre perles à Madelle Henriette.

Une enfileure de grosses perles baroques contenant soixante et dix perles à mettre au col, entre deux de chacune, il y en a une petite ronde, apprécié par ledit inventaire à mil cinquante francs.

Un carquant contenant quinze pièces assçavoir, huict ou il y a seize perles plattes, et quatre petits diamants, le tout pesant cent escus d'or et apprécié par lesdits Granisset et Diey à sept cents quarante quatre francs.

Une feuille contenant soixante et dix sept diamants tant grands que petits de diverses façons appréciés par ledit Inventaire à deux mils quatre cents cinquante francs.

Deux nœuds, en l'un desquels y a trente six diamants et en l'aultre seize appréciés par ledit Inventaire à deux mils sept cent cinquante francs.

Une enseigne[1] ou il y a un petit amour dans une cuve contenant trente deux diamants et trente quatre rubis aprécié par ledit inventaire à neuf cents cinquante francs.

Un petit vase d'or enrichy de quarante et un ruby et de six diamants aprécié à trois cents cinquante francs par ledit Inventaire.

Un miroir enrichy de quatre vingt dix huict petits diamants et dix neuf rubis en forme d'un ciel et d'une sphère apprécié par ledit Inventaire à mils cinq cents francs.

Une pelotte d'or, enrichy de vingt diamants avec une chaine en chiffres contenant sept pièces enrichies de vingt quatre diamants, apprécié par ledit inventaire à cinq cents francs.

Une chaisne d'or composée de trente huit pièces garnies

1. L'enseigne ou faveur était une pièce détachée de la parure d'une dame et donnée à un chevalier combattant dans un tournoi.

de diamants rubis et perles appréciés par ledit inventaire à quatre mille neuf cents vingt cinq francs.

Une chaisne contenant quatre vingt dix lapis en olives et dix en vases enrichis d'or, apprecié par ledit Inventaire à cinq cents soixante francs.

Une autre chaisne composée de seize grosses meules de perles, avec un bouton d'or, entre chacune pleines de senteurs appréciée par ledit Inventaire à six cents francs.

Encore une autre chaine contenant vingt six vases de cristal garnis d'or et vingt sept olives aussi de cristal et garnies d'or, avec des petits grains de senteur entre deux apprécié par ledit Inventaire à cinq cents cinquante francs.

Quinze cents perles appréciées par ledit Inventaire à cinq cents francs.

Une cottorie[1] composée de cornalines et de lapis en gros grains, hyacintes, appréciée par ledict inventaire à trois cents soixante et quinze francs.

Une autre cottorie composée de vases de coral entre chacune desquelles il y a un grain d'or et trois perles, appreciée par ledit Inventaire à trois cents francs.

Une paire de pendants d'oreilles en croissants, avec une poire pendante au milieu, enrichie de diamants, y en aiant en tout cent et deux, appreciée par ledit Inventaire à quinze cents soixante et quinze francs.

Encore une paire de pendants d'oreilles, faictes à testes de mort enrichies de diamant appréciés par ledit inventaire à cinq cents francs.

Une autre paire de pendants d'oreilles en fleurs de Lys à chacun desquels il y a trois diamants, quatre rubis et trois perles appréciés par ledit inventaire à cent quatre vingt francs.

1. Coltorie, collier ?

Une paire de brillants contenant quarente quatre diamants appréciés à seize cent vingt cinq francs.

Une autre paire de brillants contenant quarente quatre diamants appréciés à douze cent cinquante francs.

Encore une autre paire de brillants contenant quarente quatre diamants appréciés à douze cent cinquante francs.

Une paire de brillants de vingt diamants appreciée par ledit inventaire à quatre cents francs.

Une paire de pendants d'oreilles, ou il y a quarante quatre diamants appréciée par lesdits Granisset et Diey à trois cents francs.

Un brillant seul contenant seize diamants apprécié par ledit Inventaire à trois cents cinquante francs.

Trois douzaines de boutons d'or esmaillé, à chacun desquels il y a un petit ruby au milieu aprécié par ledit Inventaire à cinq cents quarente francs.

Deux douzaines de boutons d'or, façon de Milan, aprés ciés par ledit Inventaire à deux cents cinquante francs.

Deux nœuds d'or esmaillés de ver et gris apprécié par lesdits Granissé et Diey à cent quatorze francs.

Un bouquet d'or, ou il y a des cornalines blanches, jaulnes, et des lapis, apprécié par lesdits Granissé et Diey à soixante francs.

Une petite chaisne d'or esmaillée ou Il y a cent cinquante et huict pieres petites appreciées par les susdits à six vingt francs.

Un petit bouquet d'or ou il y a un vase de lapis au dessoubs enrichy de plusieurs sortes de pierres esmaillées, apprécié à quarante francs.

Un drageoir d'or, ou il y a deux grandes agathes des deux costés, avec la cuillière d'or apprécié par lesdits Granissé et Diey à cent vingt six francs.

Une cottorie d'or de petits grains de senteur couverts d'or fillé avec de l'or entre deux apprécié par les susdits à soixante francs.

Un day d'or avec des petits rubis dessus apprécié par les susdits à seize francs.

Une grande enseigne ou sont plusieurs diamants en nombre de cent et unze, tant grands que petits, qui est en son entier apprécié par les susdits à deux mils deux cents francs.

Encore une autre grande enseigne ou il y a cent et six diamants apprècié par les susdits à quatre mils francs.

Un brillant de quatre diamants en triangle et un diamant en table au milieu apprécié par lesdits Granissé et Diey à cinq cents francs.

Une monstre d'or avec son pendant en son entier, ou il y a cent vingt neuf diamants apprécié par les susdits à mil deux cents francs.

Trois douzaines de boutons d'or esmaillés, ou il y a chacun cincq diamants appreciés à unze cents cinquante six francs par les susdits.

Une corde de perles rondes, ou il y en a deux cents quatre vingts et trois appréciés par les susdits à quatre mils cinq cents vingt huict francs.

Un bouquet d'or de poires d'esmailles apprécié par les susdits à soixante dix francs.

Un brillant, ou il y a vingt et un diamants apprécié par les susdits à quatre cents francs.

Une monstre, ou il y a deux jaspes des deux costés, entourés de lapis, et auprès des jaspes un tour de rubis des deux costés, et les cercles d'or appréciés par les susdits à cent soixante francs.

Une boite esmaillée de rouge et gris violet de peincture, appréciée par les susdits à quatre vingt seize francs.

Un cordon de chapeau, ou il y a quinze brillants et la rose du cordon apprécié par les susdits à douze cent soixante et dix huict francs, et nota qu'en les quinze brillants il y manque dix huict diamants.

Une grande croix d'or, ou il y a dix huict grands diamants et douze plus petits apprécié par les susdits à six mils deux cents francs.

Une paire de pendants d'oreilles faîtes en façon de heaulme, la ou il y a, à chacun quarante huit diamants apprécié par les susdits à quatre cent quatre vingts francs.

Un soucy avec deux pensées, une marguerite et deux feuilles semées de quarente deux diamants, appréciés par les susdits à quatre cent cinquante deux francs.

Une bourse d'or esmaillée de turquoises, ou il y a soixante diamants, apprecié par les susdits, à cinq cents vingt francs.

Un crochet en dédal, ou il y a dix sept diamants, apprécié par les susdits à cent francs.

Un fermeoir de brasselet ou il y a dix sept diamants, apprécié par les susdits à deux cents francs.

Un maria ou il y a dix neuf diamants apprécié par les susdits à trois cents francs.

Une paire de pendants d'oreilles en forme de mords enrichy de trente six diamants et de six grosses perles en poires appréciée par les susdits à six cents francs.

Deux fers d'esguillettes enrichy de petits ruby des Indes appréciès à vingt huit francs.

Sept pendilloques ou il y a chacun un petit cabuchon de rubis appréciés à cinquante francs.

Une chaine de senteur marquée de neuf testes de mords, dont il y a sept qu'il y a, à chacune huit grands diamants et sept des petits et les deux autres testes, il y a à chacune quinze diamants, appréciée par les susdits à mil francs.

Une autre chaine de senteur contrefaite, ou il y a six croix d'or du sainct Esprit, dont il y en a cinq qu'il y a à chacune quatre diamants, et à l'autre trois, appréciée par lesdits susdits à cent quatre francs.

Dix huit bouttons d'or à chacun d'Iceux, il y a sept diamants apprèciés par les susdits à douze cent quatre vingt six francs.

Un reliquaire d'or esmaillé et tanné, cannelé avec la chaine en chiffres, apprécié par les susdits à cent quatre vingts francs.

Un drageoir en cristal garny d'or, ou il y a trois diamants et seize rubis.

Un amour d'or ou il y a dix sept diamants apprécié par les susdits à cent soixante et unze francs.

Un jeon d'or ou il y a trois tours de petits diamants auquel il y en manque quatorze apprécié par les susdits à trois cents quatre vingts dix francs.

Une croix de coral garnie d'or ou il y a un crucifix et une nostre Dame, appreciée à cinquante cinq francs.

Une bague ou il y a neuf diamants carrés au dessus et vingt à l'entour appréciée par les susdits à deux ceut soixante et dix francs.

Une autre bague ou il y a quatorze diamants et une foy de turquoise au milieu appréciée à soixante et dix huit francs.

Une bague de turquoise ou il y a deux diamants apprécié à trente francs.

Une autre bague ou il y a deux diamants, en facettes appréciée par les susdits Granissé et Diey à vingt francs.

Une petite bague ou il y a un petit diamant en triangle au milieu, appréciée par les susdits Granissé et Diey à douze francs.

Une paire de brasselets d'or, avec triangle en lapis, appréciée par lesdits Granissé et Diey à soixante francs.

Une petite chaine d'or du poids de neuf ducats appréciée par les susdits à soixante trois francs.

Une petite monstre d'or esmaillée de gris violant avec une petite chaine d'or avec des fois, appréciée par les susdits à cent soixante huit francs.

Un petit tissu d'or servant de ceinture apprécié par les susdits à soixante et douze francs.

Des ferures d'or pour une autre ceinture appréciées par les susdits à cent deux francs.

Un estuy d'or apprécié par les sus nommés à cent deux francs.

Une chaine d'or façon d'Allemaigne pesante quarente escus appréciée à deux cent quarente francs.

Une autre chaine d'or a l'antique esmaillée de noir du pois de soixante et dix neuf escus appréciée par les susdits à quatre cent soixante et quatorze francs.

Un.....? d'or pesant trente trois escus apprécié à deux cents francs.

Un petit flacon d'or façon d'Espagne pesant cinquante escus, apprécié à trois cents vingts francs.

Une paire d'heures garnie d'or esmaillé de plusieurs couleurs apprécié à cent francs.

Un brasselet d'or en chiffre, enrichy de petits diamants apprécié par lesdits Granissé et Diey à deux cents quatre francs.

Une perle à caboche garnie d'or, du poid de vingt cinq carrats appréciée à quatorze cents francs.

Un brillan sans esguille enrichy de dix neuf diamants apprécié à trois cents quarante francs.

Un autre brillan enrichy de dix neuf diamants, apprécié à trois cents francs.

Une boiëtte à portraics enrichy de vingt cinq diamants appréciée à seize cents francs.

Un brillant d'un grand diamant à tombeau pesant sept carrats apprécié par les susdits Granissé et Diey à seize mils francs.

Une bague d'un grand dyamant en facette, appréciée par les susdits à dix mils francs.

Une autre bague avec un diamant en facette en cœur, avec deux autres petits diamants aux deux costés apprécié par les susdits à huit mils francs.

Trente trois roses de diamant appréciées par les susdits à mil francs.

Un bouquet d'or ou il y a cinquante diamants apprécié par les susdits à trois cents francs.

Deux pendants d'oreilles en testes de mords enrichis de diamants appréciés par lesdits Granissé et Diey à cent soixante francs.

Deux perles en poires appréciées par lesdits Granissé et Diey à deux mils francs.

Un chappelet de jaspe apprécié par les susdits à cinquante francs.

Plusieurs pièces d'or à l'antique et autrement de toutes espèces, pesantes quarente onzes, signé Henriette de Tornielle, Vincent et Odot.

(Pour coppie à l'original.)

Du douzième aoust mil six cent trente deux.

Vaisselle d'argent blanc.

En diverses vaisselles d'argent blanc tant pour servir en la chambre, cuisine, somellerie, quaultrement, représenté de la part de maditte Dame et pesé par lesdits Granissé et Diey, s'en est trouvé sept cent douze marcs, une once cinq treseaux.

Vermeil doré.

Et en celle vermeil doré, s'en est trouvé deux cents marcs quatre onces.

Et oultre une couppe d'argent rebundi doré avec la cocquille a limace et sa couverte, pesante quatre marcs six onces.

Un vase de christal en forme d'aiguière garny d'argent vermeil doré pèsant cinq marcs y compris le cristal.

Un autre cristal en forme d'aiguière garny d'argent rebundi doré pèsant deux marcs et demy, y compris le cristal.

Une croix de cristal, et les deux chandeliers de même, garnis de vermeil doré pesant trois marcs et une once et demy.

Une petite bouteille de cristal à mettre d'eau de senteur, pargent rebundi doré.

Une petite couppe de jaspe garnie d'argent vermeil doré.

Un cousteau avec la cuillière et la fourchette, les manches d'agattes garnies d'or esmaillé.

Une grande monstre de cuyvre doré sur laquelle y a un cavalier.

Une cassonnette de cuivre doré.

Un petit coffre de velours vert dans lequel y a un

deshabillé d'argent vermeil doré, un mireoir, pègne, ciseaux, perce lettres et canif, signé Henriette de Tornielle Vincent et Odot.

(Pour coppie à L'original.)

Du treizième dudit mois d'aoust mil six cent trente deux.

Quinze aulnes de Paris de drap d'or frisé incarnadin appréciés par les sieurs de Beaulieu garde-meubles de Son Altesse Henry d'Autré, Anthoine Thouvenin, Jean de Beauvais et François Chambon marchands tapissiers et brodeurs exprès appelés, et lesquels ont presté le serment requis, à cent francs L'aulne.

Quinze aulnes drap d'argent frisé appréciés par les susdits à cent francs l'aulne.

Cinq aulnes de toille d'or, à feuillage d'argent et vert, appréciés par les experts à cent francs l'aulne.

Dix sept aulnes de tabys d'argent incarnat appréciés par lesdits experts à vingt huit francs l'aulne.

Quatorze aulnes de même tabis appreciés de même à vingt huit francs l'aulne.

Encore quatorze aulnes de même tabis appréciés par lesdits experts à vingt huit francs l'aulne.

Douze aulnes de damas d'argent incarnat appréciées par lesdits experts à trente francs l'aulne.

Dix sept aulnes de velou cramoisy appréciées par lesdits experts à trente francs l'aulne.

Autres dix huit aulnes de velou cramoisy en deux pièces appréciées par les mêmes experts à vingt deux francs l'aulne.

Six aulnes de velou rayè amaranthe appréciées par lesdits experts, à dix huit francs l'aulne.

Deux grandes manches à la milanaise en broderies d'argent sur toille d'argent incarnadin appréciées à trois cent cinquante frans.

Deux autres grandes manches en broderie d'or sur toille d'argent blanche, appréciées trois cent cinquante francs.

Sept aulnes de damas vert à fleur d'or appréciées à trente francs l'aulne.

Une aulne de damas pastel en fleurs d'argent appréciée à trente francs l'aulne.

Dix sept aulnes de petit velou rouge appréciées à huit francs l'aulne.

Une aulne de velou zinzoly appréciée par lesdits experts à vingt francs.

Deux aulnes et demy de damas vert appréciées à douze francs l'aulne.

Un couppon de velou à fleurs gris apprécié à douze francs.

Trente huit aulnes et demy de sarge de Chartres Jaulne, appréciés à deux francs trois gros l'aulne.

Vingt sept aulnes de même sarge amaranthe appréciées à deux francs trois gros l'aulne.

Dix aulnes de même sarge verte appréciées à deux francs l'aulne.

Six aulnes trois quarts de sarge de Beauvais jaulne appreciées à huit francs l'aulne.

Treize aulnes deux tiers toille d'argent blanche, en cinq couppons appreciées vingt cinq francs l'aulne.

Unze aulnes de mesme toille d'argent couppées par carreaux de liet appréciées à vingt francs l'aulne.

Quatre vingt quatre onces crèpines de franges d'argent appréciées à vingt huit francs l'aulne.

Quatre livres deux onces de croix de Jherusalemen et de Lorraine, allérions et autres pièces d'or et d'argent à deux francs l'once.

Quarente et une onces franges de soye bleüe, à vingt gros l'once.

Un grand pavillon de damas noir avec les paremens et la coiffe de velou noir passementé sur les demys lais, apprécié à trois cents francs.

Un pavillon de damas vert, la coiffe de velou passementé d'un petit passement de soye verte, apprécié à deux cents soixante francs.

Une chasuble de velou canelé ornée de passements d'argent, avec le devant d'autel et des bandes de tapisserie, cordonnées d'or et d'argent avec les estolles et manipules.

Encore une chasuble de damas zinzolin ornée de passement d'or faux, avec les estolles et manipules.

Un liet de velou noir à ramage, cordonné de cordons incarnat et jaulnes, les deux bonnes grâces, trois rideaux et deux quenouilleres de taffetas, apprecié à trois cents francs.

Un pavillon de taffetas de la Chine avec la couverture de parade, et une laisse contenant une aulne servant à chiene, le tout apprécié à six cents francs.

Un lict de damas vert, ou il y a trois pantes, trois rideaux et quatre bonnes grâces chamarées sur les laisses et demy laisses, les trois pantes et la doublure, le fond les dossiers et la grande couverture, estant de petit taffetas de L'achine, les rideaux, et bonnes grâces de damas étant doublès de mêsme taffetas, comme aussi les deux quenouillières, et les quatre pommes aussy de damas, le tout apprécié à quatre cents trente francs.

Une robe de dix laisses d'or amaranthe, à fleur d'or et de soye, avec le corps et les grandes manches à la mylanaise appréciée à quatre cents francs.

Une autre robe de toille d'argent à fleurs d'or, contenant neuf laisses, le corps et les grandes manches à la mylanaise et la queüe de trois autres laisses, appréciée à trois cents cinquante francs.

Un lict de petit taffetas velouté orengé, et violet, le chappeau de velou violet avec un petit passement de soye violette, deux quenouillères, trois rideaux, la bonne grâce de taffetas changeant, orengè de violet apprècié à cent cinquante francs.

Une tanaillolle de velou bleu en broderie et tabis d'or et d'argent avec un petit male d'or et argent, apprécié à quatre vingt deux francs.

Un tapis de velou bleu tauné cannelé avec des fleurs à petit point de soye liserès d'un petit cordon d'or et un male alentour d'or et soye, encore le tappis de buffet de mesme velou fleurs et males, le tout apprécié à mil francs.

Un linceul de toille blanche ornè de quatre bandes et points de soye noire et blanche apprécié à douze francs.

Une écharpe jaulne d'un ruban or et soye avec bande de six entre deux d'or et argent enrichie d'une grande dentelle de mesme appréciée à cent cinquante francs.

Une robe de tabis jaulne d'argent usé contenant neu laisses appréciée à soixante francs.

Un lict et housse d'écarlate bandé de fleurs en nuance de gros poincts, doublé de viel taffetas, les tappis de table et de buffet de mêsme, apprécié à cinq cents francs.

Un lict et housse de velou rouge cramoisy chamaré de passement avec des boutons, doublé de taffetas de La-

chine, la couverte dudict taffetas et le tappis de table, le tout apprécié à unze cents francs.

Un lict et housse sarge jaulne chamaré de bandes de nuance gros points, doublé de taffetas jaulne, et les tappis de table et buffet de mesme, apprécié à quatre cent cinquante francs.

Un lict sarge drap vert consistant en trois pentes avec les franges et le ciel, trois grands rideaux deux petits et un chœur de petitte sargette apprécié à quarante francs.

Un petit lict et housse pour enfant de mesme sarge apprécié à dix huict francs.

Un lict de velour zinzolin[1] à double pente, le fond et dossier enrichi sur le laisse et demy de passement d'argent clinquant avec les crespines et petittes franges aussy d'argent, quatre quenouillières semblables, la couverture de parade chamarée de pareil passement et garnis de franges et trois soubassements, quattre bonnes grâces de mesme velour, trois rideaux et deux bonnes grâces de damas chargé de passements clinquants quattre bocquets d'or et d'argent avec soye zinzolin pour mettre audessus dudit lict[2].

1. C'est un nom que l'on donne à une espèce de couleur qui tire sur le rouge, dont la teinture est faite du suc d'une plante que les Latins appellent *hysginum*, dont parle Pline, et de son diminutif *hysginolinum* a été fait zinzolin.

Bochard le dérive de l'arabe *giolgiolan*, qui signifie sésame, nom d'une plante qui a une feuille rouge de couleur gingeoline. (Dict. de Trévoux.)

2. On appelait *docier* la traverse ou planche qui soutenait le chevet et par extension la pièce d'étoffe qui couvrait cette planche ; *la pente*, une bande d'étoffe pendant au ciel du lit ; *le soubassement*, une espèce de pente que l'on mettait au bas du lit et qui descendait jusqu'à terre ; *les quenouillères* des colonnes ou piliers qui se trou-

Un tapis de table et un de buffet de velour zinzolin accommodé de crespines d'argent.

Plus deux chesses (?) de mêsme velour.

Six sièges pliants de mesme velour avec de petites franges d'argent, le tout apprécié à six mils francs par les experts avant dits.

Un lict de velour incarnadin d'Espagne à double pente le fond dossier, soubassements, et quattre bonnes grâces, le tout enrichi de passements d'or et d'argent mis sur du passepoil de satin vert, et auxdittes pentes et soubassements y a de grandes franges de soye incarnadine et de haultes crespines d'or et d'argent par dessus, et aux autres pentes dudit lict il y a de petites franges de mesme soye et d'argent par dessus, trois rideaux de damas incarnadin à petit feuillage avec des passemens d'or et d'argent par montans et à l'entour mis sur du passepoil en satin vert.

Une couverture de parade aussy de velour incarnadin chamarré de mesmes passement et passepoil avec des boutonnières faictes en nœud d'amour, et passement d'or et d'argent avec des franges de soye et d'or et d'argent tout alentour.

Une couverte picquée façon d'Espagne en taffetas incarnadin d'un costé et blanc d'autre.

Quattre pommes de lict couvertes de cordon d'argent, d'or et de soye avec de petits boutons d'or pendant en plusieurs lieux, et de housse de soye au bout.

Un tapis de table de mesme velour incarnadin d'Es-

vaient aux quatre coins du lit ; *les bonnes grâces* d'un lit étaient des étoffes que l'on attachait vers le chevet et vers les pieds du lit pour accompagner les grands rideaux ; on donnait aussi ce nom aux demi-rideaux qui étaient de chaque côté du chevet.

pagne avec passement, pareil passe poil, franges de soye or et argent tout à l'entour doublé de boucassin[1] incarnadin.

Un autre tapis de buffet de mesme velour et doublé de mesme boucassin avec du passement et passe poil mis en montant et alentour avec des franges pareilles à celles cy dessus.

Deux chaises à bras et quattre sièges pliants de mesme estoffe que cy dessus, les ciels avec toutes les pièces en deppendante cy dessus spécifié et déclairé appréciés par lesdits experts à quatre mils cinq cents francs.

Un lict de damas jaulne à double pente, le soubassement, fond, docier, quattre bonnes grâces et quattre rideaux, le tout chamaré de clinquant d'argent par montants, et à l'entour, avec de grandes crespines d'argent à l'entour du dict lict et soubassement et aux rideaux et bonnes grâces de petittes franges d'argent et encore aux dits rideaux les boutonnières faictes en lascet d'amour.

Une couverture de parade aussy de damas jaulne chamarée de pareil passement et franges d'argent a lentour avec des boutonnières au bout.

Une couverture d'Espagne picquée partout de taffetas jaulne d'un costé et vert de l'autre, laquelle peut servir à deux endroits et une autre en housse de taffetas de florence picquée.

Quattre pommes de lict couvertes de cordon d'argent et de soye jaulne, avec des boutons d'argent pendant en plusieurs lieux et des petittes houppe de soye jaulne après ensemble les quattre bocquets[2] de clinquant d'argent et de soye noire.

1. Etoffe de coton ou de lin.
2. Terme de blason : fer de pique.

Un tapis de table de mesme damas avec grandes crespines d'argent a lentour.

Un autre tapis de buffet avec des passement d'argent pareil à celuy cy dessus mis en montant et alentour et de petittes franges d'argent aussy tout a l'entour.

Ledit lict avec toutes les pièces cy dessus declairées en deppendantes appréciés par lesdits experts à trois mils cinquante francs.

Un ciel de lict par carreaux anciens de toille d'or, rouge frisé d'or et d'argent et en toille d'or frisé d'or, veloutté et blanc, avec les montants en velour noir et broderie de coutille d'or et d'argent, et de clinquant, et y a dix pantes, le docier et le fond non encore achevé et y manque une laisse de toille d'or, veloutté et blanc, y manquant aussy les franges, les quenouillières y estant semblables.

Plus une grande couverte par laisses de mesme soye d'or et les montans de mesme broderie.

Le tout apprécié par les experts devant dits à quattre mils francs.

Un ciel de lict de velour cramoisy brun en broderie de toille d'or ou sont les armes..... y aiant trois pantes, le fond le dociel, deux autres pantes p^{r} les soubassements deux quenouillières trois rideaux et la bonne grâce passementée de passement d'or à jour garni de franges.

Un pavillon de damas cramoisy passementé comme les rideaux du lict avec les franges nécessaires y aiant aux deux pentes les laisses de velour, et le chappiteau de mesme.

Un tapis de table de velour cramoisy brun passementé mesme passement que le pavillon avec ses franges deux chaises de velour cramoisy brun avec les franges d'or et

quattre tabourets de velour cramoisy brun aussy avec les franges d'or, le tout apprécié par lesdits experts à trois mils huict cents francs.

Un ciel de lict de velour cramoisy par carrés a l'Impérialle en broderie de toille d'or frisé d'or, avec une petitte natte d'argent et de soye cramoisy qui sépare les carrés deux pantes et soubassements deux quenouillières trois rideaux et la bonne grâce de damas cramoisy passementé d'un petit passement d'or à jour garni de franges d'or, et de soye cramoisy, le tout apprécié à mil six cents francs par lesdits experts.

Un ciel de lict par carreaux de velour noir en broderies de toille d'argent et autres carreaux de toille d'argent blanche avec le montant en satin vert aussy en broderie, la frange de toille d'argent incarnat à jour cordonné d'argent estant en pointes avec houppes au bout et au milieu, il y a six pantes, deux p^r^ le hault et les quatre autres p^r^ le soubassement, trois rideaux et la bonne grâce de damas rouge et noir, chamaré de deux gallons d'argent sur les laisse et demy laisse avec la petite frange vert et incarnat au costé dud. galon.

Un lict de rosette pour doubler le susdit lict avec d'autres carreaux de points coupés, trois pentes, le fond, le dociel, trois rideaux et la bonne grâce avec le linceul semblable garny de franges, le tout pour doubler deux chaises de semblable broderie que led. ciel de lict, quattre tabourets aussy de semblable broderie que led. ciel de velour noir, le tout apprécié à quinze cents francs.

Un ciel de velour rose gris couvert de fleurs de nuance de soye ou il y a six pentes, le dociel en mesme estoffe et ouvragé, fond dud. lict estant de camelot, fils retors gris couvert de fleurs de nuance de laine, les trois ri-

deaux de taffetas vert chamaré de passement gris et vert, les deux bonnes grâces et quenouillières de mesme et la grande couverture, le tout apprécié à [1].....

Cinq couvertures de taffetas façon de Naples appréciées à cinquante francs pièce.

Un lict de velours à ramage chamaré d'un passement de soie noir, les trois pentes pour le hault et trois pour le soubassement, deux quenouillières semblables, quattre rideaux et une bonne grâce avec mesme passement, le tout apprécié à trois cents francs.

Un pavillon de damas noir, la coiffe de velour noir, les coutures de bandes en satin avec broderie de soye apprécié à cent vingt francs.

Un lict de sarge de beauvais vert, assavoir le fond, dociel, trois rideaux, deux bonnes grâces, le tout chamaré de passement de laine rehaussé de soye verte et de grandes franges de laine aux pentes avec des crespines de soye verte et laine pardessus, apprécié à trente cinq francs.

Un autre lict accommodé tout de mesme et de pareille estoffe aussy apprécié à trente cinq francs.

Un long tapis de sarge de beauvais vert avec de l'ouvrage de point fendu de plusieurs couleurs tout à l'entour et de franges de soye verte.

Encore un tapis p^r^ un buffet de mesme estoffe, ou il y a six montants de pareil ouvrage, lesd. deux tapis appréciés par lesdits experts à huict cents francs.

Deux autres tapis de nuance dont a l'un y a des franges et à l'autre non, appréciés à cinq cents francs.

1. L'estimation n'est pas faite sur la copie.

Un grand tapis de Turquie, le bord blanc et le fond ouge apprécié à trois cents francs par lesd. experts.

Deux autres tapis de Turquie, l'un aiant le fond rouge et l'autre incarnat, avec plusieurs fleurs jaulnes et d'aures couleurs appréciés à quattre cent cinquante francs.

Un autre tapis de Turquie, le fond bleu apprécié par lesd. experts à six cents francs.

Un autre tapis de Turquie, le fond rouge et une feuille au milieu couleur jaulne apprécié à deux cents francs.

Un grand tapis de Turquie à feuillage bleu et jaulne apprécié à trois cents francs.

Un tapis de Turquie rond, le fond rouge avec des fleurs de diverses couleurs apprécié à cent quarante francs.

Un grand tapis de Turquie, le fond blanc apprécié à soixante francs. Signé Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

(Pour copie a l'original, ainsy signé J. Odot avec paraffe.)

Du quatorziéme dudit aoust mil six cent trente deux.

Huict pièces de tapisserie de haulte lisse de l'histoire de la jeunesse de Pâris, venant de feüe Madame de Bassompierre, appréciés par lesdits experts à deux mils cinq cents francs.

Une autre tanture de tapisserie de haulte lisse contenant huict pièces venant de M. le comte de Tornielle, appréciée à mil deux cents francs par lesdits experts.

Huict pièces de tapisserie esquelles est représentée l'histoire d'Elie, appréciées par les susdits à dix huict cents francs.

Sept pièces de tapisserie esquelles l'histoire de Josué est représentée, avec la pièce à mettre sur la cheminée

en laquelle est la figure de Narcisse, appréciées par lesd. experts à seize cents francs.

Une autre tenture de tapisserie de haulte lisse contenant dix pièces venues de feu M. le chevalier de Lorraine, appréciée à douze cent francs.

Dix pièces de tapisserie de Dinant, moictié laine et moictié poil de chèvre, apprécié cent dix francs.

Une tenture de tapisserie de la verdure contenant seize pièces dont il en fault quinze pour tendre la salle, appréciée à huict cent francs.

Huict pièces de grosse verdure assez usée, appréciées par lesdits experts à mil francs.

Huict pièces de vieille verdure ou sont les armes de Bassompierre et Dompmartin, appréciées à quatre cents francs.

Huict pièces de tapisserie de satin jaulne avec des pilliers de satin rouge, blanc et vert en travers et par le hault et bas, appréciés à quatre cent cinquante francs.

Deux pièces de tapisserie de damas gauffré (?) blanc orangé violet et incarnat à mettre en un cabinet, appréciés à trente francs.

Cinq pentes de toille d'argent avec des montants de pointes croisés et carreaux de mesme, le tout enrichy d'or, d'argent et soye et apprécié à trois cents francs.

Une devantière[1] de toille d'or, a fleurs d'or et de soye, les fleurs liserées d'un cordon d'or couverte de paillettes, la pièce et la bande pour la manche de mesme, appréciée à deux cents soixante francs.

1. Sorte de jupe fendue que portent les femmes quand elles montent à cheval à la manière des hommes. Par extension, devantière signifie aussi tablier.

Une robbe de satin incarnadin brodée de feuillage de lorier, le tout d'un clinquant et quantitté d'argent à jour, doublée d'une toille d'argent blanche, la devantière de mesme et les grandes manches a l'Italienne, le tout apprécié par lesdits experts à douze cents francs.

Un habit de velour rozerat, chausse pourpoint, casaque et manteau, le tout doublé de toille d'argent vert et gauffré chamarré de bandes et broderies d'or et d'argent sur toille d'argent vert, le tout apprécié à deux mils cent francs.

Une robbe de velours noir.

Encor une autre robbe de velour roze gris à la Turquie en broderies d'argent et soye.

Un autre habit de toille d'argent blanc, pourpoint chausse à bandes casaque, cape et capuchon bandé en broderies d'or et argent, le tout doublé d'un drap d'or frisé d'argent, apprécié par les susdits experts à deux mils cinq cents francs.

Un autre habit de toille d'argent blanc consistant en la cape, capuchon et chausses bandés de broderies d'argent, apprécié par les susdits à mil francs.

Une cape de velour en broderie satinée, avec son capuchon, et plusieurs bandes doublée de toille d'or gauffrée avec les chausses et pourpoint de mesme, apprécié, le tout à quattre cents francs.

Un calpin de peau de senteur assez vieil, apprécié à dix francs

Une cimaire d'Italienne de toille d'argent blanc chamarrée de passement d'or avec des boutons d'or et d'argent partout, doublée de taffetas incarnadin, apprécié à huiet cents francs.

Une autre cimaire de velour, le fond de satin incarnat

enrichie de passement d'argent et de boutons de mesme, doublé de taffetas incarnat, apprécié à cinq cents francs.

Un manteau de velour incarnat d'Espagne doublé de toille d'argent gauffré, apprécié à cent soixante francs.

Deux carreaux de velour tanné, cannelé d'un costé, et de l'autre de brocadille[1] d'argent, appréciés à cinquante francs.

Trois aulnes de toille d'argent en deux coupons, appréciées a quattre vingt dix francs.

Un tapis de drap vert et vieil avec des bandes de points fendus de laine rehaussée de soye, apprécié à cinq^te^ francs.

Une couverte de lict l'aine d'agneaux d'Angleterre, appréciée à soixante francs.

Une autre de taffetas cramoisy, doublée de mouches d'Allemagne, appréciée à cinquante francs.

Trois mantes, deux jaulnes et l'autre bleue, appréciées a vingt quattre francs.

Deux licts de plume appréciés à trente francs y compris un travers.

Une chaise a bras, deux autres petittes chaises de velour jaulne avec un pliant, appréciée à vingt six francs.

Une vieille tapisserie de haulte lisse à feuillage et fond jaulnes, appréciée à cent cinquante francs.

Trois viels tapis de Turquie, l'un à fond bleu assez bon et deux grands à fonds rouge et rose bleu, appréciés à cent cinquante francs les trois.

Trois tapis de laine, deux verts et un tanné et jaulne, appréciés à quinze francs.

Un tapis de sarge verte apprécié à huict francs.

1. Ou brocatelle, étoffe de grosse soie ou de coton imitant le brocard.

Un pavillon de damas avec la coiffe de velour cramoisy, chamarré de petit passement avec grandes franges de soye, apprécié à deux cents francs.

Un lict de repos avec la housse de mocquette jaulne, blanc et bleu, apprécié à douze francs.

Une couverte de taffetas incarnat picquée, appréciée à trente francs.

Vingt mantes, tant bonnes que mauvaises, appréciées à sept francs la pièce.

Dix neuf matlas, tant bons que mauvais, appréciés à neuf francs la pièce.

Dix licts de femme, tant bons que mauvais, partye desquels sont de Cutty, appréciés tous ensemble à cent trente francs.

Dix huict travers remply de plume, tant bons que mauvais, couvert de mesme que lesdicts licts, appréciés à soixante et douze francs.

Treize paillasses de grosse toille, tant bonnes que mauvaises, appréciées à vingt six francs.

Quattre couvertes fourrées de mouches d'Allemagne, tant bonnes que mauvaises, appréciées à trente cinq francs.

Un lict en housse de sarge de beauvais vert, avec les franges de soye verte et boutons avec des gances aux pentes, le tapis de table de mesme estoffe et deux siéges pliants, le tout apprécié à cent francs.

Un autre lict en housse de mesme sarge verte chamarré de passement vert, apprécié à cent quarante francs.

Deux pavillon de sergette de Chartres verte assez usés, appréciés à dix huict francs les deux.

Un petit tour de lict de mesme sargette verte, apprécié à dix huict francs.

Encore un autre petit tour de lict de damas vert pour enfans avec passement de mesme couleur, apprécié à trente francs.

Un lict de damas, le feuillage vert et le fond orangé pasle, trois pentes et une vieille couverte de taffetas picqué jaulne, apprécié à cent vingt francs.

Un pavillon vieil de damas vert, apprécié à trente cinq francs.

Six chaises à bras couvertes de velour rouge cramoisy vieilles, appréciées à quarante frans.

Une douzaine de vieilles chaises de mocquette, deux desquelles sont rompues, appréciées à vingt quattre francs.

Un lict de sarge noir à deux endroits, tout simple, une couverte de parade, un petit tapis de table et une demy douzaine de siéges pliants, le tout apprécié à cent cinquante francs.

Six chaises couvertes de damassure de gros points de laine, appréciés à[1].....

Quatorze chaises à dos en damasseure de laine à fond jaulne, appréciées à soixante et dix francs.

Une chaise à bras de velour noir, appréciée à six francs.

Huict chaises de mocquette blanc et bleu, appréciées à dix huict francs.

Quattre bancs aussy couverts de mocquette de mesme appréciés à seize francs.

Un autre petit banc couvert de velour cramoisy, apprécié à huict francs.

Deux chaises à bras couvertes de drap blanc, appréciées à quattre francs les deux, signé Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

1. L'estimation est laissée en blanc sur la copie.

(Pour copie).

Du dix septiéme dud[t] mois d'aoust mil six cent trente deux.

Quattre chaises à bras assez vieilles, de velour figuré vert, le fond de satin blanc, appréciées par led. Anthoine Thouvenin à quattre francs pièce.

Autre quattre chaise de velour bleu à fond pastel, appréciées par led. Thouvenin à dix francs pièce.

Une forme (?) de mesme, appréciée à huict francs.

Deux autres chaises à bras de nuance, le fond bleu, appréciées par led. Thouvenin à neuf francs pièce.

Une chaise à bras de velour tanné à fond pastel, appréciée à quattre francs.

Une autre chaise à bras de drap zinzolin avec un petit molet d'argent faulx et soye, appréciée à quattre francs.

Deux autres chaises à bras de sarge vert, appréciées à neuf francs.

Quattre petites chaises de nuance et le fond blanc, appréciées par led. Thouvenin à dix francs les quattre.

Quattre tabourets, scavoir deux de drap vert et deux de nuance, appréciées à quattre francs.

Deux chaises de bois appréciées à un franc pièce.

Deux grands bancs de nuance, appréciés à douze francs pièce.

Une selle à cheval à picquer en velour rouge cramoisy, passement en chevron et passement d'or avec tout le harnap complet et deux custodes de pistolets de mesme, appréciée par Didier Vallier, m[tre] sellier à Nancy, à quattre cent cinquante francs.

Une autre selle à picquer en velour vert passementé de passement d'or avec tout le harnap complet, sauf le custode, le tout à quattre cent dix francs.

Une selle de velour rose passementée de passement d'argent avec le harnap tout complet, appréciée par le susdit Vallier à deux cents francs.

Une autre de velour incarnat passementé de passement d'argent avec le harnap complet, apprécié à cent cinquante francs.

Une autre selle de velour noir passementée de passement de soie avec le harnap complet, appréciée à soixante et dix francs.

Une autre vieille selle de velour bleu avec le harnap, appréciée seize francs.

Une housse de velour noir avec passement de soie noir, appréciée par ledit Vallier à quarente francs.

Deux autres vieilles housses de velour noir, appréciées à douze francs les deux.

Quattre pièces de mocquette, deux à grandes roses rouges, le fond jaulne, contenant chacune dix aulnes trois quarts, appréciées par led. Thouvenin à quattre francs l'aulne, l'un parmy l'autre.

Deux aulnes et demy d'autre mocquette, le fond gris, les estoilles jaulnes et tannés, appréciées à cinq francs l'aulne.

La garniture de six chaises de haulte lisse avec les dossiers, appréciée à soixante et dix francs.

Un coffre de velour rouge cramoisy en broderies d'or et d'argent, appelé un deshabillé dans lequel y a deux tanaillolles, un peignoir, et un tablier de toille fine avec des bandes d'or passées et des fleurs de soie à deux endroicts avec son estuy de mesme façon dans lequel y a miroir, peigne d'yvoir, cornet d'escritoire, pouldrière, percelettres, canif, ciseaux, le tout en broderie d'or, argent et persemé de perles, lesdits coffre et estuy renfer-

nés dans deux qu'offres de cuir noir, le tout apprécié par ledit Thouvenin et Jean de Beauvais, brodeur, à quinze cents francs.

Un petit coffret de velour vert dans lequel s'est trouvé une petite gondole, deux boittes carrées, deux rondes, une pouldrière, un cornet, une cuilliere, une fourchette, le tout d'argent vermeil doré, un cousteau, un ciseau, canif, percelettres, un petit rasoir avec un peigne d'yvoir.

Un petit cabinet d'ebeine contenant quattre boittes d'argent.

Deux autres petits cabinets d'ebeine marquetés d'ebeine

Un petit vieil cabinet d'Allemagne.

Un autre petit cabinet d'ebeine marqueté d'argent.

Un autre petit de satin bleu couvert de cantille[1] d'or et argent.

Quarante sept montants de points d'espagne d'or et d'argent dans un cabinet en cuir doublé de satin incarnadin, auquel cabinet y a plusieurs petits tirans, le tout apprécié à quattre vingt seize francs.

Un autre moyen cabinet d'ebeine.

Un autre grand cabinet couvert de cuir noir.

Deux petits coffres de bois.

Un baptizoir de deux laisses de toille d'argent avec deux passements d'argent a lentour, apprécié à cent francs.

Une grande tanaillolle de taffetas, feuille morte accommodé de gaze recouverts de points fendus d'or, argent et soie, apprécié à cent francs.

Une tanaillolle de toille avec des bendes et laisses recouverts d'or et de fil.

1. Espèce d'épée ou long poignard.

Une autre accommodée d'or et de soie cramoisy et de fil.

Une autre petite tanaillolle, accommodée de soie et de petites bandes brodées de soie de plusieurs couleurs.

Une autre tanaillolle de toille en broderie de soie avec de petits montants de points d'espagne d'or et de soie.

Deux tanaillolles de toille avec un petit bord de poinct d'Espagne et fil.

Une écharpe en laisse recouverte d'or et argent et de soie incarnate et bleu avec passement d'or, appréciée à cinquante francs.

Une tanaillolle de toille avec des bandes de soie d'or et d'argent.

Un mouchoir de toille, la bordure de point d'Espagne recouvert d'or et d'argent.

Huict mouchoir de poinct d'Espagne et de fil.

Un petit corps de toille en broderie de soie vert et une autre de soie blanche.

Une toiette d'oreiller accommodé d'or et de soie cramoisy.

Deux carreaux de satin incarnat remplis de pouldre de violette, deux nœuf d'argent allentour.

Deux autres carreaux de satin bleu et broderie d'argent remplis de pouldre de violette.

Une doubleure de lict complet avec la grande couverte et laisses de points coupés.

Une tanaillolle de points coupés avec des carreaux de toille aussy de points coupés.

Encore une autre tanaillolle de points coupés.

Vingt nappes damacées à personnages et autres sortes.

Un pacquet de vingt trois serviettes damacées.

Une douzaine de serviettes damacées.

Trois douzaines et trois serviettes de lin de diverses sortes.

Quinze pacquets de serviettes damacées à laver les mains.

Unze nappes de lin façon de Venize.

Encore trois nappes de petite Venize.

Deux nappes de damasseure par carreaux.

Quatre serviettes de banquet.

Quinze paires de linceuls tant de toille de flandres qu'autre toille finne.

Six pièces de serviettes nappes de lin.

Deux douzaines de serviettes rouges.

Deux pièces de nappe qui ne sont couppés.

Trois nappes couppés.

Un pavillon de gaze consistant en cinq pièces.

Sept nappes de lin.

Quinze pièces de serviettes de lin, l'une contenant quarente aulnes et les autres chacune vingt.

Deux pièces de nappes de damasseure.

Trois paires de linceuls de chanvre.

Une douzaine de serviettes de lin.

Seize toies d'oreillers.

Unze serviettes finnes de toutes façons.

Six nappes nappées de toile de chanvre.

En trois pièces cinquante trois aulnes et demy de Lorraine de nappes damacées.

En trois pièces cent trente cinq aulnes de Lorraine de serviettes damacées.

Une nappe damacée contenant neuf aulnes.

Six nappes nappées de chacune quatre aulnes de Lorraine de long.

Une pièce de serviette de lin nappée contenant quarente aulnes.

Deux nappes nappés de lin, l'une de sept aulnes et l'autre de trois et un quart.

Une autre pièce de serviette nappée en lin contenant quarente deux aulnes.

Une autre pièce de serviette nappée contenant vingt et une aulnes.

Une autre pièce de serviette de gros lin nappé contenant vingt et une aulnes.

Encore deux autres pièces de mesme contenant chacune vingt et une aulnes.

Encore une pièce de serviette de chanvre nappé contenant vingt et une aulnes.

Trois douzaines et deux serviettes de lin couppées.

Trois paires et demy de linceuls de chanvre.

Quatre paires de linceuls de toille de lin.

Un linceul de toille de flandre.

Une paire de linceuls de chanvre.

Deux paires de linceuls de lin.

Une paire de linceuls de toille de chanvre.

Une écharpe de tissu d'or et de soie verte.

Une fourrure de manteau de pelleterie de marthe zabeline, appréciée par Toussaint Eulriet, m^tre^ pelletier à Nancy, à trois cents francs.

Un petit manteau de satin blanc fouré d'ermine blanche, apprécié à quarente francs.

Quattre quartiers et ventre de petit gris faisant la fourrure d'un cimare appréciés à trente francs.

Un mantelet de velour violet cramoisy, couvert de si[illegible] largeur et passement or et argent foncé de marte zabelin[illegible] et ladite fourure appréciée à deux cents francs.

Une vieille cotte d'une estoffe de diverses couleurs raiées, doublée de vieille marte et fuyne, ladᵗᵉ fourure appréciée à trente francs.

Une vieille fourure d'hermine pour mantelet appréciée à trente francs.

Encore une autre vieille fourure de lapin blanc d'Angleterre appréciée à douze francs.

Et le mesme jour le dit sieur Arnoult nous a remonstré qu'il recognoissait en l'apprecia[ti]on cy dessus tant de pierreries que d'autres meubles précieux un interrest notable pour les mineurs en ce que ladᵗᵉ apprecia[ti]on ne s'en est faict approchant les deux tiers de leurs valeurs, et consenty qu'il soit passé ou[tr]e au paracheᵗ du dᵗ inventaire sans apprecia[ti]on sy ce n'est de choses périssables, estant plus utile aux mineurs que ladᵗᵉ Dame Marquise demeure chargée des meubles en espèces, desquelles remonstrances declara[ti]on et consentement avons octroyé le p[rése]nt act et ordonné qu'il sera passé ou[tr]e, signé Henriette de Tornielle, Bassompierre, Vincent, et J. Odot.

(Pour copie.)

La dite Dame Marquise nous a pareillement déclairé que les meubles cy apres ayent esté envoyés à Paris pʳ servir audᵗ seigneur de Bassompierre son fils, ils y sont demeurés dans le cabinet de la chambre du dᵗ seigneur dès le 12ᵉ apvril 1631, scavoir.

Un lict en housse de damas vert avec la couverture de taffetas picquée.

Cinq matras et cinq couvertures verts.

Quattre traversins et un oreillier.

Un pavillon de serge verté et le tapis de mesme.

Cinq paillasses, une chaise percée garnie de sarge verte dans son foureau de cuir.

Trois sièges plians garnis de sarge verte et une table brisée, le tout dans un foureau de cuir.

Un bois de lict brisé dans son foureau de cuir.

Trois bois de couchette, deux tables, deux bancs et six escabeaux.

Deux malles de cuir à mettre matras.

Trois couvertures de mulets avec les armes de Bassompierre.

Une paire de chenet à pomme de cuivre, une pesle a feu et des tenailles de mesme.

Un sac plain d'attirail d'escurie et un cri.

Deux cuirasses avec les bourguignottes hausscol et tassettes, le tout garny de velour et gallon d'argent.

Un pot à l'espreuve du mousquet.

Un Bachus dans lequel il y a quatorze draps fins et quattre gros.

Et entre les mains du sieur Baudin est demeuré led. jour 12e apuril 1631 en vaisselle d'argent.

Un bassin ovalle, une aiguire, une saillière, deux chandelliers, six plats, six assiettes, six cuillières, une escuelle couverte, une tasse a coste de meulon doré et un pot de chambre, le tout pesant quarante six marcs.

Vaisselle d'estain.

Deux douzaines de plats de trois sortes, deux douzaines d'assiettes, une aiguire et une saillière estain d'Angleterre.

Plus un flacon et trois tasses estain commun, le tout de la dite vaisselle tant argent qu'estain marqué des armes de Bassompierre.

Linges.

Une douzaine et demy de nappes, six de fines et douze de grosses.

Neuf pièces de serviettes de dix aulnes trois quarts l'une.

Quattre douzaines de grosses serviettes blanches.

Trois douzaines de grosses serviettes en pièces.

Trois nappes et deux douzaines de serviettes fines blanches marqués d'un B.

Quattre nappes et trois douzaines et demy de serviettes de cuisine de grosse toille aussy marqués d'un B.

Quatorze paires de gros draps et deux paires de draps plus fins.

Tous lesquels meubles demeurés à Paris pour gages et asseurance de la somme de trois mils cent soixante et quatorze livres tournois deus par led. seigneur de Bassompierre, scavoir au s[r] Cotard marchant au palais huict cents quattre vingt treize livres dix sols.

A Menart, panachier au veau vert sur le pont n[o]tre Dame, quattre vingt six livres dix sols.

Et à Baudin, tailleur d'habits, deux mils cent quattre vingt quatorze livres.

A Nancy.

Au grenier de Nancy s'est trouvé quarente reseaux de bleds.

Et en la cave du dit lieu douze muids de vin signé Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

(Pour coppie.)

Du dix huictième aoust mil six cent trente deux.

Quinze tables de diverses grandeurs tant de bois noyer que de chesne.

Encor quattre petites tables.

Huict tables de sapin avec leurs tréteaux.

Quatorze bois de lict tant de noyer que de chesne.

Six couchettes aussy de bois de noyer et chesne.

Une couche a ban.

Huict armoires tant chesne que sapin.

Seize coffres tant bons que mauvais, partie couverts de cuir et l'autre non.

Cuivre.

Une grande marmite de cuivre barrée de fer.

Deux autres plus petites marmites de cuivre.

Une moyenne resceschissoire de cuivre.

Deux bassinoires de cuivre.

Une grande pesle de cuivre et deux plus petittes assez vieilles.

Une grande pesle de cuivre.

Deux peslons à trois pieds, un grand et l'autre plus petit.

Un petit vieil peslon de cuivre a queue.

Une vieille passotte.

Cinq chandelliers de cuivre tant grands que petits.

Une tortière de cuivre à trois pieds et une plus petite a cœur.

Un mortier de cuivre.

Quattre vieux chaudrons de cuivre tant grands que petits.

Une grande vieille chaudière de cuivre.

Un grand pot de fer et deux petites marmittes.

Une grande pesle a rot et une plus petite.

Deux cuillières et un paillon.

Une vieille pesle de fer a frire.

Deux grilles, une grande et une autre plus petite.

Quattre grands crochets de fer.

Un trepié de fer, un cousteau fendrôt.

Une grande lesche frite.

Deux contrechatte.

Un fourneau de feu a faire confiture.

Une grande marmite de cuivre fondu.

Une autre moyenne aussy de cuivre.

Deux paires de grands audies de cuivre avec le feu pour salle.

Encor trois autres paires plus petits p^r^ servir a chambre.

Un grand bassin de cuivre fondu à mettre sur un fourneau.

Encor une grande pesle de cuivre a queue.

Cent trente quattre livres de vaisselle d'estain commun appréciés à neuf gros la livre par M^tre^ Jean Hardy, potier d'estain à Nancy.

Encor sept flacons de gros estain commun pesant quarente sept livre appréciés par le dit Hardy à huict gros la livre.

Cinq douzaines de serviettes de chanvre appréciées a six francs la douzaine.

Quattre vieilles nappes nappées de chanvre appréciées a un franc la pièce.

Cinq paires de linceuls grosse chanvre tout neuf appréciés à cinq francs la paire.

Deux paires de linceuls de toille de lin assez vieilles appréciées a quattre francs la paire.

Trois vieilles toiettes d'oreillers appréciées à six gros pièce.

(Pour copie.)

Du dix nefvième aoust mil six cent trente deux.

Six chevaux bays servant au chariot et bagages appréciés à deux cent cinquante francs pièce.

Six chevaux gris venant de feu Monsieur le chevalier de Lorraine, appréciés à quattre cents francs la pièce.

Deux chevaux de charrette, scavoir le cochon et le gris, lesquels sont morts depuis le décès de feu mon dit seigneur marquis.

Quattre chevaux de service, deux desquels avaient des selles à picquant blanches, une autre selle bleue, et l'autre une selle noir, l'un desquels est mort à Savigny, l'autre a esté donné par Monsieur de Bassompierre à M. le chevalier de (le nom est en blanc), appréciés à mil francs la pièce des trois qui restent.

La hacquenée de deffunct mon dit seigneur marquis appréciée à trois cents francs.

Le cheval nommé le Duc venant de son altesse.

Un cheval de pas nommé Landeny apprécié à deux cents francs.

Le vallier avec une selle picquée apprécié à deux cents francs.

La pie apprécié à deux cent cinquante francs.

La petitte cavalle baye appréciée à cent vingt francs.

Le papehen apprécié à deux cents francs.

Quattre chevaux de charriot, scavoir le cadet, le freine et le maire Bastien et le chevalier appréciés a chacun cent soixante et dix francs.

Sept cavalles, quattre desquelles ont été vendues deux cent cinquante francs, et les trois restants appréciées à deux cents francs pièce.

Le cheval de charette alsan et le morville vendu six vingt francs et l'autre apprécié à deux cents francs.

La petite pie appréciée à cent francs.

Trois poulains, dont le plus beau est mort, les deux autres appréciés à six vingt francs pièce.

Le bidet dit le carquoy apprécié à quattre vingt francs.

La petite cavalle grise de Monsieur de Montespan appréciée à quattre vingt francs.

Un carosse assez vieil garny et couvert de sarge noir apprécié à trois cents francs.

Un autre carosse meilleur garny de sarge grise apprécié cinq cents francs. Signé Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

(Pour copie.)

Debtes actives de la dite succession.

Pour dheue sur les salines de Dieuze, Chà[tea]usalin, Rozières, Marsal, Salonne et Moyen, la s^e^ de trente deux mille quattre cents quattre vingt treize francs quattre gros six deniers de rente par les contracts portés en l'Inventaire contenant le prix de reachapt.

.....

Déclara[ti]on des immeubles.

Le chasteau de Removille avec ses appartenances, scavoir le village de Removille érigé en marquisat auquel sont unis les villages d'Avouze, Certilleux, Darney aux chesnes, Viocourt, Balleyville, le Mesnil et Hagnéville.

Le chasteau du Chastellet avec ses appartenances selon les comptes rendus par le sieur Cachet, contenant les villages, droicts, rentes, bois et autres choses de la recepte.

La seigneurie de Baudricourt avec les rentes qui en dépendent, tant au dit lieu, Mandres sur Verre, Vald'haro, Aboncourt, Agecourt et Vomécourt spécifiquement déclairés par les comptes.

La maison seigneuriale de Rozières avec ses droicts et appartenances consistant en un gagnage, plusieurs preys, bois, vignes et autres héritages.

Le village de Coivillier, maison, grange, moulin et autres choses en dépendant selon les comptes.

Le village d'Esley, moulin, estang et autres choses en dependantes selon les comptes.

La moictié du village de Contrexéville avec portion au moulin, revenus et dépendances de lad^te^ seigneurie.

La maison d'Espinal avec les droicts et rentes des comptes du dit lieu, terres et preys et autres choses en dépendantes.

Le chasteau de Savigny avec ses appartenances, le village du dit lieu, Florémont, Girecourt, Viesville et le Mesnil avec le moulin d'Avillers selon qu'il est déclairé au compte du dit Savigny.

La maison seigneurialle de Saulxures avec une portion de seigneurie, gagnage, bois et autres droicts en dépendant.

La moitié du village de Morisécourt situé au duché de Bar, en la mouvance avec les droicts seigneuriaulx et quantité de bois.

La moictié du ch[âte]au de Do[m]martin, seigneurie et toutes les rentes en deppendantes au contenu du decret et adjudica[ti]on est faicte au bailliage de Vosges.

La maison de Nancy size en la rue devant les cordelliers avec les jardins et estableries en deppendantes.

Quinze faulcées et demy de prey size en la prairie de Nancy tirant à Tomblaine.

La maison size au devant de la grande église de Mirecourt, acquettée des héritiers de feu Melchior Poirson.

Le chenil de devant la porte de la ville de Mirecourt.

L'estang de Biffontaine.

Terres et seigneuries de Normandie.

La maison de fontaine et autres biens délaissés par feue Madame de Chanteleu, partagé avec Monsieur le mareschal de Bassompierre.

Autres dettes actives.

Monsieur le mareschal de Bassompierre, par contract du 24e mars 1614, doibt quinze mils livres tournois et par autre contract du 29e apvril 1614, trois mils livres et par promesse de sa main du 16e aoust 1631 il doibt encore deux cent cinquante livres de rente annuelle à prendre sur la recepte de Haroué, dont le premier terme est eschu au jour de sainct Jean Baptiste dernier.

(Declara[ti]on des debtes passives[1] de feu mon dit seigneur le marquis de Removille, premièrement celles qui viennent de la succession de feue Madame de Bassompierre.

Quattre mils livres deues au sieur le feon de Paris.

Celles de Made de Chanteleu ne sont cy spécifiées pr estre joinctes avec celles de M. le Mareschal de Bassom-

1. Cette dernière déclaration comprise entre parenthèses est raturée sur la copie.

pierre et deues en francs, peuvent néantmoins monter à dix mils livres p[r] la part de cette succession).

Cette vacation offre fort peu d'intérêt : quelques articles seulement mériteraient d'être transcrits.

Meubles trouvez au ch[âte]au de Harouel.

Cejourd'huy dix neufvième febvrier mil six cent trente trois au ch[âte]au de Harouel, haulte et puissante Dame Henriette de Tornielle, vefve et relicte de feu hault et puissant seigneur Messire George African de Bassompierre, Marquis de Removille, Baron de Baudricourt, seigneur de Dompmartin, Savigny, Esley, etc., Con[e] d'Estat de S. A. grand escuyer de Lorraine, Bailly et chef de la province de Vosges, nous aïant représenté le placet p[rése]nté de sa part au S[r] Vincent Conseiller secretaire entrant au conseil de Son Altesse et substitud du S[r] Procureur g[énér]al de Lorraine co[m]mis par S. A. po[r] faire inventaire des biens de la succession de feu mond.[t] seigneur Marquis, à ce qu'il lui plaise subdéleguer quelque personne po[r] mettre en inventaire les meubles de la succession du dit feu seigneur quy se trouveront à Mirecourt et au ch[âte]au du d[t] Harouel, le decret du S[r] Vincent au pied du d[t] placet, en datte du six[e] jour de l'an p[rése]nt mil six cent trente trois portant n[ot[re com-[m]ission po[r] avec le S[r] Jean Odot, secretaire de S. A., greffier emploié en l'inventaire g[énér]al, dresser inventaire des meubles de lad[te] succession qui sont aud. ch[âte]au de Harouel et le renvoier po[r] estre joinct au d[t] Inventaire g]énér]al, nous avons avec led. Odot vacqué aud[t] Inventaire selon la representa[ti]on des meubles que cy après à nous faicte de la part de lad[te] dame, Et en la p[résen]ce comme s'ensuit.

Au premier, dans la chambre des meubles sortant sur la gallerye.

Un tour de lict contenant six pièces de velour à fleurs vertes, le fond d'or avec passement et boutonnière d'or, avec trois grands rideaux de taffetas changeant vert et orangé et des petites franges d'or et de soie.

Un tour de lict de velours vert avec passement de soye verte contenant trois pentes, le fond, le chevet et la grande couverture de mesme.

Un autre petit tour de lict por un enfant en serge de Beauvais verte, les passements et franges de soye verte.

Un petit tour de lict de sergette verte avec les franges de laine verte.

Un autre tour de lict contenant trois pentes de serge d'escarlatte avec des carreaux de gros poincts, trois rideaux et les bonnes grâces de fillatresse rouge et tanné rayé de blanc.

Un tour de lict de drap violet contenant trois pièces, les passements et franges de soye et fleuret.

Deux tapis, l'un de table et l'autre de buffet de sarge a deux envers violette avec ouvrages de poinct fendu et cordonné de soye jaulne et rouge.

Un autre tour de lict de serge verte à deux envers avec les bandes d'ouvrage de poinct fendu.

Un tour de lict de drap rouge en housse chamaré de petits passemens de deux sortes en baston rompu l'un de soye verte or et argent, l'autre tanné et argent recordonné de cordon argent et soye verte avec de grands boutons a queües de mesme les crespines d'argent et franges de soye, le tapis de table et de buffet de mesme.

Un tour de lict de velours gris a ramage contenant six pentes avec passemens d'argent a jour, l'Istuus de satin

incarnat et ver crespines d'argent et franges de soye incarnat et vert, le chevet de velours noir orné de petitz passemens d'argent, trois grands rideaux et deux bonnes grâces de taffetas de Florence gris, passementés de passements d'argent et de passepoils incarnadins.

Un grand tapis de gros poincts damassés avec des franges de fleuret blanc et vert.

Un pavillon de sarge verte enrichy d'un passement luisant, soye et laine jaulne et incarnat.

Un petit tour de lict de petit camelot rayé de trois couleurs jaulne, vert et bleu, les petites franges de laine mesme couleur.

Encore un autre petit tour de lict mesme camelot et laine.

Douze mantes, cinq vertes, trois rouges, deux jaulnes, une blanche et une bleu.

Une couverte de Thoille blanche picquée.

Un petit tapis de drap vert.

Six nappes de futaine des deux costés.

Trois autres matras de satin d'un costé et de l'autre de futaine, l'un jaulne, l'autre vert et le troisième rouge incarnat avec leurs traversines de mesme saulf l'un qui est de damas rouge.

Sept pièces de serviettes de lin fines, contenant unze douzaines et demye.

Dix sept aulnes de nappes nappées de deux aulnes de large.

Encor dix huict aulnes aiant mesme largeur.

Du cuty por faire un lict avec le traversin.

Encor huict pièces entières de serviettes nappées.

Une pièce de serviettes damassées contenant une douzaine et demye.

Vingts une nappes de chanvre tant neuves que vieilles.

Une grande nappe de lin et deux autres plus petites.

Quatorze L'Inceuls de Thoille tant de lin que de chanvre tout neufs.

Deux paires de L'Inceuls de Thoille de Flandres et deux paires de fine Thoille de païs.

Une douzaine de serviettes de lin touttes neuves.

Encor cinq paires de L'Inceuls de Thoille de Flandres et deux paires de Thoille de païs.

Trois grandes nappes damascées.

Un pacquet contenant vingt serviettes damassées.

Cinq nappes nappées de grosse Thoille de lin.

Vingt deux nappes de lin et trois de chanvre.

Encor cinq paires de L'Inceuls de gros lin.

Cincq douzaines et une serviette nappées de filet de lin.

Trois nappes, deux de lin et l'autre de chanvre.

Cinq paires et demye de L'Inceuls de Thoille de lin.

Encor six douzaines de serviettes a demy usées.

Encor vingt L'Inceuls de diverses sortes tant bons que mauvais.

Deux grands cabinets d'Allemagne.

Un grand bahut et trois plus petits.

Une selle de cheval de velours jaulne chamarée de passement d'or avec sa suitte.

Deux autres petites selles à l'anglaise de velours, l'une bleue chamarée de passement d'argent, et l'autre rouge cramoisy avec un gallon d'argent cordonné de mesme.

Quarente sept aulnes de grosse Thoille de chanvre toutte neuve.

Un petit cabinet d'ebesne enrichy d'argent avec les tirans de mesme, l'un desquels garny de ciseaux, canif,

poinçon avec les manches d'argent et en une autre une petite fontaine d'argent.

Un autre petit cabinet d'esbenne tout lice.

Un petit cabinet de bois de la chine peinct.

Encore un autre petit cabinet d'Allemagne.

Une petite apothicairerie de bois.

Une autre petite apothicairerie d'ebeine garnie de huict petites boittes d'argent, ciseaux et canivet, un cornet et une pouldrière.

Deux carreaux, l'un de velours tanné et l'autre d'ouvrages damassés.

Cuivre.

Une bassinoire de cuivre.

Deux coquemarts de cuivre, l'un grand et l'autre petit.

Deux paires d'andices de cuivre et les pesles a feu et tenailles accomodées de cuivre.

Trois bassins de cuivre a faire compotes, deux a pieds et l'autre a ance.

Quatre chandeliers de cuivre.

Une grande pesle de cuivre a deux ances.

Cinq chaudrons de cuivre tant grands que petits.

Un mortier de cuivre avec son pillon.

Deux tourtières de cuivre avec une couverte.

Deux rafreschissoirs, l'une grande et l'autre petite.

Une vieille passotte de cuivre.

La dite Dame a aussi declaré qu'au ch[âte]au de Savigny il y a quatre canons de cuivre ou métal montés sur roües pouvant porter la grosseur d'une bonne balle de tripot.

Estain.

Deux buires d'estain, l'une grande et l'autre petite.

Un pot d'estain à faire des consumés.

Deux grands flaccons quarés.

Cincq bassins d'estain servant à chaise percée.

Sept pots de chambre d'estaing.

Deux flambeaux d'estaing.

Un double pot d'estain.

Une sallière d'estaing.

Unze plats d'estain.

Un bassin en ovalle à laver les mains.

Deux aiguières d'estain.

Fer.

Une platine de fer battu servant à briser le vent devant le rot.

Une grande pesle a feu de fer.

Un pot de fer et une marmitte de mesme.

Un fourneau de fer avec son alembic.

Deux broches de fer.

Une grille de fer servant à mettre devant le feu pour empescher les enfants d'y tomber.

Deux pasles a faire friture.

Un petit leschefritte de fer.

Un chaudron de fer.

Une cuillière de fer.

Deux grilles, un grand et un petit.

Un fourneau de fer à faire confitures.

Un cousteau fandereau.

Autres meubles[1].

Huict chaises couvertes de velours tanné, le fond jaulne.

Deux chaises à bras couvertes de velours zinzolin.

Six sièges pliants garnis de velours zinzolin.

Quatre sièges pliants garnis de velours incarnat.

Deux autres chaises à bras couvertes de velours noir en broderie d'argent.

Une vieille chaise à l'impérialle garnie de velours noir et montée sur quattre roües.

Une chaise à litière garnie de velours vert et quatre rideaux de damas vert.

Un vieil tapis de Turquie.

Une petite chaise à bras couverte de serge violette.

Une chaise d'enfans.

Un pavillon de taffetas gris avec la coiffe de velours et les franges d'argent.

Un autre pavillon de sarge verte.

Un tour de lict contenant dix pièces de carreaux de poinctz plats avec bandes de Thoille, a scavoir les trois pentes, le fond et le chevet, la grande couverture, trois grands rideaux et une bonne grâce, le tout monté en lozange.

Un autre tour de lict de mesme poincts et bandes de thoille monté à careaux — contenant trois pièces, scavoir le ciel, le fond et le chevet.

1. En marge de la copie se trouve la note suivante :
Et en marge est escrit :
N^a que les chaises et tabourets qui font la suitte des licts sont rapportés cy devant.
Paraph^e par J. Odot, tab^n.

Un autre tour de lict de poincts de rebors, le ciel, le fond et le chevet, monté avec des grands et petits carreaux, trois rideaux, la bonne grâce et la grande couverture monté à bandes d'ouvrages et de thoille tout uny.

Un autre tour de lict de poincts d'ennuy avec grands et petits carreaux et bandes de Thoille et couppées en estoilles, contenant dix pièces, scavoir deux pièces pour le ciel, le fond et le chevet, trois grands rideaux, deux bonnes grâces et la grande couverture.

Une tapisserie de lassis recouverte de poincts plats et bandes de Thoille contenant neuf pièces.

Une vieille tapisserie de cuir doré contenant sept pièces.

Une tapisserie de bergame verte avec des pilliers oranges et verts, lad^lle^ tapisserye assez vieille.

Une autre tapisserie façon d'Espinal, vert-brun et vert gay, bordée de blanc et zinzolin, contenant huict pièces et le tapis de mesme.

Une autre tapisserie, façon d'Espinal, violet et bleu et les montans rouges et jaulnes contenant cincq pièces.

Trente cinq livres de filet de lin fin.

Vingt une livres d'autre filet de lin plus gros.

Seize boucquets de cantille de soye servant à mettre sur licts.

Trois housses de chaises percées, deux de velours rouge cramoisy, et l'autre de damas rouge cramoisy.

Encore neuf mantes de diverses couleurres.

Encore douze matras tant bons que mauvais.

Vingt et une paillasses.

Deux licts de cuty et un autre de cuir.

Un entour de lict de sergette verte contenant deux pièces.

Quatre oreillers, deux de taffetas de la chine, l'autre de taffetas violet et le quatriesme orange.

Meubles de bois.

Dix bois de licts, l'un desquels a esté peint et doré.
Une armoire de bois de chesne.
Une crédance de mesme bois.
Une petite table d'enfans.
Deux pieds de table de chesne.
Trois rondeaux bois de sapin.
Trois chaises percées de bois.
Un charriot de bagage et un autre char.
Huict chaises de bois.

Bestail trouvés en la bassecourt.

Vingt vaches laictières.
Quatre genices agées d'environ deux ans.
Quatre autres genices agées d'environ un an.
Un gros bœuf de cinq ans.
Un taureau de quatre ans.
Deux bœufs agés d'environ trois ans.
Deux autres d'environ deux ans.
Encore quatre jeunes bœufs d'environ deux ans.
Cinq veaux agés d'un an ou environ.
Deux autres petits veaux.
Cent vingt neuf tant brebis que moutons.
Seize agneaux.
Vingt porcqs tant grands que petits.
Un autre porcq qui est engraissé.
Un bouc et une chesvre.

Aux greniers.

Quatre vingt un resal de bled.
Vingt reseaux d'avoine.

En la cave.

Trente huict muids de vin du cru de Removille.

Faict au ch[âte]au du dit Harouel les jour et an susdits. Signé J. Malcuit et J. Odot.

Signé à l'inventaire general Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

(Por copie.)

Plaise à Monsieur Vincent conseiller secretre entrant au conseil de son altesse, substitud du Sr Procureur g[énér]al et adat à Nancy, commis de S. A. cette part a requeste de la Dame Marquise de Removille, subdeleguer telle personne qu'il luy plaira por mettre en inventaire les meubles de la succession de deffunct seigneur Marquis de Removille qui se trouveront ez lieux de Mirecourt et Haroüé, por en joindre les inventaires particuliers qui en seront faicts a l'inventaire g[é]n[ér]al qui a esté faict par mondt Sr a la requeste de ladte Dame suppliante, et sera justice.

Veu le placet cy dessus ensemble le décret de S. A. du dr portant nostre pouvoir nous avons subdélégué et subdeléguons le Sr Thiriet coner d'Estat de Son Altesse et Lieutenant g[é]n[ér]al au baillage de Vosges pour avec le greffier ordinaire dudt baillage ou tel autre tabellion qu'il voudra choisir, procéder à l'inventaire des meubles de la succession du feu seigneur Marquis de Removille, qui se trouveront au lieu de Mirecourt, et iceluy faict, nous le renvoier por estre joinct au g[é]n[ér]al et por l'esgard des

meubles de ladᵗᵉ succession qui sont au ch[âte]au de Harouel, nous avons comis et comettons le Sʳ Malcuys Receveur et gruyer au Marquisat de Harouel poʳ avec le Sʳ Odot greffier emploié aud. inventaire ou tel autre tabellion qu'il voudra en dresser l'inventaire et nous le renvoier. Faict à Nancy ce seizième de l'an 1633. Signé Vincent.

Cejourd'huy quatorzième janvier mil six cent trente quatre, en suitte et poʳ l'exécu[ti]on du renvoi de subdéléga[ti]on par decret du seize de l'an mil six cent trente trois faict sur nous Jean Thiriet conseiller d'Estat de S. A. et Lieutenant g[é]n[ér]al au baillage de Vosges par Mʳ Vincent Consᵉʳ secretaire, entrant au conseil de sadᵗᵉ Altesse et cy devant substitud du Sʳ procureur g[é]n[ér]al de Lorraine et adᵃᵗ à Nancy comis par ladᵗᵉ Altesse poʳ mettre en inventaire les meubles de la succession du deffunct seigneur Marquis de Removille, avons procédé a la confection de l'inventaire des meubles de ladᵗᵉ succession qui se sont trouvés au lieu de Mirecourt à l'adjonction et assistence de Dominique Laurence Tabellion au duché de Lorraine princs pour greffier, lequel inventaire sera renvoié au Sʳ Vincent, le tout conformément audit decret naiant pu estre vacqué plustot a iceluy inventaire pour les pestes et guerres qui ont régné depuis ladᵗᵉ subdelega[ti]on jusques a huy.

Au premier.

Vaisselle d'estain.

Trois douzaines de grands plats.
Dix autres plats plus petits.
Seize assiettes.

Un pot d'estain.
Deux pintes.
Une chopine.
Deux demyes chopines.
Quatre escuelles.
Seize goubelets.
Cincq pots de chambre.
Deux sallières.
Une grosse buyre.
Une autre plus petite et encore une autre sans fond.
Un arosoire.

Trois bassins à mettre soubs des chaises qu'est toutte la vaisselle d'estain, laquelle aiant esté pésée s'est trouvé monter à la quantité de deux cents une livre.

Plus encore vingt grands plats et vingt et une assiettes que Monsieur de Bassompierre avait à fribourg pesant quatre vingt quatre livres.

Cuivre et fer.

Une grande cuvette de cuivre jaulne.
Deux plus petites de cuivre franc.
Cincq chandeliers de cuivre.
Quatre paires d'andices de cuivre.
Une pesle a feu et une tenaille accomodé de cuivre.
Deux coquemards de cuivre franc a faire de la tisanne.
Un mortier de cuivre avec son pillon.

Six poesles d'airain tant grandes que petites, deux de fer.

Six chaudrons d'airain.
Une passotte d'airain.
Deux contrechattes de fer.
Deux leschefrittes.

Deux cuillières de fer.
Deux grandes grilles.
Une petite.
Une bassinoire de cuivre.
Deux reschauds de cuivre.
Un de fer.
Deux pesles a feu et deux tenailles de fer.
Quatre paires d'andices de fer.
Sept pots de fer et deux couvertures.
Une pesle a feu à la cuisine.
Un crochet de fer.

Les linges.

Trois douzaines et demye de L'Inceuls du commun tant bons que mauvais.

Une demye douzaines de fines L'Inceuls por les licts de Madame.

Une serviette de banquet.
Dix huict bonnes nappes de table.
Deux nappes de commun.
Quinze douzaines de serviettes.
Encor dix huict nappes por la table de Madame.

Meubles de lict.

Dix sept mantes tant blanches, rouges, jaulnes, qu'autres couleurs.

Six licts de plumes, le dessus de cuty.
Quatre grands traversins de fin cuty emplis de plumes.
Cinq autres de Thoille et gros cuty.
Quatre grands matelas de futaine.
Sept aunes de cuty et Thoille.
Huict paillasses.

Six bois de lict.

Quatre de couchettes.

Un lict en housse serge verte fort usé y aiant un passement de soye dessus.

Un tour de lict de serge verte et les rideaux de sergette mesme couleur, au lict de la concierge fort usé.

Un pavillon vert auquel il y a un passement qui servait à la chambre de messieurs les enfans.

Un autre pavillon de Thoille jaulne qu'estait en la chambre du feu S^r^ Pasquin sur lequel il y a des pièces.

Tapisseries.

Sept pièces de tapisserie de Bergame qui ont servi en la chambre sur la cuisine.

Une tente de neuf pièces de tapisseries de Langres qu'estaient tendues en la chambre derrière, ou estaient logés messieurs les enfans.

Sept grandes pièces d'autres tapisseries de Langres po^r^ la salle.

Autres neuf pièces de mesme tapisseries de Langres qu'estaient tendües a la chambre au bout de la salle et au cabinet.

Deux tapis de mesme tapisserie.

Un de cuir.

Deux chaises de poinct croisé.

Une de mocquette.

Une de serge zinzolin.

Vingt chaises communes de mocquettes de plusieurs façons.

Deux de poincts croisés.

Une de serge violette.

Deux tabourets de mocquette.

Six sièges pliants, serge violette fort vieux.

Un petit cabinet de noier.

Une crédance de chesne.

Une petite table ronde.

Une en ovalle.

Une grande table qui se tire aux deux bouts à la salle.

Une arbalestre toute de fer.

Quatre grandes cartes représentant les quatre parties du monde, sur de la thoille enchassée.

Un tableau ou portraict d'un personnage aussy sur Thoille.

Quatre petits tableaux ou sont empraints les images d'un crucifix, deux (blanc sur la copie) et Marie Magdelaine.

Un autre tableau de meschant païsage.

Un autre ou est peinct le chien appelé du pont.

Une bible en français contenant le vieil et nouveau testament en feuilles.

Quatre livres en espagnol.

Un autre appelé le bouc.

Un autre moutelon.

Et quatre petits tomes des inventaires des histoires de France.

Deux coffres de chesne ou sont les linges cy devant.

Une armoire de chesne qui s'ouvre en deux.

Un prié Dieu de noyer.

Une couche a ban de chesne.

Une autre vieille armoire ou l'on serre la vaisselle d'estain.

Une autre vieille armoire de sapin en la chambre de la concierge.

Bled.

Le bled receu ez greniers de Mirecourt de l'an mil six cent trente deux se trouve monter à la quantité de trois cents quatorze reseaulx et un ymal en suitte de l'arrest de compte faict par Claude Marchand, bourgeois de Mirecourt, Receveur d'Iceluy avec le S^r^ Morville de la part de Madame la Marquise de Removille.

Avoine.

Et l'avoine de lad^tte^ année receüe aud^t^ Mirecourt par le susdit Marchand se trouve monter par le mesme arrest, en la quantité de cent quatre vingt quinze reseaulx et un ymal, et sur laquelle reepte d'avoine s'en trouve avoir esté usé pendant les mois de febvrier et mars et jusques au dixième avril mil six cent trente trois, cent quarante huict reseaulx et demy ainsy qu'il est porté dans le mesme compte.

Faict à Mirecourt, en la maison ou résidait led. feu seigneur Marquis de Removille les an et jour avant dicts. Signé J. Thiriet et D. Laurent.

Signé a l'inventaire g[é]n[ér]al Henriette de Tornielle, Vincent et J. Odot.

(Po^r^ copie.)

L'act quy suit cy dessoubs a esté requis par feu Monsieur le comte de Tornielle après la mort de feu Madame la Marquise de Removille sa fille à l'ouverture d'une cassette trouvée dans la chambre de mad^tte^ dame et p[rése]ntée a mondit seigneur le comte.

Cejourd'huy dix huictième du mois de mars mil six cent trente sept au ch[âte]au de Haroué, sur les trois heures et demye de relevée, a comparu pardevant le Ta-

bellion juré au duché de Lorraine soubsigné et des moings en bas nommes hault et puissant seigneur Messire Charles Emmanuel comte de Tornielles marquis de Gerbévillers, etc., lequel a declaré qu'aussitôt après le décès de feüe Madame la Marquise de Removille sa fille, Jeanne Florentin, femme de chambre de la dite Dame accompagnée de Denis Gravois son secretaire, luy avait p[rése]nté une clefuie d'or au bout duquel y a un crochet, avec un double A et un chiffre d'or d'une H couronnée servant de cachet auquel pendent cincq petites clefs, une petite cassette garnie de fer et couverte de cuir noir, une bourse d'ouvrage de soye noire et argent et un sacq de grosse thoille, dans lequel y a de l'argent monnoyé, cachetté, lesd^tes cassette et bourse aiante esté cachettées a la reception d'iceulx et en leurs présences, et aiant désiré qu'il en soit faict ouverture po^r recogn[oist]re et inventorier ce quy est dedans, a requis aud^t tabellion soubsigné qu'il y soit procédé en la p[rése]nce d'Illustre et Reverende Dame Madame Marguerite de Bassompierre, abbesse de l'insigne église de S^t Gœury d'Espinal sa petite fille, et en a demandé le p[rése]nt act po^r s'en servir partout, en jugement et dehors ou besoing sera, lequel act luy a esté accordé en sa forme cy dessus, saulf tous droicts, faict et passé au ch[âte]au dud^t Haroué, les jo^r an et heure avant dicts en présence de noble Evrard Lozanne S^r du Joly et Intendant des affaires de monseigneur le mareschal de Bassompierre et du S^r George Simonnaire, secretaire de mondit seigneur le comte témoigs qui ont signé et cognus au dit Tabellion soubsigné.

S'ensuit l'inventaire de ce quy s'est trouvé dans lad^te cassette.

Premier.

Dans une bource de cuir gris se sont trouvés soixante deux vieilles pièces d'or tant grosses que petites et de différentes marques toutes ensemble pesantes deux livres quatre onces sans lad^te^ bource.

Dans une autre bource de cuir en broderie d'or faulx se sont trouvés quatre nobles de gand, deux nobles à la rose, neuf deniers nobles à la rose, huict ducats, quinze escus sols, deux doubles escus sols tournés au moulinet, trois simples de mesme façon, trois florins d'or demye pistolle d'Italie et un quart de pistolle d'Italie, la couverte d'un petit relicquaire enchassée dedans de l'or et une enfileure d'or d'un chapellet pesant cincq escus et demy d'or sols.

Dans un mouchoir s'est trouvé une petite bource de cuir de senteur, dans laquelle s'est trouvé une pistolle de Lorraine, une demye pistolle d'Espagne, un Henricus d'or, un.....[1] d'aller d'argent, six nobles à la rose et demy, deux nobles de Gand, un quadruple d'Italie, un quadruple de Lorraine, neuf pistolles d'Espagne, trois escus sols, un..... d'aller d'or, une pistolle de Lorraine deux ducats, un demy ducat, une demye pistolle d'Italie, une maille d'or ou sont empreinctes les armes du roi Henry quatrième, deux pièces de chacune quatre ducats, une autre de deux ducats, une pièce d'or marquée d'un costé d'un salvator et de l'autre costé d'une foy, une médaille d'or marquée d'un costé d'une teste d'Empereur et de l'autre costé d'un aigle.

Au fond de la dite cassette s'est trouvé de l'argent

1. Abréviation impossible à interpréter, comme plus bas.

monnoyé, deux ducatons, un patagon, quatre livres de France, deux quarts d'escus, en monnoye quinze francs dix gros et une petite pièce d'or servant d'advis avec un petit agnelet d'or au bout.

Dans la bource ouvragée de soye noire et d'argent s'est trouvé une pièce d'or, l'effigie du duc Charles troise d'un costé et de l'autre les armes de Lorraine escartellées en divers écussons de l'an mil six cent trois, dix huict pistolles d'argent, deux florins d'or, une vieille croix d'or appartenant à Monsieur de Dompmartin.

Et dans le sac de Thoille cent trente et un quarts d'escus, cent cincq demy quarts, testons de roy deux cent trente et un, demy testons de roy cinquante quatre, testons Lorraine soixante et quatorze, en gros vingt neuf francs dix gros.

Le dit Inventaire ainsy achevé, le tout a esté remis dans la dte cassette comme aussi la dite bource ouvragée et ce qui était dedans, laquelle a esté cachettée des armes de la dite Dame deffuncte, et l'argent monnoyé dans le dit sac aussy cachetté, le tout estant demeuré ez mains de mon dit seigneur le comte de Tornielles.

Signé J. E. Charles de Tornielles avec paraffes, Anne Marguerite de Bassompierre, abbesse d'Espinal. E. Lozanne, g. Simonnaire et p. Valentin, avec paraffe.

Pour copie, et nota què les act et inventaire de la dte cassette et ce qui s'est trouvé dedans ne sont inscrits en l'Inventaire général.

RECUEIL NOUVEAU

DE

VIEUX NOELS INÉDITS

EN PATOIS DE LA MEURTHE RT DES VOSGES

PAR

LOUIS JOUVE

Les Noëls ont été, pendant plusieurs siècles, une des sources les plus vives de la littérature populaire. Si aujourd'hui la veine est épuisée (et elle devait l'être, parce que la simplicité du sujet, toujours le même, ne permet que la variété de l'expression), il est encore des familles, des villages, des bourgs où ces vieux chants sacrés n'ont cessé d'être en honneur.

Autrefois, que dis-je, c'était encore dans notre enfance, la plupart des fêtes religieuses ou de famille avaient presque conservé leur ancien caractère patriarcal. Les grands parents, réchauffés par la présence d'une vive et nombreuse jeunesse, se faisaient le foyer de la gaîté ; ils

donnaient l'entrain et présidaient eux-mêmes à tous les mouvements de ces générations nouvelles, doux rejetons rangés autour d'eux avec un respect plutôt plein de joyeuse tendresse que d'austère gravité. Aujourd'hui tout est froid, quoique bruyant ; tout est confus, sans dignité et sans charmes dans ces réunions que nos souvenirs enfantins nous font apparaître sous un aimable aspect. Le bruit a remplacé la gaîté sans fard ; la naïveté, la simplicité primitive des mœurs ont fui devant un tumulte sans raison, devant la licence même. La Noël, la fête des Rois, la fête de Pâques, dans nos petites villes, ne sont plus guère que des traditions ou des habitudes qui s'effacent comme les figures des vieilles monnaies ; ce ne sont plus que des occasions de ripaille pour la plupart du temps, et il faudrait aller assez loin dans la campagne pour retrouver le caractère simple et franc de ces réunions, où la religion et les sentiments de famille en faisaient quelque chose de touchant et de vraiment gai.

Le soir, après le souper, quand les divers membres de la famille se trouvaient réunis, soit autour de l'âtre dans la vaste cuisine, soit autour du grand poêle de la salle commune, l'aïeul ou le père entonnait gravement un premier cantique et chacun l'accompagnait avec un sentiment religieux qu'on ne retrouve plus dans de pareilles circonstances. Quel bonheur de mêler sa voix à ce chœur de famille sans prétention ! Qu'on aimait ces tons mineurs, dolents ou joyeux, des vieux airs de Noël ! On se passionnait pour cette musique si simple qu'on ne savait pas avoir été jadis composée pour des chansons quelque peu gaillardes. Mais l'histoire touchait peu ces pieux chanteurs, qui jouissaient de plein cœur et sans arrière-pensée des petits drames qui se passent entre

Joseph et Marie, entre l'ange et les bergers, entre les bergers et les rois. Allure franche de la musique, vive peinture des choses en traits un peu rudes, tels sont les Noëls.

Puis venait la messe de minuit avec la foule bruyante à la porte, avec les cierges éclatants dans la nuit et les ronflements magiques de l'orgue qui répétait les mélodies populaires à la sortie ; puis enfin le joyeux *recinon* où l'on faisait souvent succéder la gaudriole au commentaire religieux. Le vin blanc aux reflets d'or, la saucisse brûlante étalée en spirale sur un monstrueux plat de choux, les chandelles fumeuses laissant une ombre profonde dans la grande salle, les rires et le laisser-aller de chaque convive, quel tableau pour un peintre ami, comme Jordaens, des grosses réalités et, comme Rembrandt, des pittoresques effets de lumière dans la nuit !

Tous ces souvenirs si purs de l'enfance sont profondément gravés dans notre mémoire. Aussi les cantiques de Noël ont eu particulièrement notre attention. Nous les avons étudiés dans leur origine, dans leur histoire encore peu et mal connue, dans leurs idées et dans l'expression des mœurs aux différentes époques où ils ont été composés ; nous en ferons l'objet d'un travail particulier. Il suffira ici de dire un mot général sur l'histoire encore mal débrouillée de cette poésie populaire.

Les écrivains s'en sont tenus jusqu'ici, pour nous la faire connaître, à une vieille note manuscrite de l'abbé Rives, qui cite un certain Bodoin comme un des premiers compositeurs de Noëls sur des airs de Josquin Desprès, organiste de Charles IX. Cette note est aujourd'hui sans valeur, car on connaît un recueil de Noëls qui date de 1520. Mais il faut encore remonter plus haut, jusqu'au

XIII^e siècle. Le *Noël* anglo-normand que nous avons de cette époque ne chante que le vin et la bonne chère, il est vrai ; mais c'est que le 25 décembre était le premier jour de l'année civile et qu'en Angleterre les trouvères ou les jongleurs laissaient absorber leurs facultés par le plaisir et la bombance, comme les grossiers viveurs auxquels ils s'adressaient.

Ce qui nous prouve qu'en France les Noëls religieux existaient au moins au XV^e siècle, ce sont les Mystères de l'Incarnation ou de la Nativité, dans lesquels les bergers adorent à leur façon l'enfant Jésus et lui chantent des couplets dans le genre de ceux qu'on rencontre dans tous les recueils de Noëls ; nous y retrouvons, transportés sur la scène, les mêmes dialogues entre l'ange et les bergers, entre les bergers et les rois. L'Eglise elle-même se prêtait, le jour de cette fête, à des représentations scéniques ; il y avait une étable ; on y voyait le bœuf, l'âne, le foin. Le mystique saint François, quand il prêchait ce jour-là, bêlait comme un mouton en prononçant Béthléem, et quand il nommait Jésus, il léchait en quelque sorte ses lèvres de sa langue[1].

Le peuple, qui voyait dans la Nativité de Jésus la fin de ses misères et y trouvait tout un drame, où il jouait un des premiers rôles, se passionna pour les cantiques de Noël. Et ce qui montre combien l'Eglise les favorisait, c'est que le premier recueil que nous connaissions, imprimé en 1520, est fait par un prêtre, Lucas le Moygne, curé de Saint-Georges du Puy-de-la-Garde en Poitou, et

1. More balantis ovis *Bethleem* dicens ;..... et labia sua, cùm Jesum nominaret, quasi lingebat linguâ. (Vie de Saint-François par Saint-Bonaventure.)

qu'après lui ou vers le même temps c'est un organiste, Daniel, c'est un prêtre, Crestot, c'est un autre organiste d'Angers, Laurent Roux, qui écrivirent pour le peuple, quelquefois même en patois, ces Noëls si naïfs que nous lisons encore dans presque toutes les éditions modernes, tels que ceux qui commencent par ces vers :

A la venuë de Noël.
Chantons, je vous en prie.
Laissez paître vos bêtes.
Noël, pour l'amour de Marie.
Joseph est bien marié.
O nuit, heureuse nuit.
Une jeune pucelle.
Les Bourgeoises de Chartres, etc.

Ils sont encore chantés au bout de 300 ans, tandis que ceux que composèrent des lettrés, comme le *Conte d'Alsinois* (anagramme de Nicolas Denisot) en 1553, Martin, musicien à Saint-Jean-de-Maurienne, en 1556, et Tours au Mans, en 1579, sont restés dans l'oubli ; leur élégance prétentieuse, sans vigueur, et l'abstraction des idées ne pouvaient les rendre populaires. Nous en avons l'exemple dans la Lorraine qui, avec ses mœurs plus primitives et patriarcales, a conservé les premiers plus longtemps que d'autres provinces ne l'ont fait.

Mais notre pays n'a pas toujours vécu d'emprunt. S'il chante encore des Noëls du XVI^e^ siècle, reproduits par toutes les presses de la Meurthe et des Vosges, il en a composé aussi dans son vieux patois qui jouissent d'une juste popularité. De ceux-là, nous en avons fait une édition particulière en 1864[1]. Nous en avons restitué le

1. NOELS PATOIS anciens et nouveaux, chantés dans la Meurthe et dans les Vosges, recueillis, corrigés et annotés par L. Jouve. — Paris, Didot, frères.

texte, corrompu par la négligence des imprimeurs jusqu'au point d'être illisible. Ils n'ont pas une moindre valeur que ceux des Le Moygne, des Daniel et des Crestot. Ce sont les mêmes idées rendues avec la même naïveté rustique. Les bergers de la Lorraine ne diffèrent guère de ceux du Poitou que par la langue ; on se croirait encore dans le même siècle ; telle foi, tels sentiments telles expressions[1].

Depuis cette publication, dont il ne nous appartient pas de dire le succès près des philologues, nous avons découvert des Noëls inédits du siècle dernier en patois de différentes régions de la Lorraine. Les idées qu'ils expriment tournent sans doute dans le même cercle, mais avec une variété de forme presque inépuisable, comme les arabesques de l'ornementation architecturale des Maures. On pourra aussi trouver de la grossièreté dans les traits et de la trivialité dans le langage. Le peuple n'est point lettré ; être de sentiment et de passion plutôt que de raison, il se montre rude, mais naturel et vrai, et dans l'expression spontanée de sa pensée, il ne connait pas le langage de convention ; toujours semblable en cela à nos pères du moyen âge, s'il n'a pas tout l'esprit gaulois, il en conserve du moins des traces.

Pour expliquer cette contradiction apparente de l'union de la piété du cœur avec la grossièreté du langage, nous ne pouvons mieux faire que de citer ce passage de l'aver-

1. Parmi les noëls d'origine lorraine, il n'y en a qu'un petit nombre qui soient écrits en français et qui expriment les mœurs et l'esprit de la Lorraine. Nous ne savons s'il faut y ranger ceux que renferme l'ouvrage suivant que nous n'avons pu nous procurer : *Noëls et cantiques nouveaux*, par le sieur *Guiton, procureur au bailliage de Metz*, 1732.

tissement que M. le baron Jérôme Pichon a mis en tête de la réimpression des Noëls du curé Lucas le Moygne :

« Quand on lit ces livres faits avec de si bonnes intentions, on a peine à s'expliquer ce singulier mélange de piété vive et sincère et ces manières cavalières de traiter ce qu'il y a de plus saint et de plus respectable au monde, et l'on est tenté d'y voir quelquefois d'affreuses impiétés. Cependant pour qui a étudié à fond l'ancienne France, ce mélange est moins surprenant. La religion, chez nos ancêtres, était surtout une affaire de cœur, et comme ils sentaient qu'ils aimaient parfaitement Dieu, l'idée de l'Être-Suprême éveillait plutôt chez eux la joie et le bonheur que la crainte ; ils se sentaient à l'aise en face de lui : de là ce laisser-aller qui nous étonne tant aujourd'hui..... C'est de la grossièreté, si l'on veut, mais c'est au moins de la ferveur et du naturel. »

Les vieux Noëls lorrains qui suivent ne sont pas seulement un nouveau témoignage de l'esprit et des mœurs de nos pères ; ils offrent encore, nous le croyons, un intérêt incontestable pour les études philologiques, car il y a des pièces d'un patois sur lequel il n'avait encore rien été publié, celui des environs de Vic. Dans l'étude de nos vieux idiomes rustiques, la Lorraine est en retard sur les autres provinces, il faut bien le dire ; elle n'est pas riche en travaux philologiques de cette nature. Oberlin, pour le Ban-de-la-Roche, M. Cordier, pour la Meuse, voilà tout ce que nous pouvons offrir à la science[1]. La littérature est plus riche sans doute, et encore est-ce le seul

1. Notre *Coup d'œil sur les patois vosgiens* est le seul ouvrage général de ce genre pour les Vosges.

patois de Metz qui jusqu'ici a fourni la plus belle part[1]. La Meurthe et les Vosges commencent cependant à faire connaître les monuments de leur littérature patoise. Déjà M. l'abbé Marchal, avec un zèle bien louable, a publié un grand nombre de chants populaires où le patois de la Meurthe abonde. Pour les Vosges, outre ce que nous avons déjà donné, outre nos Noëls, nous espérons pouvoir bientôt faire paraître un recueil considérable de pièces patoises, écrites avec soin par nous sous la dictée des gens de la campagne, ou par des amis à qui nos études plaisent et qui veulent bien nous aider dans nos recherches ; ce sont des chansons, des satires, des poésies diverses, des contes, des anecdotes, des scènes dialoguées, qui font pénétrer dans les mœurs et dans le caractère de la population.

Les dix-sept Noëls qui sont ici appartiennent aux patois des environs de Vic (Meurthe), de Lunéville, de Charmes et de Gérardmer.

Les treize premiers sont tirés d'un manuscrit que nous avons acquis de M. Busy, antiquaire à Epinal. Ce volume, écrit de la main même d'un des auteurs, MM. Thiriet, frères, de Vic, porte la date de 1785. Il renferme quatre-vingts Noëls, y compris les treize en patois. Nous ne savons si c'est la Révolution, qui, en dirigeant les esprits vers un autre courant moins pacifique, en a empêché la publication. Ils méritaient d'être populaires. Les Noëls patois paraissent toutefois avoir été répandus, car M. Grosjean, organiste à Saint-Dié, en a recueilli quelques fragments. Ils n'appartiennent pas tous au patois

1. Voir la *Bibliographie du patois lorrain* dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série, VIIIe vol.

du même canton. On y reconnaitra des nuances sensibles, des variétés dont la classification est impossible pour celui qui n'habite pas le pays.

Les deux suivants ont été copiés pour nous, dans un manuscrit plus ancien encore, par M. Ballon, d'Epinal, infatigable et savant collectionneur, qui prépare depuis longtemps des travaux curieux et tout nouveaux sur les Vosges. Ici il n'y a pas de noms d'auteur. Les Noëls qui figurent dans ce manuscrit sont de toute provenance ; le copiste semble n'avoir voulu faire qu'un simple recueil. Ceux que nous donnons sont du patois de Lunéville ; ils appartiennent à cette catégorie de chants où l'auteur ne se sert du cadre du cantique sacré que pour mettre en scène les personnages d'une localité. Nous en avons un exemple dans le Noël lorrain *Bourgeoisie de Nancy*. C'est le prêtre Crestot, du XVI^e^ siècle, qui a introduit ce genre dans celui qui commence ainsi : *Les Bourgeoises de Chartres*.

Les deux derniers sont des Vosges. Celui qui est en patois de Gérardmer n'est pas inédit ; il a été publié par M. Richard dans le tome IV^e^ de la 2^e^ série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France ;* mais le texte en est si défiguré, qu'un paysan de ce canton n'y comprendrait presque rien. C'est sur les lieux mêmes que nous nous sommes assurés de la correction de notre texte.

A la suite de ces Noëls, nous donnons, pour l'explication des termes, un simple glossaire.

Enfin nous avons regardé comme un complément nécessaire de cette publication la notation musicale des airs que nous avons pu trouver.

PRONONCIATION ET ORTHOGRAPHE

Nous avons pris pour règle de notre orthographe *de* lui faire représenter, aussi exactement que possible, *la* prononciation de l'idiome, sans avoir égard à la ressemblance ou à l'analogie avec le français. Cette méthode, qui emploie toujours le même signe pour le même son, tend à se généraliser et sera sans doute bientôt adoptée par tous les linguistes patoisants d'une manière uniforme, parce qu'elle a l'avantage d'exprimer aux yeux et aux oreilles le génie local de la prononciation et surtout de faciliter les recherches et les comparaisons. Nous n'avons pas hésité à nous en servir dès nos premières publications en patois. Quelle que soit la difficulté de peindre ainsi le son aux yeux, et malgré notre imperfection, nous croyons être sur la véritable voie, et nous ne saurions trop engager tous ceux qui écrivent les patois à suivre cette méthode, qui en rend l'étude plus facile.

Nous n'ajouterons que quelques observations sur des sons ou des lettres dont l'emploi n'est pas familier à tous.

Toutes les lettres se prononcent.

H est toujours aspirée, comme en français.

Hh (double) représente un son chuintant intermédiaire entre j et ch. Hoû (prononcez comme *houe* en français), *crie ;* hhoû, *essuie.*

In est une nasale qui n'appartient qu'à une partie des patois de l'Est de la France. Nous représentons le son français *in* par *ain ; ien* conserve la prononciation française.

Y a le rôle de consonne dans notre patois :

1° Il s'unit avec la voyelle qui suit et jamais avec celle qui précède : crâ-yan, voi-yin, ô-yi, particu-yi.

2° Placé après une consonne, il sert à lui donner un son mouillé, comme en français *i*, devant *ll*, les transforme en une consonne d'une valeur différente : *Réchâfyi, rouélyi, envyi, èbâbyi.* Presque toutes les consonnes de nos patois se mouillent.

Oua, oué, oé. ne forment qu'une syllabe, comme diphthongue ; on glisse légèrement sur *ou* et *o*.

La lettre ö représente un son intermédiaire entre l'*a* et l'*o*[1].

È est un è ouvert bref et se prononce comme en français *et*.

É se prononce toujours comme dans *santé*.

An représente *toutes les nasales* de ce son.

L'apostrophe suppose un *e* muet; il faut toujours faire sonner la consonne qui la précède.

1. Nous aurions voulu représenter ce son par un *o* surmonté d'un accent grave, mais l'imprimerie française n'a pas ce caractère.

PATOIS DES ENVIRONS DE VIC.

I

Un ange et les bergers

Sur l'air : *Charmante Gabrielle*

UN BERGER

Colé, ôy'-te les ainche
Que chanton émèheu ;
An l'air à d'su d'nô grainche ?
Qu'ass' qui fon lè l'paneu ?
J'crô qu'i mouènon lè danse.
Qu'i son jâyou !
S'j'avô maique essé d'chance
D'éte avo zou.

UN ANGE

Soyez dans l'allégresse,
Bergers de ces hameaux.
Un Dieu plein de tendresse
Vient soulager vos maux.
Allez voir ce bon maître
Qui, près d'ici,
Pour vous sauver vient naître
Dans le souci.

LES BERGERS

Ma fri, j'âtan tro pôre,
J'atan tro deug'nii.

Po q' j'osinsse alé vore
Lo prince di péyi.
J'érin dé co d'bouréte,
È non d'chèpé,
Dé soudair que fon ouète
An son chèté.

L'ANGE

Bergers, votre messie
N'est point né comme un roi,
Mais dans une écurie,
En très grand désarroi.
Pour tirer de l'abime
L'homme pécheur,
Il s'est fait sa victime
Et son sauveur.

LES BERGERS

Gran meurci don d'vot'pouéne,
Ainche mou compièhan.
Colich', revâye Antouéne,
Po q' j'alinss' vor l'afan.
Fâ d'mouéré toç', Agneusse,
D'cont' nô mouton,
D'peur q'lo lou n'lè trâgneusse,
Pandan q' j'anvron.

LES BERGERS, *à Jésus*

Afan mou charitâpe,
Qu'é déhondu di ci
Po nos ât' misérâpe,
J'vo d'han bin gran meurci.

J'n'atan q'dé jan d'vilége,
Dé pèturé,
Que v'non vo rante omége
È v's èdouré.

II

Départ des bergers

Sur l'air : *Sur les Gazons*

Qu'ass'que j'ouè, Chan,
Qu'a si r'luhan
È que s'an vin dro è nos âte?
Céq' je trambye comm' eun' fouyatte.
Sâvon-no tortu dan lo bò;
On vé no còpè l'cò.
Hây' don! i fâ qu'chéquin s'èprête.
Ranmouènon nò berbi chin no;
Ne roblian-me not' bourate,
Ne léhan rin di to. (*bis.*)

Mé couh'-te; di,
Te pé l'espri.
Ç'a des ainche de not' bon Dée
Que son d'handu an grante ermée.
Oy'-te bin com' qu'i son jâyou,
Comme i chanton teurtou!
T' n'avò-m' râhon d'éte èlermée.
A contrair' j'âtan bineurou.
Mè val Bahtin avo sè fée
Que cason avo zou. (*bis.*)

É-t' bin r'teni
Ç'ou que 'l on di?
'lon di anlè qu'eun' bécelate
Avo-t écouchi, san couchate,
D'in afan qu'a rò di péyi
An l'étâp' de *Fays*;
Q'ç'a cilè q'vin péyi nò date
È no fâre antré dans lo ci,
Que panré su lu to nò fâte,
Que s'rè not' bon émi. (*bis.*)

Alan coran
Po vor l'Afan.
Poquian li ienn' de nò bocatte,
Ica eun' pair' de nò pouyatte.
Diâdin, te bey'ré in égné,
È Bahtin in vé.
Fâ lâyi toce tante Agathe,
Po ouégné à poin lo tropé.
Hây'don, Bibi, sré-t' bintô prâte?
Pouré-t' no rètrèpé. (*bis.*)

III

Troupe de bergers et de bergères

Se préparant à aller adorer le Messie

Sur l'air : *Déesse de Cythère*

Boinjo don, hé! cousine.
Vieu-t'veni aveu no?
Porquè que t'fé lè mine
È que t'no teun' lo dò?

Se t'séveu lè novelle
Que no ran si contan,
Te no lè freu pu belle
È te rouétreu lé jan. *bis*

LA COUSINE

V'eu bien éhieu de rire.
Je sé bien q'vos aleu
Au fehtien don Janpire,
Que v's alleu bien dansieu.
Me, que j'su sè parante,
I n'm'an pél' me di to.
J'an su si maucontente
Q'j'an cri ou gran di jo. *bis*

LES BERGERS

J'alan veur lo Meussie
Qu'è v'ni au mond' paneu,
Dan eun' pôr bergerie
Doù qu'i-n' i fé mou freu.
J'li eptan d'lè fèrine;
Dou lacé qu'a jè cu,
In pota de crêm' fine
È dés ieu frah' ponu. *bis*

Ç'a eun' mayou èfére
Que d'alé au fehtien.
N'at' me hontouz' de braire
È d'fair' lè min' po rien?
Alon, hây', hhoû té lerme;
Ma coran in d'vantré.
A savou pien de cherme,
Qu'ass' que t'li vé epté? *bis*

LA BERGÈRE

Ne m'en fié-v' me récreure?
Ass' bien vré torto slè?
J'lo vieu bien alé veure;
Mé ouasqu'a l'étap'lè?
Quiasque v's è étu dire
Q'lo Meussie ateu vni?
Deheu-m', n'as'me po rire
È po v'bien diverti?

bis

LES BERGERS

Ç'a l'Ainge Gabrièle
Qu'è vni dou firmaman
No répanr' lè novèle,
I n'i è oué lontan :
« Aleu coran an héte
« Aleu, nos é-t-i di;
« Aleu veur vot' chir méte
« An l'étàp' de Jordi.

bis.

LA BERGÈRE

Ètandeu-m' eun' miate;
Je vé me rétrihhieu
È panre eune meuchate
Èfin de li bèyeu.
Je n'vieu-m' comme eun' nitrouse
Me presanté d'vant lu;
È je sereu hontouse
D'i alé com' que j'su.

bis.

IV

Les bergers s'apprêtent à partir

Sur l'air : *La Bourbonnaise*

Gâhhon, bécelle, } *bis*
Èpràteu-v' coran ; }
Epràteu-v' coran,
Gâhhon, bécelle ;
Epràteu-v' coran,
Po veur l'Afan.

Val Gabrièle } *bis*
Que s'en vé davan, }
Que s'en vé davan
Veur lè pucelle,
Que s'en vé davan
Po veur l'Afan.

Mé nò pôr bête, } *bis*
Quiasque lé ouégrè, }
Quiasque lè ouégrè
Pandan lè fête ?
Quiasque lé ouégrè
Quan j'sron pâlè ?

Ç's'ré lè darére } *bis*
Ou bin lo daré. }
Ce s'ré lo daré
Ou lè darére,
Que touch'rè l'sléhhé,
Di mé keun'hé.

Je n' su-m' corée } *bis*
Po cor si lontan.
Por co si lontan
Je su hodée.
Je su è hâ van;
Fian âtreman.

Fian dé beuchate } *bis*
Èpeu an tir'rè;
Èpeu an tir'rè;
Lè pu pequiate
Lo tropé ouégrè,
Quan j's'ron pâlè.

T'é lè pu cohe, } *bis*
Madmoisell' Mérion;
Madmoisell' Mérion,
T'é lè pu cohe.
T'ouégrè lè mâhon,
Mè pôr' Mérion.

Mé q'j'erveninsse, } *bis*
T'lo vré veur asseu;
T'lo vré veur asseu;
Mé q'j'erveninsse,
T'lo vré veur asseu,
Mé to per teu.

Hây'don, Dom'nique. } *bis.*
Te hétrè-t' trouan?
Te hétrè-t', trouan?
Cout' lè musique,
Que joû d'cont' l'Afan;
Hét'-te, trouan.

V

Adoration des bergers

Sur l'air : *Des simples jeux de son enfance,*
ou : *Je viens te voir, charmante Lise*

Je vnan po v' vor, not' chir méte ;
Je layan tortu nô tropé,
È j'avan vni en si gran héte
Que je n'sérin casi pélé.
Quan je v'voiyan dan eune crêche,
J'n'osan pu no piaint' de nô mâ.
Ve d'hé bin meu que çô q'no prêche
Qu'i fâ souffri lo frô et l'châ.

An n'nos è poin di de mantréye ;
J'ouéyan estour que ç'a bin vrai,
Que d'dan eune étape éboulèye
Je treuvarin not' Dèy' que brai.
Je r'conahhan qu'v'at' lo Meussie,
Que v' vné tosse po no sâvé,
È que ç'a vo qu'lè proufécie
Nos é premi, nos é pélé.

J'vos apoquian çou q'j'an d'pu chire,
È j'osan v's an faire in presan.
Mé j'n'ata-m' hontou de v'lo dire,
Ç'n'a qu'in môr' presan de pôr jan.
J'n'avan q'nô berbi è nô chive
Po to beutin, po to trésor.
Lé riche et lé grô no méprihe ;
I n'no rouéto-m' ; mé 'lon bin tor.

Je savan bin q'v'até lo mâte
Di cî, d'lè terre è de l'anfé,
Que ve n' nahhè dan eune étape
Qu'èfin de no tortu rèch'té.
I n'to qu'è vo de vni à monde
Dan in chèté, eun' bel mâhon ;
Mé v'féte slé po no confonde
È no fair vor que j'n'o-m' râhon.

S'j'an di chégrin, se j'an d'lè pouéne,
Se j'junan, s'j'atan mâ couchi,
Se je n'mainjan q' di pain d'aouéne
È s'j'atan tortu bin mâ fti,
N'dovan-j'me, aleu d'nos an piainte,
Supoquié slè po l'amou d'vo.
Ç'o lo drô ch'min d'lè cité sainte ;
Fâ l'hheure po ièté eurou tojo.

VI

Adoration d'un berger

Sur l'air : *Je viens te voir, charmante Lise*

Torto lé hégué di vilége
M'on chéhi de v'fair' compyiman.
Po in grôssi, ç'a mou d'ouvrége ;
Ca, ma fri, je n'su ouai savan.
Je n'sé què rapoute et que dire
È not' monsu, è not' curé ;
Vo, que v's âté bin eun ât' sire,
N'impôt', je pélrai com' que j'sé.

A nom d'tortu je v's ermeurcie
D'aouè vni à monte ajegueu,
Po iét' not' sâvou, not Meussie,
Po no rant' tortu bineureu.
San vo, j'érin étu à diâle
Dan sé foné po to jèmé,
Que son lhâfi pu châ qu'in pâle,
Po no peuni de nô meufé.

V's avé èvu mou d'compiéhance
D'nos aouè anvyi Gabriel
Que no fiè eun' grante eurvérance,
Com' s'l atôzar in pia môrtel,
Q'nos ansagnè lè môre étâpe
Q'vos avé pri po lojeman,
Q'no d'hé q'v'atin mou misérâpe,
Q'n'avi--m' in doub' tan seuleman.

J'su bin pu eurou q'lo ro d'France,
Pu fortuné que l'amperou.
Oh ! sapristi, que j'é don d'chance
De pélé è not' bon sâvou !

Val in égné, val eun' bocate
Que j'vo béyan ant' no tortu,
Ca in pô d'ol' dan eun' bourate.
Tné bon, Mèrie ; ç'a po Jésu.

VII

Récit du berger Martin

Sur l'air : *Nous sommes trois souverains*

UN BERGER

D'oùs'que v'devneu an si gran bante
Da lo métin ?
V'ate dedan eun' jôy' mou grante,
Surtou Mertin.
Erèteu-v' don san pu déhi
Et éperneu-me
Çou que v's è si fô èbabyi.
Héteu-v', ess' me lo d'heume.

MARTIN

Je dreminzar ancont' lé hâye
On hâ d'Mayè.
Val in gran bru è nos arâye.
Q'no révâyè.
Ç'âtòzar des ainche de Dû
Eun' compégnie,
Qu'atin assi r'luhan q'dou fû
Et que mouénin lè vie.

I chantin in mou bé cantique
Tortu an l'air.
Quan l'aveuhh fini zout' musique,
'l âtô ja tair.
J'érin vlu iét' bin lon tortu.
Coliche, Antouéne
Atinzar com' des estatu
Tan 'l âtinzar an pouéne.

Ne val-t-i-m' q'lo mét' de zout' bante
S'an vnê d'cont' no.
Val beune eun' pu grosse apovante
Q'lo preméy' co.
Je fouïnzar tortu d'tolè,
Ica Fidèle.
Nô mouton s'rin d'mouéré palè
San aouè d'santinèle.

Ma j'avan ertoné beun' vite,
Quan j'an su d'lu
Que dan lè grainche de Merguite
Lo fe de Dû
Atôzar né depeu méneu
Po to nos âte,
È q' c' atôzar dan in sfé leu
Qui soufreu po nô fâte.

Quan j'oyeuhh dé si bon' novéle
Dé bineurou,
Ome, afan, gahhon et bécèle,
J'ateuhh jâyou.
Astô j'avan tortu tiri
È le beuchate,
Po qu'inq ouadeuss' nô pôr berbi.
Jéque é èvu lè p'quiate.

Quan j'feuhh èrivè dan lè grainche
To èhhofyi,
J'no treuveuhh ca bin pu ètrainche,
Pu èbabyi.
J'lo prieuhh tar beun' dévot'man
Ica sè mére ;

J'li béyeuhh dé pucin brah'man
È dés ù d'not jeun'lére.

As'que j'n'ô-me èvu essè d'chance
Po no r'jaï ?
Falan tortu no mate an danse
Jusqu'è midi.
J'n'avan pu bsan d'no chègriné,
J'an vu l'Meussie,
Que vin po no rant' fôrtuné
È no r'bèyi lè vie.

VIII

Adoration des bergers

Sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*

Bonjo don, not' sâvou, not' méte !
Bonjo, l'pu janti des afan.
Po v'vor j'an vni an si gran héte
Q'j'an làyi nô tropé à chan.

Cè no fé tortu béco d'pouéne
De v'vor couchi aucoute in bù,
D'su eun' pougni de train d'aouéne,
San pieumon, san ridiâ, san fù.

Mé vc fiè slè po nos épanre
Coman qu'on ouaign' lo pèrèdi
È q'çôs' que n'vourô-m' lo companre
È to jèmè seron mâdi.

Se je n'mainjan q'di pain d'févate,
È s'nô rocha son piein d'péqueu,

Je satisféyon po nò date
Bin atreman q'lé grò monsieu.

Mé po slè i fà que j'merchinsse
Mou drò, san jèmé trabouchi,
È qu'é meuchan je pardoninsse
Tou tor, sans jèmé no fàchi.

J'atinzar tortu dé bourique
D'poqué anvie é grò richér.
Ca lé piéhi dé gran perrique
Maton zout' salu é hèzér.

I n'buvon q'di bon vin q'champaigne ;
I s'ouédon bin d'mainji dé crâ.
Dâlè i couron an campégne
Po fére andiâlè lé livrâ.

Ç'a ca bin pé d'zou méhe fôme
Que s'péron lè moitan di jo,
Èfin de piére è des âte ôme,
È q'n'o-m' lo tan de v'piair' di to.

Ç'a mou pélé. Val eun' bocate
Que j'vo bèyan ant' no tortu,
Ca in pò d'ol' dan eun' bourate.
T'né bon, Mèrie ; ç'a po Jésu.

IX

Récit du berger Claudin

Sur l'air : *Ah ! monseigneur ah ! monseigneur*

DES BERGERS

Diâdin, te chanteur mou mètin !
Ouasque t'vé don, d'ouasque t'devin ?
An n't'è jèmé vu si jâyou,
Còre si fô, ni si mèt'nou.
An diro q't'é ouégni l'grô lo,
Com' que t'trime avo té sabo.

DIADIN

Ç'a lo grô lo, ica bin pu,
Que j'ai ouégni è vo tortu.
J'n'avan portan rin mi â jeu,
Pisque j'n'atan que dé pôr gueu.
J'dovin çan foué pu que j'n'èvon,
È j'méritin punition.

LES BERGERS

Val iec de mou drôl que t'no di.
Monteur don l'arjan q'té ouégni ;
È si çou que t'no conte a vré,
Béy' nos-an è chéquin not' pé.
Dan tè gran pache i n'i é-me in sou ;
Te no trompeur, ou bin t'a fou.

DIADIN

Quan v'séré çou qu'a errivé,
Ve n'diré-m' que j'vos é trompé.

Çou q'j'an ouégni eun' s'ampach' me ;
An n'lo ouè-m' ni, an n'lo touch'me.
De çou que j'di v'n'i knahhè rin ;
J'vé pélé kièr ; acouté bin.

V'savé tortu que j'étandan
Lo Meussi depeu mou lontan,
Que ç'a lu q'no dò delivré
Dé mé demon è de l'anfé,
È q'no ouégn'ré lo Pèrèdi,
Se j'velan iét' de ses èmi.

Eh ! bin, 'l a v'nu à mond' paneu,
Dan eune étap', deva méneu ;
È là tolè dessu di train,
Com' lé jan q'von d'mandé zout' pain,
Jèmé je n'l'érò erknahhi,
Se in ainge ne m' l'avò di.

J'atò avo lé fe Drépé,
È j'ouédin ti troh lo tropé :
To d'in co j'oyeuhh in gran bru
Que nos apovantè tortu,
Esse i fiozar si gran kierté
Que j'é ertreuvé mo couté.

Ç'atò dé bineureu iespri
Que sâtin fù di Pèrèdi.
'l atin dé mil, dé milion
Avo dé bésse, dé violon :
Inq de zous ât' s'an v'nè d'cont'no.
Se v's avin vu com' que je trambio !

Quan i nos avé éprochi :
« Eun' doteur-me, mé chir èmi.

» Val vot' Meussi qu'a errivé :
» Allè lo vor è l'édouré.
» Mâgré qu'i n'a qu'in p'quia afan,
» Ç'a portan l'fe di to-peuhhan. »

Je coreuhh vit'man di coté
D'où q' l'ainge nos avô montré.
Ç'a dan l'étap' de chan Méthû.
Je n'fé cét' que d'an sâté fû ;
È j'y srô ca, tan q' 'l y fé bé,
Se je n' dotô-m' po lé tropé.

N'é-j'me râhon de m'réjàyi ?
Asque j'n'ava-me essé ouégni ?
Lé pe J'ba q'nos on tan fé d'mâ
Éron tojo zout' cu â châ ;
È j's'ran è zout' piéç' dan lé çû,
Se j'an tojo lè craint' de Dû.

X

Alarme des bergers

A l'arrivée des rois

Sur l'air : *Il était une fille*

Èlerme ! Èlerme ! Èlerme !
Compégnon, j'son pégu.
Hây', sâvon-no bin lon tortu.
Val in moua de janderme
Que son su dé gran chouà,
Que no fron bin dé mâ.

Fà ramouènè an hète
Nò berbi, nos égné,
Èfin qu'i n'sinss' me dèrobé.
I son eun' gross' brigaite ;
I n'a-m tan de rouéti ;
Fà coran no couéchi.

J' n'ata-me an tan d' guerre
Po doté lé soudér
Lé cavalyi, ni lé houzér.
Fà crôr que ç'a dé prince
Que vnon po vor l'afan
Avo torto zou jan.

J'oué Pira q'les i pèle,
Q'les y monteur l'andrò
D'où qu'è nahhi lo rò dé rò.
Lo val que les y mouène.
Alan lé joint', Colon,
D'pu préh je lé ouéron.

T'en val inq qu'a mou nôre.
D'ouasque d'vin lo pe lè ?
Lo chir afan s'apovantrè.
'I antron dedan l'étape ;
È s'bott' an jnou tortu
Pou èdouré Jésu.

I li béyon d'lè mire,
De l'or, ica d'l'ançan.
Mé qu'as' qui fré de sfè presan ?
N'i é sûr'man di mistére,
Colon, dan torto slè.
D'mandon lo è Josè.

XI

Les bergers reçoivent les rois

Sur l'air : *Il était une fille*

UN BERGER

Èrouéte, èrouét' don, Jéque !
Èrouét' lo pe mahré
Que vin po vor lò nové-né !
Sâgnon-no, ç'a lo diâle.
Framon-li l'euhhe â né,
È n'lo lâyo-me antré.

LES ROIS

Dissipez vos alarmes ;
Bergers, rassurez-vous :
Ce noir est homme comme nous.
Nous sommes trois grands princes,
Qui venons de bon cœur
Adorer le Seigneur.

LES BERGERS

Que v'sinss' merqui ou prince,
V' n'ateu-m' po s'lè en drô
De fair visit' à rô dé rô.
V' n'ateu devan ses euyè
Que dé p'quia vermeuhhé
Com' nos ât' pèturé.

Se j'on évu l'antrée
De sé sainte mâhon,
J'an on évu permission.

J'atan de lè Judée,
J'atan de ses èmi ;
Mé vo, v's ât' étraingi.

LES ROIS

Voyez-vous cette étoile ?
C'est Dieu qui l'a commis
Pour nous conduire à son logis.
Laissez-nous donc, de grâce,
Ah ! bergers, laissez-nous
Voir cet enfant si doux.

LES BERGERS

Po li rant' des omége
È à poin l'èdourè,
Son catéchisse i fâ saouè.
Fâ que j'vos instruhinsse,
Quoique v'sinss' dé docteur,
È no, vô serviteur.

L'afan lè q' n'é-m' dou s'maine,
Ç'a l' fe di to-peuhhan.
As'vi que lu è assi gran.
S' l a si p'quia è si pôre,
Ç'a qu'i l'è bin velu
Po no sâvé tortu.

Sè mére a ca pucelle
È tojo lo seré.
So pér', ce n'am' lo vi ôm' lè ;
I n'é que Déy' po père.
Com' lu, 'l a éternel,
Mé sè ché a môrtel.

Can i serè an ége,
Po chéquin i murrè ;
Èprè trô jo ressuscitrè.
V'pouvé antré estoure ;
V's ateu essè savan
Po édouré l'afan.

LES ROIS

O souverain Messie,
Seigneur du firmament,
Nous vous adorons humblement.
Agréez nos hommages,
Agréez nos présents
D'or, de myrrhe et d'encens.

XII

Dialogue des rois et des bergers

Sur l'air : *Aux eaux de Plombières*
ou : *La bonne aventure, ô gai*

LES BERGERS

Quias' çôlè q'vin vor Jésu
Su dé deurmandére ?
'l on bin l'air de grô monsu
Que v'on po li piére.
T'en val inq qu'a mou mahhré,
Qu'è lo né torto frélé ;
Je crô q'ç'a lo diâle,
â gai !
Je crô q'ç'a lo diâle.

LES ROIS

Bergers, nous sommes tous trois
De la haute Asie.
Nous cherchons le Roi des Rois,
Le divin Messie.
En quel palais, quel château
Est né l'empereur nouveau ?
Quelle est sa demeure,
ô gai !
Quelle est sa demeure ?

LES BERGERS

Dan in chèté, ç'a bin lu !
Ah ! i n'pra-m' tan s'n éhe.
Pa lo tan lè 'l o to nu,
Dan in leu bin méhe,
Antre in bû, in manre énon.
Sè mére' se hôy' Mèrion,
È Déye a so pére,
â gai !
È Déye a so pére.

J'alan vo mouénè pâlè
Jusque dan sè grainche.
Péro, d'mouére in pô tolè
Avo l'gro Démainche,
Jusque tan que j'sran rev'ni,
Po panre ouéte è nô berbi,
Q'lo lou ne lé tragne,
â gai !
Q'lo lou ne lé tragne.

LES ROIS, à Jésus

Roi de la terre et des cieux,
Vous voyez trois mages
Qui vous adressent leurs vœux
Avec leurs hommages,
Et vous offrent en présents
De la myrrhe et de l'encens,
De l'or d'Arabie,
ô gai !
De l'or d'Arabie.

XIII

La défaite de Satan

Sur l'air : *Chantez, dansez*, etc.

Chanto, danso, sâto coran,
Rèjâyov', gâhhon è bécèle ;
Mato lé pquia po dan lé gran ;
Je vé v' rèpanr' dé bonn' novêle.
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

V'é lu dan lo vî testaman
Q' lo crapâ que d'ziro not' rune
Anjôlè note gran-maman
È no botè dan l'infôrtune.
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

S'n ôme avè cét' mou pô d'râhon
De s'vande à Diâle anca sè réce,

Po d'eun' méh' peume lo néchon !
Mérito-t-i d'âouè sè gréce ?
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

L'Malin, anfié pu qu'in toné
D'les aouè fé cheur dan lo crime,
Fio jè hhafyi so gran foné
Po lé keur tojo dan l'abime.
Mé lo val qu'a bin erdrassi,
È sé nôr compégnon assi.

I s'vantozar bin, lo bèvé,
Qu'i no frô tortu ses eskiéve,
Qu'i no târô, po to jèmé,
Anfarmé dan sé brulant' kéve.
Mé lo val qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

Po li rèbèhhi so caquè,
Lo bon Dû savo bin què fére.
S' 'l è déhi tan, i sé porquè :
Mil an d'van lu, ç' n'a-m' eune èfére.
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

'l anvouye aj'gueu, po fér' not' pé,
So chir fe, oui, so fe lu-même !
I no pardon'rè nô mefé,
Se j'l'éman astan qu'i nos éme.
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

Alan lo r'meurcii tortu
De ç' qu'i vû bin s'béyi tan d'poène ;
Dàlè j'chantran com' dé pégu
A son di violon d'Antoéne :
Val lo Jba qu'a bin erdrassi
È sé nôr compégnon assi.

PATOIS DE LUNÉVILLE

XIV

Religieux, religieuses et divers corps

de métiers de Lunéville allant adorer Jésus

Boinjo dondé, mé bel afan.
Vace de mou terribe jan :
An vaç' dé nôr, an vaç' dé bian,
An vaç' dé gri, dé rouge,
Des èbiyé, d'âte é pi nu.
Lô barbe et lô frimouse
Alon fâr pou â bû.

Qui ass' vos âte bigarré ?
Ateu-ve bin intentionné,
Pou l'afàn qu'a to nové-né ?
— « Aï, je son dé moine
È bon anfan de Loyola,
È di bon Saint-Antoine.
J' n'èvo-m' teurtou tro châ ».

I se louveuh in van si grô
Que l'elmér' s'éteindeu d'in cô.
Partou de l'ôlc on demandô ;

In Minime an vin mate ;
'l on an èvô assé besan.
'l an béyeu in' buratte,
Que valô pu d'quoèt' fran.

Lé *Tiercelins,* (ç'a dé boin cœur),
D'abor qu'i savir sè demeur,
S'an vinre an vré adorateur
Présanté zô moustéche,
Pou fâre in mét'lè è l'afan
Qu'âtô dedan lè créche,
Couchi bin duhheman.

Lé *Képuchin,* to morfondu,
Èvin in séch' rampyi de gru
Pou l'ân' qu'âtô to malotru ;
I saignô è l'orôye ;
Son *régent* l'i évô tiryi.
Ç'âtô mou gran marvôye
Q'i n'l'i évô-me éréchi.

Lé *Cordeliers,* lé bon gâchon,
Èvin di vin dan zô fiacon,
Qu'âtô bin kièr, assé bin bon.
Ce n'am' de lè piquate :
Bouvéz-an troh ou quoèt' bon cô,
Vo n'éré poin de r'jatte,
Anca q' féyiss' bin frô.

In grô *chanône,* antran dedan,
S'an fu fâr sè cour à l'afan,
Crâyan qu'on l'régalrô vit'man.
Mâ voyan lè kegine

Si frôde, i d'heuh antre sé dan :
« Vaç' in rô q'n'é lè mine
« D'èvoué traitè sovan. »

In *chanône,* în banderollé,
Evô sou chèpé bin rtapé,
Lé chavou poudré et frisé.
Mà voyan sè figure,
Michau li d'heuh, to gromolan :
« Matè ḅin vot' frisure
« Si ve vlè vor l'afan.

Lé *Recolets,* lé hà monté,
Y on venu se présanté,
Pou êt' soudar di nové-né.
« Nout afan a tranquil,
« Leu d'heuh Michau, Révérends pères,
« I n'dot'-me lé péril
« Avo sou pér', sé mére. »

Lé *Jacoubins,* q' fon lè sèvan,
Venire fâre zout' eompliman ;
N'avi-m' gran chos' pou zô présan.
Saint-Jouseph, lou bon père,
N'atô-m' béco de los èmi.
'l on pâlé mà d'lè mére ;
I feuhte ranvoiyi.

Lé *Jésuite,* è zoute antré,
Tenan an main in A B C,
È Saint-Jouseph l'on présanté.
I lé ranvoiy' côt' l'âne
Pou li recoudié zout' leçon.

Lou bon Saint, dan soun âme
S'an mouquè to de bon.

Lé *Chartreux*, qui son opulan,
Fire èpouquè in ptia présan,
Pou èt' bin vnu côt' notc afan.
« Je vo crâyo pu chiche,
« Lcu d'heuh Michau, an lé râyan ;
« J' n'avom' besan d'èt' riche ;
« Rampouquè vote arjan. »

Lé *Bénédictins* èrivan
Èvin dan zout' poch' dé fuman
Pou réchâfyi lou ptia afan ;
'l an bèyeuh' an ouffrande,
Lò demandeu lou grô Michau ;
« J'en vourô pou mè tante
« Qu'é fro dan sé sabo.

Lé *Prémontrés*, an bon manéye,
Antreuh èprè lé charbonnéye
È ne troubyér' me son somméye ;
Bèyeuh de lè fèrine
Pou fâr d'lè boulie à l'afan,
Que pouquio bin lè mine
Que n'àtô-m oué contan.

Lé *Carmes* (ç'a dé grô trouan)
'l on vnu tro tâ pou vor l'afan ;
N'èvin q' dôze eù pou zou présan.
'l on fâ eune èmelette
Pou règalé lo bé Michau ;
Mà, pa maleur, lè chette
L'é gouléy' to d'in cô.

In *ermit'*, q' fàyô lou prèla,
Béyi à l'afan in mèt'la
Que vnô de chù lou mât' Girà.
On lo trovi tro duhhe ;
On lo béyeuh à gran Coulà,
Pou gran merci d'eun' cruche
Q'l èvo béyi de la.

Lé *Sœurs Grises*, lé bonn' coumére,
Qu'èvin l'are de haranjére,
V'nin pou fâr lé bonne ouvriére.
Si v's émin lé babil,
Vace de quoi vo diverti :
Cè fà dé lang' de drille
Qu'on n' sérô tro pèyi.

Dé jone *èvokè*, bin pèrè,
Qu'èvin l'are bin effrontè,
E lè pôq' se son présantè.
Michau leu d'heuh : « Mes ânc,
Alé-v's an è Pont-è-Mousson.
Ce n'a-me dan cett' cabanc
Que v' panré vot' leçon.

In grô *mare* s'y présentèye,
Crâyan fâre in bon marchèye,
È se vantô d'êt' bon fermèye.
« Ç' n'a-m' toceu vot' effâre,
Li d'heuh Michau, an s'an allan ;
« Ètèchi è lè tare,
« Rematè vote arjan.

Lé *mât' de post'*, bin rèjôyi,
Fire vit' man des écuri

Pou mat' lé chouà que d'vin couri.
I n' fâ-m' tan de frèkè,
Leu d'heuh Michau, lé ranvoiyan,
Conservè vô bidè
Pou ços' q' pèyon contan.

In mât' d'écôle, mà pégnè,
Devan Michau s'a présentè
An velan to d'abor chantè.
« Ç'a que v'cherchè è bouére,
« Leu d'heuh Michau, an lé r'poussan ;
« J' n'avon q' di ju de pouére
« Pou lé pôve pèssan. »

In grô Alman q' n'évô-m' diné
È que n'évô rin è bâfré,
Atô fâché d' s'évouè levé ;
'l atô ca sô d'lè vôye.
Admiré don les onnét' jan.
I fé mate lè tôye
È gueuli sou présan.

In bé grô Suiss' se présanti
Evo dé culott' de triyi
Qu' èvin pu d'déje ôn' de Pèri ;
'l épovôtè lè troupe.
On li crâyi lo cu si grô,
Que 'l on quitté lè soupe
Pou rire in bon grô cô.

In téyeur è in courdogni
Que d'pe lontan courin l'péyi,
Venir tolè pou trèvèyi.

« Poin d'keuh' ni d'drè toci,
« Leu d'heuh Michau, mé bons èmi,
« Rev'lè-zan è Pèri,
« Pou y ouégni vot' vi.

Lé bonn' petit' sœur, lé trottante,
Venir èvo eun' min' riante,
Pou y fâr lé bonn' servante.
« Nout afan n'a-m' maléde,
« Leu d'heuh Michau, mé bel bâcelle ;
« J' n'avo-m' besan de r'méde
« Pou lè mér' qu'a pucelle. »

In *Bernardin,* for bin monté,
Qu'èvo l'are d'in grô èbé,
V'nin è lè pôq' po y toqué.
« Dit' no qui asque v's âte,
« Li d'heuh Michau for ardiman ;
« V'devin vnir èvo l's âte,
« È v's érin vu l'afan. »

Lé mât' d'étan, bin ébahi,
Tinre in conséy' particuyi,
Q' duri trô jô, pou fâr pèchi ;
Jetinr' pourtan zô ligne
Màgré lè guiace è lé guiaçon.
I prenire eune anguille
Qu'èvô pu d'quinz' pi d'lon.

I vinre an joie, in bé mètin,
Dan zô béquia, an gran tréyin ;
On érô di qu'i carochin.
Michau q' voiyô zout' gite,

« Leu d'heuh to triste et an groùlan :
« Se v's èlò an Egypte,
« Vo porré vor l'afan. »

XV

Les habitants de Lunéville

Allant adorer Jésus

RÉCIT D'UN BERGER

J'âtin ondra Léòmon,
'l a environ dou trô jou,
Que j'y ouéguin nò mouton
È que j'dottin bin lo lou ;
Je vih à cì in gran feuye ;
'l âtò anviron méneuye.

Je hoyeu Guiada Jaq'min
È lo fe de Chan Thiéry :
« Mâ dehé-m', rouétè l' moulin,
Lo gran feu lè qu'a ampri.
Rouétè comme celè va.
Jaq'min, ouéq' bin, je m'an va. »

Ecoutè don, qu'as' que j'ò.
Vaç' dé jan que pâle è no.
Je courrô bin, se je vlò,
As' bin que pas inq de vo.
Mâ je n' m'an veu céque èlè
Que je n' les ây' vu pèssè.

« Èn' doté-m', mé bel afan,
« Je n' vo veu pa fâr de mâ ;

« Bin aleu, je vos épran
« De chanté alleluia.
« Dû a né an Béthléan ;
« Èlè-z-y to de coran. »

Canque j'euh àyi celè,
Je c'manseuh è bètt' nô main ;
Je rèmèsseuh nô hèné,
Not' froumége è ca not' pain.
Les inq se mih è fieutè,
Les ât' è rire, è sâtè.

Cè don, vite, i fâ rouéti
Comman que j'an vlô usè ;
Ce n'a-m' torto qne d' fiauci
Can 'l a tan de s'an èlè.
Rèvâyon lé jan d'lè vile,
Ços' d'Méhon et d'Dehainville.

Mâ si j'an èlon com' slè,
Quias' qui ouégrè nô berbi?
I s'an va. Demouér' tolè.
I s' fâ hâtè, je v' lo di ;
Ca s'lo lou les ègairin,
Slè frô in mou pôr tréïn.

Nô chin, nô chin lé ouégron.
J' n'an a céque oü d'arou,
È s'il i vin dé larron,
I lé chess'ron comm' dé lou.
J' n'a-m' don besan d'en doté.
Ce n'a q' fôli d'an pâlé.

Se te vlô, te dirô meu
Que d't' éhhuri su nô chin.

Ç'a tro prâchè è méneu,
Can ce s'rô in képuchin.
Ce s'ré l'bon Dû q' lé ouégré,
È dalè val çu qu'an s'ré.

An pèssan lè pôq' Joly,
Je treveu *Françe Harman*
Qu'âtô déjà rèvâyi,
Qu'âtô dsu sè pôq' davan.
I n' sèvô è qui dmandè
Oùas' qui s'an fallô èlè.

Ho! ho! ho! *Compér' Tincelin*,
Dehè-me, ateu-v' ca chi vo?
Pâyè vit' man lo brand'vin,
È venè-v's-an èvo no.
J'èlin vor an Béthléan
Dû qui a né mou pôr'man.

Mè foù! Devan sè p'tit' mange
Ç'âtô in terrib' cohu.
Can ç' srô étu lé vandange,
On n'érô-m' cécq' pu fâ d'bru.
I dmandon torto d'où vin
Qu'on s'èvô l'vé si mètin.

Lo *Mâlé* n'âtô-m' couchi,
Esse i n'âyi rin de slè.
Canq' sâtu fieu pou pichi,
'I âyi torto lo bru lê.
Dâ qu'i sévô quas' q' c'été,
I couru carionné.

Dâ q' *lé chanouéne* euh èpri
Q' tortu lo mont' décampé,
'l an feuh céq' si for surpri
Q' ravâyeuh monsu l'Ebé.
Dâ lo moman i coureuh
Vit'man s'né torto zô kieuche.

Çôs' d' Méhon oyeuh lo bru,
San sèouè qu'asque ç'âtô.
Lo moitréq', to épagu :
« J'a vu iec dessu not' tô.
« Ç'âtôza comme in ékiar;
« Jéma je n'a vu tel kiar. »

Torto lè jan de D'hainville,
È lé gran è lé petio,
Corinza droha lè ville
È d'mandè qu'asque c'âtô.
'l atin si for ambiautè
Qu'i heurtin de to côté.

Bin ât' chose a èrivè
È lè roû di peu-contan,
Que n'va m' lè pouén' d'an pâlè.
Ç'âtô Saint-Pire et Saint-Jean
Que s'èrèchin lé chavou
È qui s'peignin com' dé fou.

I fâyeu si frô l' mètin
Que torto âtô jalé,
Que nô cher *père Minime*
S'an treveuh amborressé.
'l avin fâ provision
D'ûl, d'olive è ca d' pouhon.

Lé *Carme* âtin tortu d'bou ;
Ç'âtô in terrib' trèkè.
I n' sèvi-me où âtô l' priou ;
I corinza hâ è bè.
I fâ bé an tot' sâhon
Vor lo mâte è lè mâhon.

Nô bon père *Kèpuchin*
Qui n' se fom' tiri l'èrâye
Se leveuh dâ lo métin,
Esse èpréteuh zô sandale.
Joly s'èvô informé
Qué chemin que 'l on gardé.

Les er'ligieus' dremin s'bin,
Qu'on les é âyi ronfyi
Dan lè mâhon d'Chan Thurin ;
Slè étu mou reprochi.
Jéma elle n'oyeuh rin
Que lo lendemain mètin.

Lé hheur gris' n'i peuh veni,
Pas' qu'el on tro pô d'arjan.
El n'évin rin po béyi :
'l on fâ in grô bâtiman.
Ç' n' am' fât' de bon' volonté ;
Ç' n'a que fôli d'an pâlè.

Po *lé hheur de l'opitâ*,
On lè do bin escusè ;
Zô malate âtin bin mâ.
El ne lé poï-m' quittè ;
Ca s' l' èvin fa autreman,
'l érin trevé di chainj'man.

J' vourô que v' inss' vu *Duban*
In moman d'van que d'pèqui.
'l èvô égairè sé gan ;
Slè lo fâyô bin esti.
Ses *exploits* n'ati-m' contrôlè.
'l âtô bin amborressè.

Je rettrèpeu *Baradé*
È lè mitan di chemin
Monté dessu lè grivé
Qu' èlo, mè foù, bel et bin ;
I l'èvô si bin pèrè
Que to chèquin l'èdmirè.

Si v' inss' vu *Dom'nique Henry*,
Pességi di pon de V'lé !
I n' se vlé-m' presque couchi
Po no vor torto pèssè.
Mà comme on ne li d'vô rin,
I n' rémesseu-m' gran butin.

Si v' inss' vu *Guiada Bringol*,
Mè foù, vos érin tro ri.
I r'sano in Espégnol ;
Sè pèruque n'atô-m' pégni.
An vlan sâté in ptia ru,
I chaeu to di gran d' lu.

Chan Briel feuh bin trompè,
Quan i sâteu fù d'lè ville.
A leu d'èlè è R'hainvlé,
I tireuh dro è Raville.
An pèssan pa d'su l'étan,
Il anfonceu bin avan.

Durafor atô davan,
Qui âtô céq' bin montè.
Ç'âtô po remè lé jan,
S'i trevô queuq' brè caissè.
Mà lo bon Dù n'é-m' velu
Qu'i n'i é céque è fâr po lu.

Inq li pouquô dé solè,
L'ât' li fâyeu dé chassatte,
È ca dé bouna piquè,
È èn' dozain' de cravatte,
È ca d' lè tôl' de coton,
Po li fâr in bon jaicson.

Il i èvô *Chantarel,*
Que tenô sè hotte à dô,
Qui èpouqueu dé rurel
È in béh dessu so cô ;
È anca *Fanchon Perrin*
Qu'a lè fôm' de son voisin.

I fâyô si mà ch'minê
(Evô slè qu'on n' voiyô gotte)
Que Fanchon n' poyô èlè;
In ôm' lè pri d'su sè hotte.
Mà céq' can i vlô pessé,
I chaeu é ru d'R'hainvlé.

Èprè ç'a *Guiada Cropsal*
Qu'évô bin in gran pegni
De cogneu to fin, to châ,
Qu'i n' fâyin rin que d' tiri.
I lé vandeu céq' mou bin
É jan drohà lé chemin.

Colin Gadel, lo merchan,
Qu' émô tan de gazouyi,
Li èlan fâr compliman,
Presanteuh èn' liv' de ri.
Mâ pas' q' l évô tro pâlè,
On l' fayeu vit' décampè.

Joson L'Ecrivain as' bin,
Que d' mouére è lè pôq' Canteu,
Pouqueu èn' chopin' de vin ;
I n' vlô pessé po in gueu.
'l âtô d'sè vign' de Bourô,
Qu' i crâ di vin d'antrepô.

Chadron qu' èvô in pô bu
D'heu céq' qu'i frô lo mutin.
'l atô si féchi q' rin pu
Qu'on n' s'atô-m' pri pu mètin ;
'l antreu chû Coula Maxan
È n' vlé-m' merchi pu èvan.

Mât' Denis y vo èlè
Po chanté *tamquam sponsus ;*
È canq é feuh pro d'entrè,
Mè foù, on li fremeu l'euh.
Asto q' Joseph l'èperçu,
I d'heu q' l âtô tro tâ v'nu.

'l èriveu co in marchâ,
Qu' èlô po èt' bin venu ;
Ç'âtô po farré lé chouâ.
I n' treveu q' l'âne et lo bû.
I se ném' Chan fieu d' Mélin
Que n'ém', mè foù, lo bon vin.

Can lo mont' feuh èrivè,
I s'mih tortu è geno
Po lo bon Dû èdorè ;
Je le trevin qui tassô.
Je c'manseuh d'èn' hâte voi
È récrié : Lo rô boi.

No val don en Béthléem !
On no dmandeu d'où q' j'âtin.
« J' son d'Luéville en Lorraine,
Répondeuh *Chan Barbilin,*
D'où q' son Altesse é dmouérè,
Dvan qu'i n' s'an sôy' revalé. »

Fin d'une grande noé de Luéville.

PATOIS DES VOSGES

ENVIRONS DE CHARMES

XVI

Les bergers, un ange et Jésus

Corè, bergé, corè tortu,
Vaci vot' sauveur qu'o venu.
Lâyè don vô berbi,
Vô chieuve è vô biqui,
È botè vô casquette
Pou li fâr lé courbette.

Beaujolè, leuf lè tête en hô
Pou voér qué voi qui li pouolô.

È fe bié-n èbaubi
De voér dò l' Pèrêdi,
To cont' l'étoil' di pôle,
In ôm' q'èvô des ôle.

É n'o-m' possib', d'jeu-t-e to d'svite,
Q'in aing' veneuss' fâr sè visite
È dé pôr jo comm' no,
Que n'sévo rié di to
Que les frochou d'lè brune
È lé quartiè d'lè lune.

UN ANGE

Boin jo, ç'n'o mi pou lé sévan
Que lo boin Dieu se fâ ofan ;
Mâ bié, en vérité,
Pou lé jo comm' vos ôte,
Q'on d'lè boin' velotè
È que d'jon zut' pat'nôte.

È n'on mi pu tô oyi slè,
Q'è coreur' biè vit' se giltè.
Mâ comme è vlin pèti,
È s' dejon an zu même
Q'osque j'von don offri
Au petio de Béthléme.

Lé valè tortu que coron,
Drèhô lé hây' è lé bouhhon,
Quoéri dé chaupécu,
Dé poirell, des poirotte,
Pou èmusè Jésu
Au béye è le feuchotte.

Can 'l on èveur' piein zut' gosso,
Beaujolè d'jeu to hò : Pètio.
È valè qu'en fieutan
È se boton en route
Caressant d' temps en temps
Èn' boin' botòy' de goutte.

El èrèteur biéto lo pè
Pou oyi in ân' que gueulè ;
Mâ ç'tô si doucemo
È d'èn' maniér' si tendre
Qu'au cœur 'l olô to dro
So poiyi s'o défendre.

Lo cœur me crov', dejeu Blaison,
Je son èrivè, j'o rèpon.
Car si l'ân' chant' si biè,
Ç'o d'Jésu lè présence
Qu'inspire so gosiè
De douce consonnance.

El ontreure do lò hangar.
Mâ comme è fyin di tintamar,
Joseph dejeu douç'mo :
« Songè que mo ptio dreume ;
« Vot bru lo rèouây'rô,
« Car è n'o-m' su lè pieume. »

Quan el eur' défyi zut' sobo,
È coreur' Bromo s'mette è jno ;
El ètin si contan
De voér lo rô di monde
Qu'è fyin è chèque instan
Dé courbatur' profonde.

Voiyan que lo divin goch'no
N'èvô seulman in mâh' bouno,
Lo sensibe Blaison,
Déposan sè houlette,
Jusque zo lo moton
Li boura sè casquette.

Mà Jésu pousse in cri pointu.
Valè Blaison to morfondu.
È roulô dé grans yeu ;
È t'nô lè bouch' deviâte,
È can Mari ontreu,
È se boteu è couâte.

« Boin' fôm, que d'jeu, j'vo dmand' pardon,
« Si j'a boucanè vot' poupon.
« Mâ pou lè rèpagiè,
« Bèyè-li dé poirotte.
« El o minj'rô jo bié,
« Car el son tot' molotte.

Blaison ètô to attendri.
Valé Jésu que li souri.
È peurnô sè ptiot' main,
Qu'èvô transpor è bâge,
Lo caressan soudain
An li toudian lè bâbe.

È li prometteu pouè serman
De li bèyè, can i srô gran,
Èn' boin' pé de biqui,
Pou li fâr èn' kèmsole,
È d'lè lain' de berbi
Pou li fâr dé chaussote.

Can lé boin' jo veleur' pèti,
Jésu s'leveu pou lé béni.
È zut' béte è promi
D'abondante pâture,
É zo lo pèrèdi
Comme è zut' géniture.

PATOIS DE GÉRARDMER

XVII

Dialogue des rois et des bergers

LES BERGERS

Jéseuss' ! qui asque voci ?
Sauvo-no don tèrti
Dedo èn' couare.
S'é veno si rode toci
Je brâron gran élarme.

LES ROIS

Bergers, ne craignez donc pas,
Car nous ne voulons pas,
Sans vot' conseil,
Entrer dedans cette maison
Dans ce jour solennel.

LES BERGERS

Je crâyo bé çou q'vo d'hi.
Ç'o que s'o vni toci
Po no combotte,

Je tocherò d'si vo aussi
Eto de nô holote.

LES ROIS

Nous ne venons pas ici
Attaquer Jésus-Christ
A sa naissance ;
Nous venons tous d'un cœur soumis
Lui faire révérence.

LES BERGERS

Vo sô terti dé trolâ.
Vo vni po-z ovoû d'lè châ
Dò lè bèrèque :
È senn' que vo mouèréss' de faim
E do mau d'echtoméque.

LES ROIS

Nous ne venons pas ici
Pour demander du fruit
Ni de la viande ;
Nous sommes assez bien nourris
Avecque nos amandes.

LES BERGERS

È senn' bé, o vos oyi,
S'vos ô terti dés ì,
Q'vo srô bé-n ahe
De fâre in bon r'pè de Monsì
E d'ovoû èn' soulâye.

LES ROIS.

Bergers, nous ne vous d'mandons
Ni volaill' ni v'naison.
Dans ces bocages
Nous venons pour voir l'enfançon
Et sa mère très sage.

LES BERGERS

Vo sò terti dé trouan.
Olé-z-o vit' coran
Po dzur lé hâye.
È n'i mi bso de vo mèt' nan,
Poromou q' j'on lè bouâye.

LES ROIS

Nous pouvions bien tant marcher
Pour être ainsi chassés
De cet étable.
Nous aurions certe bien resté
Dans le pays d'Arabe.

LES BERGERS

Je n'vos on mi sti coéri.
Poquè vni-vo toci
Po no distrâre ?
Lehhi è repeu l'éfan-ci ;
Vo lo féyi brâre.

LES ROIS

Bergers, ne vous fâchez pas,
Car nous ne venons pas

Pour vous déplaire.
Nous venons pour voir le poupon
Avec sa noble mère.

LES BERGERS

Sé-j' qui q'vos é rèkisè
Qu' él i ovoû in rè
Dò neu montaines ?
Sé-j' qui que vos è èmonè
D'do neu péte goraine ?

LES ROIS

Nous somm's venus d'Orient
Suivant l'astre brillant
Qui nous éclaire.
Nous cherchons tous le roi puissant
Avec sa noble mère.

LES BERGERS

Je conto q'vo n'lo knohhi
È vau meu q'vo terti
Dsi veu gross' béte.
E n'i pouè dè pi mât' que li
È ci, ne dsi lè tére.

LES ROIS

Nous savons ses qualités.
Nous venons l'adorer
Dans cet étable ;
Laissez-nous donc bientôt entrer
Dans ce beau tabernacle.

LES BERGERS

Vo sò, mo foù, trop pressè
Vos' q'vo vlè co olè,
Q'vos ò si hâte ?
È vo fau co in peu vortè ;
Vo féyi tro lé mâte.

LES ROIS

Vous êtes tous des insolents.
Laissez-nous maintenant
Un p'tit passage
Pour adorer cet enfançon
Et lui rendre un hommage.

LES BERGERS

È m' senn' bé, o vos oyi,
Qu'è vo faurè teu cohhi,
S'vo no vlè crârc ;
Sé j'èn' sèvo voua bè prôchi,
Je n'y sérò que fâre,

LES ROIS

Ne vous fâchez pas, bergers,
Nous v'nons pour adorer
Ce roi aimable,
Et non pour vous frapper
Dans ce lieu adorable.

LES BERGERS

Dos' q'vo dev'ni don terti ?
Po què o vo euhhi

De d'dò veu piaine ?
È n'i mi bso de vo toci
Èto de veu mitaine.

LES ROIS

Nous somm's des rois d'Arabie
Qui v'nons voir le Messie
Si adorable.
Laissez-nous donc, je vous en prie,
Entrer dedans l'étable.

LES BERGERS

Qui oss' lo nôr mâtin lo ?
Poquè o-t-é tolo
Èvo lés autes ?
Cè ne do mi ête in ro :
El o cét' bé tro nôre.

LES ROIS

Il est un roi étranger
Qui vient pour apporter
Son diadême
A ce puissant roi nouveau-né
Qui se donne lui-même.

LES BERGERS

Sé j'lo lèhho otrè d'do,
È faré dotè lo petio
Èco sè mère :
Joseph èn' sèré çou que ç'o,
Poromou d'sè nôr tête.

LES ROIS

Bergers, n'ayez donc pas peur,
Menez-nous à cette heure
Dans cet étable ;
Nous voulons présenter nos cœurs
A ce poupon aimable.

LES BERGERS

O n'vo pouron steu chessi.
Je n'me vourév' mi fyi
È dé sfè dreule.
J'ém' pichi, po vo déchessi,
Vo keupè ène aumeule.

LES ROIS

Nous n' bougerons pas d'ici
Que nous n'ayons offert
Notre tendresse
A ce poupon souvent promis,
Avecque nos richesses.

LES BERGERS

J' vourô q' vos sinss' bé lan.
Olè-z-o vit' coran
D'dò veu goraine.
Vos énôyi terti lé jan
Èto de veu trouaine.

LES ROIS

Bergers, laissez-nous entrer.
Ayez de nous pitié

Dans ces bocages.
Nous somm's de pauvres étrangers
Et aussi des rois mages.

LES BERGERS

Vo sovou mou bé prôchi,
Vos ô, j' chône, étidi
D'dò quéque èkeule.
Ç'o in gran piahi que d'oyi
Prôchi dé sfé dreule.

LES ROIS

Bergers, vous nous surprenez,
Sachant mieux répliquer
Par vot' langage
Que tous les meilleurs écoliers
Des villes et villages.

LES BERGERS

Vo n'ô mi bso d' no terri.
Sé j'son in peu grossî
Dò not' longaige.
Jé n'son céte mi dé Monsi
De dedò lé vilége.

LES ROIS

Bergers, nous n'y pensons pas.
Vous ne voyez donc pas
Notre tendresse
Pour adorer le beau poupon
Et lui fair' des caresses.

LES BERGERS

È senn' que vo sinss' dé brôv' jan.
J'vo daron to mèt'nan
In civè d'live.
J'non ré-n aute cheuse de frian ;
Vo boûrô de lè bire.

LES ROIS

Jamais nous ne mangerons
Qu'ayons vu l'enfançon
Aussi sa mère,
De même que ce beau grison
Qui s'appelle son père.

LES BERGERS

Pisque vo sô si d'imeur,
Je vo mon'ron d'bon cœur
Vô lè pucelle ;
Vo li féyi bé de l'honneur
Po èn' jèn' demoiselle.

LES ROIS

Bergers, conduisez-nous donc
Auprès de ce poupon
Sans plus attendre ;
Nous voulons lui porter nos dons
Ainsi que nos offrandes.

LES BERGERS

V's oterrô quanq vo vourô.
J'bottron d'dô veu chameau

Èto d'lou selle ;
É maingeron brômo ti trô
Èvo neu hèridelle.

LES ROIS

Nous avons offert nos dons
A ce pauvre enfançon,
Dans cet étable,
Qui se tenait sur le giron
De sa mère adorable.

LES BERGERS

J'vo demando bé pordon
D'oou prôchi d'èn' foçon
Vouète è grossire.
Ç'o q' j'èvinzeu in mâ soupçon
È q' j'èn' sévin qué q'c'ire.

LES ROIS

Nous vous remercions tous,
Et priez Dieu pour nous
Qu'il nous conduise.
Adieu, nous vous embrassons tous
D'une âme bien soumise.

LES BERGERS

Dév' vo véy' bé consolè
È vo terti rèm'nè
Dò veu provinces.
Vo sô, ti trô, dé galan rè
È dé bé è bon prince.

LES ROIS

Adieu donc, pauvres bergers,
Il nous faut tous nous quitter
Malgré nos larmes;
Il nous faut nous en retourner.
Adieu donc, bonnes âmes.

LES BERGERS

È no fâ mau d'vo quittè.
Mâ pisq' vo sô dé rè
È dè bon prince,
È vo fô olé gouvernè
Lé jan de veu province.

AIRS DES NOË
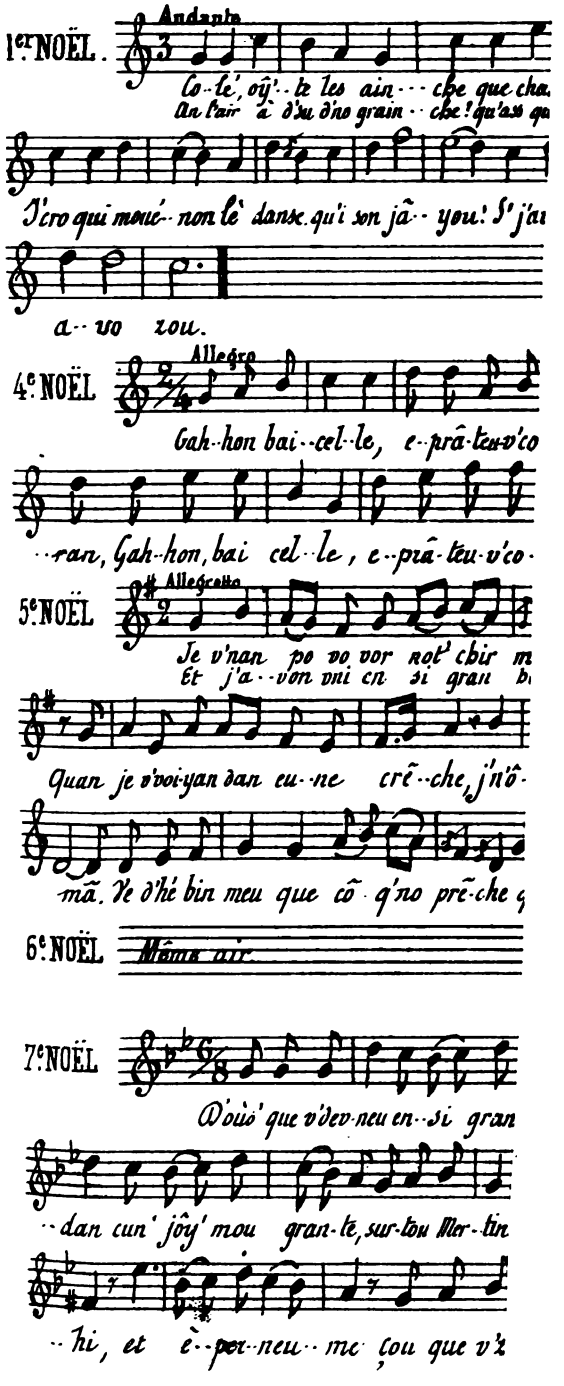
1er NOËL.
Andante
Co-lé, oûj'-te les ain--che que cha.
An l'air à d'su d'no grain--che ! qu'as qu
J'cro qui mouê--non lê dans. qu'i son jâ--you ! S' j'ai
a--vo zou.
4e NOËL
Allegro
Gah-hon bai--cel-le, e--prâ-teu-v'co
--ran, Gah-hon, bai cel-le, e--prâ-teu-v'co-
5e NOËL
Allegretto
Je v'nan po vo voir not' chir m
Et j'a--von vni en si gran b
Quan je v'voi-yan dan eu--ne crê--che, j'n'ô-
mâ. Ye d'hé bin meu que cô q'no prê-che q
6e NOËL
Même air.
7e NOËL
D'oùo' que v'dev-neu en--si gran
--dan cun' jôy' mou gran-te, sur-tou Mar-tin
--hi, et è--per-neu--me ço que v'z

GLOSSAIRE.

La provenance des termes est indiquée pour Gérardmer par (G.); pour Lunéville par (L.); pour les environs de Charmes par (C.); pour Metz par (M.). Quand elle n'est pas indiquée, le terme appartient généralement aux Noëls de Vic.

A

A, (j') ai.
A, (il) est.
A, à, au, aux.
Acôle, école (L.)
Acoutè, écoutez.
Afan, enfant (L.)
Agneusse, Agnès.
Ahe, aise (G.)
Ainche, ainge, ange.
Ajegueû, aujourd'hui.
Aleu, au lieu (de cela), au contraire, au lieu de.
Aleu, aller.
Alinsse, (que nous) allions.
Alan, (nous) allons.
Alè, aller.
Alman, allemand.
Alon, (ils) vont (L.)
Ambiautè, effaré.
Amborressè, embarrassé (L.)
Amonè, amené (G.)
Amou, amour.
Ampache, (il) empoche.
Amperou, empereur.
Ampri, pris (L.)
An, (nous) avons. *J'an vni, nous avons venu*, pour nous sommes venus.
An, en.
Anca, encore (L.)
Ançan, encens.
Anconte, à côté, auprès de.
Andiâlè, endiabler.
Andro, endroit.
Anfarmé, enfermé.
Anfé, en fer.
Anfié, enflé.
Anfonceu, (il) enfonça.
Anjôlè, (il) enjôla.
Anlè, comme cela, de cette façon-là.
Ansagne, (il) enseigne.
Ansagnè, (il) enseigna.
Ante, entre.

Antouéne, Antoine.
Antreu, (il) entra (L.)
Antreuh, (ils) entrèrent (L.)
Antron. (ils) entrent.
Anvouye, (il) envoie.
Anvron, (nous) irons.
Anvyi, envoyé.
Aouè, avoir.
Aouéne, avoine.
Apoquian, (nous) apportons.
Apovante, épouvante.
Apovantè, (il) épouvanta.
Apovantré, (il s') épouvantera.
Ar, Are, air (L.)
Arâye, oreille.
Ardiman, hardiment (L.)
Arou, embarras, peine (L.)
Ass', est-ce.
Ass', Asse, Asseu, aussi.
Assi, aussi.
Astô, aussitôt.
Atan, (nous) sommes.
Atan, autant.
Ate, autre.
Ate, Ateu, Até, (vous) êtes.
Ateu, (il) fut.
Ateuh, (nous) fûmes.
Atin, (vous) étiez, (ils) étaient.
Atinzor, (nous) étions. Zor est une particule qui ajoute plus d'énergie à l'affirmation.
Atô, (il) était. *C'àtôzar*, c'était. *Zor*, *Zar* sont synonymes.
Atreman, autrement.
Aumeûle, aumône, un morceau de pain (Cr.)
Aute, autre (V.)
Avan, (nous) avons.
Avé, (il) eut, (vous) avez.
Aveu, avec.
Aveuh, (ils) eurent.
Avi-me, *v'n'avi-me*, vous n'avez pas, pour *avin-me*.
Avo, avec.
Avô, (j') avais, (tu) avais.
Avon, (nous) avons.
Aye, (que j') aie (L.)
Ayi, entendu, (il) entendit (L.)

B

Bâbe, barbe.
Babile, babil (L.)
Bâfré, manger (L.)
Bâje, (il) baise (C.)
Bahtin, Bastien.
Bante, bande.
Baradé, nom de famille (L.)
Barbilin, nom propre (L.)
Baujolè, Beaujolais, nom d'homme.
Bé, bien; Bé-n, devant une consonne (G.)
Bè, bas (L.)
Bé, beau, Bel, devant une voyelle (L.)
Bécelatte, jeune fille.
Bécèle, fille.
Bé-n, bien, voir Bé.
Béco, beaucoup.
Béh, berceau (L.)

Bel, beau, voir Bé.
Béle, belle.
Bèquiâ, bâteau (L.)
Béteu, bientôt (G.)
Bérbi, brebis (C.)
Bèrèque, barraque (G.)
Besan, besoin (L.)
Bésse, basse, instrument à cordes.
Bètte, battre (L.)
Bètléme, Béthléem (V.)
Beûchate, bûchette, petit éclat de bois pour tirer à la *courte-paille*.
Beune, bien, adv.
Beutin, butin.
Bèvé, bavard.
Bèyan, donnons.
Béye, berceau (C.), voir Béh.
Bèye, Bèy', donne.
Bèyeu, donner; (il) donna.
Bèyeuh, (nous) donnâmes, (ils) donnèrent.
Bèyi, donné (L.)
Bèyon, (ils) donnent.
Bèy'ré, (tu) donneras.
Bian, blanc.
Bibi, nom propre.
Bidè, bidet (L.)
Bié, bien; Bié-n, devant une voyelle (C.)
Biéto, bientôt (C.)
Bigaré, d'aspect divers, de figure diverse.
Bin, bien.
Bineurou, Bineureu, bienheureux.
Bintô, bientôt.
Biqui chevreau (C.)
Birç bière (G.)
Blaison, Blaise (C.)
Bô, bois.
Bocate, chèvre.
Boche, bouche.
Boin, bon (L.)
Boine, bonne (C.)
Boinjo, bonjour.
Bonjo, bonjour.
Bot', (ils se) mettent.
Botè, mettez (C.); (il) mit.
Boteu, (il) mit (L.)
Boton, (ils se) mettent.
Botron, (nous) mettrons (G.)
Botôye, bouteille (C.)
Bouâye, buée, lessive (G.)
Boucanè, faire du bruit (C.) importuner quelqu'un par le bruit.
Bouére, boire (L.)
Bouhhon, buisson (C.)
Boulie, mets d'enfant.
Bouna, bonnet (L.)
Bouno, bonnet (V.)
Boura, (il) mit (V.)
Bourate, burette.
Bourête, bourrade.
Boûrô, (vous) boirez (G.)
Bourô, nom de lieu (L.)
Bouvé, buvez (L.)
Brahman, beaucoup.
Brai, (il) crie, pleure.
Braire, crier, pleurer.
Brandevin, eau-de-vie (L.)
Brâre, crier, pleurer (G.)
Brâron, (nous) crierons (G.)
Briel, nom de famille (L.)
Brigaite, brigade.
Bringol, nom de famille (L.)
Brômo, beaucoup (G. et C.)

Brôve, brave (G.)
Bru, bruit.
Brune, crépuscule du soir.
Bsan, besoin.
Bso, besoin.
Bû, bœuf.
Burate, burette (L.)
Buvon, (ils) boivent.

C

C', ce.
Ca, car (L.)
Caissè, cassé (L.)
Çan, cent.
Can, quand.
Canteu, Chanteheux, porte à Lunéville.
Campégne, campagne.
Canque, quand.
Carioné, carillonné.
Carochin, (ils) étaient en carosse, roulaient carosse (L.)
Casi, quasi.
Câson, (ils) causent.
Catéchisse, catéchisme.
Cavalyi, cavalier.
Cè, ce, cela, ça; çà.
Celè, cela (L.)
Céte, cét', certes.
Céque, certes (L.)
Châ, viande (G.)
Châ, chaud.
Chadron, nom de famille (L.)
Chacu, (il) tomba (L.)
Chainj'man, changement (L.)
Champaigne, champagne.
Chan, champ.
Chan, Jean.
Chanône, chanoine (L.)
Chantarel, nom de famille (L.)
Chanteur, (tu) chantes.
Chantin, (ils) chantaient.
Chanton, (ils) chantent.
Charbonéye, charbonnier (L.)
Charitâpe, charitable.
Châssate, chaussettes, (L.)
Chaupècu, fruit de l'églantier (L.)
Chaussote, chaussettes (C.)
Chavou, cheveux (L.)
Ché, chair.
Chègrin, chagrin.
Chègriné, chagriner.
Chéhi, chargé.
Chèpé, chapeau.
Chèque, chaque (C.)
Chèquin, chacun.
Cherme, charme.
Chesseron, (ils) chasseront
Chessi, chasser (G.)
Chèté, château.
Chette, chatte (L.)
Cheu, (il) tomba
Cheur, choir, tomber.
Cheuse, chose (G.)
Chi, chez (L.) et Chû.
Chieuve, chèvre (C.)
Chin, chez (L.) *chin no*, chez nous. C'est par attraction que l'i est suivi de la nasale.
Chir, Chire, cher.
Chive, chèvre.

Ch'min, chemin.
Ch'minè, cheminer (L.)
Chône, (je) crois (G.); il me semble.
Chopinte, chopine (L.)
Chouá, cheval, chevaux.
Chù, chez (L.)
Ci, ciel.
Cilè, celui-là.
Civè, civet.
Cmanseuh, (je) commençai, (nous) commençâmes (L),
Cô, cou.
Co, encore (G.) (L.)
Co et Cô, coup.
Çô, ceux.
Cogneu, sorte de petit gâteau (L.)
Cohe, courte, adj.
Cohhi, taire (G.)
Coéri, chercher (C.)
Colé, Colas, Nicolas.
Çôlè, ceux-là.
Coliche, nom propre, Nicolas.
Colon, nom propre, Nicolas.
Com', Come, comme; *comme que*, comme de la manière que.
Coman, comment.
Combote, combattre (G.)
Companre, comprendre.
Compégnie, compagnie.
Compégnon, compagnon.
Compiéhan, complaisant.
Compiéhance, complaisance.
Compyiman, compliment.
Conséye, conseil (L,)
Contan, content.
Conte, contre. *D'conte nô moutons*, contre nos moutons.
Conto, (nous) pensons, comptons (G.)
Côpè, couper.
Coran, vite (L. C. G.)
Côre, courir.
Corè, courez (C.)
Coreuh, (je) courus, (nous) courûmes (L.)
Coreure, (ils) coururent (C.)
Corée, courrier.
Corin, (ils) couraient (L.); I corinza, ils couraient.
Coron, (ils) courent.
Çou, ce, pronom.
Couare, coin (G.)
Couâte, quatre (C.)
Couchate, couchette.
Couchi, couché (L.)
Coèchi, caché.
Çou, ce (G.)
Couèri, Coiri, chercher.
Couéte, quatre (L.)
Couh'-te, tais-toi.
Coulâ, Colas, Nicolas.
Coumére, commère (L.)
Courbature, courbette (L.)
Courdogni, cordonnier (L.)
Couri, courir (L.)
Courrô, (je) courrais (L.)
Ços', ceux.
Côte, contre, près de (L.)
Couté, couteau.
Coute, écoute.
Crâ, (il) croit (L.)
Crâre, croire (G.)
Crâyan, croyant (L.)
Crâyi, (il) crut (L.)
Crâyô, (je) croyais (L.)
Crâyo, (nous) croyons (G.)
Crô, (je) crois.
Cropsal, nom de famille (L.)
Cror, Crore, croire.

Crove, (il) crève (L.)
Ç'tô, c'était (C.)
Çu, ciel, cieux.
Çu, ce (L.)
Cu, cuit.

D

Dâ, dès,
Dâlè, delà, après cela, ensuite.
Dan, dent.
Dan, dans.
Dansieu, danser.
Daré, dernier.
Darére, dernière.
Dâron, (nous) donnerons (L.)
Date, dette.
Davan, devant.
D'bou, debout (L.)
D'conte, Deconte, auprès de.
Dé, des, art. devant une consonne; Dés, devant une voyelle.
Dée, Déye, Dieu.
Décampè, (il) décampait (L.)
Dèchessi, chasser (G.)
Dedò et d'dò, dans, dedans (G.)
Défyi, défait (participe) (C.)
Dehé-me, dites-moi (L.)
Déhhi, tarder.
Dehainville, nom d'un écart de Lunéville.
Dèhhondu, descendu.
Déje, dix (L.)
Dejon, (ils) disent (C.)
Delivré, délivré.
Demandeu, (il) demanda (L.)
Demandô, (on) demandait (L.)
Demon, démon.
Deni, Denis.
Depe, D'pe, Depeu, depuis.
Deug-niï, déguenillé.
Deurmandère, dromadaire.
Deva, vers, devant.
Deviâte, ouverte (C.)
Dévnè, (vous) venez (O.)
Dévneu, (vous) devenez.
Déye, Dée, Dieu.
D'handu, descendu.
D'han, (nous) disons.
D'hé, (vous) dites.
D'heuh, (il) dit. On dit aussi *Deheu*.
D'hi, (vous) dites (G.)
Di, du.
Di, dis, impér.; dit, partic.
Diâdin, Claudin, Claude.
Diâle, diable.
Diré, (vous) direz.
Dirô, (tu) dirais, (on) dirait.
Distrâre, distraire, ennuyer (G.)
Diverti, divertir (L.)
Djeu, Dejeu, (il) dit (C.)
Djon, (ils) disent (C.)
Dmandin, (ils) demandaient.
Dmandon, demandons.
Dmouére, demeure.
Dmouérè, demeurer.
Do, de (G.)
Do, (il) doit (L. G.)
Dò, dans (C. G.)

Dô, dos.
Domnique, Dominique.
Don, donc.
Dondé, bonjour. Abréviation de l'expression *Boinjo don Dée*, Dieu vous donne bon jour.
Dos', d'où (G.)
Dote, (il) craint (L.)
Dotè, craindre.
Doteur, craignez.
Dotin, (nous) craignions (L.)
Dotô, (je) craignais.
Doù, où (L.) et d'où.
Dou, deux.
Dou, du (M.)
Doube, double, pièce d'argent.
Douç'mo, doucement (C.)
Dovan, (nous) devons.
Dovin, (nous) devions.
Dôze, douze (L.)
Dozaine, douzaine (L.)
D'pe, depuis (L.)
Drè, drap (L.)
Drèhô, parmi (C.)
Dremin, (nous) dormions.
Drèpé, nom propre.
Dreule, drôle (G.)
Dreume, (il) dort (C.)
Dro, droit.
Drohâ, par, à travers (L.)
Dsi, dessus, sur (G.)
Dsu, sur, dessus.
Dû, Dieu.
Duban, nom de famille (L.)
Duhhe, dur (L.)
Duhheman, durement (L.)
Durafor, nom propre (L.)
Duri, (il) dura (L.)
Dvan, devant.
Dvantré, tablier.
Dvin, Devin, (il) vient, (tu) viens.
Dvô, (il) devait (L.)
Dvoss'que, d'où (G.)
Dzur, sur (G.)

E

É, (j') ai, (tu) as, (il) a, (vous) avez.
È, au, en, à, prép. (G.)
Ê, il, devant une consonne; El, devant une voyelle.
Èbabyi, ébaubi, étonné.
Èbaubi, stupéfait, étonné.
Èbé, abbé.
Èbiyé, habillé (L.)
Èbouléye, éboulée.
Echtomèque, estomac (G.)
Ècôle, école (L.)
Ècouchi, accouché.
Edmiré, (il) admirait (L.)
Èdourè, adorer.
Èfan, enfant (G.)
Èfére, affaire (L.)
Èfin, afin.
Ègairè, égaré (L.)
Ègairin, (il) égarait (L.)
Ége, âge.
Égné, agneau.
Éhhe, aise.
Éhhieu, aisé.

Èhhofyi, échauffer.
Èhhuri, assurer (L.)
Èkeule, école (G.)
Èkiar, éclair (L.)
El, il devant une voyelle ; *è* devant une consonne (C.)
Èlan, allant (L.)
Èlarme, alarme (G.)
Èlè, aller, allé, allez (L.)
Èlerme, alarme.
Èlermè, alarmé.
Èlô, (il) allait (L.)
Èlon, (ils) vont (L.)
Èmécheu, aujourd'hui.
Èmelette, omelette (L.)
Émi, ami.
Émin, (vous) aimez (L.)
Émô, (il) aimait.
Èmusè, amuser (C.)
Ène, ne (négat.) par interversion. *J'èn' veu pa*, je ne veux pas.
Énoï, (vous) ennuyez (G.)
Énon, ânon.
Èpagu, éperdu (L.)
Èpanre, apprendre.
Èperçeu, (il) apercut (L.)
Éperneu, apprenez.
Èpouquè, apporter (L.)
Èpouquô (il) apportait.
Èpovôté, (il) épouvanta.
Èpran, (j') apprends (L.)
Èprâte, il apprête.
Èprâte-v', (prononcez èprâteuf) apprêtez-vous.
Èprè, après.
Èprêteuh (ils) apprêtèrent.
Èpri, appris (L.)
Èptan, (nous apportons.
Èptè, apporter
Èrâye, oreille (L.)
Erdrassi, redressé, arrangé (sens ironique).
Èrèchi, arraché (L.)
Èrèchin, (ils) arrachaient (L.)
Èrèteu, arrêter.
Èrèteu-v', arrêtez-vous.
Èrèteure,(ils arrêtérent(C.)
Érin, (nous) aurions, (vous) auriez.
Èrivè, arrivé.
Èriveu, (il) arriva (L.)
Erjan, argent (L.)
Erknâhi, reconnu.
Erligieuse, religieuse (L.)
Ermée, armée
Ermeurcie, (je remercie.
Érô, (j') aurais.
Éron, (ils) auront.
Èrouéte, regarde.
Erveninsse, (que je) revienne.
Ertonè, retourné.
Ertreuvè, retrouvé.
Eskiève, esclave.
Espègnol, Espagnol.
Esse, Ess', et, conj.
Essé, assez.
Estatu, statue.
Esti, inquiet (L.)
Estoure, à cette heure.

Ètan, étang.
Ètandan, (nous) attendons.
Ètandeu, attendez.
Ètâpe, étable.
Ête, être, verbe.
Êtè, (il) était.
Ètèchi attaché.
Èteindeu (il éteignit (L.)
Ètidi, étudié (G.)
Èti-me, (ils) n'étaient pas, pour *ètin-me* (L.)
Ètin, (nous) étions, (ils) étaient.
Èto, avec (G); on y ajoute la prép. de : *Eto de no holote*, avec (de) nos houlettes.
Ètrainche, étrange, embarrassé.
Ètraingi, étranger.
Étu, été (verbe).
Eu, (vous) avez; *v'eu*, vous avez.
Euche, porte (L.)
Euh, (j') eus, (ils) eurent.
Euhhe, euh, porte.
Euhhi, sorti. G.
Eun', interversion pour *ne;* voir *ène*.
Eune, une.
Eurou, heureux.
Eurvèrance, révérance.
Euye, œil.
Èveure, (ils) eurent (C.)
Èvi-me, pour *èvin-me*, (ils n') avaient pas.
Èvin, (nous) avions, vous aviez (G.) (L:)
Èvô, (il) avait (V.) (L.)
Évô-me, (nous) n'avons pas (L.)
Èvoi, Èvouè, avoir (L.)
Èvokè, avocat (L.)
Èvu, eu.

F

F', pour *ve*, vous (L.)
Fâ, fait (L.)
Fâ, (il) faut (L.)
Fâchi, fâcher
Fanchon, nom de femme.
Fâre, faire (M. G.)
Fârè, (il) fera (G.)
Fârè, ferrer (L.)
Fays, nom propre.
Fâyin, (ils) faisaient (L.)
Fâyeu, il fit (L.)
Fâyô, (il) faisait (L.)
Fe, (il) fut (C.)
Fe, feu; fils.
Fè, (il) fais (tu) fais (il) fait.
Fè, Féye, fille.
Féchi, faché (L.)
Fehtin, festin.
Fère, faire.
Fèrine, farine.
Ferméye, fermier (L.)
Feu, fe, (il) fut (L.)

Feuch et Feuh, (je) fus, (ils) furent (L.)
Feuhte, (ils) furent (L.)
Feuchotte, maillot (C.)
Feuye, feu (L.)
Févate, févotte.
Fèyé, (vous) faites (G.)
Fèyi, (vous) faites (G.)
Féyisse, (qu'il) fasse (L.)
Fian, faisons.
Fiacon, flacon (L.)
Fiauci, siffler, flûter (L.)
Fiè, (vous) faites; (il) fit.
Fieu, dehors (L.)
Fieu, fils (L.)
Fieutan, flûtant (C.)
Fieutè, flûter (L.)
Fiô, (il) faisait.
Fire, (ils) firent (L.)
Fô, fort.
Fô, (il) faut.
Fôchi, fâché (L.)
Foçon, façon (G.)
Fôme, pour *fon-me*, (ils ne) font pas.
Fôme, femme.
Fon, (ils) font.
Foné, fourneau.
Fôr, fort, adv. (L.)
Fôrtuné, fortuné.
Foû, foi: *mè foû*, ma foi! (L.)
Foué, fois.
Fouyate, petite feuille.
Fouin, (nous) fûmes, *je fouinzar* (Voir *Zar.*)
Frah, frais, fraîchement.
Framon, fermons.
Franço, François, nom d'homme.
Frè, (il) fera.
Frèkè, fracas (L.)
Frélè, écrasé.
Fremeu, (il) ferma (L.)
Freu, froid.
Freu, (tu) ferais.
Fri, *ma fri*, ma foi.
Frian, friand (G.)
Frimouse, figure (L.)
Frô, (il) ferait (L.)
Fro, froid.
Frochou, fraîcheur (C.)
Frôde, froide (L.)
Fron, (ils) feront.
Froumége, fromage (L.)
Fti, foutu, fait.
Fu (il) alla (L.)
Fû, feu, subst.
Fû, hors.
Fuman, charbon (L.)
Fyi, fier, verbe (G.)
Fyin, (ils) faisaient. (C.)

G

Gabriéle, Gabriel.
Gâchon, garçon (L.)
Gadel, nom propre (L.)
Gahhon, garçon.
Gan, gants.
Gardé, garder, suivre (un chemin) (L.)
Gazouyi, gazouiller, bavarder (L.)
Géniture, descendants, enfants (C.)
Geno, genoux (L.)
Giltè (se), se gileter, s'habiller.

Girâ, Gérard (L.)
Gite, manière d'être (L.)
Goch'no, garçon (C.)
Golan, galant, honnête (G.)
Goraine, fondrière, lieu difficile.
Gôsiè, gosier (C.)
Gosso, gousset (C.)
Gotte, goutte (L.)
Gouléye, avalé (L.)
Gran, grand. *To di gran d'lu*, tout de son long (L.)
Grainche, grange.
Gréce, grâce.
Grivé, nom d'une jument (L.) couleur gris cendré.
Grô, gros.
Gromolan, grondant.
Grôssi, fém. Grossîre, grossier (G.)
Groulan, grondant.
Gru, avoine (L.)
Gueuli, (il) avala (L.)
Guiace, glace (L.)
Guiaçon, glaçon (L.)
Guiada, Claude.

H

Hâ, haut.
Hai, interjection pour appeler.
Hâte, haute (voir *hâ*).
Hây', va, interj. pour exciter à marcher.
Hâye, bois (G.) et haie.
Hégué, berger.
Hèné, effets, affaires (L.)
Héte, hâte; hâtez.
Héteu, hâtez: *héteu-ve*, hâtez-vous.
Hétré, (tu) hâteras.
Hhâfi, Hhafyi, chauffé.
Hheur, sœur (L.)
Hheure ou Cheure, suivre.
Heurtin, (ils) heurtaient (L.)
Hèridelle, haridelle (G.)
Hèzér, hasard.
Hô, haut.
Hodée, fatigué.
Hôdi, hardi (G.)
Holote, houlette (G.)
Hontou, honteux.
Hontouz', honteuse.
Hhoû, essuie.
Houzér, hussard.
Hôye, (il) nomme, (il) appelle.
Hoyeu (j') appelai (L.)

I

I, il.
I, (il) est (G.)
I, y (adv.)
I, œuf (G.)
Ica, encore (M.)
Iec, quelque chose.
Ienne, une.
Iesprit, esprit.
Iéte, être.
Ieu, œuf.
Impôte, importe.
Imeur, humeur (G.)

In, Ine, un, une.
Inq, quelqu'un, un.
Insse, (que vous) ayez (L.)
Instruhinsse, (que j') instruise.
Ire, était (G.) : *Çou q'c' ire*, ce que c'était.

J

Ja, déjà.
Jacoubin, Jacobin (L.)
Jaicson, jaquette (L.)
Jâlè, gelé.
Jan, gens.
Janderme, gendarme.
Janpire, Jean-Pierre.
Janti, gentil.
Jaq'main, Jacquemin.
Jâyou, joyeux.
Jba, satan, le démon.
Jè, déjà.
Jèmâ, jamais.
Jemé et Jèmé, jamais.
Jènne, jeune (G.)
Jéque, Jacques
Jéseuss' Jésus (C.)
Jésu, Jésus.
Jètinre, (ils) jetèrent (L.)
Jeun'lére, geline, poule.
Jnou, genou.
Jo, déjà (C.)
Jo, gens (C.)
Jo, jour.
Jointe, joindre.
Joly, nom d'une porte de Lunéville.
Jone, jeune (L.)
Jorde, nom propre.
Josè, Joseph.
Joson, Joseph.
Jou, joue (verbe).
Jôye, joie.
Ju, jus (L.)
Jûnan, (nous) jeunons.

K

Kegine, cuisine (L.)
Kèpuchin, capucin (L.)
Keuh, cuir (L.)
Keun'hé, nom propre.
Keûpè, couper (G.)
Keur, cuire.
Kèmsole, camisole (C.)
Kéve, cave.
Kiar, clarté (L.)
Kié, Kier, clair (L.)
Kiertè, clarté (L.)
Kieuche et Kieuh, cloche.
Knâhè, (vous) connaissez.
Knôhhè et Knôhhi, (vous) connaissez (G.)

L

'L, il, ils, devant une voyelle, *'l a*, il a ; *'l on*, ils ont.
Lâ, les (C.)
Lâ, lait (L.)

Laicé, lait.
Lan, loin (G.)
Land'main, lendemain.
Lâyan, (nous) laissons.
Lâyè, laisser; laissez.
Lâyi, laissé.
Lâyo, laissons.
Lé, les, devant une consonne.
Les, les, devant une voyelle.
Lè, la, art.
Lè, là, adv.
Lècrivain, nom d'homme.
Lèhhan, laissons.
Lèhhi, laissez (G.)
Lèhho, (nous) laissons (G.)
Léomon, Léomont, petite montagne à 5 kil. de Lunéville, où il avait une cense du même nom.
Lerme, larme.
Leveu, (il) leva (C.)
Leveuh, (ils se) levèrent (L.)
Lèvrâ, lièvre, levraut.
Leû, lieu.
Leu, leur, à eux.
Leûf, lève, pour *leuve* (C).
Li, lui, à lui.
Live, livre.
Live, lièvre (G.)
Lmére, lumière, *lè lmére* (L.)
Lo, le, pron. et article.
Lo, lot.
Lo, là (G.)
Lô, leur (L.)
Lon, loin.
Longaige, langage (G.)
Lontan, longtemps.
Lou, le, art.
Lou, loup.
Lu, lui.
Luéville, Lunéville.
L'vè, levé (L.)

M

Mâ, mais (M. G.)
Mâ, mauvais (G.)
Mâ, mal, maux; mal, adv.
Ma, mets (verbe).
Mâdi, maudit.
Mâgré, malgré (L.)
Mâhe, mauvais (C.)
Mâhon, maison.
Mahré, machuré, barbouillé.
Mainjan, mangeons.
Mainjeron, (ils) mangeront (G.)
Mainji, manger.
Mainjrô, (il) mangerait (C.)
Maique, seulement.
Malate, malade (L.)
Malé, nom d'homme (L.)
Maléde, malade (L.)
Manéye, garçon, serviteur (L.)
Mange, étable, cabane (L.)
Manre, moindre, fort petit, mauvais.
Mantréye, menterie.
Mâqué, quand (G.)
Mare, fermier (L.)
Marchéye, marché (L.)
Marchâ, maréchal-ferrant (L.)
Marvôye, merveille (L.)
Mate, mettre.

Mâte, maitre (G.) (L.)
Matè, mettez (L.)
Mâtin, gros chien, nom injurieux.
Mato, mettons.
Maton, (ils) mettent.
Mau; mal, subst. (G.)
Maucontante, mécontente.
Maxan, nom de famille (L.)
Mayè, nom de lieu.
Mayou, meilleur.
Mé, mieux (G.)
Mé, jardin.
Mé, mais.
Mé, méchant.
Mè, ma.
Me, moi. *Epeurneu-me*, apprenez-moi.
Me, pas, négation qui suit le verbe et s'appuie sur lui.
Méhe, méchant, mauvais.
Mélin, nom de famille (L.)
Méhon, cense érigée en fief en 1598; un des écarts de Lunéville.
Méneu, Méneuye, minuit (L.)
Mèprihe, (ils) méprisent.
Méque, seulement.
Mercha, Merchan, marchand (L.)
Merchèye, marché (L.)
Merchi, marcher (L.)
Merchinsse, (que nous) marchions.
Mère, mère (L.)
Merguite, Marguerite.
Mèrie, Marie.
Mèrion, Marie.
Méritin, (nous) méritions.
Méritô, (il) méritait.
Merqui, marquis.
Mertin, martin.
Méte, maître.
Mètin, matin.
Mètlè, matelas.
Mètnan, maintenant (G.)
Mètnou, matineux.
Métu, Mathieu.
Meu, mieux.
Meuchan, méchant.
Meûchate, mouchette.
Meurci, merci.
Meufé, méfait.
Meussie, Messie.
Mi, pas, nég. (G. L.)
Mi, mis.
Miate, miette. *Ètandeu-me eune miate;* attendez-moi une *miette* (de temps), pour dire *un peu.*
Mih, (ils se) mirent (L.)
Mire, myrrhe.
Misèrâpe, misérable.
Mitaine, sorte de gants; cérémonie (G.)
Mitan, milieu (L.)
Mo, ma; employé seulement dans *mo foû,* ma foi (G.)
Moitan, milieu, moitié.
Moitréq, le chef d'une ferme, d'une cense.
Molote, molle.
Moneron, (nous) mènerons (G.)
Monsi, monsieur (G.)
Monsieu, messieurs.
Monsû, monsieur (L.)
Montaine, montagne (G.)
Monte, monde.
Monteur, montre, verbe.

Môre, moindre, tout petit, pauvre.
Môrtel, mortel.
Mosqué, comment (G.)
Mote, mot', mettre (C.)
Moton, menton (C.)
Mou, beaucoup, fort.
Mouâ, tas.
Mouéne (il) mène.
Mouéné, mener.
Mouénin, (ils) menaient.
Mouénon, (ils) mènent.
Mouèrésse, (que vous) mouriez (G.)
Mouquè, (il s'en) moquait (L.)
Mouqueu, (il s'en) moqua.
Moustèche, moustache (L.)
Murré, (il) mourra.

N

N', pour *il, 'l. N'y è sûrman,* il y a sûrement. *I-n y fè chau,* il y fait chaud.
Nahhé, (vous) naissez.
Nahhi, né.
Né, nez.
Néchon, trognon.
Néme, (il se) nomme (L.)
Neu, nos, adj. poss. (G.)
Nitrouse, mendiante.
No, nous (G. M.). Nos, devant une voyelle.
Nô, nos.
Nôre, nôr, noir (G.)
Note, notre.
Noute, notre (L.)
Nové, nouveau.
Novéle, nouvelle.

O

O, (il) est (C. G.)
O, en, adv., et pron.
O, (il) est (C.)
O, (j') entends (L.)
O, (vous) avez.
Ofan, enfant (C.)
Ofri, offrir (C.)
Oï, entendu (V.)
Ole, huile.
Olé, aller, allez (G.)
Olô, (il) allait (C.)
Ome, homme.
Omége, hommage.
On, (nous) avons. La nasalité disparait devant *me,* pas : *j' n'o-me râhon,* nous n'avons pas raison.
Il en est de même dans *étîme, évî-me ;* voir ces mots.
On, au, sur le.
Ondra, auprès de (L.)
One, aune.
Onéte, honnête.
Ontreu, (il) entra (C.)
Ontreure, (ils) entrèrent (C.)
Opitâ, hôpital (L.)
Ooû, avoir (G.)
Orôye, oreille (L.)
Osan, (nous) osons.

Osinsse, (pour que nous) osions.
Oss', est-ce (C.)
Ote, autre.
Otrè, entrer (G.)
Oterrô, (vous) entrerez (G.)
Ou, au.
Oü, eu (L.)
Ouâdesse, (qu'il) garde (subj.)
Oué, Ouai, guère.
Ouè, (je) vois, (il) voit.
Ouédin (nous) gardions.
Ouédon (nous) gardons; (ils) gardent.
Ouégni, gagner (L.), gagne.
Ouégn'ré, (il) gagnera.
Ouégré, (il) gardera.
Ouégron (ils) garderont.
Ouéguè, garder.
Ouéguin, (nous) gardions.
Ouéque, (il) garde (L.)
Ouéron (nous) verrons.
Ouéte, garde.
Ouéyan, (nous) voyons.
Oufrande, offrande (L.)
Ouss', où.
Ouvrége. ouvrage.
Ovoû, avoir (G.) voir *ooû*.
Oye, (j') entends, (tu) entends.
Oyeuh, (j') entendis, (ils) entendirent (L.)
Oyi, entendu (G.) (C.)

P

Pâ, par.
Pâche, poche.
Pâle, poële.
Pâle, (ils) parlent.
Pâlè, par là.
Pâneu, nuit; nuitamment.
Panré, (il) prendra; vous prendrez.
Pardoninsse, (que nous) pardonnions.
Particuyi, particulier (L.)
Pâtenôte, pâtenôtre.
Pe, laid.
Pé, pire, pis.
Pé, (tu) perds.
Pé, une paire (V.)
Pé, part, portion.
Pè, un pas (C.)
Pechi, pêcher (L.)
Pégu, perdu.
Pegni, panier.
Pégnin (ils se) peignaient, se tiraient les cheveux, se battaient.
Pélè, parler.
Pélrai, (je) parlerai.
Péqui, partir (L.)
Péqueu, trou.
Pequiate, petite.
Pèrè, paré (L.)
Pèrèdi, paradis.
Per, par. *To per te* (tout pour toi) tout seul.
Pèri, Paris (L.)
Pèrin, Perrin.
Pèrique, perruque; terme injurieux.
Pèron (ils se) parent.
Pessan, passant (part). (L.)
Pessègi, péager, gardien du passage.
Péte, laide, sale (G.)

Pèti, partir (C.)
Petio, petit (C.), ou *ptio*.
Pètio, partons (C.)
Pèturé, pastourceau.
Peû, puits. Rue du puits-content, à Lunéville.
Peuh (ils) purent (L.)
Peuhhan, puissant.
Peuni, punir.
Peuvè (vous) pouvez.
Pèyè, payez (L.)
Pèyi, payer (L.)
Pèyi, pays.
Pèyon (ils) paient (L.)
Pi, plus (G.)
Pî, pied.
Pia, plat, simple.
Piain, plein.
Piainte, plaindre.
Pichi, mieux (G.)
Pichi, pisser (L.)
Piéhi, plaisir.
Piéce, place.
Piéne, plaine (G.)
Piére, plaire.
Pieume, plume (C.)
Pihhi, Pichi, préféré (G.)
Pira, Pierre, Pierrot.
Pire, Pierre, nom propre.
Pisque, puisque.
Po, pour (L. G.); po-z, devant une voyelle (G.)
Po, (il) peut.
Pô, peu.
Poigni, poignée.
Poï-me, (ils ne) pouvaient pas, pour poïn-me.
Poin, point. *A poin*, tout à fait, convenablement.
Pointu, aigu. Cri pointu (C.)
Poirelle, petite poire sauvage (V.)
Poirotte, petite poire (C.)
Poiyi, pouvoir (C.)
Ponu, pondu.
Pôque, porte (L.)
Poquè, porter.
Poquè, pourquoi (G.)
Poquian, portons.
Pordon, pardon (G.)
Pôre, pauvre.
Poré, (vous) pourrez (L.)
Pôrman, pauvrement.
Poromou que, parce que (G.)
Portan, pourtant.
Porquè, pourquoi.
Possibe, possible (C.)
Pota, petit pot, pot.
Pou, pour (V. L.)
Pouè, point (nég.) (G.)
Pouè, par (V.)
Pouéne, peine.
Pouére, poire (L.)
Pouhhon, poisson (L.)
Pouôlô, (il) parlait (C.)
Poupon, enfant, en parlant de Jésus (C.)
Pouquieu, (il) apporta (L,)
Pouquiô et Pouquô, (il) portait (L.)
Pouré-t', pourras-tu.
Pouron, (ils) pourront (G.)
Pouyate, poule, poulette.
Pquia, Pquiate, petite.
Prâchè, parler, prêcher (L.)
Prâ-me, pour *pran-me*, (il ne) prend pas.
Prâte, prête,
Préh, près.
Preméye, premier.
Premi, promis.

Prenire, (ils) prirent (L.)
Prenô, (il) prenait (C.)
Presan, présent, offrande.
Présanti, (il se) présenta (L.)
Pressè, pressé (G.)
Priou, prieur, supérieur d'un couvent.
Prieuh, (nous) priâmes.
Pro, prêt (G.)
Pro, près.
Prôchi, parler (G.)
Proufécie, prophétie.
Prometteu, (il) promit (V.)
Ptio, Ptiote, petit, petite.
P'tite, petite.
Pu, puis, adv.
Pu, plus, adv.
Pucelle, vierge.
Pucin, poussin, petit poulet.

Q

Q', que.
Quan, quand.
Quanque, quand (G.)
Quartiè, quartier.
Que, qui (L.)
Qué, qui (G.)
Què, quoi.
Quéque, quelque.
Quiasque, qui est-ce qui; se prononce en deux syllabes.
Quique, qui (interrog.) (G.)
Quittè, quitter.
Quitteu, (il) quitta (L.)

R

Râhon, raison.
Ramouènè, ramener.
Rampouquè, remporter.
Rampyi, rempli (L.)
Ran, (il) rend.
Ranmouènon, ramenons.
Rante, rendre.
Ranvoyi, renvoyé (L.)
Rapoutè, rapporter, raconter.
Ravâyeuh, (ils) réveillèrent.
Ravâyi, réveillé (L.)
Ravâyo, réveillons (L.)
Râyan, raillant.
R'bèyi, rendre,
R'conahhon, (nous) reconnaissons.
Ré, rien (G.)
Rè et Ro, roi (G.)
Rèchâfyi, réchauffer (L.)
Rèch'tè, racheter.
Recoudiè, apprendre, enseigner (L.)
Rècreure, accroire.
Rècriè, crier (L.)
Règalrô, (il) régalerait (L.)
Réjan, conducteur (régent) (L.)
Rejate, aigreur d'estomac, haut-le-cœur (L.)
Rejâyi, réjouir.
Rejôyi, réjoui (L.)
Rékisè, faire connaître (G.)
Rematè, remettez, reprenez (L.)
Remè, guérir (L.)

Rèmesseu, (il) ramassa (L.)
Rèmesseuh, (je) ramassai (L.)
Rèm'nè, ramener (G.)
Rèouây'rô, (il) réveillerait (C.)
Rèpagiè, apaiser (C.)
Rèpanre, apprendre.
Repeu, repos (G.)
Rèpon, (je) réponds.
Rètrèpè, rattrapper.
Rètrèpeu, (je) rattrapai (L.)
Rètrihhieu, retrousser.
Revalè, descendu (dans la tombe), mort (L.)
Rèvâye, réveille.
Rèvâyè, réveillé.
Revlè, retournez (L.)
Revni, revenu.
R'hainvlé, Rehainviller, village sur la Meurthe, près de Lunéville.
Ri, riz.
Richér, richard.
Ridiâ, rideau.
Riè, rien (C.)
Rin, rien.
R'jâï, réjouir.
R'luhan, reluisant, brillant.
Rô, roi; Ro, à Gérardmer.
Roblian, oublions.
Rocha, habit.
Rode, rendre.
Roû, rue (L.)
Rouété, regarder.
Rouéto-m', (ils ne) regardent pas.
Rouétreu, (tu) regarderais.
Rouétyi, regarder (L.)
Roufyi, ronflé (L.)
Roulô, (il) roulait (C.)
R'pè, repas (G.)
R'poussan, repoussant.
R'prochi, reproché (L.)
R'sânô, (il) ressemblait (L.)
R'tapè, retapé (L.)
R'teni, retenu.
Ru, ruisseau (L.)
Rurel, langes (L.)

S

S', se, pronom; si, conj.
Sâgnon, signons, faisons le signe de la croix.
Sâhon, saison (L.)
Saignô, (il) saignait (L.)
Salu, salut.
San, sans.
Saouè, savoir.
Sâtè, sortir.
Sâtè, sauter (L.)
Sâtin, (ils) sortaient.
Satisfèyon, satisfaisons.
Sâtu, (il) sortit.
Sauvo, sauvons (-nous) (G.)
Sâvan, sauvons.
Sâvè, sauver.
Savè, (vous) savez.
Savire, (ils) surent (L.)
Savô, (il) savait.
Sâvou, sauveur.
Se, s', se, pronom; si, conj.
Sé, (je) sais (G. V.)
Sè, sa.
Sèche, sac (L.)
Senne, (il) semble (G.)
Seré, Sré, (il) sera.

Séré, vous saurez ; (il) saura (G.)
Sérô, (nous) saurions (G.)
Sereu, je serais.
Seron, (ils) seront.
Seulmo, seulement.
Sèvan, savant (C.)
Séveu, (tu) savais.
Sévi-me, pour *sévin-me*, (ils ne) savaient pas (L.)
Sévin, (nous) savions (G.)
Sévo, (nous) savons (G.) ; (ils) savent (V.)
Sfè, pareil, tel.
Si, se (G.)
Sinsse, (que vous) soyez, (qu'ils) soient.
Slè, cela.
Sléhé, cerisier.
Smaine, semaine.
Snè, sonner (L.)
So, son.
Sô, sans (C.)
Sô, (vous) êtes (G.)
Sô, soul (L.)
Sobo, sabot.
Soméye, sommeil (L.)
Son, (nous) sommes (L. G.)
Son, (ils) sont.
Soou, (vous) savez (G.)
Sou, son (L.) ; voir *Soun*.
Soudér, soldat.
Soufreu, (il) souffrait.
Soufri, souffrir.
Soulàye, soulée, rassasiement (G.)
Soun, son. au masc. devant une voyelle (L.)
Sovan, souvent (L.)
Sovou, (vous) savez (G.) V. Soou.
Sran, nous serons.
Sré, (tu) seras, (il) sera, (vous) serez.
Srin, (ils) seraient.
Srô, (il) serait, (nous) serions, (vous) seriez.
Steu, peut-être (G.)
Sti, été (verbe) (G.)
Su, sur, prép.
Su, (je) suis.
Supoquiè, supporter.
Sûrman, sûrement.
Surtou, surtou.
Svite, *to d'svite*, tout de suite (C.)

T

T', te, tu ; il est explétif dans *t'en val inq*, en voilà un.
Tair, tard.
Tan, temps.
Tan, tant.
Tan que, jusqu'au moment où (L.)
Taquè, frapper (à une porte) (L.)
Tar, voir *Zar*.
Tare, terre.
Tâssô, (il) tettait (L.)
Tâye, table.
Te, t', te, tu.
Tèle, table (L.)
Tenè, (il) tenait.
Tére, terre (G.)
Tèri, contrarier (G.)
Tèribe, terrible.
Terti, tous (G.)

Teù, bientôt (G.)
Teûne, tourne.
Teurtou, tous.
Tèyeur, tailleur (L.)
Thurin, nom d'homme.
Ti, tous, ne s'emploie que dans cette expression *ti troh*, tous trois.
Tincelin, nom d'homme (L.)
Tinre, (ils) tinrent (L.)
Tirè, tiré.
Tirré, (il) tirera.
Tnè, tenez.
Tnô, (il) tenait (C.)
To, tout.
To, (il) tient.
Tô, était. *Ç'tô*, c'était (C.)
Tô, toit.
Tô, tôt, adv. (C.)
Toce, Toceu, ici.
Tocherô, (nous) frapperons (G.)
Tochi, toucher, frapper (G.)
Toci, ici (L. G.)
Tôle, toile (L.)
Tolè, là.
Tolo, là (G.)
Tojo, toujours.
Tôr, tort.
Torto, tout.
Tortu, tous.
Tou, tout.
Toudian, tordant (C.)
Tôye, table (L.)
Trabouchi, trébucher.
Tragne, (il) étrangle.
Trâgneusse (qu'il) étrangle.
Train, paille.
Trambyo, (nous) tremblions.
Trambye, (je) tremble.
Tréïn, train (L.)
Trèkè, tracas (L.)
Treuvarin, (nous) trouverions.
Treuvè, trouvé (L.)
Treuveu, (il) trouva (L.)
Treuveuh, (ils) trouvèrent (L.), (nous) trouvâmes.
Treuvin (nous) trouvâmes (L.)
Treuvô, (je) trouvais, (il) trouvait (L.)
Trèvèyè, travaillé (L.)
Trimè, courir en se fatiguant.
Triyi, rayé (L.), en parlant d'étoffe.
Tro, trop.
Trô, Trôh, trois.
Trompeur (tu) trompes.
Tropé, troupeau.
Trolâ, bavard, hableur (G.)
Trou, trop (L.)
Trouaine, sornettes, cancans (G.)
Trouan, paresseux, mendiant.
Troubyère, (ils) troublèrent (L.)

U

U, œuf.
Ule, huile (L.)

V

V', vous, voir *ve*.
Vâ, (il) vaut (L.)
Vace, Vaç', voici (L.)
Val, voilà.
Valô, (il) valait (L.)
Van, et Va, vent (L.)
Vandeu, (il) vendit (L.)
Vantô, (il) vantait (L.)
Vau, (il) vaut (G.)
Ve, v', vous; on dit *v's* devant une voyelle, en faisant sonner l'*s* comme *z*.
Vé, (je) vas, (tu) vas, (il) va.
Vé, venu.
Velan, (nous) voulons.
Veleure, (ils) voulurent (C.)
Velotè, volonté (C.)
Velu, V'lu, voulu.
Vena, Vna, viens (G.)
Venir, (ils) vinrent (L.)
Vermeuhhé, vermisseau.
Veu, vos (adj. poss.) (G.)
Veur, Veure, voir.
Véye, veille (L.)
Véye, veuille (G.)
Vi, vie.
Vî, vieux.
Vicmo, vitement (G.)
Vieu-t', veux-tu.
Vih, (nous) vimes (L.)
Vilége, village.
Vin, (il) vient.
Vit'man, vitement (L.)
Vlin, (ils) voulaient (C.)
Vlan, voulant (L.)
Vlé, (il) voulut (L.)
Vlé, Le Viller, village, faubourg de Lunéville.
Vlé, (vous) voulez (G.)
Vlo, (ils) veulent (G.), (nous) voulons (G.)
Vlu, voulu.
Vnan, (nous) venons.
Vnè, (il) vint.
Vneusse, (qu'il) vienne (C.)
Vni, venu, (vous) venez (C.)
Vno, (ils) viennent (G.)
Vnon, (nous) venons; (ils) viennent.
Vo, vous; *vos* devant une voyelle (G.)
Vore, vore, voir.
Voi, voix.
Vouéte, laid, laide (G.)
Voiyô, (il) voyait (L.)
Volô, (je) voulais.
Vortè, attendre (G.)
Vos'que, où (interr.) (G.)
Vote, vot', votre (C.)
Voua, guère (G.)
Vouér, voir (V. L.)
Vouréye, (je) voudrais (G.)
Vourô, (je) voudrais (L.); (nous) voudrions (G.) vous voudrez (G.)
Vouro-me, pour *vouron-me*, (ils ne) voudront pas.
Voute, votre (L.)
Vôye, (la) veille.
Vré, (tu) iras.
Vré, vrai.
V's, vous. Voir *ve*.
Vû, il veut (L.)

Z

Zar, particule enclitique qui s'ajoute aux imparfaits des verbes et qui donne plus de force à l'affirmation. On dit aussi *za, zor, zo* et *tar, tor;* zeu, à Gérardmer.

Zeu, même particule que Zar (G.)

*Z*o, sur (V,)
Zô, eux, leur (pron.) (C. L.)
Zou, Zoute, leur (adj.)
Zous, eux.
Zu, eux (V.) ; leur (G.)
Zute, leur (adj.) (C).

Nota. Nous avons dit en tête des Noëls, à l'occasion de l'orthographe patoise, que toutes les lettres se prononcent ; c'est particulièrement des consonnes que nous parlions. Il doit être entendu que dans certaines diphthongues, comme *ou, oi, au, eu, ai,* la prononciation est la même qu'en français. Une erreur involontaire nous a fait dire que la lettre *ô* représente un son intermédiaire entre l'*a* et l'*o ;* c'est la lettre *ò,* surmontée de l'accent grave.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1867-1868.

Président, M. Henri **Lepage.**
Vice-Président, M. Alexandre **Geny.**
Secrétaire perpétuel, M. le baron **Guerrier de Dumast.**
Secrétaire annuel, M. Ch. **Laprevote.**
Trésorier, Secrétaire honoraire, M. l'abbé **Guillaume.**
Bibliothécaire-Archiviste, M. **Alexandre de Bonneval.**
Secrétaires adjoints : MM. Lucien **Wiener** et **Volfrom.**

Agent comptable de la Société, M. **Puel,** rue Saint-Dizier, 14.

Membres honoraires.

A. Brun, ancien préfet de la Meurthe.
Buquet (le baron Alfred), maire de Nancy, député de la Meurthe au Corps législatif, président du Conseil général.
Caumont (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Faye, membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.

Lavigerie (Mgr), ancien évêque de Nancy et de Toul, archevêque d'Alger.

Monet, ancien maire de Nancy.

Podevin, préfet de la Meurthe.

Saint-Paul (de), ancien préfet de la Meurthe.

Membres titulaires*.

Alexandre de Bonneval, propriétaire.

Alexandre (Ernest), employé de banque, à Paris.

Alnot (Louis), ancien sous-conservateur du Musée de peinture.

Alsace (le comte d'), prince d'Hénin, membre du Conseil général des Vosges, à Bourlémont.

Ancelon, docteur en médecine, à Dieuze.

André, entrepreneur.

André (Edouard), libraire.

Apté, chef d'escadron, commissaire impérial près le conseil de guerre de Bordeaux (Gironde).

Arnaud, pharmacien.

Arnould, vérificateur de l'enregistrement, à Nancy.

Aubert (l'abbé), directeur du petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Aubry (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier, à Paris.

Aubry-Fourier, négociant à Mirecourt.

Audiat, conseiller à la Cour impériale.

Autrecourt (D'), membre du Conseil d'arrondissement.

Balland, curé de Plombières.

Bailly, architecte à Blâmont (Meurthe).

Ballon, à Epinal (Vosges).

Balthasar (l'abbé), vicaire à Saint-Marcel de la Maison-Blanche, à Paris.

Baraban, avoué au tribunal.

Barbaut, ancien pharmacien.

Barbey, propriétaire.

Barbier (l'abbé), supérieur de la maison des étudiants.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Barnage (l'abbé), chanoine honoraire, professeur de théologie au grand séminaire.

Barthélemy (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.

Bastien, ancien notaire, membre du Conseil municipal.

Beau, avoué au tribunal.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.

Beaupré, conseiller honoraire à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Beaupré (Emile).

Benoist (Arthur), procureur impérial à Neufchâteau (Vosges).

Benoit, conseiller à la Cour impériale.

Benoit (Louis), bibliothécaire en chef de la ville de Nancy.

Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.

Berbain (L.-S.), propriétaire à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Berlet (Edmond), avocat à la Cour impériale.

Berment, notaire à Neuviller-sur-Moselle.

Bernage (Alphonse), propriétaire à Sauvigny (Meuse).

Bernard, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Bert, avoué à la Cour impériale.

Bertin (le docteur Eugène), professeur suppléant à l'Ecole de médecine.

Besoin, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Besval, notaire honoraire.

Birglin (Ernest), architecte à Bar-le-Duc (Meuse).

Blancheur, notaire.

Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.

Boiselle (l'abbé), curé de Saint-Alpain, par Saint-Julien-du-Saut (Yonne).

Boiteux (l'abbé), curé de Dieuze.

Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, à Bar-le-Duc.

Bonvallot, conseiller à la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).

Boulangé, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Arras (Pas-de-Calais).

Bour (Edouard), greffier du tribunal civil.

Bourcier (le comte Ludovic **de**), à Bathelémont.

Bourcier (le comte Charles **de**), maire de Saint-Médard.

Bourcier de Villers (le comte Charles), ancien député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour impériale.

Bourgon (Jules), banquier.

Boursier (Henri), notaire.

Bouteiller (**de**), ancien officier d'artillerie, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.

Bouvier (**de**), conseiller honoraire à la Cour impériale.

Bouzey de Champagne (le comte **de**), à Paris.

Bretagne, directeur des contributions directes.

Bretheau, conducteur des ponts et chaussées.

Breton (l'abbé Charles), à Haroué.

Bruneau (Albert).

Brunement, ancien notaire.

Buffet (Aimé), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

Butte (Alexis), propriétaire.

Carcy (**de**), ancien officier supérieur d'état-major.

Casse, professeur de dessin au lycée impérial.

Cauzier-Lahaye, négociant.

Caye, avoué au tribunal.

Champagne (l'abbé), vicaire à Neufchâteau (Vosges).

Chanzy, ancien juge, à Epinal (Vosges).

Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Chappuy, chef d'escadron d'artillerie en retraite.

Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.

Charlot, conseiller à la Cour impériale.

Charlot (Edouard), garde-général des forêts à Audun-le-Roman (Moselle).

Charlot (Alexandre), juge au tribunal de Remiremont (Vosges).

Charmoy, entrepreneur.

Chartener (G.-G.), propriétaire, à Metz.

Chatelain, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.

Chatelain, ancien négociant.
Chérisey (le marquis de), à Chérisey (Moselle).
Chevalier, avoué au tribunal de Toul.
Chrestien de Beauminy, avoué au tribunal.
Christophe, lithographe.
Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Collenot (Louis), maire d'Amance.
Collenot (Félix), avocat à la Cour impériale.
Collesson (Louis), ancien notaire, aux Salières, près Blâmont.
Collin, imprimeur.
Colnot (l'abbé), curé de Fresse (Vosges).
Constantin (René), directeur de l'usine à gaz.
Costé, conseiller de préfecture.
Contal (Stanislas), avoué au tribunal.
Contal (Edmond), avocat à la Cour impériale.
Corrard des Essarts, architecte.
Cosserat, principal du collége de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).
Cosson (Maurice), avocat à Lunéville.
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville.
Courtois (Victor), avocat.
Crépin, notaire.
Creton, principal du collége de Forbach (Moselle).
Cuny, architecte.
Daubrée, bijoutier.
Deblaye (l'abbé), à Lunéville.
Deblaye (l'abbé Alexandre), professeur au séminaire de Pont-à-Mousson.
Degoutin, conseiller à la Cour impériale.
Delalle (Mgr.), évêque de Rodez, ancien vicaire-général de Nancy.
Demaidy (Oscar), avocat, à Charmes-sur-Moselle (Vosges).
Depautaine, docteur en médecine, à Condrecourt (Meuse).
Désazars, substitut du procureur impérial à Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne).
Descombes, architecte.
Dietz, banquier.

Dieudonné, propriétaire, à Pompey.

Digot (Julien), étudiant en droit.

Dœrflinger (Alfred), négociant.

Dolard de Myon (le comte), propriétaire.

Dormagen (l'abbé), professeur de philosophie au séminaire d'Alger.

Doyotte (l'abbé), directeur de la maison des hautes études.

Drouot (le vicomte A.), député de la Meurthe au Corps législatif, vice-président du Conseil général de la Meurthe.

Dufour (l'abbé), curé de Saizerais.

Dumont, juge au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).

Dupont de Romémont (Louis), propriétaire.

Duprat, professeur au collége de Lunéville.

Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).

Élie-Baille, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal.

Élie (Edmond), juge au tribunal de commerce.

Élie (Edmond), ancien officier de cavalerie.

Espée (le baron Casimir de L'), ancien député, à Sandronviller.

Espée (le baron Marcien de L'), à Paris.

Espée (Henri de L'), au château de Froville.

Faucheux, professeur, à Paris.

Fériet (Albert de), avocat à la Cour impériale.

Ferry-Schützenberger (Edouard), avocat à Saint-Dié (Vosges).

Fèvre, notaire.

Flamm, directeur de l'usine de Phlin.

Florentin, receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).

Foblant (Maurice de), avocat, ancien représentant de la Meurthe.

Fontaine, architecte à Saint-Dié (Vosges).

Fourier de Bacourt (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).

François, ancien notaire.

Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).

Froment, substitut, à Neufchâteau.

Gaignère (Eugène).

Gallet (l'abbé Charles), vicaire-général du diocèse de S^{t}-Dié (Vosges).

Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).

Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse).

Gauvain (Charles de), propriétaire.

Geny (Alexandre), propriétaire, membre du Conseil municipal.

Georges (l'abbé), vicaire-général honoraire, ancien curé de la Cathédrale de Toul.

Gigout (Léopold), architecte.

Golbéry (Philippe de), ancien magistrat, à Saint-Dié (Vosges).

Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Amiens (Somme).

Gonneville (de), propriétaire.

Gouy (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.

Gouy de Bellocq-Feuquières (Albert), ancien officier d'état-major, maire de Jarville.

Grand'Eury (l'abbé), curé de Moyen.

Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.

Grandjean (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, membre du Conseil municipal.

Gravier (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié.

Gridel (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Grosjean (Émile), ancien capitaine d'artillerie de marine, à Spincourt (Meuse).

Guénin, notaire à Remiremont (Vosges).

Guépière (de la), commissaire cantonal à Sarrebourg.

Guérin, ancien notaire.

Guérin (Raoul), étudiant en pharmacie.

Guerrier de Dumast (le baron), ancien sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Institut.

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Guinet fils, entrepreneur.

Guiot de Saint-Remy, juge-suppléant au tribunal.

Guyot (l'abbé), curé de Lay-Saint-Christophe.

Guyot (l'abbé), professeur de mathémathiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le baron Louis d'), maire de Manonville.

Harfort fils, vitrier.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député, à Paris.

Hautoy (du), propriétaire à Amiens (Somme).

Hequet (Charles), employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

Henry, curé à Xirocourt

Hinzelin, agent général des écoles communales.

Hinzelin (Alphonse), rédacteur-gérant du journal *l'Impartial*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis d'Amérique.

Huguet, ancien professeur à l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Humbert, architecte.

Humbert fils, architecte des Missions étrangères, à Saingou (Chine).

Huot (l'abbé), ancien curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Jacquot, professeur au collége Saint-Clément, à Metz.

Jardot, chef d'escadron d'état-major en retraite, à Paris.

Jaxel, employé à la manufacture de glaces de Cirey (Meurthe).

Joly, architecte, bibliothécaire de la ville et conservateur du Musée de Lunéville.

Joly-Lahérard, juge de paix à Epinal (Vosges).

Joumar, avocat à la Cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.

Jouve, professeur, à Paris.

Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.

Klein (l'abbé), curé de Méréville.

Klopstein (le baron Frentz de), à Ville-en-Woëvre (Meuse).

Kuhn (l'abbé Hermann), curé de Brouderdorff.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit.

La Cour (de), ancien maître des requêtes, à Vigneulles (Meuse).

Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

La Lance (Gustave de), propriétaire à Saint-Mihiel (Meuse).

La Lance (Albert de), ancien officier, à Saint-Mihiel (Meuse).

Lallemand (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

Lallemand de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, au château de Lupcourt (Meurthe).

Lallemand de Mont (Pierre), étudiant en droit.

Lallement (Charles), propriétaire.

Lallement (Louis), avocat à la Cour impériale.

Lallement (François), propriétaire.

Lamasse, peintre, à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), maire de Fléville.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lamblin (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Bourges (Cher).

Landreville (le comte Edouard de), propriétaire.

Landreville (le comte Victor de), membre du Conseil général de la Meurthe.

Lang (Adolphe), directeur-gérant des forges de Frouard.

Langlard, agent d'assurances.

Lanty, conservateur des hypothèques.

Lapaix (Constant), graveur.

Laprevote (Charles), propriétaire.

Larcher, propriétaire, à Toul.

Laurent aîné (Jules), sculpteur.

Lazard-Lévy fils, négociant.

Leclerc, premier président à la Cour impériale.

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Metz (Moselle).

Lejeune (Henri), étudiant en droit.

Lepage (Amédée), imprimeur.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Lévy-Bing, banquier.

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

Lhulière, entrepreneur.

Limon, receveur de l'asile de Maréville.

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Lion (Edouard), substitut du procureur général, à Grenoble (Isère).

Lorrain (Charles), bibliothécaire de la ville de Metz.

Lorrain (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du pensionnat Saint-Léopold.

Madelin (Jules), ancien juge au tribunal de commerce.

Magot, avocat à la Cour impériale.

Malortie (le comte de), au château de Saint-Loup du Gast, par Ambières (Mayenne).

Mamelet (René), avocat à la Cour impériale.

Mangenot (l'abbé), curé de Raon-aux-Bois (Vosges).

Mangeot aîné, fabricant de pianos.

Mangeot jeune, fabricant de pianos.

Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat **Drouot**, chanoine prébendé.

Manse (l'abbé), doyen du chapitre de la Cathédrale.

Marchal (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal (l'abbé), curé de Leyr.

Marchal, avocat.

Marchal, docteur en médecine à Lorquin.

Marchal, inspecteur primaire à Mâcon (Saône-et-Loire).

Marchand (Justin), négociant.

Marchis (de), ancien professeur.

Mardigny (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Metz.

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Marsal (l'abbé), curé de Vahl.

Martimprey de Romécourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Masson, avoué à la Cour impériale.

Mathieu (Léon), architecte.

Maud'heux père, avocat, maire d'Epinal, président de la Société d'Emulation.

Maxant (Eugène), commis-greffier de la Cour impériale.

Meaume, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Melin, architecte, professeur au lycée impérial.

Ménardière (de **La**), professeur à la Faculté de droit.

Mengin-Lecreux (G.), général du génie en retraite, à Paris.

Mengin (Louis), avocat à la Cour impériale.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

Michaut, licencié ès-lettres.

Michelant, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Millot, ancien directeur de l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Montangon (le comte de), propriétaire.

Morel, sous-inspecteur des forêts.

Morey, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

Morville (le comte de), maire de Mailly, membre du Conseil d'arrondissement.

Muel, juge de paix du canton de Nancy-est.

Munich fils, à Malzéville.

Muths (l'abbé), curé de Neuves-Maisons.

Noël (l'abbé), curé de Saint-Nicolas-de-Port.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon.

Noël, conseiller à la Cour impériale.

Olry, instituteur à Allain.

Paillart, premier président honoraire de la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Pano, vicaire à la paroisse Saint-Nicolas.

Pardieu, greffier de la justice de paix de Thiaucourt.

Parisot (Louis), avocat.

Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.

Perrin (des Vosges), ancien député, à Paris.

Petit, receveur à Dun-sur-Meuse.

Petitot-Bellavene, avocat à Verdun.

Piat de Braux (Gabriel de), à Metz.

Pichon (Albert), au petit château de Lunéville.

Pierson, président de chambre honoraire à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Pierson (Charles), avocat à la Cour impériale.

Pierson (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Pierson de Brabois, père, propriétaire à Villers-lès-Nancy.

Picard (l'abbé), chanoine prébendé.

Piller, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).

Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Pitoy, ancien capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.

Poirel, juge de paix à Gondrecourt (Meuse).

Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

Provensal, propriétaire, à Metz.

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).

Quintard (Léopold), étudiant.

Ravinel (Charles de), étudiant en droit, à Paris.

Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

Regnault, greffier en chef de la Cour impériale.

Regnier (l'abbé Joseph).

Remy, chef d'institution, à Paris.

Renauld (Jules), juge de paix à Charmes-sur-Moselle.

Renauld (Félix), ancien avoué au tribunal.

Renauld du Motey, médecin en chef de l'asile de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Riocour (le comte René **du Bois de**), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edouard **du Bois de**), commandant d'artillerie en retraite, membre du Conseil général de la Meurthe.

Robé, contrôleur des contributions directes à Commercy.

Rollot (Charles), négociant.

Romer, avocat, adjoint au maire de Nancy.

Roquefeuil (le vicomte de), propriétaire.

Rosaye (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Rosières (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des sacristies de la Cathédrale.

Roubalet-Backes, négociant.

Rouyer, directeur des postes.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Roxard de la Salle (Henri), ancien officier de cavalerie, au château de Phlin.

Rozières (Charles de), propriétaire.

Saint-Florent (**Domergue de**), propriétaire.

Saint-Mauris (le comte de), ancien introducteur des ambassadeurs, membre honoraire de l'Académie de Stanislas.

Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Salmon (Camille), propriétaire à Manhoué.

Sauvage (l'abbé), curé de Burey-la-Côte (Meuse).

Schmit, chef de bureau à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.

Septenville (le baron de), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Poix (Somme).

Silvain (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Simette (Théodore).

Simonin père (le docteur), directeur honoraire de l'Ecole de médecine, membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (le docteur Edmond), directeur de l'Ecole de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Simonin, conseiller à la Cour impériale.

Soulié (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz.

Sucy d'Auteuil (de), ancien officier supérieur.

Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.

Thiéry (Emile), conservateur du Musée de Nancy.

Thiéry, entrepreneur de serrurerie.

Thiry, propriétaire à Champigneules.

Thouvenel, ancien avoué.

Tonnelier (Eugène), avocat.

Tourtel (Charles), notaire à Vic-sur-Seille.

Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines (Meuse).

Trancart, commandant du génie en retraite, ancien adjoint au maire de Nancy.

Trémeau de Rochebrune, à Angoulême (Charente).

Trouillet (l'abbé), curé de Saint-Epvre.

Troup, directeur du pensionnat du B. P. Fourier, à Lunéville.

Uhrich, colonel en retraite, à Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne).

Urmès, professeur de dessin à l'école communale supérieure.

Vagner, ancien professeur à l'Ecole forestière et au Lycée, gérant du journal *l'Espérance*.

Vanson (l'abbé), directeur de la Malgrange et du pensionnat Saint-Léopold.

Vatry (B. de), ancien député de la Meurthe, à Paris.

Vautrin, architecte.

Ventz, serrurier, à Lunéville.

Vergne, notaire.

Vincent (le baron René de), propriétaire, à Lesse.

Vivenot, architecte.

Volfrom, négociant.

Wayer (Edouard), artiste, à Bar-le-Duc.

Weiss (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Mouacourt.

Welche (Charles), avocat à la Cour impériale, premier adjoint au maire de Nancy.

Widranges (le comte de), propriétaire, à Bar-le-Duc (Meuse).

Wiener (Lucien), négociant.

Zamaron (l'abbé), curé de Bouxurulles (Vosges).

Zéler (l'abbé), curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants.

MM.

Barbier de Montault (Monsignor), chanoine de la basilique d'Anagni, à Jaulnay (Vienne).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Chalembert (V. de), à Paris.

Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université de Pérouse (Italie).

Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens (Somme).

Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Forgeais (Arthur), fondateur de la Société de Sphragistique, à Paris.

Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire).

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Lacroix (Monsignor), camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, clerc national de France à Rome.

Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire, archiviste de l'Eure, à Evreux.

Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Montalembert (le comte de), de l'Académie française, à Paris.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Catalogue descriptif des ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain et de Claude-Augustin de Saint-Urbain, graveurs en médailles, par M. BEAUPRÉ. 1

Statistique monumentale de l'arrondissement de Lunéville. — Les pierres tombales, par M. ALEXANDRE JOLY..... 99

Recherches sur les caractères des églises romanes en Lorraine (cantons de Colombey, Haroué, Toul-Sud et Vézelise), par M. E. OLRY..... 107

Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebruck, et le burgfrid de Niederstinzel, par M. LOUIS BENOIT..... 137

Notices sur quelques graveurs nancéiens du XVIII^e^ siècle et sur leurs ouvrages, par M. BEAUPRÉ... 169, 217.

L'abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin, par M. HENRI LEPAGE..... 251

Inventaire des biens provenant de la succession d'African de Bassompierre, marquis de Removille (1632-1637), par M. GASPARD..... 300

Recueil nouveau de vieux Noëls inédits en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. Louis Jouve.. 365
Liste des membres de la Société.

PLANCHES.

Pierres tombales, par M. Alexandre Joly..... 99, 102, 104, 105.
Plan de l'église de Battigny, par M. E. Olry..... 115
Plan de l'église de Lalœuf 118
Détails d'architecture de cette église..... 120
Plan de l'église d'Autreville..... 121
Tour et abside de cette église..... 123
Chapiteaux..... 124
Chapiteaux des églises de Gibeaumeix et de Bagneux 124
Plan de l'église de Barisey-la-Côte..... 128
Porte romane de cette église..... 128
Détails d'architecture des églises de Thelod, Forcelles-Saint-Gorgon, Allamps et Battigny..... 131
Pierre tombale d'Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebruck, par M. Louis Benoit..... 137
Vue de l'abbaye de Belchamp, dessinée par M. Louis Benoit et gravée par M. Emile Thiéry..... 251
Sceaux de l'abbaye de Belchamp, par M. L. Benoit. 290
Plan de l'abbaye..... 295
Musique de Noëls en patois de la Meurthe et des Vosges, par M. L. Jouve 430

NANCY, IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.